

GUSTAVE LANCTOT

de la Société Royale

MONTREAL SOUS MAISONNEUVE

1642-1665

**MONTREAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE
1966**



"Ouvrage publié à l'occasion du Centenaire de la Confédération Canadienne, grâce à une subvention de la Commission du Centenaire".

"Published on the occasion of the Centennial of Canadian Confederation and subsidized by the Centennial Commission".

MONTREAL SOUS MAISONNEUVE

DU MÊME AUTEUR

Livres:

- François-Xavier Garneau* — Toronto, Ryerson Press, 1926. Épuisé.
L'Administration de la Nouvelle-France — Paris, Champion, 1929. Épuisé.
Le Canada d'Hier et d'aujourd'hui — Montréal, Editions Albert Lévesque, 1934. Épuisé.
Collection Oakes. Nouveaux Documents de La Hontan sur le Canada et Terre-Neuve — Ottawa, Archives publiques, 1940.
Les Canadiens français et leurs voisins du Sud — (En collaboration) Montréal, Editions Bernard Valiquette, 1941. Épuisé.
Garneau, Historien national — Montréal, Fides, 1946.
Jacques Cartier devant l'Histoire — Montréal, Edition Lumen, 1947. Épuisé.
Faussetés et faussetés en histoire canadienne — Montréal, Editions Variétés, 1948. Épuisé.
L'Œuvre de la France en Amérique du Nord, Bibliographie sélective et critique — Montréal, Fides, 1951.
Réalisations françaises de Cartier à Montcalm — Montréal, Editions Chanteclerc, 1951. Épuisé.
Filles de Joie ou Filles du Roi. Etude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France — Montréal, Editions Chanteclerc, 1952. Épuisé.
Une Nouvelle-France inconnue — Montréal, Librairie Ducharme, 1952.
Histoire du Canada:
I. Des Origines au Régime royal.
II. Du Régime royal au traité d'Utrecht.
III. Du Traité d'Utrecht au traité de Paris.
Beauchemin, Montréal, 1960-1964.
The Royal Tour of King George VI and Queen Elizabeth in Canada and the United States of America, 1939 — Toronto, 1964. Edition privée.
Le Canada et la Révolution américaine, 1774-1783 — Beauchemin, 1965.

Brochures:

- Le Dernier Effort de la France au Canada* — Ottawa, Société royale, 1918.
Les Archives du Canada — Lévis, 1926.
Rétrospective d'économie sociale au Canada français — Société royale, 1932.
The Elective Council of Quebec — Toronto, Toronto University Press, 1934.
Influences américaines dans le Québec — Toronto, University of Toronto Press, 1937.
Past Historians and Present History in Canada — Toronto, University of Toronto Press, 1941.
Montréal au temps de la Nouvelle-France — Montréal, Ducharme, 1942. Épuisé.
Situation politique de l'Eglise canadienne — Montréal, Ducharme, 1942. Épuisé.
L'Histoire et ses exigences — Ottawa, Société Royale, 1945.
Bref Historique de Saint-Jean du Richelieu — Montréal, Ducharme, 1947.
Le Régime Municipal de la Nouvelle-France — Québec, Culture, 1948.
Influences réciproques de deux cultures — Ottawa, Société royale, 1949.
When Newfoundland helped to save Canada — Toronto, University of Toronto Press, 1951.
Rétrospective de l'historiographie canadienne — Mexico, 1953.
Etc., etc.

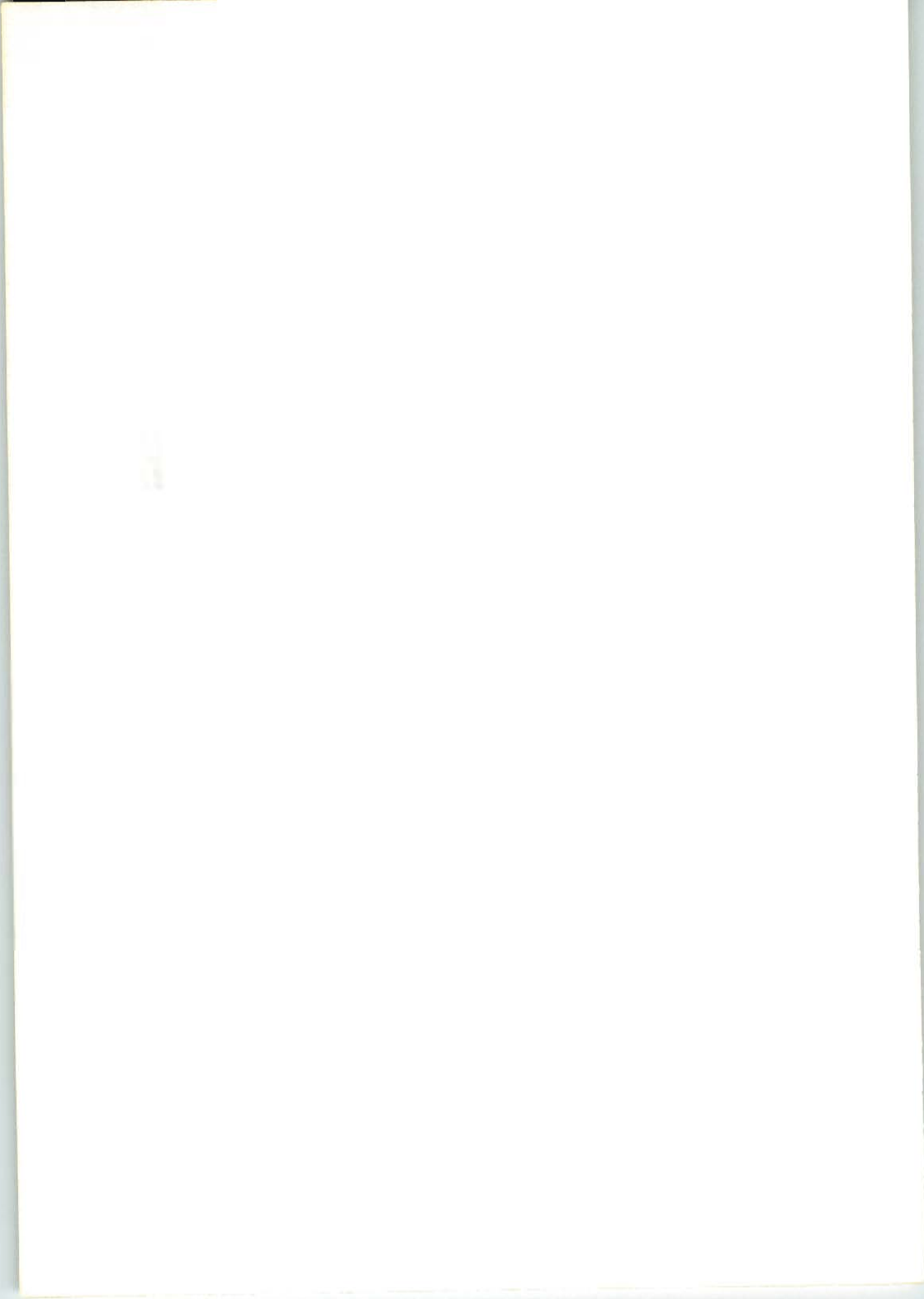
GUSTAVE LANCTOT

de la Société Royale

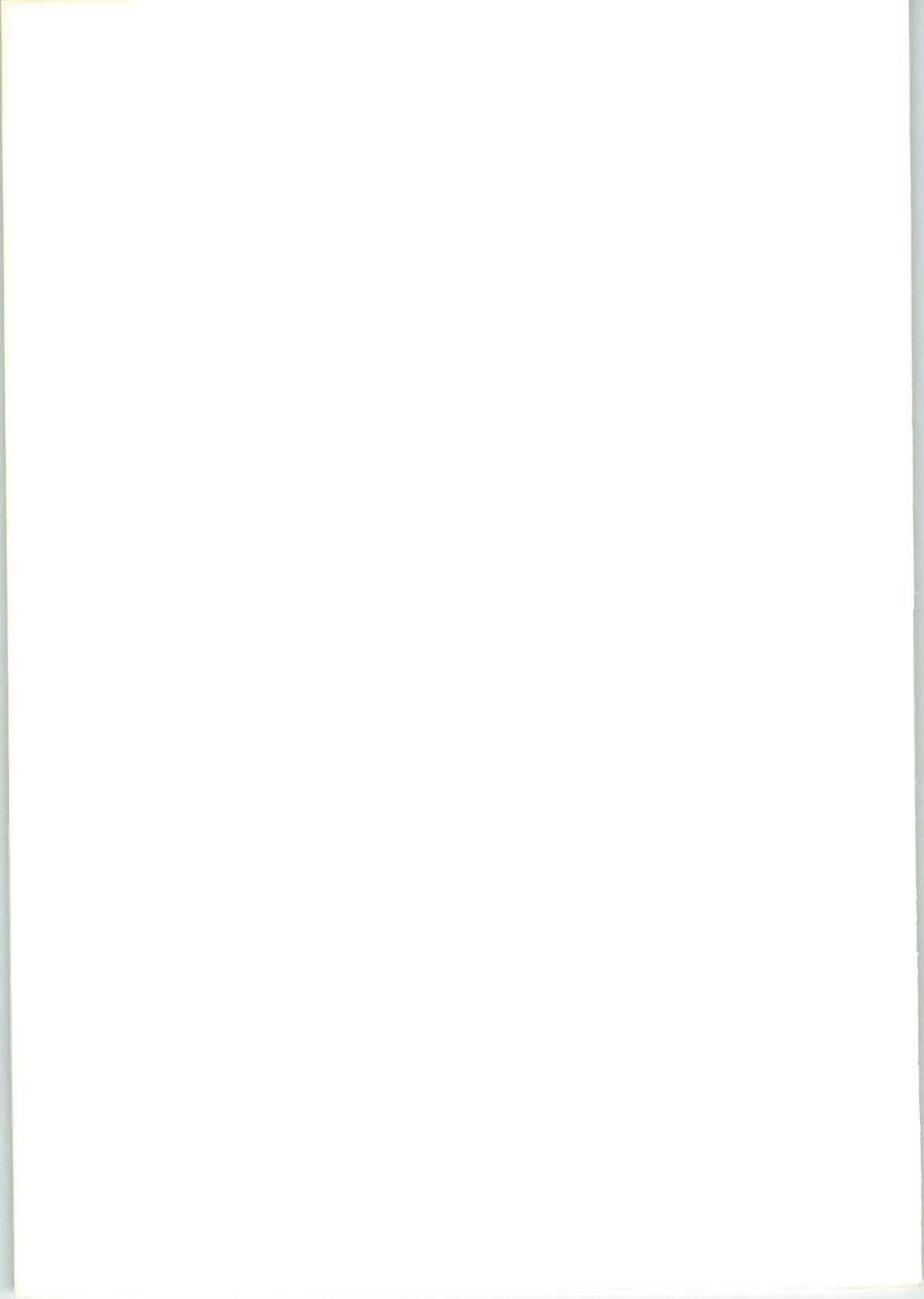
MONTREAL SOUS MAISONNEUVE

1642-1665

**MONTREAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE
1966**



*A maître JEAN DRAPEAU
Maire de Montréal
et
successeur de Maisonneuve
trois cents ans plus tard
à la direction de sa ville
devenue la métropole du Canada*



REMERCIEMENTS

L'auteur désire exprimer sa gratitude au Conseil des Arts dont l'aide a permis de compléter les recherches documentaires du présent ouvrage. Au cours de ce travail, il a bénéficié des services de Mademoiselle Jacqueline Trépanier et de M. Hubert Perron de la Bibliothèque Saint-Sulpice et de Mademoiselle Marie Baboyant de la Bibliothèque Municipale de Montréal, de Mademoiselle Juliette Bourque des Archives nationales, de Sœur Saint-Damase-de-Rome, c.n.d. directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys, ainsi que M. Louis Tarte et Madame R.W. Foster de la Bibliothèque du Parlement.

Enfin pour la publication de l'ouvrage il a reçu l'assistance du Conseil canadien des Sciences sociales grâce aux fonds que lui accorde le Conseil des Arts.

ABRÉVIATIONS

Arch. Can.	Archives publiques du Canada.
Arch. Col.	Archives des Colonies (France).
Arch. Nat.	Archives nationales (France).
Biblio. Nat.	Bibliothèque Nationale, Paris.
B.R.H.	Bulletin des Recherches historiques.
Col. Manuscrits	Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France.
Corr. Pol.	Correspondance politique. Archives publiques du Canada.
Ed. & Ord.	Edits et Ordonnances Royaux.
Jug. & Del.	Jugements et Délibérations du Conseil souverain.
S.R.C.	Mémoires de la Société Royale du Canada.
Ordonnances	Ordonnances, Commissions, etc., des Gouverneurs et Intendants de la Nouvelle-France.
R.A.Q.	Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec.
R.A.C.	Rapport des Archives canadiennes.
R.H.A.F.	Revue d'histoire de l'Amérique française.
Relations	Relations des Jésuites. (Le chiffre qui suit ce titre est celui de l'année de la <i>Relation</i> à laquelle réfèrent les notes).
Journal	Journal des Jésuites.

INTRODUCTION

En histoire canadienne, la plus extraordinaire entreprise est bien la fondation par de simples particuliers du poste de Ville-Marie où se conjuguent l'intense prosélytisme des chefs et l'imprenable courage des pionniers. Durant vingt ans la « folle entreprise » dressera inlassable sa mission religieuse épaulée par un maigre contingent de colons.

L'œuvre débute à Paris. Vers 1635 se formait une société de fervents laïques sous la direction de Jérôme Le Royer de La Dauversière et de l'abbé Jean-Jacques Olier avec le dessein d'établir au Canada dans l'île de Montréal une mission destinée à la conversion des Sauvages.

En 1642 elle envoyait Paul de Chomedey de Maisonneuve fonder Ville-Marie. Du coup ce poste mission allait pendant vingt ans devenir le rempart et même le salut de la colonie laurentienne contre les incessantes incursions iroquoises.

Dans sa tâche périlleuse Maisonneuve bénéficia de l'appui de la dynamique Jeanne Mance et de la sage Marguerite Bourgeoys. Dans le secteur militaire il s'arc-bouta sur l'utile expérience de l'interprète Charles LeMoine, la calme bravoure de Lambert Closse et l'énergique initiative de Dollard des Ormeaux. Par contre Maisonneuve aura bientôt à combattre les interventions administratives de Québec en même temps que la guerre froide en France et au pays des missionnaires jésuites; à quoi viendra se surajouter l'opposition systématique de Mgr de Laval, opposition qui finalement aboutira, par le biais d'un ordre militaire au

départ définitif du fondateur de Montréal. Sur ces divers points parfois en litige toutes les affirmations du présent ouvrage reposent sur une documentation indiscutable que nulle argumentation hagiographique n'a pu refuter ni même ébranler. Il importe d'ajouter que la sourde opposition des Jésuites ne diminue en rien l'éminent mérite de leurs missions et que l'antagonisme de Mgr de Laval envers Maisonneuve ne saurait obnubiler sa grande œuvre apostolique.

C'est la fondation, le peuplement et la vie héroïque de Montréal sous Maisonneuve que se propose de relater le présent ouvrage en délestant ce récit des scories interprétatives religieuses et laïques qui le dénaturent et ne répondent pas à l'exacte documentation que réclame l'histoire scientifique.

Il n'existe malheureusement aucun portrait authentique de Maisonneuve. Il circule, cependant, sous son nom une figure d'homme atone et rachitique vêtu d'un costume du quinzième siècle. C'est une stupide supercherie indigne de l'officier énergique et intelligent que fut le fondateur de Montréal.

CHAPITRE PREMIER

MONTRÉAL AVANT MAISONNEUVE

Formation géologique. Situation géographique. Populations indigènes, mœurs et occupations. Jacques Cartier à Hochelaga. Luites intertribales. Commerce des fourrures. Champlain à Montréal. Régime des sociétés de commerce. La Compagnie de la Nouvelle-France. Concession de l'île à Lauzon. Colonisation du pays. Les Cinq Nations iroquoises: établissements, forces militaires et buts politiques.

Terre fertile et luxuriante dominant un confluent fluvial, l'île de Montréal résulte d'une série de phénomènes géologiques. Le premier se produisit à l'époque primaire, alors que des éruptions volcaniques provoquèrent la surrection de la haute colline du Mont-Royal, qui garde encore au cadre géographique son aspect particulier et pittoresque. Plus tard à l'âge quaternaire, s'élabora le second phénomène: au cours des siècles, l'irrésistible pression des glaciers du Labrador excava lentement la vallée laurentienne et, venant se heurter au massif montréalien, encercla l'obstacle en se creusant deux issues latérales. A leur tour, ces excavations séculaires devinrent de profonds canaux, — où s'engouffrèrent d'énormes masses d'eaux résultant de la fonte des glaciers et de la tombée de pluies diluviennes des régions occidentales. Ainsi sous la ruée des rivières qui ne cessaient de grossir, s'organisa le régime des eaux laurentiennes, qui, du cœur du pays se frayèrent une voie de plus en plus large jusqu'à la mer atlantique.¹

Depuis cette époque, à mi-chemin de cette route incomparable du Saint-Laurent, l'île de Montréal allonge l'énorme triangle de son pont jeté entre deux lacs, Saint-Louis et Deux-Montagnes, aux confluent où se déversent plusieurs rivières. En aval, ce pont rejoint la grande avenue du fleuve conduisant aux pêcheries du golfe, qui forme la porte d'entrée de l'Atlantique. En amont, son extrémité occidentale se raccorde à la rivière des Outaouais, qui monte au nord vers les territoires de l'Ouest renommés pour leurs somptueuses fourrures. De l'autre côté, le pont s'amorce à la route fluviale en direction du sud vers la région des grands Lacs, de l'Ohio et du Mississipi. Enfin, à l'est, après la traversée du fleuve, « un portage » suffit pour atteindre le Richelieu, qui se relie à l'Hudson, dont les eaux se déversent dans l'Atlantique new-yorkais. Ainsi, grâce à la convergence des voies de communications l'île de Montréal constituait le grand carrefour géographique du continent nord-américain.²

Dès les temps historiques, sa plaine montante était couverte d'une épaisse forêt de chênes, d'ormes, de hêtres, de bouleaux et de noyers, que couronnait le dôme de sa montagne toute verte au soleil du matin. Dans la forêt, circulait une multitude de bêtes, ours, renards, lièvres, loups, chevreuils, caribous, loutres et castors, pendant que, dans le fleuve et ses affluents, pullulait une abondance de poissons, brochets, esturgeons, carpes, anguilles, éperlans et truites. Dans l'air léger du printemps, passaient des vols d'oiseaux, canards, hérons, étourneaux, tourtes, grives, outardes et bécassines. En une terre grasse et riche, les arbustes, cerisiers, pruniers, aubépines et vignes, poussaient dru et les baies, framboises, mûres et groseilles, alourdissaient les tiges au-dessus des fraisiers et des violettes des bois.³

Un jour, aux environs de l'an mille, des hommes en canots d'écorce, abordèrent dans l'île. De haute taille et de figure cuivrée, pommettes saillantes et nez aquilin, armés d'arcs et vêtus

de peaux de bêtes, ils appartenait à la nation algonquine. Peuple aventureux et nomade, intelligent et brave, descendu des plateaux du Nord-Ouest, les Algonquins harponneurs de poissons formaient des clans qui se déplaçaient au gré des exigences de la pêche et de la chasse. La race algonquine réclamait comme son territoire exclusif d'exploitation, son « espace vital, » tout le pays qui s'étend, au nord de la vallée laurentienne, du Labrador au lac Supérieur. Ainsi, l'île de Montréal, enclavée dans ce domaine, eut pour premiers habitants, sous leurs wigwams d'écorce, des bandes algonquines au cours des séjours périodiques qu'ils faisaient dans la région, mais ils n'y dressèrent pas d'habitations permanentes. Car, inconstants aussi bien qu'impolitiques, les Algonquins, adorateurs de Michabou, le Grand Lièvre aux folles gambades, méprisaient de s'immobiliser dans un endroit à la culture de la terre. Remuants, superbes et belliqueux, il leur fallait la liberté de l'aventure, la distraction de la chasse et l'exaltation des expéditions guerrières.⁴

Vers le début du quinzième siècle, venant cette fois du sud des Grands Lacs, de nouvelles bandes d'indigènes envahirent à leur tour la vallée laurentienne. De taille moins élancée que les Algonquins, la figure large et le nez busqué, les cheveux relevés sur la tête, les nouveaux venus appartenait à la race huronne-iroquoise, car Hurons⁵ et Iroquois⁶ sortent d'une même souche raciale et linguistique. Ils portaient le nom de Agononsioni ou bâtisseurs de cabanes. Car ces peuplades pratiquant une agriculture primitive, se construisaient des habitations sédentaires. Formant plusieurs clans, les envahisseurs fondèrent des villages le long du fleuve entre Montréal et Tadoussac.⁷ Le plus important à l'est était Stadaconé, sur le promontoire de Québec, habité par la tribu iroquoise des Agniers ou Mohawks, qui se donnaient le nom de Kaniengehaga ou gens du pays du silex.⁸

C'est au pied de la montagne de Montréal que s'établit la bande la plus nombreuse, formée de Hurons Wendats ou péninsulaires.⁹ Séduits par les avantages de l'île, fertile, giboyeuse et poissonneuse, au confluent de nombreuses rivières, les nouveaux venus y bâtirent leur bourgade, qui reçut le nom de Hochelaga. Quant à l'île même, le nom qui finit par lui rester fut celui de Tiotiake, ce qui signifierait l'île entre les rapides.¹⁰

Hochelaga atteignit le sommet de son importance vers le milieu du seizième siècle, alors qu'elle étendit la domination de son chef, appelé agouhanna, sur les huit villages en aval du fleuve, y compris Stadaconé. Renfermant une population d'environ trois mille âmes, la bourgade occupait à peu près l'espace compris aujourd'hui entre les rues Victoria et Metcalfe, Burnside et Sherbrooke. Selon l'usage huron, elle s'entourait d'une palissade hexagonale formée de trois rangs de pieux solidement liés, le long desquels courait à l'intérieur une galerie chargée de pierres pour sa défense contre les assiégeants. L'enceinte ne possédait qu'une porte à l'ouest. A l'intérieur se rangeaient, autour d'une place centrale, plus de cinquante loges ou maisons de planches brutes, couvertes d'écorce, mesurant environ cinquante pieds par quinze. Chaque loge contenait douze feux que, deux par deux, se partageaient vingt-quatre familles. En outre du gros gibier, qui fournissait aussi des fourrures et des peaux pour se vêtir et se chausser, les Hochelagans vivaient uniquement des produits de leurs pêches et de leur culture: maïs, citrouilles et haricots, et des fruits de la forêt. Ils portaient des colliers de coquillages et des boucles d'oreilles, ainsi que des bracelets aux poignets et aux chevilles, et se peignaient le visage de diverses couleurs. Ils façonnaient une poterie rudimentaire, des paniers et des vases d'osier et d'écorce, ainsi que des outils de bois et d'os d'animaux. Ils ne savaient utiliser que le cuivre, qu'ils trouvaient à la surface du sol. Ils connaissaient l'usage de nombreu-

ses plantes médicinales, fumaient du tabac dans des pipes de pierre et dansaient au rythme de tambours monotones et de chansons gutturales. Ils croyaient à un nombre d'esprits surnaturels ou manitous. Ne possédant ni le fer, ni la roue ni les animaux domestiques, ils en étaient encore à la civilisation primitive de l'âge du cuivre.¹¹

Tel était Hochelaga, quand, le 2 octobre 1535, survint le premier homme blanc, Jacques Cartier, qui avait découvert le Canada l'année précédente et que François 1^{er} envoyait maintenant à la recherche du royaume de Saguenay et de ses fabuleuses mines d'or. Les Français abordèrent dans l'île, au pied des rapides de Lachine, où plus de mille Hochelagans, hommes, femmes et enfants, les accueillirent avec un étonnement indicible et « une joye merveilleuse », muets d'admiration devant les costumes hauts en couleurs de ces hommes blancs. Le lendemain, l'agouhanna les reçut solennellement sur la grande place de la bourgade où, enlevant sa couronne de poil rouge de hérisson, il la remit à Cartier en signe d'hommage. Ensuite, comme on lui avait amené nombre de malades, le capitaine malouin, se levant de sa natte, lut au milieu d'un silence impressionnant l'évangile de saint Jean *In principio*, traça dans l'air sur la foule le signe de la croix et finit par la lecture de la Passion. Après une distribution aux hommes de hachettes et de couteaux et aux femmes de chapelets d'étain et de verroteries, il fit sonner les trompettes et autres instruments de musique. Il termina sa visite par l'ascension de la montagne qu'il nomma le Mont-Royal, en l'honneur du cardinal de Médicis évêque de Monreale en Sicile, qui avait obtenu du pape une déclaration favorable à l'expédition française.¹²

Par suite de la guerre contre l'Espagne et de la situation difficile du royaume, ce ne fut que six ans plus tard, en septembre 1541, que Cartier reparut devant l'île de Montréal afin de re-

pérer la route menant aux mines du Saguenay, objectif essentiel du projet de colonisation du pays confié par le roi au sieur de Roberval. Mais Hochelaga n'existait plus. Selon l'habitude indigène de changer de lieu de culture tous les dix ans, les Hochelagans, après avoir épuisé la fertilité du sol, avaient transporté leur habitation quatre milles plus loin, sur une hauteur à quelque distance du fleuve, au-delà du Verdun actuel, habitation qui s'appelait Tutonaguy. Laisant une de ses barques au premier saut, — le courant Sainte-Marie vis-à-vis l'île Sainte-Hélène, — Cartier vint débarquer au pied des rapides de Lachine, d'où, accompagné de quelques Indiens d'un village voisin, il alla soigneusement examiner la situation des sauts, obtenant des habitants d'un second village des renseignements sur la distance à parcourir pour atteindre la terre du Saguenay.¹³

Au printemps de 1542, après sa rencontre à Terre-Neuve avec Cartier, qui cinglait vers la France avec ses boucauts de faux minerais d'or et de faux diamants, Roberval venait s'installer à Charlesbourg avec sa flotte de soldats et de colons. En juin suivant de 1543, afin de reconnaître la route du Saguenay, il longeait à son tour l'île de Montréal avec huit barques, dont l'une se perdit apparemment dans les rapides de Lachine. Il poursuivit alors à pied son exploration jusqu'au confluent du Saint-Laurent et de l'Outaouais avant de regagner Charlesbourg, où la nouvelle l'atteignit du fiasco des diamants de Cartier avec l'ordre de rentrer en France avec tout son monde.¹⁴

Que se passa-t-il ensuite dans l'île, entre le départ de Roberval, en 1543, et le voyage de Champlain en 1603? Parce que les Indiens « n'ont point d'autres Bibliothèques que la mémoire des vieillards, » il ne subsiste de ce passé que quelques faits transmis par la tradition. A la suite des voyages de Cartier, les navires qui, venant à la pêche à la morue, pratiquaient dans le golfe le

troc des fourrures, s'enhardirent bientôt à remonter le fleuve jusqu'à Tadoussac et même Québec.

Dans l'intervalle afin d'empêcher ce commerce de passer aux Hurons de Montréal et de se libérer en même temps de la vassalité que ces derniers leur imposaient, les Stadaconans, s'alliant aux villages voisins attaquèrent les Hochelagans et les chassèrent de l'île, où une partie des vainqueurs s'installèrent eux-mêmes dans cette région de climat moins rude et de sol plus fertile.

Plus tard, provoquée par une querelle meurtrière entre les chasseurs des deux nations, une guerre surgit entre les Agniers et les Algonquins. Ces derniers, peuple guerrier, écrasèrent rapidement leurs ennemis, tribu agricole qui se retirèrent au Sud dans la région de la rivière Mohawk.¹⁵ Subséquemment, une tribu algonquine, les Ononchaturonons, dite aussi de l'Iroquet, s'établit dans le voisinage de Hochelaga, mais, vers 1580, les Hurons ouvrirent les hostilités contre ces nouveaux venus et les chassèrent à leur tour de l'île, qui, devenue déserte, reçut le nom algonquin de Minitkouten-entagougibau, qui signifie l'île où se trouvait une bourgade.¹⁶ C'est probablement vers cette date que Jacques Noël, neveu de Jacques Cartier, monta en barque jusqu'à Montréal, où il fit l'ascension de la montagne.¹⁷

Au cours de ces guerres, la rive laurentienne, de Québec à Montréal, ayant perdu sa population, la traite des pelleteries reflua sur Tadoussac étant monopolisée par l'armateur Pierre de Chauvin. En 1603, son privilège passait aux mains du commandeur de Chastes, qui confiait à Champlain la mission d'aller reconnaître le pays. Le mercredi, 2 juillet, ce dernier abordait dans l'île de Montréal non loin de l'ancien Hochelaga de Cartier, endroit qui reçut le nom de « Grand Sault », à cause du voisinage des rapides de Lachine, dont Champlain fit une brève

exploration avant de rentrer en France.¹⁸ En 1608, le réaliste énergique qu'était Champlain, fondait Québec, dont il espérait faire le palier de départ d'une colonie française, avec la perspective de se frayer une route qui l'amènerait à travers le continent aux rives du Pacifique lui ouvrant le commerce de la Chine et des Indes. Cependant, ce n'est qu'en mai 1611 que, baptisant en chemin l'île Sainte-Hélène du nom de sa jeune femme de treize ans, Hélène Boulé, restée en France, il revenait au Grand Sault. Trouvant « ce lieu, un des plus beaux qui fut en cette rivière, » il projeta d'y faire un établissement et choisit, comme l'endroit le plus propre, un triangle de terre au confluent du fleuve et d'une petite rivière voisine de terres déjà désertées. Ayant fait défricher un emplacement, qu'il nomma Place Royale (au sud de l'actuelle Place d'Youville), il y sema, le 2 juin, le premier blé en terre montréalaise, qui sortit bientôt « en perfection. » Quelques jours plus tard, le 10 juin, un jeune Français du nom de Louis se noyait dans les rapides. L'accident fit donner le nom de Sault Saint-Louis, à l'endroit où s'établit, les jours suivants, entre les Français et les Hurons, le premier troc des fourrures dans l'île. Ce troc continua de s'y faire annuellement jusqu'en 1618, alors que cette foire commença de se tenir aux Trois-Rivières, moins éloigné de Québec et plus accessible aux tribus du nord du Saint-Maurice. Montréal disparaît alors de la scène historique: l'île n'est plus que le pont que franchissent les Indiens venant à la traite et les missionnaires allant prêcher l'évangile aux tribus huronnes.¹⁹

Depuis 1612, la Nouvelle-France végétait sous le régime de vice-rois parasites, qui, contre monnaie sonnante, affermaient à des compagnies le monopole du commerce avec l'obligation de peupler le pays. De fait, elles ne s'occupèrent que de réaliser de forts bénéfices, négligeant toute colonisation au point qu'en 1626, Québec ne comptait pas un seul colon parmi les soixante

employés de la traite, avec peut-être, vingt arpents de terre en culture! Mécontent de ce lamentable résultat, Richelieu créait, l'année suivante la compagnie de la Nouvelle-France, qui, formée de cent associés, s'engageait à faire passer en quinze ans 4,000 Français catholiques dans la colonie. En retour, le roi lui cédait la complète propriété du pays avec le monopole du commerce, les colons recevant le droit de trafiquer avec les Sauvages à condition d'en vendre les pelleteries à la compagnie. Par malheur, dans sa hâte imprudente, Richelieu négligea, malgré la guerre, de faire accompagner d'une escorte navale, l'importante expédition mise sur pied par la Compagnie au printemps de 1628, portant colons et provisions, munitions et bétail. Comme résultat, la flotte fut capturée par les Anglais qui, en 1629, forçaient Québec à capituler.²⁰

Trois ans plus tard, le traité de Saint-Germain-en-Laye rendit la colonie à la France et Champlain revenait, en 1633, avec un contingent de colons et sur son ordre, LaViolette allait fonder les Trois-Rivières, l'année suivante. Malheureusement, les Cent-Associés en banqueroute avaient dû, tout en se réservant l'administration de la colonie, remettre l'exploitation de leur monopole à une société particulière, formée parmi ses membres. La Compagnie avait pour intendant Jean de Lauzon, personnage incompetent, autant qu'ambitieux et cupide. Désireux d'assurer à ses fils, de grands domaines au Canada, il se fit concéder d'immenses étendues de terre dans la colonie, comprenant les seigneuries de Lauzon et de la Cité, qui, voisines l'une de l'autre, s'étendaient sur la rive sud, de la Chaudière au lac Saint-Louis. De plus, le 15 janvier 1636, il obtenait encore, sous le nom de son ami, Jacques Girard, sieur de la Chaussée, la concession de toute l'île de Montréal, que ce dernier lui rétrocédait le 30 avril 1636. C'est dans ce document que l'île reçoit officiellement le nom que Cartier avait donné

à la montagne, mais elle le reçoit non sous la forme française de Mont-Royal, mais de Mont-Réal, qui reproduit la forme italienne de son origine, le Monreale de Sicile.²¹

La colonisation ne progressait que fort lentement et fut surtout l'œuvre d'énergiques animateurs, comme Giffard, Puisseaux et Cheffault, et des communautés religieuses, à qui la Compagnie avait octroyé, à titre de fief, de vastes domaines appelés seigneuries, dont les seigneurs concédaient à leur tour des terres à titre de cens et rentes à des colons dits censitaires. Autour de Québec et des Trois-Rivières, les deux seuls postes du pays, les défrichements commencèrent d'entamer la forêt de haute futaie, mais les navires n'amenaient chaque année qu'un si petit nombre d'émigrants qu'en 1640, la colonie ne renfermait encore que trois cents habitants. Cependant, Québec possédait un Hôtel-Dieu fondé par la duchesse d'Aiguillon et un couvent des Ursulines établi par Madame de la Peltrie. En outre, depuis 1633, les Jésuites, « plus puissants » avaient obtenu, grâce à leur confrère, le P. Poulin, confesseur du roi, et à leur ami Lauzon, à se faire attribuer, à l'exclusion des premiers missionnaires récollets, le ministère religieux en l'absence de clergé séculier. Mais plus qu'au service curial qu'ils dispensaient à deux cents Français, tenaient-ils à se consacrer à l'évangélisation des nations sauvages. Avec un zèle admirable, ils adhéraient ainsi à la vocation de leur Compagnie, en même temps qu'ils aidaient à l'expansion de la colonie, pratiquement conditionnée par le troc des pelleteries indigènes.²² De la sorte les intérêts catholiques et politiques se conjuguèrent au point de se confondre entièrement. Dès 1640, les Jésuites avaient établi et dirigeaient des « missions » à Tadoussac, à Sillery et aux Trois-Rivières, ainsi que plusieurs « résidences » parmi les Hurons habitant la région de la baie Georgienne. Ces dernières missions, les plus importantes, ne progressaient que lentement par

suite de l'attachement des Indiens à leur fétichisme traditionnel et de leur opposition à une monogamie chrétienne. Cependant à force de zèle et de constance, les missionnaires étendaient leur domaine et déjà se préoccupaient de porter la foi parmi les tribus algonquines, qui s'échelonnaient sur les rives de l'Ouataouais et jusqu'au lac Supérieur.²³

A cette date de 1640, la Nouvelle-France commençait à s'affermir avec l'arrivée annuelle d'émigrants, le défrichement de nouvelles terres et une reprise de la traite. Or voici que, l'année suivante, les Iroquois s'engageaient dans le sentier de la guerre contre la colonie. Formant une ligue de cinq nations échelonnées dans la région de climat modéré et de terre fertile, qui va du lac Champlain au lac Ontario, ces indigènes touchaient d'un côté aux habitations anglaises et hollandaises, et de l'autre aux territoires des animaux à fourrures. Ils pouvaient ainsi commodément servir d'intermédiaires entre les chasseurs de l'Ouest et les acheteurs de l'Est. De plus, il leur était facile de porter la guerre dans la Nouvelle-France, les uns par le lac Champlain et les autres par le haut Saint-Laurent. Voici qu'elles étaient leurs forces militaires. Etablis sur la rivière Mohawk les Agniers comptaient environ cinq cents guerriers. Leurs voisins les Onnéiouts ne pouvaient aligner que cent hommes, pendant que, plus loin les Onnontagués, de même que les Goyogouins, formaient deux groupes de trois cents braves chacun. A l'autre extrémité, les Tsonnontouans se targuaient de lever mille combattants. Unies par une origine et une langue communes, les Cinq Nations étaient encore liées entre elles par une alliance politique remarquable de clairvoyance et de sagacité, qui, souple et forte, à la fois, les groupait devant le danger ou le bien commun, mais qui les laissait libres d'agir indépendamment les unes des autres, selon leur intérêt ou leur caprice. Peuple agricole et sédentaire dans leurs bourgades

fortifiées d'enceintes de pieux, ils avaient acquis une excellente tactique militaire, dissimulée dans ses approches, subite dans son exécution et rapide dans sa retraite. Venus selon l'expression d'un missionnaire « en renards », ils combattaient « en lions » et se dérobaient « en oiseaux. » A quoi s'ajoutait une fourberie que seule égalait leur cruauté. Leur grand trophée était le scalp du vaincu et leur grande réjouissance, la torture des prisonniers, hommes ou femmes, au poteau du feu.²⁴

Jusque-là, ils n'avaient pas encore, devant leurs armes à feu, attaqué de front les Français, mais maintenant qu'ils pouvaient eux-mêmes s'armer de mousquets hollandais, ils prenaient ouvertement l'offensive. Ce n'était pas là une guerre de revanche par suite des attaques de Champlain, mais une guerre économique autour de la fourrure de l'Ouest: il s'agissait de s'en réserver le commerce avantageux avec Orange (Albany), en forçant les Français d'évacuer les Trois-Rivières et de couper leurs communications avec leurs alliés indigènes. Ces alliés, Algonquins et Hurons, se trouvaient être, en même temps, les ennemis exécrés des Iroquois; ainsi la politique anti-française de ces derniers s'accordait à leur antagonisme indigène, qui ambitionnait de « se rendre les maîtres absolus de la grande rivière » Saint-Laurent.²⁵ Finalement, à la guerre, les poussaient encore un instinct primitif de carnage, une émulation de courage et une ambition de gloriole militaire. C'est dans cette ambiance indigène, qui va conditionner son existence, que la Société de Notre-Dame de Montréal, dans un élan de prosélytisme religieux, allait confier à Chomedey de Maisonneuve la tâche de fonder le poste d'un Montréal français et missionnaire.

1. Cf. Dagenais, Pierre. *Le Milieu physique de Montréal*. L'Actualité économique, Montréal, 1942, p. 104-7; Alcock, F.J. *Personal Notes*; Adams, Frank D. *The Monteregian Hills*, Department of Mines. Ottawa, 1913, p. 30; Corminboeuf, Fernand. *Rétrospective ou le Canada avant l'histoire*, Montréal, 1938, p. 13, 14, 35-37.

2. Dagenais, Pierre, *op. cit.*, p. 111.
3. Cf. *The Voyages of Jacques Cartier*. Edition H.P. Biggar, Ottawa, 1924; *Oeuvres de Champlain*. Edition Laverdière. Québec, 1870, V, p. 100, 104-105, 391-2.
4. *Handbook of Indians of Canada*. Ottawa, 1913, p. 13-19, 375; Perrot, Nicolas. *Mémoires sur les mœurs, coutumes et religions des sauvages de l'Amérique du Nord*. Leipzig, 1864, p. 5, 9, 100; Wintemberg, W.J. *Was Hochelaga destroyed or abandoned?* American Anthropologist. New Series, 29, Manaska, 1827, p. 254.
5. Ce nom vient du mot français huron, signifiant homme d'apparence grossière.
6. Ce nom est tiré du mot algonquin *Iriakoiw*, qui signifie véritables vipères.
7. *Handbook*, p. 206, 224-6; Perrot, *op. cit.*, p. 9; Lafitau, Père J.F. *Mœurs des Sauvages américains*, Paris, 1724, I, p. 102; Cuoq, Abbé J.A. *Lexique de la langue huronne*, Montréal, 1882 p. 184-8; *The Voyages of Jacques Cartier*, passim,
8. Lafitau, *op. cit.*, p. 101; Wintemberg, W.J. *The Probable Location of Cartier's Stadacona*, Royal Society of Canada, 1936, p. 20; Cuoq, *op. cit.*, p. 188; *Handbook*, p. 206; Clarke, Peter Doyentate. *Origin and Traditional History of the Wyandots*, Toronto, 1870, p. III et I; Hale, Horatio. *The Iroquois Book of Rites*, Philadelphia, 1883, p. 16; *Collection de Manuscrits*, I, Québec, 1883, Mémoire de La Chesnaye, p. 253.
9. *Handbook*, p. 206; Clarke, *op. cit.*, III et I; Cuoq, *op. cit.*, p. 188; Morgan, *op. cit.*, p. 9 & 189; Hale, *op. cit.*, p. 16.
10. Lighthall, D.W. *Hochelaga and the Hill of Hochelaga*, Société Royale du Canada, 1924, II et 96; Cuoq, *op. cit.*, p. 16 et 43; Wilson, Daniel. *The Huron-Iroquois of Canada*, Société royale du Canada, 1884, II, p. 72-81.
11. *The Voyages of Jacques Cartier*, p. 157-8; Dawson, *Notes on aboriginal Antiquities recently discovered in the Island of Montreal*, Canadian Naturalist, Montreal, 1860, p. 430 seq.; Wintemberg, *op. cit.*, p. 251; Lighthall, *op. cit.*, p. 95 et 106; *Handbook*, p. 39, 42 et 216.
12. *The Voyages of Jacques Cartier*, p. 148-155; Passerat de Lachapelle. *Jean Le Veneur et le Canada*, dans *Nova Francia*, Sept. Dec. 1921, p. 342.
13. *The Voyages of Jacques Cartier*, p. 257-9; et carte de Vallard, p. 160; Wintemberg, p. 254.
14. *The Voyages of Jacques Cartier*, p. 269-270, et Planisphère de Descelliers, p. 224.
15. Perrot, *op. cit.*, p. 9-12; Colden, *op. cit.*, p. 3-4.
16. *Handbook*, p. 365; *Relation*, 1642, p. 36 et 38; *Relation*, 1646, p. 40; *Oeuvres de Champlain*, p. 68, 101 et 170.
17. *The Voyages of Jacques Cartier*, p. 259.
18. *Id.*, p. 242-3 et 249.
19. *Id.*, passim; *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada*. Québec, 1854, p. 5-11.
20. *Concession par la Compagnie de la Nouvelle-France*, 16 janvier 1635; *Transports de la concession ci-dessus*, 30 avril 1638. Dans Casson, *op. cit.*, p. 243-6.
21. Arc. Col. C A, 125-1, *Arrêt de 1763*, p. 71; Le Clercq, P. Chrétien. *Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France*, Paris, 1691, p. 433-440. Casson, Dollier de. *Histoire de Montréal*. Mémoires de la Société historique de Montréal. Montréal, 1868, p. 31; *Relations*, Année 1639, p. 8-9.

23. *Cf. Relations*; Année 1636, p. 114; Année 1637, p. 61.
24. *Relations*, Année 1641, p. 38-46; Année 1660, p. 4, 6-8; *Arch. Can. Correspondance officielle, I, Mémoire sur le sujet de la Guerre des Iroquois, 1660*, p. 321-4.
25. *Relations*, Année 1641, p. 41-44.

CHAPITRE DEUXIÈME

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME

La Dauversière et l'abbé Jean Jacques Olier fondent la Société de Notre-Dame de Montréal. Concession de l'île par la Compagnie de la Nouvelle-France. Dessein d'un établissement d'évangélisation. Choix de Maisonneuve et des colons. Acceptation de Jeanne Mance. Maisonneuve refuse de se fixer à l'Île d'Orléans. Il prend possession de l'Île de Montréal.

C'est à cette heure, où la Nouvelle-France ne forme encore qu'une petite et malingre colonie, sur laquelle plane déjà la menace d'une guerre iroquoise, que s'accomplit ce que l'histoire laïque elle-même appellera le miracle mystique de la fondation de Montréal. La France traverse une extraordinaire renaissance religieuse: c'est l'époque du cardinal de Bérulle, qui établit en France l'ordre de l'*Oratoire*, et de Vincent de Paul, qui fonde les communautés des *Sœurs de la Charité* et des *Prêtres de la Mission*, l'époque encore où le duc de Ventadour forme la *Compagnie du Saint-Sacrement*, dont les sociétaires, — nobles, ecclésiastiques et grands bourgeois, — consacrent leur temps et leur fortune à des œuvres pieuses.¹

Dans ce climat de haute spiritualité naquit chez un fervent laïque la première idée de créer une mission religieuse dans l'île de Montréal. Cet homme, « dont la jeunesse avait été traversée de quelques orages, » se nommait Jérôme Le Royer de la Dauversière, pieux et pauvre, père de cinq enfants et simple per-

cepteur des impôts dans la petite ville de La Flèche, en Anjou. C'était un curieux homme, de mine peu engageante avec un visage lourd et carré aux pommettes saillantes. « Sans moyens, sans appui, ni charmes de bien dire, » il réunissait, d'autre part, le zèle du converti, la conviction du mystique, la ténacité du promoteur et le sens pratique du financier. Le 2 février 1630, après avoir reçu la Sainte Eucharistie, il ressentit une inspiration qui lui enjoignait d'instituer une communauté de religieuses hospitalières sous le vocable de Saint-Joseph. C'est à quoi il s'employa dès lors avec tant de zèle obstiné qu'il réussit, dès 1634, à grouper ses premières hospitalières au service des malades, qui, deux ans plus tard, s'agrèreront sous le titre d'Institut des Filles de Saint-Joseph. Depuis des années, La Dauversière entretenait d'étroites relations avec les Jésuites du collège de La Flèche, dont l'un d'eux, le P. Chauveau, était son confesseur. Dans cette maison, se trouvaient les lettres et relations du P. Charles Lalemant, missionnaire en Nouvelle-France et, de plus, l'évangélisation des Indiens y formait un sujet de fréquents entretiens de passionnant intérêt, encore accru par la présence, parmi les professeurs, de missionnaires revenus d'Amérique après la capture de Québec en 1629, tel, entre autres, le P. Ennemond Massé, qui après un séjour de quatre ans outre-Atlantique, fut ensuite attaché au collège de 1629 à 1632. La Dauversière non seulement entendit parler à maintes reprises des missions indiennes, mais il acquit encore par le P. Massé une excellente connaissance géographique du pays.²

C'est dans ce milieu, tout imprégné de zèle apostolique envers les indigènes du Canada, que, selon les paroles de l'abbé Olier, premier associé de La Dauversière, le dessein de la fondation de Montréal prit « son origine » par cet « homme de vertu qu'il plut à la divine bonté d'inspirer. » Le 2 février 1636, après avoir communié, il eut, ce jour-là, fête de la Purification

de la Vierge Marie, l'intime conviction que le Seigneur lui ordonnait d'établir, dans l'île de Montréal, un Hôtel-Dieu, confié à des hospitalières qui desserviraient les Indiens et les Français du pays.³ De toutes façons, une telle idée paraissait aussi chimérique qu'extraordinaire de la part d'un simple laïque sans influence ni fortune. Or, il arriva qu'à la même date, un ancien « mondain, » qui « avait réformé sa vie » et reçu les ordres, l'abbé Jean Jacques Olier, jeune prêtre de 28 ans, se sentit également appelé à s'employer à la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France. Trois ans passèrent, au cours desquels la lecture des *Relations* des Jésuites, entre autres, celle de 1637, décrivant l'île de Montréal, ne cessa de confirmer La Dauversière dans son dessein d'apostolat. En 1639, dès que son projet eût reçu l'encouragement de son confesseur, La Dauversière s'empressa d'en faire part à son ami et commensal, Pierre Chevrier, baron de Fancamp, qui, fort riche et dévot, se destinait à la prêtrise. Sur son conseil, tous deux se rendirent à Paris, où de Fancamp, membre de la Société du Saint-Sacrement, comme M. Olier, ne manqua pas de communiquer à ce dernier le projet de La Dauversière, conversation qui était une invitation à se joindre à sa mise en œuvre. Il dut évidemment l'informer de la visite que ce dernier devait faire au Garde des sceaux, à Meudon. C'est ainsi qu'au courant des faits, M. Olier reconnut immédiatement La Dauversière quand celui-ci se présenta en même temps que lui au château de Meudon. Sans hésiter, il lui dit: « Je sais votre dessein; — je vais le recommander à Dieu, au Saint autel. » Après avoir dit sa messe, à laquelle La Dauversière assista, M. Olier, qui avait pris avec lui un rouleau d'argent de 100 pistoles, soit mille francs, lui remit cette somme, en disant: « Tenez, voilà pour commencer l'ouvrage de Dieu. »⁴

Dès l'année suivante, gagnés par l'ardent prosélytisme de M. Olier, se joignirent aux trois associés, le baron Gaston de

Renty, chef de la filiale parisienne de la Compagnie du Saint-Sacrement, et deux prêtres, les abbés Balthasar Brandon de Bas-saucourt et Nicolas de Barault, tous trois, hommes de profonde piété, de belle fortune et de généreuse charité. Tels furent les débuts de l'association qui prit bientôt, en recrutant de nouveaux membres, le nom de: *Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*. Dès le début, Olier s'en révéla l'âme dirigeante, de qui relevaient les décisions à prendre, pendant que La Dauversière, nommé « procureur de la dite compagnie, » en devint l'homme d'affaires, chargé de tous les détails financiers et matériels. Un autre membre, Bertrand Drouart, sieur de Sommellan, se vit confier les fonctions de secrétaire. L'entreprise s'organisa sans retard. Une fois réunies les sommes offertes par les six premiers associés, La Dauversière et Olier expédièrent à Québec, vingt tonneaux de vivres et d'outils pour l'usage des colons qu'ils se proposaient de faire passer, le printemps de 1641, dans l'île de Montréal.⁵

Magnifique optimisme ou confiance surnaturelle, les associés ne possédaient pas encore, à ce moment, le moindre arpent de terre dans l'île. De fait, elle appartenait toujours au grand accapareur Lauzon, qui séjournait alors à Vienne en Dauphiné. La Dauversière et Fancamp se rendirent en délégation auprès de lui pour « acheter de luy la dite isle de Montréal. » Intrigué autant qu'ennuyé par cette demande, le madré propriétaire commença par refuser, puis, se ravisant, suggéra un prix astronomique. Invincibles dans leur projet, les négociateurs rentrèrent à Paris afin de se consulter avec leurs associés quant au prix maximum qu'ils accepteraient de payer. Se faisant accompagner du P. Charles Lalemant, personnage bien en Cour, pour appuyer sa cause, La Dauversière revint à Vienne s'aboucher avec Lauzon. Cette fois les négociations aboutirent. Sur promesse d'une som-

me rondelette qui ne figure pas au contrat, Lauzon fit à La Dauversière et à Fancamp, par acte devant notaire, du 7 août 1640, la complète cession de l'île de Montréal. A cette cession, il ajouta, par un autre acte de même date, les droits de navigation et de pêche autour de l'île, dont il s'était précédemment fait octroyer le scandaleux monopole.⁶

L'acquisition de l'île nécessaire à leur plan d'évangélisation réjouit les membres de la Société, mais cette coûteuse réussite à la Pyrrhus, faillit mal tourner. Comme début à leur œuvre apostolique, ils avaient donné les mains à un acte d'une légalité douteuse de la part de M. de Lauzon et accepté d'être les victimes d'une exploitation. Surtout, la Compagnie de la Nouvelle-France, propriétaire du pays ne l'entendit pas de la même façon. A la nouvelle du transport de l'île elle s'empressa de le déclarer nul et de nul effet pour la raison que Lauzon n'avait pas rempli l'obligation essentielle de son titre de concession qui était de peupler sa seigneurie. A quoi s'ajoutait le motif, non moins important, de fixer d'exactes limites et conditions aux nouveaux propriétaires, afin de protéger son monopole contre un poste, si avantageusement situé qu'il pouvait intercepter toute la fourrure de l'Ouest. En conséquence la compagnie voulut, par acte du 17 décembre 1640, reconcéder elle-même à La Dauversière et à Fancamp l'île de Montréal en simple fief et seigneurie, mais en prenant soin de se réserver, pour un éventuel lieu de traite, toute la tête de l'île au sud d'une ligne tirée à quatre lieues de la Montagne depuis le lac Saint-Louis, jusqu'à la rivière des Prairies.⁷

Par cette concession, en somme, très légèrement restreinte, les associés de Montréal recevaient en toute propriété un magnifique territoire d'une grande fertilité, occupant la position la plus favorable à la tête de la navigation et au confluent de plusieurs rivières, territoire qui était, à la fois, la porte de l'hinter-

land des nations indigènes et l'entrepôt naturel du commerce des fourrures. En retour, aux nouveaux seigneurs la Compagnie imposait les principales conditions suivantes: payer une pièce d'or à chaque mutation de propriété, laisser un chemin libre de vingt toises de large sur la grève tout autour de l'île, suivre la coutume de Paris et faire relever d'une future Cour souveraine de Québec les sentences de leur justice seigneuriale, ne pas concéder de terres à des habitants du pays, mais établir sur place des hommes de France d'année en année; ne permettre le troc des pelleteries qu'aux seuls colons du poste avec l'obligation de les revendre à la compagnie aux prix réglementaires.⁸

Maîtres de l'île, base de leur entreprise, La Dauversière et Olier s'empresèrent de formuler le judicieux programme de leur entreprise d'évangélisation indigène. «Le dessein des Associés de Montréal, écrivaient-ils, est de travailler purement à procurer la gloire de Dieu et le salut des Sauvages.» Leur premier objectif se propose d'établir dans l'île une colonie agricole à l'abri d'une fortification contre les Sauvages; ensuite d'instituer un séminaire pour l'instruction des jeunes Indiens et la formation de missionnaires, et finalement d'ouvrir une école pour l'éducation des filles sauvages et françaises, ainsi qu'un hôpital pour les malades.⁹

Ce programme, d'expansif prosélytisme, les associés le mirent en œuvre sur le champ. Avec une générosité sans égale, les six membres de la société versèrent 75,000 livres, le baron de Fancamp contribuant 20,000 livres pour sa part. Laissant à Olier, à Fancamp et au baron de Renty la propagande et le soin des finances, La Dauversière, chez qui le mystique se doublait d'un homme d'affaires, se jeta tout entier dans l'organisation d'un embarquement, — colons, armes et provisions, — pour la Nouvelle France.¹⁰

Pour les fondements de cette colonie évangélisatrice de Montréal, il importait essentiellement d'en confier la tâche à un chef de forte qualité religieuse et militaire, mais où le prendre?

Au cours de leurs démarches entre en scène le personnage destiné à créer la mission canadienne. Fils d'une famille de noblesse ancienne, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve était né à Neuville-sur-Vanne en février 1612. De ses antécédents on sait fort peu de faits authentiques. Très jeune, selon l'usage du temps, à treize ans, il aurait joint les rangs de l'armée et servi dans plusieurs campagnes notamment celle de Hollande. C'est ainsi qu'il acquit la pratique de la discipline et l'expérience du commandement. Ayant quitté le régiment à l'âge de vingt-neuf ans il se trouvait libre de toute attache. Un jour, il lui tomba sous les yeux une *Relation des Jésuites* et l'inspiration lui vint d'offrir ses services à l'œuvre des missions canadiennes. Il s'en ouvrit au Père Charles Lalemant qui le mit en relation avec monsieur de La Dauversière. A la suite d'une entrevue avec ce dernier, les Associés s'empressèrent de s'adjoindre ce sujet de choix qui désirait employer « sa vie et sa bourse dans une entreprise sans vouloir autre chose que l'honneur d'y servir Dieu et le Roy son maître. » « Homme de grande oraison » il possédait un fonds de sympathie humaine, un esprit de profonde justice et un jugement solide. De plus il ne désirait pas les honneurs et ne recherchait ni les avantages ni la richesse. Au contraire il donnait généreusement du revenu de ses biens personnels. D'une bravoure froide et d'une fermeté inébranlable il se révéla le chef qui refuse de céder devant les Iroquois, les gouverneurs malveillants et les autorités théocratiques. Ces qualités de l'homme d'action s'accompagnaient dans la vie quotidienne d'une humeur aimable, animant la conversation de réflexions piquantes. Il professait un

goût marqué pour la musique et se plaisait, aux heures de loisir, à jouer du luth, la guitare du temps.¹¹

Ayant assemblé le matériel et les provisions nécessaires et trouvé le chef de l'expédition, les Associés de Montréal, s'occupèrent de recruter pour la future habitation des laboureurs et des artisans propres également à défricher le sol et à faire le coup de feu. Cette tâche se révéla difficile de lever des hommes, célibataires, si possible, prêts à s'expatrier outre Atlantique dans un pays froid, sauvage et couvert de forêts, où une poignée de Français étaient en butte aux attaques des indigènes. Afin d'assembler des colons, La Dauversière et Fancamp durent battre le pays entre La Flèche, La Rochelle et Dieppe et garantir à chaque « engagé, » par contrat devant notaire, un salaire fixe, le vivre et le logement pendant trois ans, avec pleine liberté de rentrer en France à l'expiration de ce terme. De la part des engagés, cet embauchage restait purement utilitaire, sans intention quelconque de participer à une œuvre religieuse.¹² Souvent même la promesse de hauts salaires ne réussit pas à retenir les recrues; avant le départ, plusieurs se dérobèrent, cédant à la crainte de la traversée ou de l'hostilité indigène. Pour combler les vides, on dû, à la dernière minute, accepter deux hommes qui exigèrent d'amener leurs femmes avec eux.

Peu de temps avant le départ des vaisseaux, en avril probablement, se produisit une conjoncture des plus heureuses qui devait amener dans la suite, des effets quasi-providentiels. Aux Associés qui cherchaient une femme « de vertu assez héroïque et de résolution assez mâle » pour vouloir se fixer en un pays d'outre-mer, et assez compétente et dévouée pour prendre soin de l'habitation et des malades, il arriva de rencontrer une volontaire répondant à leurs exigences, Jeanne Mance, d'une excellente famille de Langres. Mise au courant de l'œuvre religieuse qui se poursuivait à Québec par les Ursulines et les Hospita-

lières, elle s'était sentie un désir irrésistible de servir Dieu en Nouvelle-France. En juin 1640, elle vint à Paris et s'entretint avec le P. Lalemant qui, de même que son confesseur, le P. Saint-Jure, l'encouragea dans son dessein. A trente-quatre ans, elle était, avec une tête intelligente et de beaux yeux, une grande impulsive que n'attirait pas la vie religieuse, mais que soulevaient à la fois, une dévotion ardente et un véritable besoin de dévouement. Imaginative et dynamique, elle s'embarrassait peu de conventions. D'une énergie allant de pair avec son activité, elle refusait de reculer devant l'obstacle et savait, l'heure voulue, sacrifier même le nécessaire à l'essentiel. Diplomate avec le sourire, elle temporisera parfois afin de mieux s'armer, mais ne cèdera rien de sa décision. L'intense conviction de sa vocation parareligieuse lui communiquait un talent de parole ardente et sincère. La rumeur de sa courageuse décision de passer en Nouvelle-France suscita un tel intérêt que des dames de la cour, et même la reine Anne d'Autriche désirèrent la connaître. Bientôt, un Récollet, le P. Rapin, qui secondait son projet, la mit en relations avec la Marquise de Bullion, très riche veuve d'un surintendant des finances. A la suite de plusieurs entretiens qui la convainquirent du zèle et du sens pratique de Jeanne Mance, la marquise lui confia, sous l'obligation de ne pas révéler son nom, même au cas des circonstances les plus impérieuses, la tâche de fonder un hôpital en Nouvelle-France, pour lequel elle lui remit un premier dépôt de 1,200 livres. Forte de cet appui, l'ardente prosélyte prit la route de La Rochelle, port d'embarquement pour Québec. Là, par l'intermédiaire du père jésuite Laplace, elle rencontra La Dauversière, qui la sollicita de se joindre à l'entreprise montréalaise. Après approbation par son directeur, elle accepta cette requête et, ravis de cette adhésion, La Dauversière et Fancamp la reçurent comme précédemment Maisonneuve, membre de la Société de Montréal.¹⁸

Sous la direction de ses deux chefs, Maisonneuve et Jeanne Mance, l'expédition mettait à la voile, à La Rochelle, à la fin de mai 1641, sur deux navires, l'un portant Maisonneuve et vingt-cinq hommes, l'autre Jeanne Mance et douze hommes, pendant qu'un troisième quittait Dieppe avec dix hommes, deux femmes, une jeune fille et quelques enfants. Après une pénible traversée, qui dura plus de deux mois, sur ces petits voiliers de 200 tonneaux, mesurant environ quatre-vingt-dix pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur, et ballottés par la mer et les vents, les colons finirent par arriver au port sans perte de vie. Les uns après les autres, au cours du mois d'août, les navires jetèrent l'ancre devant Québec, celui de Maisonneuve arrivant le dernier, le vingtième du mois.

Les Iroquois venaient de reprendre la guerre contre la colonie. Son gouverneur, M. de Montmagny et les notables se réjouirent de l'arrivée de ce renfort inattendu et formulèrent l'espoir que son chef renoncerait « à la folle entreprise » d'aller se fixer à Montréal dans un poste tellement exposé aux attaques indiennes. Le gouverneur s'empressa de solliciter Maisonneuve de s'établir plutôt dans l'île d'Orléans, lui représentant sa commodité et sa fertilité, et insistant davantage sur le besoin de renforcer Québec et sur le constant danger de s'installer à Montréal sur la frontière des cantons ennemis. A ce plaidoyer, très judicieux, Maisonneuve répondit simplement avec son irréductible fermeté: « Ayant été déterminé par la compagnie qui m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette isle se devroient changer en autant d'Iroquois. »¹⁴ Vu la saison avancée, c'était déjà septembre, Maisonneuve, après avoir déchargé ses navires dans le magasin construit à Québec par la Société, décida de se contenter, pour cette année, d'aller reconnaître son futur poste.

En compagnie du gouverneur et du P. Vimont, il atteignit, le 14 octobre, l'île de Montréal, où les voyageurs passèrent la nuit. Le lendemain, étant à la Place Royale que Champlain avait débarrassée de ses arbres en 1611, le gouverneur, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, mit le sieur de Maisonneuve, représentant la Société de Notre-Dame, en possession de l'île de Montréal. Après signature de l'acte officiel, la petite expédition leva l'ancre pour le retour.

En chemin, Maisonneuve descendit à Sainte-Foy, à quelques milles de Québec, où habitait Pierre de Puiseaux, sieur de Montrenault, ancien armateur, enrichi par le commerce aux Antilles, et maintenant établi sur une seigneurie du pays. Mis au courant des projets du Montréal, ce vieillard de soixante-quinze ans, demanda d'être admis dans la Société de Notre-Dame, offrant sur l'heure à Maisonneuve en toute propriété au profit de l'entreprise montréalaise sa maison de Sainte-Foy sur le fleuve pour y faire construire des barques par ses hommes, ainsi que son autre maison de Saint-Michel, pour en faire sa résidence personnelle durant l'hiver. Embarrassé comme il l'était de l'hivernement de sa recrue, Maisonneuve accepta, le 23 novembre, cette offre si généreuse. Grâce à cette heureuse circonstance, l'hiver se passa à préparer le voyage du printemps, qui conduirait l'expédition au poste choisi dans l'île de Montréal. Au cours de ces mois, Madame de La Peltrie, fondatrice du couvent des Ursulines de Québec, qui résidait aussi à St-Michel, se lia d'amitié à Jeanne Mance et demanda de participer à l'œuvre de Montréal.¹⁶

A Paris, de leur côté, les associés de Montréal, qui groupaient maintenant trente-cinq membres, la plupart nobles seigneurs et hauts personnages, dont neuf prêtres et huit femmes, se réunissaient le 27 février 1642 dans l'église Notre-Dame. Après avoir entendu une messe dite par M. Olier qui commu-

nia les associés laïques, ils consacrèrent solennellement l'île de Montréal à la Sainte Famille sous la protection de la Sainte Vierge. Ce fut alors qu'ils adoptèrent ouvertement le nom de *Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame pour la conversion des Sauvages*. Pour l'œuvre missionnaire, ils firent entre eux une nouvelle contribution de 40,000 livres, destinées à un deuxième envoi d'hommes et de provisions au Canada.¹⁶

1. Bessières, Albert. *Catholicisme social et action catholique au siècle de Louis XIV*. Gaston de Renty & Henry Buch. « Etudes », janvier 1932. Paris 1932; Allier, Robert. *La Cabale des dévots, 1627-1666*. Paris, 1902; Olier, J.J. *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société Notre-Dame de Montréal Pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*. (Paris) 1643. *Passim*.
2. Casson, Dollier de, *Histoire du Montréal*. Mémoires de la Société historique de Montréal, Montréal, 1868, p. 12; Faillon, Abbé. *Histoire de la colonie française en Canada*, Villemarie, 1865, I, p. 382-3; Olier, p. 37-8.
3. Casson, p. 12; Olier, p. 26-7; *Mémoires autographes de M. Olier*, p. 96-7.
4. Casson, p. 12-14.
5. Casson, p. 19; Saint-Jure, Le P. de. *Vie de M. de Renty*, Paris, 1664, p. 218; Daveluy, Marie-Claire, *Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal, accompagnée de notes historiques et critiques*. Revue d'histoire de l'Amérique française, Montréal, septembre 1956, p. 297-9. LeClercq, *op. cit.*, p. 49.
6. Casson, p. 15; Donation et transport de la concession de l'île de Montréal, p. 276-8; Morin, Sœur. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, Montréal, p. 121.
7. *Edits & Ord.* I, Concession de Montréal, p. 20-24.
8. *Id.*
9. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. *Articles de la Société de Montréal*, Faillon, p. 40-2. Cités par
10. Casson, p. 19 et 26.
11. Casson, p. 16-19. Sœur Morin. *Annales de l'Hôtel-Dieu*. Montréal 1921, p. 81 et 84. Daveluy, Marie-Claire. *La Société de Notre-Dame de Montréal*, p. v21.
12. Archives de la Charente inférieure. *Etude Sacrée. Minutes Teuleron*. 1642.
13. Casson, p. 20-32; Sœur Morin, p. 45-46, 53-54. Daveluy, Marie-Claire. *La Société de Notre-Dame de Montréal*, p. 131-132.
14. *Ibid.*, p. 23; Olier, p. 30-31; Morin, p. 47-48.
15. Casson, *op. cit.*, p. 29-32; Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. Montréal, 1921, p. 32-33.
16. Casson, p. 344-36; La Tour, Abbé. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, Montauban, 1761, p. 130; Daveluy, *passim*; *Relations*, Année 1642, p. 37.

CHAPITRE TROISIÈME

FONDATION DE VILLE-MARIE

Maisonneuve s'établit à Montréal avec ses colons. Construction d'un fort. Premières conversions de Sauvages. Crue du Saint-Laurent. Iroquois découvrent Ville-Marie. Menace à leur traite de la fourrure. Première agression contre l'établissement. Appui du roi au nouveau poste. Donation de Madame de Bullion. Vie des colons. Maisonneuve marche à l'ennemi. Construction de l'Hôtel-Dieu. Critiques de l'œuvre de Montréal.

Enfin, à Québec, ce fut le printemps avec le fleuve libre de glace. Le 8 mai 1642, Maisonneuve et Jeanne Mance, accompagnés du gouverneur de Montmagny, de madame de la Peltrie, du P. Vimont, supérieur des Jésuites, et de M. de Puiseaux, s'embarquèrent pour leur destination avec une quarantaine d'hommes, quatre femmes et quelques enfants. L'expédition se composait d'une pinasse, navire étroit et léger à trois mâts, d'une gabarre, petit bateau plat, et de deux barques, tous bâtiments à voile et à rames. Retardé par la lenteur des barques, le voyage dura neuf jours qui furent une continuelle surprise pour les nouveaux colons. Habités aux rivières de France, ils s'émerveillaient, à la fois, de la surprenante largeur du fleuve et de la forêt immense qui bordait ses rives. Le 17 mai, la flottille longeait l'île de Montréal. Désireuse d'atteindre son lieu d'atterrissage à temps pour y célébrer la messe le lendemain matin, qui était un dimanche, elle navigua jusque tard dans la soirée et dût probablement passer la nuit au pied du sault Sainte-

Marie, arrêtée par la force de son courant qu'il fallait franchir de jour. Le lendemain, en route dès l'aurore, elle prenait terre à la Place Royale, choisie l'automne précédent, pour être le lieu de l'habitation. Ce lieu formait un triangle de terre fermé à l'est par le fleuve, au nord par l'étroite rivière Saint-Pierre et à l'ouest par un marais, offrant ainsi de tous côtés une protection naturelle contre les attaques. Appelé plus tard Pointe-Callière, endroit qu'on peut situer au sud des rues St-François et Saint-Nicolas.¹

C'était le 18 au matin d'une journée ensoleillée et radieuse. Sur le vert sombre de la forêt, ormes, chênes et sapins, escadaient les pentes du Mont-Royal, où les érables et les bouleaux mettaient les taches claires de leurs feuilles jaune-vert. Dans la prairie, jadis déboisée par les indigènes, des aubépines et des merisiers balançaient au vent leurs fleurettes roses ou blanches, au-dessus des herbes, « émaillées de fleurs, » parmi les blancs trilliums et les violettes.

L'expédition mit pied à terre. On s'empressa de dresser un autel, que décorèrent de fleurs sauvages Jeanne Mance et Madame de la Peltrie. Ayant chanté le *Veni Creator*, le P. Vimont célébra la messe. Au petit groupe de fidèles, il adressa une brève allocution, où, rappelant l'inspiration et le but de l'entreprise, il prononça ces mots vraiment prophétiques: « Ce que vous voyez n'est qu'un grain de moutarde, mais il est jeté par des mains si pieuses et animées de l'esprit de la foi et de la religion que, sans doute, il faut que le Ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels ouvriers, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts. » Le soir en guise de lampes devant l'autel on enferma dans des « fioles des mouches luisantes (lucioles) qui y brillaient for agréablement. »²

Pendant la journée les colons avaient dressé des tentes et déchargé les armes, les outils et les provisions. Quand le soir étoilé jeta sa lumière lointaine et bleutée sur le campement autour de l'autel, Montréal était fondé sous le double signe de la foi chrétienne et de l'apostolat français. Chose peut-être unique dans l'histoire, une ville venait de naître, qui était dédiée à la Vierge sous le nom de Ville-Marie et dont le seul but était la gloire de Dieu et la conversion des indigènes.

Le lendemain, débuta l'œuvre de l'installation, qui se continua tout l'été. Avec de jeunes arbres, dont le premier fut abattu par Maisonneuve lui-même, honneur qu'il réclama en vertu de sa qualité de gouverneur, on commença d'élever une enceinte et de semer sans retard des pois et du maïs. Une fois la palissade complètement fermée, première nécessité afin de se couvrir contre toute attaque iroquoise, les colons se mirent à la construction des logements. M. de Montmagny avait quitté le poste, laissant à Montréal, Madame de la Peltrie et M. de Puisseaux. Au début du mois d'août, arriva le précieux renfort de douze nouveaux colons avec des vivres, des marchandises des armes en plus des lits complets, de la vaisselle, des médicaments. Secours important le poste recevait deux bœufs, 3 vaches, 20 brebis. A tout cela s'ajoutait un tabernacle, des ornements et des vases d'église qui servirent immédiatement pour la chapelle d'écorce élevée dès la première année à l'intérieur de l'enceinte. Pour le nouvel embarquement, la Société, qui comptait maintenant quarante-cinq membres, avait reçu en dons 40,000 livres.³

Au cours de l'été, le 28 juillet, Ville-Marie entra pour la première fois en relation avec les indigènes, objet de sa fondation. Une petite bande d'Algonquins, qui traversait l'île, découvrit la nouvelle habitation, où, bien accueillis, ils s'y reposèrent quelques jours. Vers le milieu du mois d'août, survint une autre bande composée d'Ononchatorons, qui campa dans le

voisinage. Maisonneuve profita du passage de ces Algonquins pour leur recommander de répandre la nouvelle de la fondation d'un établissement, où il les invitait à venir s'établir sous la protection du fort. Pendant le séjour de la seconde troupe, le 15 août, la colonie célébra la fête de l'Assomption en consacrant le poste à la Vierge Marie et chanta un *Te Deum* d'actions de grâces. Ces cérémonies impressionnèrent fortement les Indiens, si bien qu'un des chefs sollicita le baptême pour son fils âgé de quatre ans, qui fut baptisé le 28 août, sous le nom de Joseph, Maisonneuve et Jeanne Mance étant ses parrain et marraine. Ce fut le premier baptême indigène à Ville-Marie, suivi, en octobre, de celui d'une petite fille et en novembre et décembre de deux autres enfants.⁴

Pour les colons l'été s'écoula rapidement au milieu des travaux de fortifications et constructions. Quand l'hiver couvrit le sol d'une épaisse couche de neige, grande nouveauté pour tous, une enceinte oblongue mesurant 320 pieds de long faite de pieux solides, entourait le poste, qui abritait soixante-dix personnes. A l'intérieur, une grande maison temporaire logeait le gouverneur, Jeanne Mance, pendant que les colons se groupaient dans quatre maisonnettes, face au magasin, où s'entassaient provisions, matériaux et munitions. Toute cette première année la plupart des colons habitèrent « en commun comme dans une sorte d'auberge. »

Sous la direction de chefs, tels que Maisonneuve et Jeanne Mance, les exercices religieux des dimanches s'accomplissaient avec une parfaite régularité, si bien que tous formaient « en Jésus Christ un seul cœur et une seule âme. » Le seul événement de l'année survint le 25 décembre, alors qu'une crue soudaine du Saint-Laurent, qui menaçait depuis plusieurs jours d'inonder l'habitation, s'arrêta finalement à la porte de l'enceinte. Quelques jours plus tard, le 6 janvier 1643, en accom-

plissement de la promesse qu'il avait faite si le fort était épargné par l'inondation, Maisonneuve porta sur son épaule une croix que les colons, l'accompagnant en procession, allèrent planter à la cime de la montagne à trois milles du fort. Le 19 mars, les Montréalistes, selon l'expression du temps, avaient terminé la charpente de la résidence du gouverneur. Ce jour-là, fête de Saint-Joseph, on célébra le double événement par une décharge de canons, qui, d'une plateforme, défendaient le poste. Dès lors, on s'occupa de construire des « maisons fort commodes » pour les colons heureux de quitter les méchantes maisonnettes du début.⁵

Jusqu'au printemps de cette année, (1643), les Iroquois ignoraient encore la construction de Ville-Marie. A cette date une de leurs bandes, lancée à la poursuite de dix Algonquins, ne put les rejoindre, mais les vit entrer dans le fort. Là-dessus, ils retournèrent dans leur pays, où ils révélèrent l'existence du nouveau poste. Deux ans plus tôt dès 1641, les Cinq-Nations avaient entrepris contre la colonie laurentienne une guerre ouverte par ambition économique. Elles voyaient dans les Français des concurrents qui, par leur traite avec les Algonquins et les Hurons aux Trois-Rivières, allaient diminuer leur rôle si profitable d'intermédiaires entre les tribus de l'Ouest pourvoyeuses de pelleteries et les Hollandais d'Orange, fournisseurs de mousquets, d'ustensiles et d'étoffes., Cette situation fit naître chez eux la tactique de harceler les Français dans le but de les contraindre à quitter le pays, afin de rester maîtres de la traite. Le 9 juin, soixante Hurons, qui descendaient sans armes avec treize canots chargés de fourrures, en route pour Ville-Marie et les Trois-Rivières se heurtèrent à Lachine à une bande de quarante Agniers, qui capturèrent vingt-trois des canotiers. Espérant détourner ainsi l'agression des Iroquois, ces prisonniers, par une lâche trahison, leur suggérèrent

d'aller attaquer les Français de Ville-Marie, aussitôt trente guerriers se dirigèrent vers le poste et surprirent (le 9 juin 1643) dans la forêt six charpentiers et scieurs de bois en train d'abattre des arbres. Ils en tuèrent trois, Guillaume Boissier, Bernard Berté et Pierre Laforest, dont ils levèrent la chevelure, firent prisonniers les trois autres. Ce furent les premières victimes montréalaises de la funeste hostilité iroquoise. Le lendemain les Iroquois massacrèrent treize des perfides Hurons, emmenant en captivité les dix autres et les trois Français. Un de ces derniers réussit à rentrer à Ville-Marie, les deux autres furent brûlés. Quelques Hurons s'enfuirent et eurent l'audace de se réfugier au fort, où ils séjournèrent pendant quelque temps sans être molestés grâce à l'intervention des Jésuites désireux avant tout de ne pas compromettre la sécurité de leurs missions en Huronie.⁶

Après cette première agression, encouragés par la faiblesse du poste, les Iroquois commencèrent de rôder aux alentours. Dans le silence du milieu, parfois éclatait un coup de feu, qui rappelait que l'indigène était là, guettant le travailleur isolé ou le chasseur imprudent. Contre ce danger, Maisonneuve organisa le travail par groupe sous la protection de sentinelles, le mousquet au bras. La cloche de la chapelle annonçait l'heure du départ et de la rentrée des hommes. Au milieu de ces alarmes, les colons furent grandement réconfortés par la visite du gouverneur de Montmagny au début de juillet. Il apporta la nouvelle d'une lettre du roi, 21 février 1643. Elle l'informait qu'il avait donné aux Associés la permission d'achever leur fort, de le munir d'artillerie et lui recommandait d'assister en tout ce qu'il pourrait, le sieur de Maisonneuve. Montmagny annonça, de plus, que le roi avait fait don aux Associés d'un navire de 350 tonneaux, nommé *La Notre-Dame*. Il apportait la nouvelle qu'une bienfaitrice anonyme — Madame de Bullion —

en plus d'une rente de 2,000 livres — offrait 12,000 livres pour la construction d'un hôpital et qu'enfin une recrue était en route pour Montréal.⁷

Cependant, la nouvelle de l'érection dans l'île d'un fort, défendu par des canons, s'était vite propagée parmi les Indiens de l'Ouest, pour qui il constituait un lieu inestimable de refuge contre les Iroquois et de ravitaillement contre la famine. A la fin de février 1643, des Hurons y laissaient leurs femmes et leurs enfants, étant bientôt suivis d'une bande de chasseurs algonquins. Inspiré par son prosélytisme, Maisonneuve, qui voyait en eux de futurs convertis, les accueillait avec empressement, leur accordant des vivres afin de les amener à fréquenter le poste. Il estimait que « la libéralité est sans doute la meilleure chaîne dont on puisse apporter à gagner et attacher leurs cœurs » surtout ceux des Algonquins, « si pauvres et nécessiteux. » Mettant en pratique un programme visant à faire de l'Indien un agriculteur, et un chrétien il offrit au chef de la bande algonquine une terre qu'on l'aiderait à défricher. Oumasasikouéie accepta et demanda d'être instruit de la foi. Huit jours plus tard, le 7 mars, un père jésuite le baptisait ainsi que sa femme Mitigoukoué, et les mariait le même jour, premier mariage célébré dans l'île.

De son côté, profitant de la venue à Ville-Marie de Borgne-de-l'Île, Joseph, le nouveau converti qui était son neveu, le convainquit de s'installer près du poste. Heureux de cette recrue, le gouverneur lui fit don, comme à son neveu, d'une terre et d'une arquebuse, générosité qui ne manqua pas de produire ses effets. Bientôt le Borgne reçut le baptême avec sa femme, et le P. Poncet les maria. Tels furent les prémices de l'œuvre évangélisatrice de Ville-Marie. A la suite de ces « biens-faits qui, selon le P. Vimont, sont des charmes puissants sur les âmes grossières, » des Hurons et des Algonquins acceptaient assez vo-

lontiers d'écouter les instructions des Jésuites, s'efforçant de traduire dans une langue primitive sans termes idéologiques, la complexité de la doctrine chrétienne. Ainsi, cette année-là, les Pères purent conférer le baptême à tous ceux, plus de soixante-dix, qui leur parurent ne pas obéir à « quelque petit mélange d'intérêt temporel. »⁸

D'autre part, ces Indiens de passage contribuaient à la sécurité du fort en signalant ou en pourchassant les Iroquois en campagne dans son voisinage. Devant cette menace si pressante « qu'en dehors du seuil de sa porte, on n'était pas en assurance, » arrivait heureusement de France, en septembre (1643), une nouvelle recrue de quarante hommes sous la conduite de Louis d'Ailleboust, gentilhomme de Champagne, ingénieur de mérite et homme de résolution, actif et judicieux, accompagné de sa femme et de sa belle-sœur. Pour renforcer le poste, il fit élever deux bastions qui permettaient au canon de battre les flancs de l'enceinte. Au cours de l'automne, on dressa des chiens à faire la ronde, chaque matin, autour du fort afin d'éventer toute présence des Iroquois, entraînant où se distinguait la chienne Pilote. Vers le même temps, Madame de La Peltrie et M. de Puiseaux retournèrent à leur résidence de Québec.⁹

Dès lors, la vie montréalaise s'organisa dans sa très simple routine: défrichement des terres, culture des grains et des légumes, abattage des arbres, construction des bâtiments du poste et des bastions de l'enceinte. Dès l'hiver arrivé, la grande occupation est la coupe et le trainage du bois de chauffage, dont on brûle d'énormes quantités pendant cinq mois d'hiver dans ces maisons qui n'ont que des cheminées. En toute saison, le travail est dur et lent; faute d'attelages suffisants, il se fait à force de bras: il faut tourner le sol à la bêche et traîner le bois par équipe. Malheureusement toutes ces occupations étaient condi-

tionnées par l'incessante guérilla iroquoise, même l'hiver n'arrêtait pas les incursions des ennemis. Leurs soudains coups de fusil irritaient les Montréalais, mécontents d'être murés derrière leur palissade ou de ne pouvoir vaquer librement à leurs travaux. Aussi importunaient-ils le gouverneur, afin qu'il leur permit de se porter à l'attaque de l'ennemi. Mais ce dernier se refusait à de telles sorties, objectant qu'il n'était qu'une « poignée de monde, peu expérimentés au bois », qui pourraient facilement se faire embusquer par les Iroquois, vingt contre un, et que, de plus, le poste se trouvait incapable de combler les pertes. Mais les « bouillans François » ne murmuraient pas moins que leur gouverneur exhibait plus de piété que de bravoure et « appréhendoit de s'exposer ».¹⁰

Devant de telles critiques, afin de sauvegarder son autorité morale, Maisonneuve résolut de marcher contre l'ennemi à la première occasion. Le 30 mars 1644, les chiens, Pilote en tête, ayant signalé la présence des Iroquois par des aboiements, les hommes accoururent chez le gouverneur, lui disant: « Les ennemis sont dans le bois, ne les irons-nous jamais voir? » « Oui, répondit-il, vous les verrez. Qu'on se prépare... Je vais à votre tête. » Et trente hommes, dont seulement quelques-uns avaient des raquettes, marchèrent dans la neige encore haute contre plus de cent Iroquois, embusqués dans la forêt. Maisonneuve disposa ses hommes derrière les arbres, non loin de l'endroit qui devint la première Place d'Armes au sud de l'actuelle place d'Youville d'aujourd'hui. La fusillade fut assez vive, quoique lente, avec les armes de l'époque, mais sans grand effet contre des adversaires qui, tous montés sur raquettes, se déplaçaient facilement. Les munitions commençant à manquer, les Français, qui comptaient déjà deux hommes tués, les nommés Maternale et Bigot, et un troisième blessé mortellement, Guillaume Lebeau, durent songer à retraiter vers le fort. Maisonneuve

donna ordre de rentrer par un chemin de traîne, dont le sol durci facilitait la marche. Il se retira le dernier, deux pistolets au poing, afin de couvrir le retour de ses hommes, mais ceux-ci se précipitèrent à telle allure que bientôt le gouverneur se trouva seul contre l'ennemi. Les Indiens, qui avaient déjà capturé deux fugitifs, tenaient à faire prisonnier avant tout le chef des Français. Ils le laissèrent aller afin de réserver à leur chef l'honneur de cette prise glorieuse. Celui-ci se porta bientôt en avant et comme Maisonneuve, le voyant à deux pas, levait son pistolet pour le tirer, il se baissa si vite que la balle le rata. Alors il bondit, saisissant le gouverneur à bras le corps, mais celui-ci, de son second pistolet, lui tira son coup dans la tête et l'étendit mort. Au lieu de poursuivre Maisonneuve, les Iroquois n'eurent plus qu'une pensée, celle d'enlever le corps de leur chef, afin d'éviter qu'il ne tombât comme trophée aux mains des Français. Le gouverneur put ainsi rentrer au fort; depuis ce jour, on ne cessa d'admirer le sang-froid de son indomptable courage et la sagesse de sa vigilante prudence.¹¹

Au printemps de cette année, sur le conseil de d'Ailleboust, les Montréalistes, qui avaient cru le climat trop rigoureux pour cette culture, commencèrent à semer du blé, qui produisit une abondante récolte. Vers la fin de l'été, Ville-Marie se réjouit d'accueillir quelques soldats d'une compagnie de soixante hommes envoyés au Canada par Anne d'Autriche, ainsi qu'un petit groupe de colons embauchés aux frais des associés de Montréal. Les uns et les autres étaient conduits par un parfait hypocrite, le sieur de La Barre, portant à sa ceinture « un grand chapelet avec un crucifix, » qu'on dut chasser l'année suivante, à cause de ses acoquinements avec une trop sympathique sauvagesse. Vers le même temps, avec l'envoi des fonds donnés par Madame de Bullion pour la fondation d'un hôpital, arrivaient les meubles nécessaires. Jusque là, on se contentait d'un local aménagé

temporairement. Sur réception de ces secours, Maisonneuve fit commencer la construction d'un solide hôpital terminé le 8 octobre, sous le vocable de Saint-Joseph, il consistait (à l'angle actuel des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice) en un édifice de soixante pieds par vingt-quatre, comprenant en saillie un petit oratoire de pierre de dix pieds carrés. Dans la suite, les Associés fournirent le mobilier et les vases de la chapelle, ainsi que les médicaments et les instruments de chirurgie pour l'hôpital, dont l'enclos de quatre arpents fut entouré d'une palissade de pieux.¹²

Cependant, l'entreprise de Montréal soulevait certaines critiques en France. Malgré l'excellence de son but, la Société se voyait blâmée à droite et à gauche. Devant le succès de son établissement, — nombre des colons et affluence des Indiens — les éloges qu'il suscitait semblèrent à tort comporter une comparaison défavorable aux missions des Jésuites et au peuplement par la Compagnie de la Nouvelle-France. Sous des formules déguisées, les reproches qu'on adressait à l'œuvre montréalaise paraissaient provenir des partisans de ces deux institutions. Les amis des Jésuites, qui n'avaient pas admis la présence des Récollets au Canada s'impacientaient de voir des laïques se mêler de l'évangélisation des indigènes, sans compter que cette initiative, à leur avis, divisait les efforts et les ressources. Ils ajoutaient que Montréal, trop proche des territoires iroquois, exposait ses habitants à un massacre éventuel et que c'était là une « folle entreprise. » Quant aux partisans de la grande compagnie, ils reprochaient aux Montréalistes d'entraver et de compliquer la traite et même de s'immiscer dans les relations politiques avec les indigènes.

A ces attaques, le chef spirituel de la Société, M. Olier, jugea bon de répondre dans l'hiver de 1643, par une brochure intitulée: *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société*

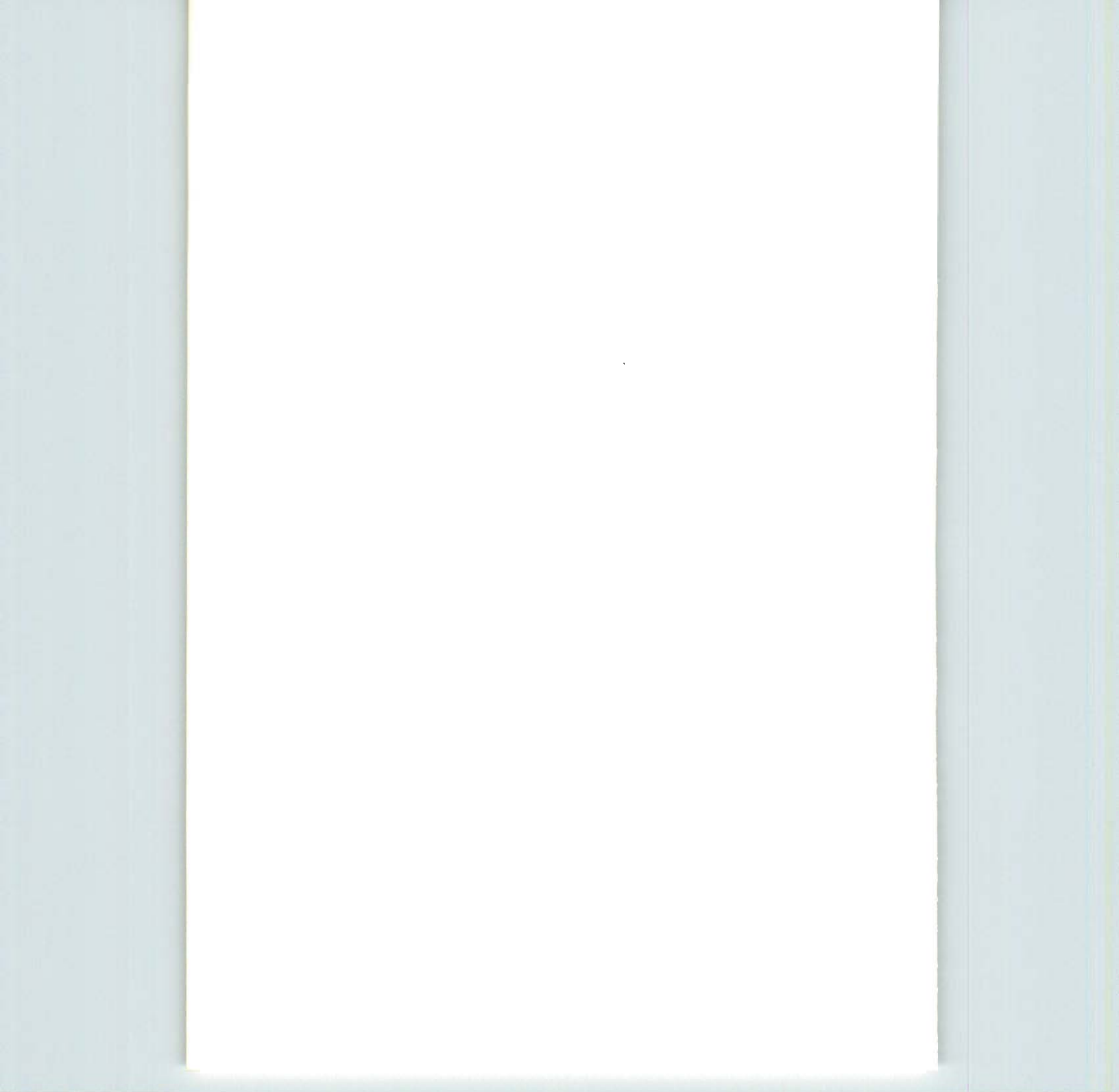
de Notre-Dame, où une argumentation évangélique et diffuse, courtoise, parfois piquante, réfutait, les unes après les autres, les critiques spécieuses des adversaires.¹⁸

Mais sachant bien que la logique ne suffit pas à défendre même les plus louables entreprises, les Associés, qui avaient de puissants amis en Cour, en particulier, M. de Renty, grand conseiller de la reine et membre de leur Société, résolurent de s'assurer la protection royale contre toute opposition religieuse ou mercantile. Ayant reçu de Louis XIII le droit de construire un fort garni de canons, ils firent encore approuver par le roi, par lettre du 18 avril 1643, la nomination de gouverneur de Maisonneuve. Enfin, l'année suivante, ils obtinrent d'Anne d'Autriche des lettres patentes, émises au nom de Louis XIV alors âgé de cinq ans. Datées du 13 février 1644, ces lettres ratifiaient les contrats de concession de l'île, permettaient d'en désigner le gouverneur, d'y établir des fortifications et des habitations pour les Français et les Indiens chrétiens, d'ériger un corps de communauté, de naviguer librement dans le fleuve, sans obligation d'escale quelconque et de recevoir des legs et des fondations pour l'entretien des Sauvages et « des prêtres, religieux ou séculiers qui y sont ou qu'il conviendra d'y entretenir. »

De par ces lettres, promulguant une décision royale, Montréal devenait par une anomalie, à la fois extraordinaire et hasardeuse une colonie dans la colonie. *Imperium in imperio*. Sauf en matière de traite et d'appels judiciaires, elle jouissait d'une complète autonomie malgré le monopole de la Compagnie de la Nouvelle-France, avec liberté d'introduire ses propres ecclésiastiques en face du monopole de la Compagnie de Jésus. Pour bien marquer ces nouveaux droits, les Associés signèrent, le 26 mars 1644, ce qu'ils n'avaient pas encore fait, une commission officielle nommant Maisonneuve gouverneur de l'île et seigneurie de Montréal. Du coup, les Cent-Associés et les Jésuites, qui tra-

vaillaient la main dans la main, ne pouvaient manquer de battre froid à cette audacieuse rivale au point de chercher à lui barrer la route dans l'avenir.¹⁴

1. *Oeuvres de Champlain*, pp. 390-393; Lanctot, Gustave, *Images et figures de Montréal sous la Nouvelle-France*, S.R.C. 1943. *Relations*. Année 1642, p. 37; Casson, p. 36, 37, 39; Morin, Sœur. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. 1921, p. 60, 63.
2. Casson, p. 38-42; *Relations*, Année 1642, p. 38. Sœur Morin, p. 62.
3. *Relations*. Année 1642, p. 37-38; Cf. *Registre de Villemarie*.
4. *Relations*, Année 1642, p. 52-3; Casson, p. 43; Olier, p. 35-36; Sœur Morin, p. 63.
5. *Relations*, Année 1641, p. 46-49; année 1643, p. 62-63 et 76; Casson, p. 43-401; *Registre de Ville-Marie*, 1643.
6. Casson, p. 46-48.
7. *Relations*, Année 1643, p. 53-55 et 61; *Registre de Ville-Marie*, *passim*.
8. Casson, p. 47-51; *Relations*, année 1643, p. 6; année 1647, p. 74-5.
9. Casson, p. 50-51.
10. Casson, p. 51-54.
11. *Ibid.* Faillon, Vol. II, p. 21-22.
12. Casson, p. 54, 57-58; *Relations*, année 1643, p. 60; Belmont, Abbé. *Histoire du Canada*, Société littéraire et historique de Québec, Québec, 1840. Cf. Faillon, I, p. 467.
13. *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame*, Paris 1643. Texte aussi publié en appendice dans Daveluy, Société de Notre-Dame de Montréal.
14. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice: Lettre de Louis XIII, 18 avril 1643. Lettre de Louis XIV, 13 février 1644. *Inventaire des Papiers de Saint-Sulpice*, Commission de Maisonneuve, 20 1644 (Le texte en reste introuvable). *Edits et Ordonnances*. Tome I, Ratification par le roi, pp. 24-25. Cf. Faillon, Tome I, p. 487-490.



CHAPITRE QUATRIÈME

CRÉATION D'UN CONSEIL DE TRAITE

Les Cent Associés cèdent la traite à la Communauté des Habitants. Conditions spéciales en faveur de Montréal. Etablissement d'un conseil de traite. Election du premier syndic. Remaniement du Conseil par le roi. Proposition d'un évêché canadien. Défrichement et évangélisation. Reprise de la guerre iroquoise. Destruction des bourgades huronnes. Jeanne Mance et la Société de Montréal. Concessions de terres et construction de maisons. Iroquois à l'assaut de Ville-Marie. Maisonneuve passe chercher du secours en France.

Protégé politiquement par la parole royale, contre les malveillances et les oppositions des deux côtés de l'Atlantique, Montréal renforce sa défense en face des irruptions iroquoises. Au cours de mai 1645 sa garnison abat plusieurs assaillants qui rôdaient autour de l'habitation ce qui freine pour le moment l'audace de l'ennemi.

Durant l'été, le poste s'adjoignit une précieuse recrue dans la personne de l'interprète Charles LeMoyne, remarquable par son sang-froid, son jugement et sa connaissance de la psychologie indienne. En juillet, le gouverneur de Montmagny réussit à conclure une paix avec les Agniers aux Trois-Rivières. Cette paix permet aux Montréalistes de renforcer les 2 bastions du poste, munis de deux petites pièces de canon, dont la reine vient de faire don à la Société de Montréal. Ils s'occupent aussi d'avancer le défrichement et la culture des terres voisines. Se mé-

fiant toujours de la perfidie iroquoise ils continuent de se rendre au travail et d'en revenir au temps marqué par la cloche du fort, ayant soin, en plus, de placer des sentinelles pour la protection des travailleurs. A l'automne, à la nouvelle de la mort de son père, Maisonneuve passa en France, laissant à M. d'Ailleboust le commandement du poste.¹

C'est à Paris que s'accomplit l'événement de la période. Presque ruinée à ses débuts par la prise de ses navires et la capture de Québec (1629), la Compagnie de la Nouvelle-France avait affermé à des sociétés particulières son exploitation de la traite mais avait dû la reprendre en 1641. La guerre iroquoise qui s'ouvrit à cette date, restringit fortement la descente des fourrures de l'Ouest au grand dommage de la Compagnie, dont le troc des pelleteries constituait l'unique ressource financière. C'est alors, en 1644, que La Gardeur de Repentigny, Juchereau des Châtelets et quelques partisans proposèrent la formation d'une compagnie canadienne sous le nom de *Communauté de la Nouvelle-France*, qui, ouverte à tous les habitants du pays, prendrait en main l'exploitation de la traite. Voyant dans ce projet une entreprise plus favorable au progrès de la colonie, entreprise qui leur permettrait d'exercer une plus grande influence, les Jésuites réussirent à le faire adopter par la Cour² comme ils l'avouent dans leur journal secret « *agente regina et nobis impellentibus* ». Se réservant cependant tous les droits seigneuriaux, la Compagnie de la Nouvelle-France accepta, non sans quelque soulagement, de céder à la Communauté ou Compagnie, son monopole à condition que cette dernière, prenant en main toute l'administration économique et financière, s'engageât à solder toutes les dépenses de la colonie et à servir aux Cent Associés une redevance annuelle d'un millier pesant de castors assortis. Daté du 14 janvier 1645. et ratifié par le roi le 6 mars, le contrat s'accompagnait d'une déclaration que les

concessions antérieures de la Compagnie de la Nouvelle-France gardaient toute « leur force et valeur, » ce qui préservait les droits de la Société de Montréal en face de la nouvelle organisation. »^{2a}

Malgré cette assurance les Associés de Montréal n'ignoraient pas les antagonismes qui les guettaient de ce côté, et sachant bien que la *Communauté des Habitants* représentait une influence jésuite et une entreprise québécoise, jugèrent de toute prudence de se protéger par un traité signé par ses directeurs. Par acte du 24 janvier 1645, il fut convenu entre La Dauversière et de Repentigny que la Communauté établirait un magasin à Ville-Marie pour la commodité de la traite et des Indiens d'en haut, mais aussi, ce qu'il faut noter, pour « l'establissement d'une plus grande union entre lesd. habitans de la nouvelle france. » Dans ce magasin, Ville-Marie recevait le droit de mettre un commis aux côtés de celui de la Communauté ainsi que dans ceux des autres postes du pays.³

Assez étrangement constituée sur une base d'inégalité sociale, cette première compagnie canadienne se divisait en trois classes de membres: « les principaux et plus considérables; les médiocres; et le commun des habitans ». Les profits de la traite devaient se partager en parts inégales entre les différentes classes et en portions égales entre les membres d'une même classe. L'assignation des habitants aux différentes classes et la proportion des profits de chaque classe devaient être fixées par le gouverneur, le supérieur des Jésuites et quelques citoyens mandés en consultation. Ces chiffres malheureusement, sont restés inconnus. Dans ce système, les Montréalistes avaient droit à quatre membres de la première classe, à deux de la seconde et deux autres dans la troisième. Une autre clause, qui indique bien la rivalité qui existait entre Québec et Ville-Marie, déclare que: « Et pour surd'avantage Nourrir paix, amitié et bonne intelligen-

ce Entre tous les habitans dud. pais Et spécialement entre ceux de Québec et de Mont-Réal, lesd. habitans de Mont-Réal ou les dépputez de leur part seront appelés aux assemblées qui se tiendront par lesd. habitans à Quebecq ou ailleurs pour les affaires générales du pais.» Enfin, les associés de Montréal en France avaient droit de recevoir chaque année « communication » de l'état des affaires. Ce document capital établit nettement que Montréal possédait une autonomie qui l'égalait pratiquement à Québec.^{8a}

La Compagnie des Habitants ne pouvait se fonder en un moment plus propice: grâce à la paix des Trois-Rivières, les Indiens descendirent en nombre de l'Ouest avec leurs canots débordant de fourrures si bien que la Communauté fit expédier en France vingt mille livres pesant de castor, qui produisirent, à dix francs la livre, deux cent mille francs de recette dont Montréal retira sa profitable quote-part. A la suite de ce mirifique début, désireuse de détenir seule les services de transport entre la colonie et la mère patrie, pour empêcher « le divertissement » des pelleteries, mais aussi pour « entretenir l'union et la bonne intelligence » entre Québec et Montréal, ce qui implique l'existence de conflit, la Compagnie des Habitants rachète des Associés, de Montréal le 12 décembre 1645, leur navire la *Nostre Dame*, ainsi que leurs deux barques, la *Notre-Dame* et le *Saint-Joseph*, au prix de 21,000 livres. Par contre, elle s'engage de transporter de France à Montréal tout le fret et les hommes destinés à Ville-Marie sur le pied de 76 livres par tonneau et de 40 livres par personne pour l'aller et de 30 livres pour le retour. Le transport de Québec à Montréal coûtait 11 livres par tonneau et de 10 livres par personne à la montée et 8 livres à la descente. Enfin la Communauté accepte de transporter le courrier et les envois de Montréal en France, mais les associés de Ville-Marie se réservent le droit d'envoyer au besoin au Canada

les navires qu'il leur plait. Dans le cas de cabotage entre Québec et Montréal la Communauté doit en assurer les services à un juste prix.⁴ Ainsi Montréal traitait avec Québec de puissance à puissance, sur un pied de complète égalité.

Le 20 septembre 1646, Maisonneuve rentrant de France débarque à Québec, à temps pour voir sur les quais des amoncellements de fourrures provenant d'une traite aussi fructueuse que la précédente. Aux réunions de la Communauté où siègent entre autres, de Repentigny, amiral de la flotte, Juchereau, commis général, et Maisonneuve, représentant de Montréal, la discussion s'élève tempêteuse autour des profits à distribuer. Les directeurs « se firent puissamment augmenter leurs gages... Cela fit honte. » Maisonneuve refusant de mettre la main dans le sac et « n'ayant point voulu signer, » la proposition resta sur la table.⁵

Une lettre de La Dauversière parvint à Maisonneuve lui apprenant qu'après son départ de Paris, son beau-frère avait été assassiné et que sa mère projetait un second mariage ruineux, il se rembarque le dernier jour d'octobre pour la France.^{5a}

Il repartait, probablement chargé de présenter à la Cour les protestations des colons à l'encontre des directeurs de la Communauté, protestations dont était également porteur le sieur Tronquet, secrétaire du gouverneur. Ces protestations produisirent un tel effet que le Conseil du Roi décida de réglementer la traite. Par un arrêt du 27 mars 1647, il remplaçait les directeurs de la Communauté par un conseil de régie de la traite, composé du gouverneur général, du supérieur des Jésuites et du gouverneur de Montréal. A ce conseil, chargé de diriger le commerce et la finance, avaient droit de séance afin de représenter les intérêts de leurs commettants, trois syndics élus au scrutin par les habitants de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal.

C'était là une nouveauté extraordinaire, sous l'ancien régime, que l'entrée dans le gouvernement, même à simple titre consultatif, de représentants élus par le peuple. En outre, cette réorganisation accordait au gouverneur de Montréal 10,000 livres d'appointements, avec transport gratuit de trente tonneaux de fret sous condition d'entretenir une garnison de trente hommes.⁶

Il semble bien que, dans cet arrêt, l'opinion de Maisonneuve, de passage à Paris, ait tenu une place assez considérable grâce à sa connaissance du pays et grâce également à l'influence en Cour des membres de la Société de Montréal. De fait, c'est à Maisonneuve qu'on offrit d'abord la prochaine nomination de gouverneur et, sur son refus de rompre avec l'œuvre religieuse de Ville-Marie, ce fut un autre associé, M. d'Ailleboust, qui fut choisi. Cet arrêt royal reconnaissait ainsi l'importance du poste de Montréal en conviant son gouverneur à l'administration du pays et en soldant les frais de sa garnison.

Rentré au Canada au début d'août 1647, Maisonneuve prit sa place aux réunions du Conseil qui se révéla bientôt inefficace à cause des fréquentes absences du Supérieur jésuite et l'éloignement de Maisonneuve à Montréal. Les anciens directeurs préparèrent, en vue de la modifier une requête au roi qui fut confiée à Juchereau et à d'Ailleboust. Ce dernier se rendait en France afin de recevoir sa nomination de gouverneur, que lui avait annoncée Maisonneuve sans lui mentionner qu'il l'avait refusée pour lui-même. Effectivement, après avoir institué d'Ailleboust gouverneur, le roi, par un arrêt de mars 1648, régla qu'à l'avenir le conseil se composerait du gouverneur, du supérieur des Jésuites de l'ancien gouverneur, et de deux habitants du pays choisis par le conseil tous les trois ans, ainsi que des gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, lorsqu'ils se trouveraient à Québec. L'arrêt réduisait à 10,000 livres les appointements du gouverneur général, à 3,000 ceux du gouverneur

de Montréal, qui, par contre, ne devait plus entretenir que six soldats de garnison. Ces économies permettaient de créer une force plus effective, celle d'un camp volant de 40 hommes chargés de patrouiller le fleuve, de Québec à Montréal.⁷

En France, à la nouvelle de la paix avec les Agniers, les Associés de Montréal avaient jugé que l'heure était venue de réaliser l'un des buts de leur œuvre missionnaire, celui d'installer à Ville-Marie des prêtres séculiers se consacrant à l'évangélisation des indigènes. Estimant que c'était là le premier pas à faire, ils proposèrent l'érection d'un évêché dans la Nouvelle-France, que toujours magnifiquement généreux, ils offraient de doter eux-mêmes. Avec l'approbation du cardinal Mazarin qui s'était assuré de l'agrément des jésuites, la proposition fut approuvée par le clergé de France, en mai 1645, le sulpicien Thomas Legauffre, qui avait offert de contribuer trente mille livres à la dotation de l'évêché, fut désigné comme futur évêque. Il refusa d'y consentir avant d'avoir, par une retraite, connu la volonté de Dieu, malheureusement durant cette retraite, frappé d'apoplexie, il mourut au bout de trois jours. L'année suivante, l'assemblée du clergé de France émit une nouvelle recommandation, le 25 mai 1646, mais, dans l'intervalle, les Jésuites s'étaient ravisés par crainte de voir ainsi s'établir une autorité supérieure, « qui puisse être contraire à leurs desseins, » écrit la Mère Marie de l'Incarnation. Le projet resta en suspens, mais c'est à la Société de Notre-Dame que revient le mérite d'avoir lancé cette idée qui sera mise à exécution quelques années plus tard.⁸

Dans l'intervalle, la paix avait permis aux Montréalistes de pousser leurs défrichements et d'augmenter leurs cultures de grains et de légumes, heureux de récolter du très beau maïs et de voir que le blé de France poussait à merveille, rendant de dix à quinze pour un. En même temps, elle attira bientôt à Ville-Marie, plusieurs bandes de Hurons et d'Algonquins, dont

quelques-unes y passèrent l'hiver, se livrant dans l'île à une chasse abondante. Les Pères jésuites profitaient de leur séjour pour les catéchiser et baptisèrent un certain nombre d'hommes et femmes. Dans son désir de recevoir ce sacrement, un néophyte demanda gravement à Madame d'Ailleboust, qui parlait assez bien l'algonquin: « Puisque tu nous entends si bien, ne pourrais-tu, en l'absence du Père, nous marier publiquement dans l'église? » Au cours de l'hiver, des Agniers visitèrent fréquemment le poste, mais se montrèrent indifférents aux instructions des missionnaires. En octobre 1646 les Agniers rompent la paix. Excités, une fois de plus, par les récits des prétendus maléfices jetés par les prêtres, récits répandus par les Hurons, aussi traîtres que pleutres, ils assassinèrent le père Jogues et son compagnon Jean Lalande. Ils attaquèrent ensuite les Hurons et les Algonquins, ce qui fit que presque tous les sauvages alliés quittent Ville-Marie. Le 30 novembre, les ennemis surprirent à la chasse deux Montréalistes qu'ils mirent à mort.⁹

Cette reprise des hostilités oblige les Montréalistes à ne quitter l'enceinte du poste que pour le travail indispensable de couper et de traîner leur bois de chauffage nécessaire aux logements du fort et de l'hôpital, travail qui s'accomplit sous la garde d'hommes bien armés. Dès le mois de mars 1647 avec l'adoucissement de la température hivernale, les Iroquois surprennent et déciment plusieurs partis de sauvages alliés. Au cours de ces rencontres, les Algonquins se battent toujours avec courage et parfois avec succès, tandis que les Hurons ne tardent pas à fuir ou à se rendre sans combattre. Leur lâcheté s'accompagne souvent de la plus basse perfidie. Comme les Agniers rôdaient dans l'île de Montréal par petites bandes, les Hurons, réfugiés dans Ville-Marie, où ils étaient nourris des provisions du fort, en trahissaient les défenseurs afin de s'assurer « la bienveillance de l'ennemi. » Etant à la chasse, ils allaient souvent parlemen-

ter avec ces guerriers, les renseignaient sur la situation des Français et même revenaient parfois accompagnés d'Iroquois vers l'enceinte. Là, ils appelaient des Français par leurs noms sous un prétexte quelconque afin de les attirer dans une embuscade. Plusieurs Montréalistes faillirent ainsi devenir les victimes de ces fourbes éhontés. Aussi se mit-on bientôt en garde contre ces traîtres, que, par fausse politique, les Jésuites se refusaient à laisser punir à cause de « l'envie qu'on avait de les gagner à Dieu. »¹⁰

Le retour de Maisonneuve à Ville-Marie rendit confiance aux colons, excédés des embûches continuelles que leur tendaient les Iroquois. « Afin de faire quelque coup », ils s'embusquaient des « journées entières chacun derrière sa souche » ou dans les hautes herbes près des remparts ou de l'hôpital, si bien « qu'un pauvre homme à dix pas de sa porte n'était point en assurance. » Au cours de ces courses, ils blessèrent plusieurs colons et tuèrent, en juillet 1648, Mathurin Bonenfant. Loin de fléchir devant ces dangers, les intrépides Français se rendent à leurs cultures en groupe, les armes à la main travaillant sous la protection de sentinelles. Comme un défi à l'ennemi et un refus de lui céder la place, ils construisent, à la Pointe Callières, le premier moulin de l'île afin de moudre le blé de leurs récoltes, mais, image du temps, c'est un moulin garni de meurtrières qui peut également servir de redoute en cas d'attaque.¹¹

Un peu plus tard, dans l'automne, les Montréalistes apprennent avec joie le retour du nouveau gouverneur d'Ailleboust, leur ancien commandant: ce qui leur apporte le double réconfort de voir à la tête du pays un associé du Montréal et un chef énergique prompt à l'action. De fait, il organise selon l'ordre royal, le camp volant de 40 hommes afin de libérer le fleuve des incursions iroquoises. Au printemps de 1649, ils remontent jusqu'à Montréal pourchassant les ennemis qui prennent le large

au premier bruit des rames de leurs barques. En fin d'avril, sous la protection d'une escouade de soldats, d'Ailleboust vient rendre visite à son ancien poste. Sur place, par acte officiel du 3 mai, il met les Jésuites en possession d'une concession de deux terres de front sur quatre de profondeur sur la rive du fleuve, face à Ville-Marie, dite plus tard, La Prairie de la Madeleine. Devant les démarches de la Société de Montréal de fonder un évêché afin d'établir des prêtres séculiers dans son poste, les Jésuites, en politiques avisés et prévoyants, avaient obtenu cette concession, le 1^{er} avril 1647, de leur partisan l'intendant Lauzon par l'intermédiaire de son ami le P. Charles Lalemant. Leur but était de s'assurer ainsi un endroit favorable afin d'y placer, le moment venu, une résidence destinée à capter et même attirer les indigènes aux dépens de la mission montréalaise. Ils amorçaient ainsi pour l'avenir une nouvelle phase de la rivalité Québec-Montréal.¹²

Cependant, quelques petites bandes ennemies s'infiltrèrent de temps en temps dans l'île jusqu'à l'enceinte du poste, mais grâce à la vigilance de Maisonneuve, à l'habitude des colons d'avoir toujours le mousquet à la main et aux rondes quotidiennes de la chienne Pilote et de sa meute, les colons repoussent facilement toutes les agressions. De l'automne de 1648 à celui de 1650, ils ne perdent qu'un homme, un malheureux colon serrurier qui fut capturé le 30 novembre 1649.

Ces années furent ainsi une période de trêve relative, parce que les Cinq Nations concentrent alors toutes leurs forces dans une guerre d'extermination des Hurons établis dans la région de la baie Georgienne, où les Jésuites dirigent plusieurs importantes missions. En juillet 1648, elles emportent d'assaut le village de Saint-Joseph, où fut tué le père Daniel. En 1649, elles détruisent Saint-Ignace et Saint-Louis, et torturent les P.P. Brébeuf et Lalemant. Epouvantés de ces défaites, les Hurons des autres

villages abandonnent leur pays, se dispersent dans la forêt ou se donnent à l'ennemi. En décembre, les Iroquois dévastent le village de Saint-Jean, où ils massacrent le P. Charles Garnier. En 1650, les Hurons, qui avaient émigré dans l'île Saint-Joseph après avoir incendié leur bourgade de Sainte-Marie, montent après deux jours de halte à Montréal, se réfugient à Québec en juillet, d'où ils vont s'établir dans l'île d'Orléans.¹³ Malgré leur forte supériorité numérique, les tribus huronnes succombèrent à cause de leur incohésion intertribale, et de leur imprévoyance militaire, en face de l'intelligence politique et de l'habileté tactique de leurs adversaires. Cette destruction de plusieurs milliers de Hurons soulignait d'impressionnante façon l'imminent péril, qui menaçait le petit poste Montréalais, situé à la frontière des Cinq-Nations, enhardies plus que jamais, à la suite de leurs écrasantes victoires.

Pendant que de prochains orages s'amoncellent dans le ciel canadien, des nuages planent à Paris sur l'existence même de Ville-Marie. En 1648, plusieurs associés s'étaient laissés divertir de l'œuvre de Ville-Marie afin d'aider les missions jésuites du Levant. L'année suivante, les nouvelles de France apprirent à Jeanne Mance, descendue à Québec, que son intermédiaire auprès de Madame de Bullion, le P. Rapin, était décédé, que la Société du Montréal était en train de se dissoudre et que son procureur, l'infatigable La Dauversière était « si mal en ses affaires qu'il avait quasi fait banqueroute, » et si malade qu'il était même en danger de mourir. C'était, à l'horizon la perte de l'Hôpital et surtout la ruine complète de Ville-Marie, que présageait ce désolant courrier. L'intuitive Jeanne vit tout cela d'un coup d'œil. Sa décision fut prise: elle irait elle-même à Paris remettre en marche l'œuvre tout entière. Le 8 septembre, elle faisait voile de Québec.¹⁴

A Paris, ardente, infatigable, irrésistible, elle enleva successivement tous les obstacles. De Madame de Bullion, toujours aussi magnifiquement zélée, elle reçut l'assurance de son indéfectible fidélité à Ville-Marie, avec la remise d'une « somme notable » pour l'engagement de défricheurs qui cultiveraient au profit de l'hôpital pour nourrir les sauvages, une terre de deux cents arpents prise sur le domaine seigneurial. Elle persuada ensuite les principaux membres de la Société de former une association déclarant les droits et noms des associés afin de lui donner une existence légale et définie. Datée du 21 mars, 1650, l'acte reconnaissait pour associés et propriétaires de l'île de Montréal, Jérôme Le Royer de la Dauversière, Pierre Chevrier, baron de Fancamp, l'abbé Jean-Jacques Olier, l'abbé Nicolas Barreau, l'abbé Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, Roger Duplessis, seigneur de Liancourt, Louis Séguier, sieur de Saint-Germain, et Bertrand Drouart, écuyer, ainsi que Chomedey de Maisonneuve et Louis d'Ailleboust. M. Olier fut nommé directeur de la société en remplacement du baron de Renty, mort l'année précédente (1649). A Paris à l'instigation de la Société de Jésus, quelques particuliers sollicitèrent vivement Jeanne Mance, ainsi que le duc et la duchesse de Liancourt de persuader les associés de « quitter le dessein de Montréal », afin d'assister de préférence les missions huronnes des Jésuites. Refusant de se rendre à ces suggestions, Jeanne Mance s'embarqua pour Montréal, où arrivant trois jours avant la Toussaint, elle fit connaître, à la joie générale, les bonnes nouvelles qu'elle apportait.¹⁵

Pendant l'accalmie, qui suivit la guerre huron-iroquoise, les colons de Ville-Marie purent jouir d'une liberté relative. Fatigués d'être confinés à l'intérieur de l'enceinte, ceux qui avaient servi leur terme d'engagement et désiraient « s'habituer » au pays, sollicitèrent des concessions de terre. Non moins désireux

de les fixer à Ville-Marie, Maisonneuve commença de satisfaire à ces demandes, mais afin de protéger les colons contre les coups de main des iroquois, ces concessions furent prises dans le voisinage immédiat du fort, déjà déboisé par les besoins de la construction et du chauffage. La première, celle d'une terre de quarante arpents fut accordée à Pierre Gadois, en janvier 1648, suivie d'une autre de trente arpents, le même mois, à Jean Desroches. D'autres suivirent en 1650, à Blaise Juillet, Gilbert Barbier, Louis Prud'homme et Jean Descarries et, en 1651, à Urbain Tessier-Lavigne, Jacques Archambault et Nicolas Godé. Soumises à la coutume de Paris, ces concessions imposaient l'obligation de défricher et de bâtir, ainsi que celle d'habiter dans l'île. D'autre part, elles exigeaient seulement un minime droit de censive de trois deniers, ou quart de sou, par arpent, avec paiement de lods et ventes, soit un douzième du prix de vente, à chaque mutation de propriété autrement qu'en ligne directe. Dans le cas où la concession se trouverait dans l'espace qu'on choisirait pour le futur bourg de Ville-Marie, les seigneurs se réservaient droit d'y concéder des emplacements de ville, à condition de rembourser les travaux exécutés et de remplacer les terrains repris. Mais le concessionnaire gardait le droit à sa maison avec un lopin de deux arpents. En même temps, Maisonneuve accordait dans les limites du futur bourg des emplacements d'un arpent, chargé d'une redevance annuelle de cinq sous. Enfin, pour le pacage des bestiaux, il offrit à la communauté, une commune ouverte à tous à condition de payer six deniers, soit un demi-sou par an. Située au-dessous du fort, afin d'être à l'abri des maraudeurs ennemis, cette commune d'un arpent de large, s'étendait en bordure de la petite rivière Saint-Pierre et du fleuve sur une distance de quarante arpents.¹⁶

Ce que le Montréaliste ambitionnait avant tout, c'était d'avoir son propre toit et de vivre en famille. Car, si les chefs du mo-

ment, Maisonneuve, d'Ailleboust, et Jeanne Mance, s'étaient donnés à l'œuvre évangélisatrice de Ville-Marie par leur zèle apostolique, les colons, simples hommes de bon courage, n'avaient pas obéi au même mysticisme. Tout comme les habitants de Québec et des Trois-Rivières, ils étaient passés en Nouvelle-France avec le seul but, très humain et naturel, d'améliorer leur situation dans un pays où ils recevraient en pleine propriété une terre franche d'impôt, avec la liberté de la chasse et de la pêche. Ils avaient accepté l'expatriation, sur garantie par contrat d'un salaire, plus le vivre et le logement, salaire qui allait de 50 à 120 livres par an selon le métier. De plus, par ce contrat, ces « engagés », restés prudents dans leur aventure, ne se liaient-ils que pour un terme de trois ans, tout en s'engageant à remplir ce contrat sous peine de payer « tout despens, dommages et intérêts » sur leurs « biens présents et futurs » et même sous peine additionnelle d'emprisonnement.¹⁷ Mais ces colons, la terre canadienne avec son égalité sociale, sa tenure favorable et sa grande fertilité, devait bientôt les gagner et se les attacher au point qu'ils lui resteraient fidèles jusqu'au risque de la vie.

C'est à ce moment, de 1648 à 1650, où les colons deviennent propriétaires que Ville-Marie cesse de n'être qu'un fort. Dans leurs propres champs, ils tournent la terre à la pioche, sèment le blé français ou le maïs indien, pendant que les femmes préparent quelques plates-bandes pour les légumes, oignons, carottes et citrouilles. Les charpentiers et ceux qui savent manier la hache ou la scie commencent la construction de petites maisons de pièces sur pièces, poteaux sur soles et chevrons sur sablières, avec couverture de planches. Ces maisonnettes, mesurant dix-huit pieds par seize ou trente par dix-huit, ne contenaient, outre le grenier sous les combles, que deux pièces basses, chambre et cuisine, que chauffait une grande cheminée de pierres des champs et qu'éclairaient de petites fenêtres garnies, en l'absence de vitres,

de parchemin ou de papier huilé. Tous les plats se cuisaient à la crémaillère sur le feu de bois de l'âtre. Avec quelques légumes, on se nourrissait surtout de gibier et de poisson, l'on buvait l'eau du fleuve et parfois de la bière que fournissait la première brasserie de Montréal dès 1650, celle de Louis Prud'homme, huit ans après sa fondation, alors que Québec avait dû attendre trente-huit ans avant de bénéficier de la brasserie des Jésuites.^{17a} Pour se défendre contre l'Iroquois, parfois embusqué derrière un arbre, sous un amas de feuilles ou dans un fossé, des heures entières, la plupart des maisons étaient persées de petites meurtrières pour fusiller l'ennemi de l'intérieur.

Les chefs de Ville-Marie, Maisonneuve et Jeanne Mance, continuaient de pousser l'œuvre qui restait leur seul but: l'évangélisation des Indiens. L'hospitalité du poste accueillait toujours l'aventureux Algonquin de passage au hasard de sa chasse ou l'obséquieux Huron en quête d'un refuge ou de provisions. Les deux missionnaires jésuites, l'un de langue algonquaine, l'autre de langue huronne, saisissaient ces occasions pour instruire ces Indiens durant leur séjour, des rudiments de la religion. En hiver, ils les réunissaient à l'hôpital, un jour les hommes et un autre jour les femmes et les enfants, les instructions se terminant par un petit « festin », que leur donnait l'industrielle Jeanne Mance grâce aux générosités du zélé Maisonneuve. Un certain nombre y trouvèrent la foi et reçurent le baptême, et à Pâques les néophytes faisaient « une communion générale. »¹⁸

L'heureuse accalmie, que procuraient à la Nouvelle-France les campagnes des Iroquois en Huronie se prolongea jusqu'aux premiers mois de 1651, par suite de leur offensive contre la nation des Neutres. Après leurs nouveaux succès, les Cinq-Nations passèrent à l'autre objectif de leur politique celui de ruiner les postes de Montréal et des Trois-Rivières, centres de traite, afin de s'assurer le troc des fourrures de l'Ouest. Dès les mois d'avril,

leurs bandes tentèrent des coups de main le long du fleuve jusqu'à Québec. Le poste montréalais formait « le premier objet de leur furie » comme le grand obstacle à leur domination. Leurs guerriers ne cessaient de le harceler « avec une telle opiniâtreté », que les colons ne passaient même pas « quelques jours sans allarmes. » Presque chaque mois de l'été, le livre des morts fut « marqué en lettre rouge par la main des Iroquois, » malgré la prudence de Maisonneuve et l'intrépidité des défenseurs, qui ne groupaient qu'une cinquantaine d'hommes disponibles. De leur côté, les assaillants, malgré toutes leurs ruses, éprouvèrent des pertes beaucoup plus fortes, mais pertes sans importance vu le nombre considérable de leurs guerriers.¹⁹

La chronique du temps a noté quelques actions qui révèlent l'angoissante et périlleuse existence que menaient les vaillants colons, à côté de leurs courageuses femmes. Le 6 mai 1651, Jean Boudart étant sorti vers la forêt avec Jean Chicot, est surpris par une dizaine d'Iroquois en embuscade. Prenant la fuite et distançant ses poursuivants, Chicot se cache sous un arbre abattu, pendant que Boudart se précipite à toutes jambes vers sa maison. Près d'y arriver, il voit venir sa femme à laquelle il demande: « Le logis est-il ouvert »? « Non, je l'ai fermé. » — Ah, voilà notre mort à tous deux: fuyons-nous en. » Mais, ne pouvant courir assez vite, elle est saisie par les ennemis, comme Boudart va atteindre sa maison. Affolé par les cris de sa femme, Boudart, s'élance à son secours. Sans armes, il bondit sur les Iroquois à coup de poings, les frappant avec une telle énergie que ne pouvant en venir à bout, ils l'abattent sur place. Entendant le fracas, Charles Lemoyne, Jacques Archambault et un compagnon accourent à l'aide, mais sont chargés par quarante ennemis embusqués près de l'hôpital. Essuyant le feu de cette seconde bande sans autre effet qu'une balle à travers le bonnet de Le Moyne, ils se précipitent vers l'hôpital où Jeanne Mance est

seule avec les portes ouvertes. Leur défense sauve l'hôpital. Dépités, les ennemis vont les uns piller la maison de Boudart et celle du meunier pendant que les autres se mettent à la recherche de Chicot. Le malheureux, bientôt retrouvé sous son arbre, se défend si furieusement à coups de pieds et de poings que ses assaillants finalement l'assomment. Voyant des Français accourir à l'attaque, les ennemis le scalpent en toute hâte, et battent en retraite, emportant comme trophées la tête de Boudart et le scalp de Chicot. La malheureuse femme de Boudart, Catherine Mercier de son nom de fille, fut conduite dans une bourgade, où, pour se venger de la perte de huit guerriers dans un combat, les Iroquois la torturèrent atrocement, lui coupant le nez, les oreilles et les seins, et finalement la brûlèrent au poteau. Quant à Chicot, qui n'était que blessé, il se remit si bien grâce aux soins de Jeanne Mance, qu'il vécut encore quatorze ans.²⁰

Le 10 mai, une quarantaine d'ennemis se portèrent contre Ville-Marie. A deux heures du matin, les uns tentèrent d'incendier la brasserie du poste, mais ils furent repoussés par les quatre hommes qui l'occupaient. Pendant ce temps, les autres incendièrent deux maisons, celles d'Urbain Tessier-Lavigne et de Michel Chauvet. Un mois plus tard, le 18 juin une bande de 50 Iroquois attaquait à la Pointe Saint-Charles, à quelque distance à l'ouest du poste, quatre Montréalistes, qui se jetèrent dans une misérable cabane, où ils se défendirent à coups de fusil. Entendant le bruit, Urbain Tessier-Lavigne accourut vaillamment sous une grêle de balles se joindre à eux. La fusillade donna l'alarme au fort et Maisonneuve détache Le Moyne à la tête d'une escouade, qui vint porter main forte aux assiégés. Abrisés derrière des arbres abattus, les ennemis ayant tiré tous leurs coups à la fois, les Français, plus patients, purent les fusiller à loisir. Voyant tomber plusieurs hommes, les assiégeants commencèrent à retraiter, mais à mesure qu'ils se levaient derrière

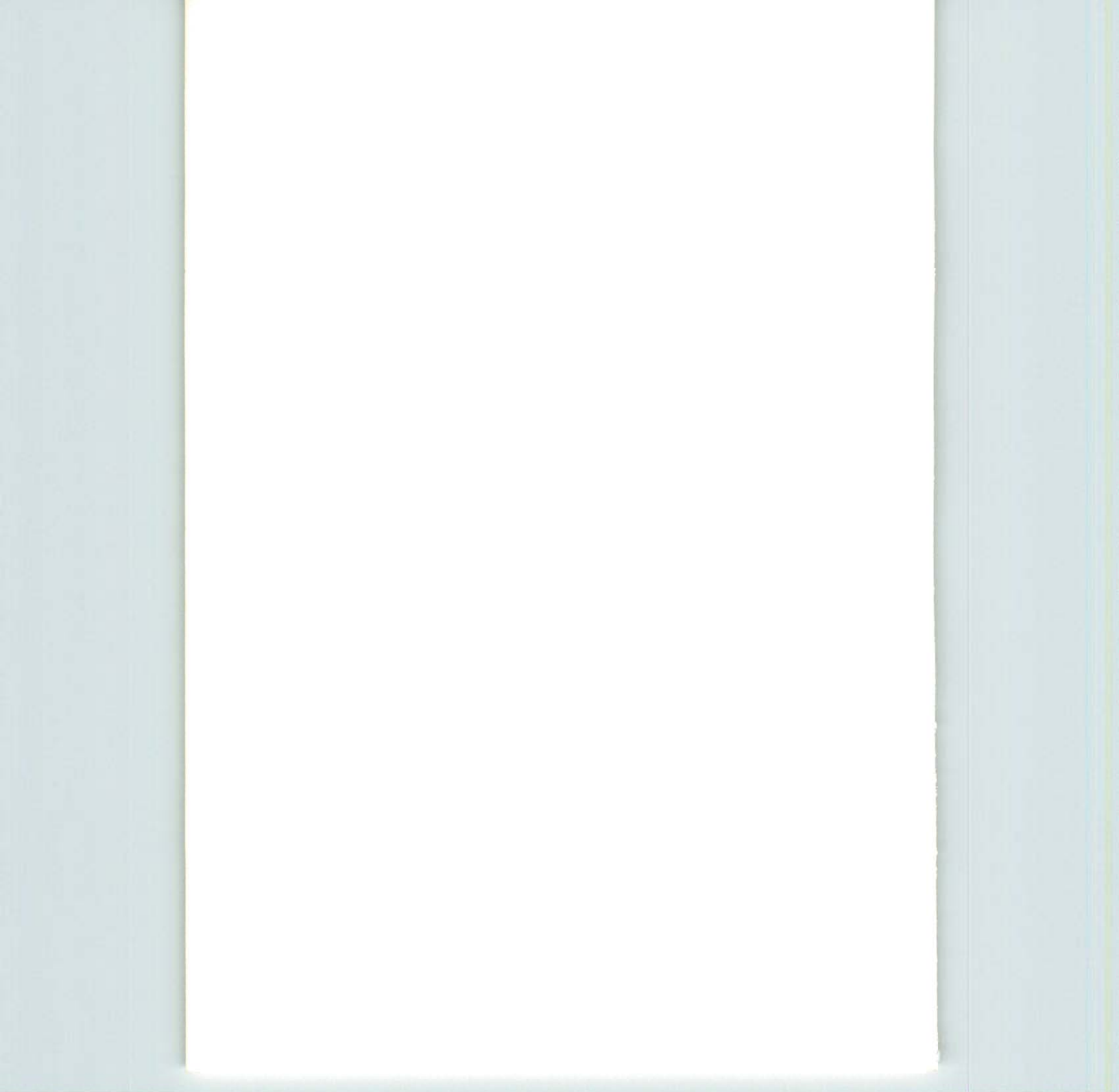
les arbres pour prendre la fuite, une balle les couchait au sol. Trente Iroquois, sans compter les blessés, restèrent sur place en regard de quatre Montréalistes blessés, dont l'un, François Barbeau, mourut deux jours plus tard.²¹

Incapables d'emporter le fort d'assaut, les Iroquois n'en tenaient pas moins le poste dans un état de constante anxiété. « La nuit, on n'eut pas osé ouvrir sa porte et le jour on n'eut pas osé aller à quatre pas de sa maison sans avoir son fusil, son épée et son pistolet. » Devant cette situation Maisonneuve obligea les colons à quitter leurs petites maisons et à se réfugier, avec leurs familles, derrière les bastions du fort. Jeanne Mance dût même abandonner son hôpital, qui fut transformé en redoute, avec deux pièces de canon et des pierriers aux fenêtres. On perça des meurtrières dans les murs et même dans la chapelle qui servait de magasin de munitions. Enfin, le gouverneur y plaça une escouade de soldats sous les ordres de Lambert Closse. Cette décision survenait à temps. Le 26 juillet, environ soixante Iroquois sortirent d'une embuscade et se portèrent à l'attaque de l'hôpital dans le dessein de l'incendier. Closse et ses seize hommes se défendirent avec une telle habileté, de six heures du matin à six heures du soir, que les assaillants qui se faisaient tuer des hommes sans aucun résultat, abandonnèrent la lutte, brûlant une maison dans leur retraite, pendant que les Français, avec quatre blessés, ne perdaient qu'un seul homme, Denis Archambault, tué par l'éclatement d'un canon. Deux semaines plus tard, une bande d'ennemis reparurent dans l'île, d'où le 13 août, ils blessèrent à mort Jean Augustin Hébert et, le 16 attaquèrent des travailleurs aux champs qui les mirent en fuite.²²

1. Casson, p. 59-60; *Relations*, Année 1645, p. 23-29.

2. *Le Journal des Jésuites*. Laverdière et Casgrain, éd. Québec, 1871, p. 3; *Relations*, Année 1645, p. 3; 2^a *Arch. Can.* C II A. Articles accordés 14 janvier 1645, p. 408, *Edits et Ord.* I, p. 28 & seq.; Cf. Lanetot, Gustave. *Une Nouvelle-France inconnue*, Montréal, 1955, p. 59-62.

3. *Archives canadiennes. Documents de Saint-Sulpice. Articles accordés entre Le Gardeur de Repentigny et Le Royer de La Dauversière, 18 janvier 1645, p. 30 & suiv. Cf. Lanctot, p. 59-60.*
- 3a *Ibid.*
4. *Journal, p. 67; Arc. Can. Documents de Saint-Sulpice. 12 décembre 1645.*
5. *Journal, p. 65, 67-68; Casson, p. 60-61.*
- 5a. *Ibid.*
6. *Archives Canadiennes C 11 A. Arrêt du 27 mars 1647, p. 442-4.*
7. *Archives Canadiennes C 11 A. Arrêt portant règlement, 5 mars 1648, p. 449-451; Casson, p. 63-64; Journal, p. 93-95.*
8. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, IV, 369; Casson, p. 69; Lettres spirituelles de Marie de l'Incarnation, 11 octobre 1646.*
9. *Relations, Année 1646, p. 34-40; Année 1647, p. 13 et 74; Année 1651, p. 9.*
10. *Relations, Année 1646, p. 51; Année 1647, p. 13-15; Casson, p. 62-3.*
11. *Casson, p. 64-69; Registres de la paroisse, 29 juillet 1648; Journal, p. 87; Relations, Année 1652, p. 33.*
12. *Casson, p. 70; Journal, p. 126; Acte de prise de possession, Faillon, II, p. 98; Relations, Année 1647, p. 74-75; Arch. du Séminaire de St-Sulpice, Mémoire dressé par un missionnaire, article 20.*
13. *Relations, Année 1649, p. 3-25; Année 1650, p. 2-27; Année 1651, p. 4, 7, 9.*
14. *Casson, p. 70-72.*
15. *Casson, p. 74-75; Arch. du Séminaire de St-Sulpice, Acte du 21 mars 1650; Journal, p. 143-4.*
16. *Archives du Séminaire de St-Sulpice. Concessions et ratifications, 1648-1653.*
17. *Archives de la Charente Inférieure. Etude Sacré, Minutes Teuleron. Année 1642, et suiv.*
- 17a. *Contrat de Louis Prud'homme, 1650 dans Papiers de Faillon. Séminaire de St-Sulpice.*
18. *Relations, Année 1651, p. 9; Registres de la paroisse de Ville-Marie, 1650-51.*
19. *Relations, Année 1651, p. 4; Année 1652, p. 35-6; Journal, p. 150-1; Casson, p. 76.*
20. *Casson, p. 77-78; Relations, 1651, p. 2.*
21. *Journal, p. 157; Casson, p. 78-79; Belmont, année 1651.*
22. *Histoire de la Congrégation Notre-Dame. Journal, p. 159; Archives du Séminaire de Québec (Ecrits de Jeanne Mance) cité par Faillon, II, p. 125; Registre de la paroisse, année 1651.*



CHAPITRE CINQUIÈME

LA RECRUE DE 1653

Situation critique du pays. Jeanne Mance offre 22,000 livres pour une recrue. Maisonneuve en France. Souscription de nouveaux fonds et difficulté de lever des volontaires. Vocation de Marguerite Bourgeoys. Embarquement de Maisonneuve avec sa recrue. Malveillance du nouveau gouverneur Jean de Lauzon envers Ville-Marie. Accentuation des raids iroquois. Signature de la paix. Arrivée de Maisonneuve avec 102 hommes. Départ pour Montréal avec Marguerite Bourgeoys.

Tout l'été de 1651 les guerriers iroquois rôdèrent dans la forêt de Ville-Marie à l'affût des travailleurs. Enhardis par le nombre de leurs victimes, les groupes descendirent le fleuve, exécutant des coups de main aux Trois-Rivières et dans la région de Québec. Devant l'étendue de ces irruptions, la colonie, sans espoir de secours de l'impuissante Compagnie de la Nouvelle-France, s'inquiétait de son avenir.

L'anxiété était si grande qu'on pratiquait des exercices religieux dans les églises et on faisait des prières dans les maisons pour la cessation des hostilités. Même à Québec sous la protection du Château Saint-Louis et de ses 400 habitants, les Hospitalières ne se pressaient pas de terminer leurs bâtiments « dans l'incertitude écrivaient-elles où nous sommes si nous demeurerons longtemps ».¹

A Ville-Marie enserrée par la forêt à la frontière des ennemis la situation s'acheminait au tragique. Depuis quelques années un nombre de colons étaient tombés sous les coups des balles et des tomahawks et plusieurs avaient quitté le poste trop périlleux. Il ne restait plus pour sa défense qu'environ cinquante hommes aptes au combat. Pour la première fois la confiance de Maisonneuve faiblit. Elle vacillait au point qu'il s'en ouvrit à ses lieutenants. Dans la crise de l'heure ce fut la dynamique Jeanne Mance qui assura le salut de Ville-Marie. D'un coup d'œil lucide doublé d'un jugement réfléchi elle comprit qu'on devait plutôt renoncer à son œuvre que de perdre le tout. Ce qui signifiait qu'il fallait si nécessaire sacrifier l'Hôtel-Dieu afin de sauver Montréal. Elle suggéra de transporter au gouverneur les 22,000 livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu que détenait la Société de Paris. Cette somme lui permettrait de lever une recrue suffisante pour assurer le maintien du poste. Après quelques jours d'hésitation Maisonneuve accepta l'offre généreuse de sa grande associée. Celle-ci jugea bon alors de lui révéler pour sa gouverne l'anonymat de la bienfaitrice Madame de Bullion. En guise de compensation le gouverneur promit d'engager la Société de Notre-Dame à lui céder cent arpents de terre avec la moitié de la métairie. Il lui déclara alors que « s'il ne pouvait obtenir au moins 100 hommes il ne reviendrait plus à Ville-Marie », et dans ce cas « il lui manderait de s'en retourner en France et d'abandonner l'habitation. »^{1a}

Ayant laissé Montréal sous le commandement du sieur d'Ailleboust des Musseaux, Maisonneuve, parti de Québec, le 5 novembre 1651, s'occupa dès son arrivée en France, d'exécuter sa mission. A Paris, profitant de la présence de sa sœur, « qui avoit procès contre elle, » il put l'accompagner chez Madame de Bullion, dont Jeanne Mance lui avait révélé le nom sous le sceau du secret. Anxieusement questionné par elle, déjà renseignée

par une lettre de Jeanne Mance, il lui dépeignit la périlleuse extrémité de Ville-Marie et l'arrangement intervenu avec cette dernière, tout en feignant d'ignorer que son interlocutrice était la fondatrice de l'hôpital. A la suite d'autres conversations, profondément touchée par l'éloquente inquiétude de Maisonneuve et l'émouvante supplique de Jeanne Mance, l'admirable femme, non seulement approuva, par son abstention de toute objection, la conduite de sa représentante, mais elle fit encore remettre anonymement à Maisonneuve par le président de La Moignon 20,000 livres, en supplément des 22,000 livres déjà reçues. De leur côté, connaissant mieux par Maisonneuve l'imminence du danger, où se débattait l'habitation montréalaise, les Associés se mirent au travail. Comme on l'a vu, la Société, se trouvait moins influente du fait de la mort de quelques-uns de ses membres et de l'opposition des partisans des Jésuites et des Cent-Associés. Le zèle d'Olier et de La Dauversière opéra cependant des merveilles et les associés purent réunir la forte somme de 35,000 livres en faveur de l'œuvre missionnaire de Ville-Marie.^{1b}

Est-ce la difficulté de recueillir cette somme ou de lever des hommes pour une terre infestée par des irruptions barbares, mais Maisonneuve et La Dauversière s'astreignirent à un travail considérable pour enrôler des hommes prêts à s'expatrier. Car il ne faut pas l'oublier: c'était moins des colons proprement dits que l'on cherchait à recruter, que des engagés célibataires, dont la première tâche serait de défendre Ville-Marie et, la seconde de travailler au défrichement des terres. Pour les embaucher, il fallut surtout les gagner par l'offre de gages élevés et de conditions avantageuses, comme c'était pour eux une pure question d'intérêts. Par contrat devant notaire, signé par Maisonneuve et La Dauversière, les Associés du Montréal engageaient chaque volontaire pour une période de cinq ans, à courir du jour de

l'arrivée à Ville-Marie, promettant « de le nourrir, coucher et loger, tant pendant le voyage que durant les cinq années de son service, » de lui payer, chaque année, un salaire déterminé selon son métier, et finalement, « les cinq années finies, de le faire reconduire en France à leurs frais et dépens. » Cette stipulation du retour indique bien que ce volontaire ne passait pas au pays pour s'y fixer, mais pour y servir temporairement, quoique La Dauversière espérait bien que, dans la suite, séduits par l'offre de concession gratuite de terres, ces engagés deviendraient des colons. Il dut, cependant, avant toute signature, leur garantir le retour en France aux frais de la Société.²

En dépit des termes avantageux qu'ils offraient, La Dauversière et Maisonneuve, assistés du sieur de Saint-André, ne réussirent qu'avec beaucoup de difficulté à lever 154 volontaires au lieu des deux cents qu'ils désiraient. Encore le dévot La Dauversière et le pieux Maisonneuve durent-ils malgré les objectifs religieux de Ville-Marie, accepter, pour atteindre ce chiffre, un certain nombre de huguenots. Pour leur recrutement, ils eurent à courir la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, le Berry, le Poitou, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Bretagne, l'Ile-de-France et la Normandie. C'est de l'Anjou, notamment des environs de La Flèche, où habitait La Dauversière, que sortirent le plus grand nombre des engagés, une soixantaine environ. Recruté au cours de mars, avril et mai, tout ce monde fut dirigé sur Nantes, rendez-vous de l'expédition.³

Les engagés pratiquaient naturellement des occupations diverses. Car, tout en choisissant de préférence des volontaires de constitution robuste, de courage et de volonté, La Dauversière, en homme sagace, cherchait à s'assurer les services d'hommes appartenant aux professions et aux métiers les plus utiles à un jeune pays. Ainsi une liste de cent recrues énumère 3 chirurgiens, 6 charpentiers, 6 scieurs de long, 4 maçons, 3 meuniers,

2 menuisiers, 2 serruriers, 2 boulangers, 1 taillandier, 1 chapelier, 1 cordonnier, 1 cloutier, 1 chaudronnier, 1 tailleur, 1 sabotier, 1 jardinier, 1 armurier, 1 terrassier, 1 couvreur, et 61 défricheurs. Il était naturel que dans un pays neuf, ces derniers fussent le très grand nombre, afin de déboiser les terres. De fait, la plupart des autres recrues s'inscrivaient à la fois à titre de défricheur et d'artisan, indiquant qu'ils se livreraient à la culture, tout en pratiquant leur métier. Les salaires annuels offerts aux recrues variaient naturellement selon leurs occupations. Les trois chirurgiens, Etienne Bouchard, Louis Chartier et Pierre Piron, recevaient le premier 200, le deuxième 100, et le troisième, qui ne devait être qu'un aide, seulement 60 livres. Les menuisiers, les charpentiers et les armuriers touchaient 100 livres; les maçons, de 60 à 90; les scieurs de long, de 65 à 100; et les meuniers, 75 ou 100. Voici les autres salaires: boulangers et serruriers, 80 ou 60 livres; le chaudronnier 80 livres; le taillandier, le chapelier, le cloutier, le terrassier, le cordonnier et le couvreur, 75; le sabotier, le tailleur et le jardinier, 60.⁴

En plus, la Société fournissait le logement et la nourriture, sans oublier les frais de voyage pour l'aller et le retour. Enfin, La Dauversière dut consentir à nombre d'engagés, avant le départ, de fortes avances, dépassant souvent une année de salaire, afin de leur permettre de se pourvoir de vêtements et d'autres articles indispensables, avances qui indiquent la médiocre condition de ces volontaires, poussés à s'engager beaucoup plus par le désir du gain que par le goût de l'aventure. Car, le jour venu de quitter la maison ou d'embarquer, une cinquantaine, soit un tiers du contingent, changèrent d'avis et ne se présentèrent pas au quai. Si bien, que le 10 juin, lorsque le *Saint-Nicolas* mit à la voile, sous le capitaine Pierre Lebesson, il ne se trouvait à bord que cent treize volontaires, la plupart d'excellente qualité, mais entremêlés d'un petit nombre de durs à cuire, de hugue-

nots, et de sujets plus ou moins douteux. Étaient aussi du voyage Marguerite Bourgeoys, Marie Marthe Pinson, la femme de Julien Daubijean, et douze filles dont trois ou quatre, choisies par La Dauversière pour Montréal, qui passaient toutes au Canada dans le dessein d'y contracter mariage.⁵

Qui était cette Marguerite Bourgeoys, qui allait devenir une très précieuse auxiliatrice de Ville-Marie? A Paris ayant profité de quelques loisirs Maisonneuve avait pris le coche pour Troyes afin de rendre visite à sa sœur la Mère Louis de Sainte-Marie supérieure d'un couvent de la ville. Un jour elle lui présenta Marguerite Bourgeoys. Champenoise âgée de trente-trois ans, elle appartenait à une bonne famille de Troyes. Jouant à l'institutrice dès sa « petite jeunesse » elle avait acquis une piété profonde mais discrète, qui détestait toute bigoterie, elle avait songé à se faire carmélite. Esprit sérieux sans austérité, cœur dévoué jusqu'au sacrifice, prudente dans la décision et inébranlable dans l'action, elle unissait une obligeance inépuisable à une fermeté souriante: car elle savait semer de la gaieté dans la routine du devoir. Elevée pour ces qualités à la préfecture de la section externe de la Congrégation de Notre-Dame, charge qu'elle exerça douze ou quinze ans, elle conçut sous l'influence d'une congréganiste, Catherine Crolo, l'idée d'aller servir Dieu par l'enseignement en Nouvelle-France. Par la présence à Troyes de deux sœurs de Maisonneuve, tous s'intéressaient dans cette ville à la fondation de Montréal depuis 1640. Des religieuses de ce couvent s'étaient même offertes à accompagner son futur fondateur au Canada. Elles récitaient une brève prière, exprimant leur grand désir à la Vierge:

Sainte Mère de Dieu, pure vierge au cœur loyal,
Gardez-nous une place dans votre Montréal!⁶

Dans ce milieu, qui recevait les lettres de Maisonneuve, ce Montréal était devenu un sujet attachant dans le monde reli-

gieux. Mis au courant du généreux dessein de Marguerite Bourgeoys, Maisonneuve accepta de la joindre à son expédition, comme elle-même consentit à l'accompagner sur l'assurance de son confesseur qu'elle pouvait se confier à lui comme à « l'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges ». Et c'est ainsi que renonçant à tout et seulement muni d'un baluchon de hardes sous le bras, elle s'embarqua à Saint-Nazaire pour la Nouvelle-France.^{6a}

Vieux bateau à demi pourri, le *Saint-Nicolas* ne tarda pas à faire eau dès le départ, si bien qu'il fallut se mettre aux pompes. Mais l'eau continuant de gagner quand même, le capitaine dut, à trois cent cinquante lieues des côtes revenir au port. De crainte de voir désertier tous ses engagés, pris de peur devant les dangers du voyage, Maisonneuve les fit descendre dans une île, d'où, cependant, plusieurs tentèrent de s'échapper à la nage. Finalement, il réussit à nolisier un autre navire, embarquer tout son monde et lever l'ancre pour Québec, le 20 juillet après avoir entendu la messe. Le voyage, occupa deux mois, durée moyenne des traversées. Il fut malheureusement marqué par une maladie qui emporta huit hommes de la recrue, malgré les soins les plus dévoués de Marguerite Bourgeoys.⁷

Quelques jours avant le départ de Maisonneuve pour la France, en novembre 1651, débarquait à Québec le 13 octobre un nouveau gouverneur chaleureusement accueilli par les Jésuites. C'était Jean de Lauzon, l'ancien intendant de la Compagnie de la Nouvelle-France, celui-là même qui s'était fait concéder, grâce à des prête-noms, d'immenses territoires destinés à ses fils et avait cédé l'île de Montréal aux associés de Ville-Marie. Il avait sollicité le poste, afin d'exécuter son projet de faire de ses fils les grands seigneurs féodaux du Canada, où il était attiré, de plus, par le désir de s'attribuer une part dans les profits, que réalisait la traite de la Communauté du pays. Partisan des Jé-

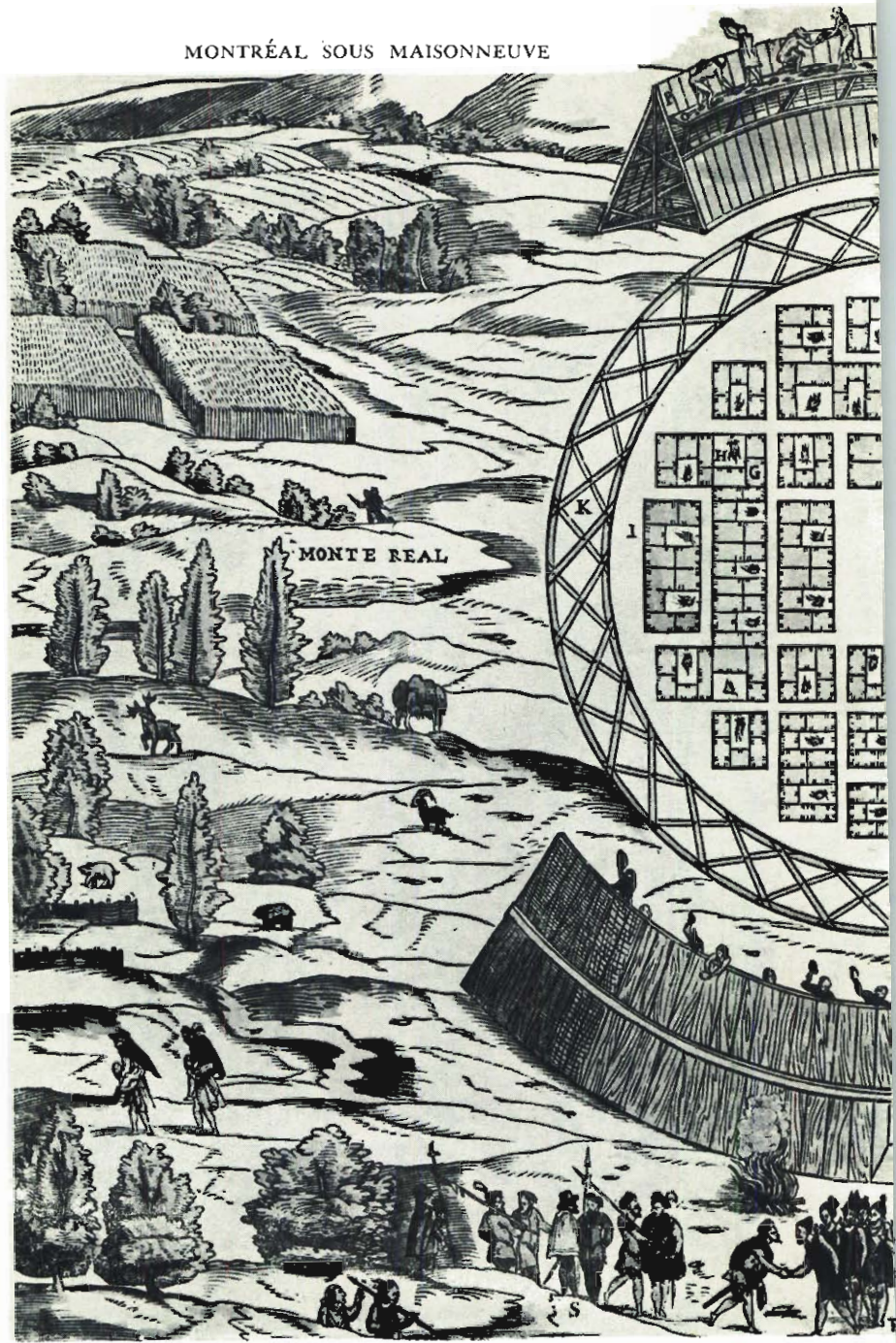
suites qu'il avait introduit au pays par l'exclusion des Récollets, ne cherchant que son seul intérêt, il ne tarda pas à manifester son intention d'employer son autorité à son propre bénéfice et de se joindre à l'opposition de la Société de Jésus à l'habitation et aux associés de Montréal, qu'il jugeait nuisibles au succès de la traite et des missions. « Pour montrer les bons sentiments qu'il avoit pour eux, » selon le mot de l'annaliste du temps, il commença par vouloir diminuer le traitement du gouverneur de Ville-Marie. Ensuite malgré sa promesse en octobre, à Maisonneuve, ce ne fut que le 10 décembre, après le temps des hostilités, qu'il se décida, à faire passer dix soldats à Ville-Marie que, pour réduire sa dépense, il envoya presque nus et sans armes, et choisit parmi les plus malingres de sa garnison, « qu'on les prit pour des spectres » et des « squelettes. »⁸

Au printemps de 1652, les bandes iroquoises sillonnent de nouveau la colonie, surprenant et défaisant, près des Trois-Rivières, plusieurs partis algonquins et hurons. Le 10 mai, elles abattent, sur le haut Saint-Maurice, le P. Jacques Buteux et son compagnon français. Elles rôdent également dans l'île de Montréal, mais la prudence et la fermeté des Montréalistes, se retirant au premier signal dans l'enceinte du poste, déconcertent l'ennemi. Ils ne font que deux victimes, Antoine Roos, tué le 26 mai pendant qu'il gardait le bétail dans la commune, et une femme qui, bien que blessée de cinq ou six coups, réussit à se tirer du danger par « son courage » et survécut à ses blessures.⁹

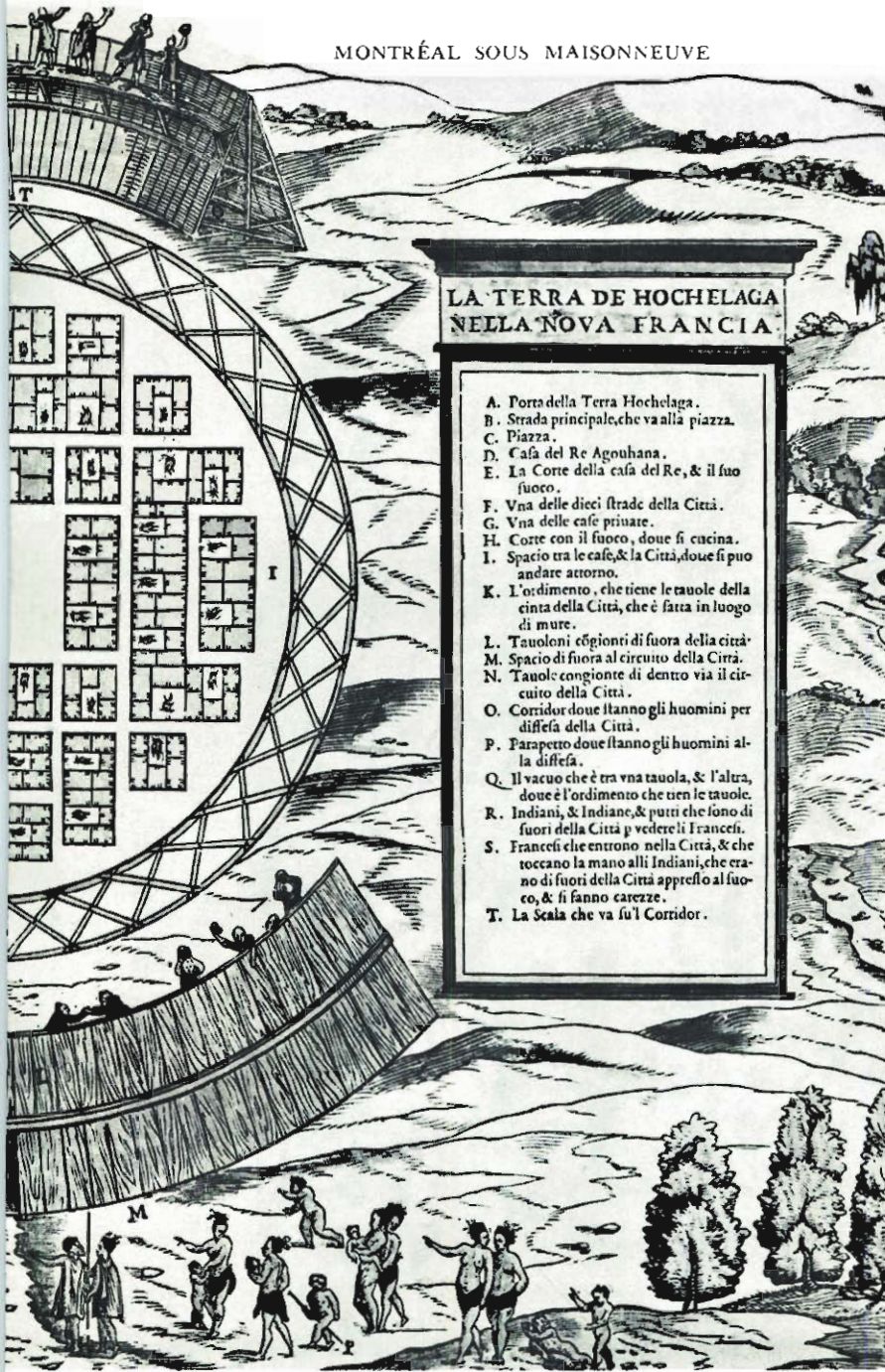
Le 26 mai, le gouverneur Lauzon, arrive à Montréal à dix heures du soir dans la barque *l'Espérance*. Dans ce voyage, de reconnaissance, mêlé de beaucoup de curiosité, il est accompagné de son Eminence noire, le P. Ragueneau, qui, selon le mot de son confrère Poncet, « se mêlait trop de politique, dont il ne connaît rien. » Au cours de cette visite qui dure sept jours, il sert de parrain à un petit Algonquin avec Jeanne Mance, comme



Première carte (circa 1536) indiquant la bourgade de Hochelaga sur l'emplacement de Montréal où l'on voit Jacques Cartier au premier plan. (*Mappemonde de Pierre Desceliers* — *British Museum Additional Manuscripts, 6413*).



Plan de la bourgade d'Hochelaga: Ramusius



LA TERRA DE HOCHELAGA
NELLA NOVA FRANCIA

A. Porta della Terra Hochelaga.
B. Strada principale, che va alla piazza.
C. Piazza.
D. Casa del Re Agouhana.
E. La Corte della casa del Re, & il suo fuoco.
F. Vna delle dieci strade della Città.
G. Vna delle case private.
H. Corte con il fuoco, doue si cucina.
I. Spacio tra le case, & la Città, doue si puo andare attorno.
K. L'ordimento, che tiene le tauole della cinta della Città, che è fatta in luogo di mure.
L. Tauoloni cõgiunti di fuori della città.
M. Spacio di fuori al circuito della Città.
N. Tauole congiunte di dentro via il circuito della Città.
O. Corridor doue stanno gli huomini per difesa della Città.
P. Parapetto doue stanno gli huomini alla difesa.
Q. Il vacuo che è tra vna tauola, & l'altra, doue è l'ordimento che tien le tauole.
R. Indiani, & Indiane, & putti che sono di fuori della Città p vederli Francesi.
S. Francesi che entrano nella Città, & che toccano la mano alli Indiani, che erano di fuori della Città appresso al fuoco, & si fanno carezze.
T. La Scala che va sul Corridor.

Delle navigationi et viaggi. (Venice 1556)



Première carte portant le nom de Montréal dessinée par Champlain en 1612. (*Oeuvres de Champlain, Tome III, Québec 1870*).

marraine. Le 2 juin, il repart pour les Trois-Rivières. Vers la fin de juillet, Jeanne Mance, impatiente d'avoir des nouvelles de Maisonneuve, se mit en route pour Québec, escortée par Lambert Closse. Après un arrêt de quelques jours aux Trois-Rivières, elle continue seule jusqu'à Québec, où une lettre de Maisonneuve lui apprenait le succès de ses visites à madame de Bullion et lui donnait l'assurance de son retour, l'année suivante, avec une forte recrue. Quant à Lambert Closse, il se hâta de rebrousser chemin, en apprenant que les Iroquois se montraient plus nombreux et plus audacieux autour de Montréal. Ils s'embusquaient de jour ou de nuit, cherchant à surprendre ceux qui s'aventuraient seuls hors du poste ou fusillant les travailleurs que protégeaient les patrouilles. C'est ainsi que le 29 juillet, une bande assaillit à deux portées de fusil du fort, Martine Messier, femme d'Antoine Primot, qui lança un cri terrible. Trois Iroquois se jetèrent sur elle, le tomahawk au poing mais elle se défendit « comme une lionne » des pieds et des mains. En trois ou quatre coups, ils l'abattirent « comme morte. » Un assaillant mit alors genoux en terre pour lui lever la chevelure, mais elle reprit soudain ses sens et se levant, le saisit par son endroit le plus sensible avec une telle énergie qu'il s'empressa de fuir avec ses compagnons, voyant des Français venir à la rescousse. L'un d'eux ayant soulevé la malheureuse, l'embrasse de joie, voyant qu'elle revenait à la vie. Sur quoi, elle le souffleta, à la surprise des assistants. « Mais pourquoi le frappez-vous? s'écrièrent-ils. — « Parmanda, répondit-elle, je croyais qu'il voulait me baiser. » Et depuis, on l'appela Parmanda.¹⁰

Durant l'été les guerriers ennemis qui tentèrent des coups de main contre le poste furent repoussés par les arquebuses des colons qui en abattirent un certain nombre avec la seule perte d'André David, dit Maingré, qui fut tué le 16 septembre. Les Iroquois se portèrent contre les Trois-Rivières où, le 17 août,

ils abattirent deux hommes et en capturèrent deux autres, mais un pire désastre suivit par l'imprudente impétuosité du gouverneur Du Plessis-Kerbodot, qui fut tué avec quinze hommes, pendant que sept autres étaient capturés. Enhardis par ce succès, les ennemis assaillirent Montréal au nombre d'environ deux cents, le 14 octobre. Les chiens ayant signalé la présence de l'ennemi, le major de la garnison, Lambert Closse opéra une sortie à la tête de vingt-quatre Montréalistes. Ses trois éclaireurs, dont Baston et Etienne Thibault dit LaLochetière, se heurtèrent à une embuscade. Dans un échange simultané de leurs coups de fusils, Thibault tua l'Iroquois qui l'abattit lui-même. Closse et ses hommes soutenaient le choc de l'ennemi, quand un colon du nom de Prudhomme, leur cria de sa maisonnette de venir s'y réfugier afin d'éviter d'être cerné. Ils y parvinrent en tirillant contre les ennemis qui investirent alors la place. Percant des meurtrières dans les murs, les assiégés purent fusiller les Iroquois, leur infligeant plusieurs pertes, pendant qu'un seul d'entre eux, le soldat Laviolette était blessé. Les munitions manquant Baston, excellent coureur s'offrit d'aller en chercher. Intrépidement, au milieu des décharges iroquoises, il courut jusqu'au fort et revint avec dix hommes et deux pièces de campagne à la faveur d'un rideau du terrain. Ayant criblé l'ennemi du feu de leurs pièces et de leurs fusils, ils se jetèrent dans la maisonnette avec poudre et balles. Devant la reprise d'une fusillade qui décimait leurs rangs, les Iroquois battirent bientôt en retraite, emportant vingt morts et ramenant trente-sept blessés. Ville-Marie ne comptait qu'un mort et un blessé.¹¹

Cette rencontre fut suivie de plusieurs autres, où, Lambert Closse à leur tête, les colons repoussèrent chaque fois les assaillants « avec une telle vigueur, qu'aussitôt qu'un coup de feu

retentissait en quelque lieu, aussitôt l'on y venoit à toute jambe. » Car les Montréalistes se battaient avec la rage de ne pouvoir travailler et vivre en paix avec leurs familles, forcés qu'ils étaient d'habiter à l'intérieur de l'enceinte et de limiter leurs cultures aux seuls champs voisins du fort sous la protection de sentinelles le fusil au bras. Devant ces irruptions incessantes de ces « chasseurs d'hommes, » dresseurs de guet-apens, le petit poste montrealais, en liaison avec ses pasteurs jésuites redoublait ses prières à la Vierge, patronne du lieu, accompagnées de jeûnes, d'aumônes, d'oraisons et de communions sollicitant de la Providence la cessation de la guerre ou l'extermination des barbares. Avec l'année 1653, grave à Québec, menaçante aux Trois-Rivières, la situation se maintient angoissante à Ville-Marie. Lauzon et le conseil de Québec s'attendent à sa destruction d'un mois à l'autre. Sa résistance leur paraît douteuse au point qu'au printemps de 1653, Lauzon, envoyant une barque aux nouvelles de Ville-Marie, enjoint au commandant de ne descendre à terre qu'après s'être assuré que le poste n'a pas été abandonné, de peur de donner dans une embuscade iroquoise. Arrivée devant l'habitation, un jour d'épais brouillard, la barque de Québec, ne pouvant distinguer, après une craintive attente au large, aucun signe de la présence des Montréalistes, reprend la route de Québec, où elle annonce qu'il n'y avaient plus d'habitants à Montréal. Or, de leur côté, les Montréalistes avaient cru à travers la brume apercevoir une forme de barque, mais restant indécis à ce sujet, puisqu'elle ne se rapprochait pas, personne ne sortit du fort à sa rencontre. Sur ces entrefaites, la plupart conclurent à l'inexistence de la barque. Ce ne fut que plus tard qu'on sut exactement ce qui s'était passé: « ce qui fit un peu rire. » L'anecdote montre combien Québec considérait périlleuse et précaire la permanence de Ville-Marie en face de l'hostilité des Cinq-Nations.¹²

Cette inquiétude des lendemains ne se limitait pas aux autorités. Nombre la partageaient. Chez le peuple, elle se manifestait de façon autrement grave: en 1650 quatre domestiques désertaient les Trois-Rivières et en avril de 1653, seize hommes du même poste quittaient le pays, suivis en mai d'un habitant de Sillery. Enfin, en juin probablement, quelques soldats de Ville-Marie, désespérant de recevoir des secours, descendirent à Québec dans l'intention de repasser en France. Jeanne Mance profita de cette escorte pour faire le voyage afin d'avoir, au plus tôt des nouvelles de Maisonneuve. Elles lui vinrent par Michel Le Neuf du Hérisson qui, descendu du premier navire de France, lui apprit que le gouverneur de Montréal était sur mer avec plus de cent hommes; nouvelle « qui lui donna une joie non pareille et même à tout le public qui étoit fort abattu de crainte ... et commença à offrir ses vœux à Dieu pour son heureuse arrivée. »¹³

Le 26 juin, une délégation des Onontagués, la plus influente des Cinq-Nations, ne trouvant aucun avantage à une guerre tramée par les ambitieux et vindicatifs Agniers, se présente à Ville-Marie. Après les palabres et les échanges de présents, selon la coutume indigène, elle conclut la paix « avec une réjouissance publique de part et d'autre. » Passant à leur retour par le bourg des Onnéyouts, les députés exhibèrent les présents des Montréalais, en disant: « Ce sont des Demons, quand on les attaque; mais les plus doux, les plus courtois et les plus affables qui soient au monde quand on les traite d'amis. » S'empressant d'imiter leurs frères, les Onnéyouts délèguent une ambassade à Ville-Marie, qui témoigna, par la remise d'un grand collier de porcelaine, leur volonté de participer au même traité de paix. Ils révèlent, comme preuve de leur sincérité que 500 Agniers sont en marche pour attaquer les Trois-Rivières.¹⁴

Comme le traité des Onontagués ne liait aucunement les autres tribus, dans la semaine du 17 juillet, des bandes d'Agniers

envahirent successivement l'île de Montréal en route pour se joindre à l'armée qui marchait à l'attaque des Trois-Rivières, afin de venger la mort de leur plus fameux capitaine Aontarisay, pris devant ce poste par les Hurons le 2 juillet 1652, et brûlé sur place le lendemain après avoir été baptisé par le P. Ménard. Ces bandes tentèrent des coups de main contre le poste, mais furent refoulés chaque fois sans entamer la résistance des valeureux défenseurs. Au cours de ces escarmouches, un seul homme, Michel Noila, fut tué, le 20 juillet, mais les ennemis réussirent à capturer quelques travailleurs isolés et quelques Indiens alliés. Le 15 août, une troupe de dix-sept Agniers qui se préparaient à tendre une embuscade à des colons occupés à faucher à l'est de l'habitation, furent dépistés par le fameux chef huron Anataha, qui s'empressa d'en informer Montréal. Aussitôt deux détachements, l'un de Français et l'autre de Hurons, prirent les ennemis entre deux feux. Les Iroquois se défendirent vaillamment mais fusillés de deux côtés, ils s'enfuirent laissant un mort et cinq prisonniers dont un grand chef et quatre notables de leur tribu, les Hurons ayant eu deux tués et deux blessés.¹⁵

Mais une autre bande avait, au Cap Rouge, capturé le P. Poncet et Mathurin Franchetot, le 20 août, pendant que le gros des Agniers lançaient vainement un assaut contre les Trois-Rivières. A la suite d'un conseil de guerre à Ville-Marie, le chef huron Anontaha, se rendit aux Trois-Rivières, afin de parlementer avec les ennemis. Lorsque ces derniers apprirent par lui, le 24 août, la capture de leurs principaux capitaines, ils acceptèrent de faire la paix à condition qu'on leur rendit leurs gens. En retour de la libération des prisonniers, les hostilités cessèrent immédiatement et une grande assemblée d'Agniers et de Hurons eut lieu, en septembre, à l'île d'Orléans en présence du gouverneur de Lauzon, qui leur annonça l'arrivée d'une recrue sous

Maisonneuve. Les Agniers promirent alors de rendre le P. Poncet et la paix fut conclue le 4 septembre, avec les Onontagués, et le 9 novembre avec les Agniers. Cinq jours plus tard le P. Poncet avait été ramené à Québec, mais au début de sa captivité, les Iroquois l'avaient roué de coups, lui arrachant les ongles, lui coupant un doigt et lui enlevant des languettes de chair. Quant à son compagnon, ils l'avaient brûlé dans une de leurs bourgades.¹⁶

Une fois de plus, la hache de guerre est enterrée, mais se rappelant le passé et la fourberie des Agniers, qui « ne font la paix que pour trahir plus avantageusement, dans une nouvelle guerre, » la Nouvelle-France entretient des doutes sur sa durée. Tout le mois de septembre, les yeux se tournent vers le fleuve dans l'espérance de l'arrivée de Maisonneuve, car son retard anormal inquiète comme un funeste présage. Enfin le 22 du mois, le navire profile sa voile blanche à l'horizon et vient s'ancre aux pieds du Château Saint-Louis, apportant un soudain réconfort et « de la joie ... à tout le pays » et Québec chanta un *Te Deum* d'actions de grâces. Devant le défilé des cent cinq hommes de la recrue, solides gaillards en justaucorps neufs et grands chapeaux de feutre, l'arquebuse à l'épaule, l'avidé Lauzon proposa à Maisonneuve de les garder à Québec. Du coup, il assurerait une meilleure protection de sa petite capitale. Mais tout respectueux qu'il était de l'autorité du gouverneur, Maisonneuve connaissait trop bien les droits de la Société de Montréal, et sa propre juridiction pour accepter une telle suggestion. Il répondit avec la plus courtoise fermeté que ces hommes avaient coûté trop cher aux Associés et que son poste était trop exposé pour les laisser en route. D'ailleurs, il avait en main une lettre du roi, du 8 avril 1653, lui confirmant sa nomination de gouverneur de l'île et lui conférant toute l'autorité voulue dans sa charge, lettre obtenue par les Associés afin de le protéger contre les em-

piètements de pouvoir dont avait déjà fait preuve l'astucieux Lauzon. Ce dernier laissent percer la mesquinerie de son caractère, lui refusa les barques qu'il devait lui fournir pour monter à Ville-Marie.^{16a} Après son entrevue avec le gouverneur, Maisonneuve rencontra Jeanne Mance à qui il fit le récit de ce providentiel voyage qu'elle avait inspiré et de ses entretiens avec l'incomparable bienfaitrice Madame de Bullion. Il lui apprit que les associés avaient approuvé leur entente au sujet des 22,000 livres. En reconnaissance de sa généreuse donation ils avaient accepté le 4 mars 1653 la responsabilité de cette dette. Après lui avoir dit les grandes qualités de « cette personne de bon sens et de bon esprit » il lui présenta Marguerite Bourgeoys comme « un fruit de notre Champagne » et de ce jour naquit cette indissoluble amitié qui devait unir ces deux femmes à la même œuvre. Bientôt la première montait à Montréal porter les bonnes nouvelles de l'arrivée de la recrue, pendant que la deuxième restait à Québec pour s'occuper de la nourriture et du soin des engagés. Logeant la plus grande partie de ses hommes au magasin que les Associés avaient construit à Québec pour la commodité de leurs arrivages de France, Maisonneuve dût passer quelque temps à se procurer les barques nécessaires au voyage. Finalement, il s'embarqua en octobre et quelques jours plus tard, les cent cinq hommes de la recrue mettaient pied à terre à Ville-Marie au milieu « des voix de réjouissance » et des actions de grâces à Dieu et à Notre-Dame. Enfin, au bout de leur interminable voyage, les nouveaux venus s'étonnaient de la petitesse du poste, simple enceinte de pieux autour de modestes bâtiments, et s'extasiaient devant la grandeur du fleuve énorme et la vaste forêt étalant au soleil d'octobre « la beauté d'un jour tout doré ».¹⁷

1. Ragueneau, R. P. Vie de la Mère de Catherine de Saint-Augustin, Paris, 1671, p. 55-57.

- 1a. Casson, p. 80-81 et 99. *Relations*, année 1651, p. 2. *Archives du Séminaire de Québec* (Ecrits de Jeanne Mance) cité par Faillon, II, p. 130-31. *L'Hôtel-Dieu de Montréal*, Sœur Mondoux, Montréal 1942, pp. 383-385. Mémoire et Remarques pour les affaires de Montréal (de Maisonneuve 1er mai 1673) dans Marie-Claire Daveluy, *Jeanne Mance*, Montréal, Fides, 1962, p. 268-271. *Raisons de Jeanne Mance* (au sujet des 22,000 livres Archives du Séminaire de Québec (S.M.E.).
- 1b. Casson, p. 80, 96-100; *Journal*, p. 164.
2. *Arch. Can.* Documents Saint-Sulpice, I, Rôle des hommes envoyés à Montréal en 1653 et de ce qui a été accordé de gages à chacun d'eux, p. 49-52; Cr. Massicotte, E.Z. *La Recrue de 1653*, *The Canadian Antiquarian & Numismatic Journal*, October 1913, p. 180 & suiv. Faillon, II, *Rôle général de la Recrue de 1653*, p. 531-561.
3. *Id.*; Casson, p. 102.
4. *Arch. Can.*, Documents Saint-Sulpice, I, p. 49-52
5. *Arch. Can.* Documents Saint-Sulpice, I, *Estat des sommes et deniers payés aux ouvriers envoyés à Montréal, 20 juin 1653*, p. 53-61; *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, Dans Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, Montréal, 1941 II, p. 286-7; Casson, p. 102 et 141; Massicotte, p. 180.
6. *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, p. 283-4; Casson p. 100.
- 6a. *Ibid.*, Dom Jamet, *op. cit.*, vol. I, p. 48.
7. *Id.*
8. *Journal*, p. 162-3; Casson, p. 82; *Relations*, Année 1651, p. 1.
9. *Relations*, Année 1652, p. 1-2 et 34; *Journal*, p. 167.
10. *Journal*, p. 168-9; Casson, p. 83-85; Belmont, p. 7; *Journal*, p. 174; R.P. Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Paris, 1896, II, note p. 198.
11. *Registre de la paroisse, 1652*; *Journal*, p. 174-5 et 177; *Relations*, Année 1652, p. 34-5; Année 1653, p. 3-4; Casson, p. 87-90; Belmont, année 1652.
12. Casson, p. 91-2; *Relations*, Année 1653, p. 3.
13. *Journal des Jésuites*, p. 140-178-180; Casson, p. 92-93; *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, p. 285-6.
14. *Journal*, p. 172-3; *Relations*, Année 1652, p. 34; Année 1653, p. 5.
15. *Relations*, Année 1653, p. 4, 5, et 7; *Journal*, p. 185-186; Casson, p. 94.
16. Casson, p. 94-98; *Journal*, p. 188; *Relation*, Année 1653, p. 9-24.
- 16a. *Ibid.*
17. *Relations*, Année 1652, p. 17; Casson, p. 96, 102-103. *Relations*, 1636. Transactions et Constitution des Directeurs de l'isle de Montréal à l'Hôpital dud. lieu. 4 mars 1653, texte dans Sœur Mondoux, *L'Hôtel-Dieu premier hôpital de Montréal*, Montréal, 1942, 351-353.

CHAPITRE SIXIÈME

EXPANSION DE VILLE-MARIE

Concessions et primes aux colons. Nombreux mariages. Coût du cheptel, de la nourriture et des vêtements. Traité avec les Onontagués. Nouvelles agressions des Agniers sous leur chef La Barrique. Signature d'une paix. Activités du défrichement. Traite des fourrures et foire annuelle. Mesures abusives de Lauzon contre Ville-Marie et opposition des Jésuites. Décision des Hospitalières de La Flèche de s'établir à Ville-Marie. Projet d'un évêché et sacre de M. de Laval. Arrivée des premiers Sulpiciens.

Avec ses cent cinq hommes, la nouvelle recrue doublait la population montréalaise et triplait sa force défensive. Elle avait aussi l'avantage d'arriver au cours d'une trêve que des pourparlers s'efforçaient de conduire à une paix durable. Profitant de cette circonstance, Maisonneuve organise le travail: construction d'indispensables logements pour les nouveaux venus et de magasins pour les armes et provisions. En même temps il met en chantier l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, devenu insuffisant, qu'on transforme en un bâtiment, alors considérable de 60 pieds par 30, ayant 20 pieds de haut. Enfin pour la protection des travailleurs contre la menace toujours présente des attaques iroquoises, il élève au-dessous du coteau Saint-Louis, une redoute haute de 16 pieds et mesurant 20 pieds carrés pouvant servir, à la fois de lieu de refuge et de défense.¹

La protection du poste assurée, Maisonneuve recherche les moyens à prendre afin de consolider son établissement. Tel que mentionné précédemment, l'essentiel est d'attacher au sol en permanence par intérêt personnel les hommes de sa recrue, aussi bien que les premiers habitants du poste, qui, après avoir complété leur engagement de trois ans, restent libres de rentrer en France, comme déjà plusieurs l'avaient fait. De Paris, il avait obtenu la ratification par la Société des concessions déjà accordées entre 1648 et 1651. A celles-ci il ajoute de nouvelles concessions aux colons dont les noms suivent: Jean Bourguignon, Lambert Closse, Augustin Hébert, Léonard Barbeault, Simon Richomme, Jean Saint-Père, Jacques Messier, Antoine Primot, Jean LeDuc, Nicolas Godé, fils, Charles Le Moyne, Henri Perrin, André David et François Davenne.²

Cela ne lui semblait pas suffisant. Afin d'enraciner définitivement la population flottante de Ville-Marie, Maisonneuve décide de recourir à une méthode plus effective que la simple concession d'une terre. Cette méthode, dont il sema et laissa mûrir l'idée dans l'esprit des Montréalistes, au cours de l'hiver, était celle d'une prime de résidence. En décembre, il fit lire, deux fois au prône, un avis offrant à tous ceux qui avaient l'intention de « s'habituer » dans la colonie, défricheurs, artisans ou soldats, selon le terme même des contrats, des « gratifications », afin de leur « ayder à s'establir et faire leur demeure ordinaire en la ditte Isle. » Allant plus loin, toujours en vue d'accroître immédiatement le nombre des colons sédentaires, Maisonneuve offrit d'annuler des contrats d'engagement de cinq ans, en acceptant les services rendus comme compensation des avances et des salaires versés. Cet appel à l'intérêt personnel recueillit un succès immédiat. Dès janvier 1654, des engagés, nouveaux comme anciens commencèrent d'en réclamer le bénéfice. Par acte authentique, — Maisonneuve, comme la Dauversière, sachant l'in-

constance humaine, ne concluait rien sans contrat, — plus de quarante Montréalistes s'engagèrent, à se fixer de façon permanente à Ville-Marie et, l'année suivante, une dizaine d'autres imitèrent leur exemple. Ces gratifications s'élevaient, selon les besoins ou les services du bénéficiaire, à des sommes variant de cent à cinq cents livres, la plupart se chiffrant plutôt à ce dernier montant. La livre du temps valait vingt sous, mais, avec la baisse continuelle de la valeur de notre monnaie depuis cette époque, cette livre représenterait une valeur d'environ 200 sous de la monnaie d'aujourd'hui. On peut estimer que cinq cents livres équivalaient à près de mille dollars. Un tel montant permettait au colon de l'époque de se bâtir une maison, avec les meubles nécessaires et les instruments propres à la culture. Pour un travailleur, un artisan ou un soldat, la prime était magnifique. On rencontre même une gratification de Maisonneuve à Louis Loisel, serrurier, qui se hausse à mille livres! Dans leur zèle apostolique, les Associés déboursaient ainsi avec une générosité sans précédent à même leur fortune et celle de leurs amis, à seule fin d'assurer l'œuvre de la conversion des indigènes. Unique obligation imposée aux bénéficiaires des gratifications était d'habiter en permanence l'île de Montréal ou, s'ils la quittaient, de rembourser la somme reçue. Mais comme le mentionnent certains contrats, « si l'isle de Montréal venoit à estre inhabitée et habandonnée par les Français, » — ce qui dénote bien la situation toujours précaire du poste devant l'hostilité des Iroquois, — nul n'était obligé de rendre sa prime d'habitation.³

Les nouveaux concessionnaires s'établirent à la Place d'Armes, au côteau Saint-Louis et dans la contrée Saint-Joseph. Ces emplacements étaient reliés au Fort par des sentiers. Afin de mettre à l'abri des coups de main ceux qui s'établissaient au côteau Saint-Louis, le prudent Maisonneuve fit commencer, en février (1654), la construction d'une deuxième redoute de ce côté.⁴

Enfin, Maisonneuve voulut légaliser la situation financière du poste envers Jeanne Mance, qui, depuis le printemps, avait pu quitter la protection du fort et retourner à son cher hôpital. En compensation des 22,000 livres de l'Hôtel-Dieu, qui lui avait permis de lever la recrue de l'année précédente, Maisonneuve lui céda, selon le « concordat » intervenu entre eux (8 août 1654), la moitié de la métairie de la Société, soit cent arpents de terre, ainsi que la moitié des bâtiments et des bestiaux. De plus, pour sa part de la recette de la ferme, que les Associés feraient encore l'année suivante, l'Hôtel-Dieu recevait 1,100 livres, ce qui semble établir que la métairie produisait déjà la forte somme de 2,200 livres par an. Acceptée le même jour par Jeanne Mance, cette concession faite à titre de « simple hommage » à rendre aux seigneurs de l'île, fut ratifiée par les Associés à Paris, le 4 mars 1655.⁵

Par tous ces mouvements, constructions de redoutes, gratifications d'établissement et concessions des terres, s'affirmait, à nouveau, la résolution du gouverneur et des colons de se fixer définitivement à Ville-Marie. Il s'ensuivit bientôt la formation de nouvelles familles. Le premier mariage celui de Mathurin L'Heureux et de Françoise Fafard avait été célébré le 8 novembre 1647. Les missionnaires, qui, de 1642 à 1653, n'avaient inscrit que dix mariages aux registres, purent en bénir quatorze dans la seule année de 1654 et baptisèrent, plusieurs enfants. Vu la rareté des femmes et le nombre des célibataires, les jeunes filles contractaient mariage parfois dès l'âge nubile, à douze ans ou peu après. Ainsi Catherine Thierry, fille adoptive d'Antoine Primot et de Martine Messier, la fameuse *Parmanda*, épousait à quatorze ans, le valeureux Charles Le Moyne âgé de vingt-huit ans. Le mariage fut célébré, le 28 mai 1654, en présence de Jeanne Mance et de Maisonneuve, qui donna au nouveau couple une concession de quatre vingts arpents, la plus considérable du

temps, avec droit de chasse et de pêche et, de plus, l'emplacement de sa maison près de l'Hôtel-Dieu. De cette famille, devaient naître onze enfants, dont sept fils qui tous se distinguèrent dans la carrière militaire et dont les plus célèbres seront Sainte-Hélène, Bienville, et le fameux Le Moyne d'Iberville. Cet encouragement aux mariages s'insérait naturellement dans le programme de colonisation de Maisonneuve. Il s'en rencontre de fréquents exemples. Ainsi en 1650, accordait-il une concession de trente arpents à Louis Prud'homme et Roberte Gadois, à la suite de leur contrat matrimonial, ainsi qu'à Jean Métot et Marie Marthe Puison, en 1653, en faveur, est-il dit, de leur mariage et pour procurer leur établissement à Ville-Marie.⁶

Au mariage Prud'homme-Gadois, son père fit don à la mariée d'un lit complet, de 6 plats, 6 assiettes, 1 pot d'étain et 50 aunes de toile avec la forte somme de 500 livres. Mais c'était un cas exceptionnel. A cette date, un cent de planches de 10 pieds de long, dix pouces de large et un pouce d'épaisseur, valait 50 livres. Le minot de pois, de blé d'Inde ou de blé se vendait 8 livres, une barrique de 500 anguilles, 25 livres, et une livre de beurre, 12 sous. Une bonne vache s'achetait pour 120 livres, un bœuf pour 200 et une truie, pour 36 livres seulement. Le maçon, le charpentier et le menuisier touchaient 40 sous par jour et le simple travailleur, 30. Un domestique recevait de 90 à 130 livres par an, ainsi que sa nourriture, qui coûtait environ 200 à 300 livres pour l'année. Mais une robe de satin blanc avec broderie de soie valait 100 livres, un mouchoir à fil d'or et de soie, 4 livres, tandis qu'un mouchoir garni de gaze, 2 livres 6 sous, et une coiffe de crêpe garnie de gaze, 2 livres 10 sous, une paire de gants garnis de rubans d'argent faux, 3 livres 7 sous, et une paire de gants d'occasion seulement 10 sous.⁷

Tandis que Montréal s'active à se construire des logements et à défricher des terres, les Iroquois, malgré la trêve et des

pourparlers de paix, ne laissent pas de susciter encore des inquiétudes à toute colonie et à Ville-Marie en particulier. Les Français savent fort bien que le but secret de leur actuelle politique de paix est de profiter de cette trêve pour persuader de gré ou de force les Hurons à quitter le refuge de l'île d'Orléans que leur assuraient les Français et de venir se fixer chez les Onontagnés ou les Agniers. Car il était dans l'esprit et l'habitude des Indiens de rechercher après une guerre, à renforcer leur nombre par l'absorption de la nation ennemie. Dès le début de décembre 1653, une ambassade de sept Onontagnés fait halte à Montréal en route pour Québec. Maisonneuve voulut les dissuader de ce voyage et leur fit présent de deux grandes chaudières à cet effet. Comme ils persistaient dans leur résolution, il leur demanda de renvoyer deux messagers avec deux « couvertes » de sa part pour les assurer de l'amitié des Montréalistes. Ce qu'ils firent avant de descendre à Québec en janvier, où ils tinrent conseil avec le gouverneur et les Jésuites. Pour se tirer de l'impasse où le plaçait la demande des Iroquois en face de l'opposition des Hurons, confiants dans sa protection, et s'épargner aussi la dépense des présents qui accompagnaient ces négociations, M. de Lauzon répondit aux propositions iroquoises que, pour la paix, il mettait la voix d'Anontie, c'est-à-dire la voix du chef, — « dans la bouche d'Annonchiassé, » nom indien de Maisonneuve. Ce qui indiquait bien la confiance que le gouverneur, les missionnaires et tout le pays lui accordaient en se déchargeant sur lui de la responsabilité de la guerre ou de la paix.⁸

La colonie vivait ainsi dans l'incertitude entre la paix et la guerre, lorsqu'au mois d'avril (1654), une bande de douze Onneiouts captura un jeune chirurgien de Ville-Marie probablement Pierre Piron, qui s'était aventuré seul à la chasse aux castors. A la suite de ce guet-apens, le poste reprit l'habitude de travailler aux champs sous la protection des sentinelles, quand,

au début de mai, se présente à la porte du fort une bande d'Onontagués, qui ignoraient le coup des Onneiouts. Une fois à l'intérieur, on leur apprend cette capture. Indigné, leur chef, Sagochiendagehté, le plus fameux capitaine de sa tribu, déclara à Maisonneuve qu'il se constituait son otage et promettait que ses frères rendraient le chirurgien en échange de sa liberté, dès qu'ils apprendraient la nouvelle. Pendant qu'un canot onontagué allait porter ce message, Ville-Marie vit arriver pour la traite, lançant des cris et brandissant leurs avirons, une flotte de cent vingt Indiens algonquins et pétuneux. Ils emmenaient avec eux, capturés en route, treize Onontagués et Loups. Informés de la situation, ils remirent en présent les treize prisonniers à Sagochiendagehté afin d'aider à la conclusion de la paix. Dans l'intervalle, à l'arrivée du message de leur chef, les Onontagués avaient expédié une ambassade aux Onneiouts qui acceptèrent, en échange des présents, de rendre leur prisonnier français. Peu après, une délégation d'Onontagués débarquait à Ville-Marie. Dans une grande réunion, elle remit à Maisonneuve le jeune chirurgien et présenta vingt colliers de porcelaine, accompagnés chacun d'un message particulier, qui scellèrent la paix entre le Français et l'Onontagué.⁹ Cette paix, les Iroquois supérieurs la désiraient sincèrement parce qu'ils étaient en guerre avec la Nation des Chats, qui leur avait infligé de lourdes défaites.

D'autre part, Ville-Marie savait par expérience, que ce traité ne liait aucunement les autres nations iroquoises, toujours libres de guerroyer selon la décision des chefs ou de faire coup selon le caprice des individus. Aussi les colons continuaient-ils de se rendre aux champs avec leurs armes et de se protéger par des sentinelles. Bien leur en prit, car au cours de l'automne, plusieurs bandes d'Agniers se fauilèrent dans l'île, s'embusquant à l'orée des bois et s'attaquant aux petits groupes de travailleurs, mais les Montréalistes repoussaient avec vigueur toutes leurs at-

taques. Ils ne réussirent qu'à blesser d'un coup de feu, le 10 octobre, Yves Batard, qui mourut le lendemain. Un jour que des Montréalistes étaient au travail, la sentinelle s'installa sur une souche afin de porter le regard plus loin. Ce que voyant, un Iroquois se détacha d'un parti en embuscade et réussit à se glisser de souche en souche, si près de la sentinelle que soudainement, il bondit et la saisissant par les jambes, il la chargea sur son épaules et l'emporta, criant et se débattant. Ses compagnons, se jetant à son secours, furent assaillis par les ennemis que dirigeait leur chef *La Barrique*, monté sur une souche. Au bruit de la fusillade, Lambert Closse accourut du poste avec un renfort et donna l'ordre d'abattre *La Barrique* au meilleur tireur de sa troupe. Ce dernier plaça si bien son coup, que le chef tomba grièvement blessé et que ses guerriers prirent la fuite, pendant que les Français emportaient *La Barrique* à l'hôpital, où il fut soigné avec tant de soin par Jeanne Mance et le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qu'il guérit de ses blessures quoique restant infirme pour la vie. Furieux de la perte de leur chef, qu'ils croyaient mort, les Iroquois harcelèrent les Montréalistes tout cet hiver de 1655. Le plus acharné était le frère de *La Barrique*, qui mena, dans une seule journée, quatre attaques contre le poste. Affligé de ces hostilités contre ceux qui lui avaient sauvé la vie, *La Barrique* se fit porter au lieu du quatrième combat, où il interpella son frère, lui criant à son étonnement: « C'est moi, ton frère, et tu veux tuer mes meilleurs amis. » Interdit, l'autre s'approcha et, apprenant la conduite des Français envers *La Barrique*, promit de ne plus les attaquer, mais de travailler à la paix et de ramener les Français prisonniers.¹⁰

Décontenancés par la résistance énergique des Montréalistes les Iroquois déclarèrent « plusieurs fois que trois hommes de Montréal leur fesoit plus de peur que six d'ailleurs » Ils se répandirent alors dans la région de Québec, plus ouverte et

moins protégée. Au printemps de cette année de 1655, le 27 mai, un parti d'ennemis surprirent et tuèrent à l'île aux Oies le sieur Moyne et sa femme, emmenant plusieurs prisonniers dont quatre fillettes, ils massacrèrent ailleurs quatre colons ainsi que le frère jésuite Jean Liégeois. Une partie de ces guerriers remontèrent le fleuve et se portèrent plusieurs fois à l'attaque contre les Montréalistes qui les tinrent si bien à distance, qu'ils ne firent qu'une victime, Julien Daubigeon, qui mourut de ses blessures, le 31 mai.¹¹

Voyant que les Français se gardaient si bien, les Iroquois toujours fourbes, recoururent à une de leurs ruses. En juin, un parti parut sur la rive, qui envoya des messagers demandant à parlementer. Sur l'avis de Le Moyne, tacticien du poste, Maisonneuve leur fit dire de revenir le lendemain. Le lendemain, deux Iroquois abordèrent sur une batture face au fort et Le Moyne, deux pistolets au fond de son canot, alla les rencontrer. Sous la menace de ces pistolets, les Indiens se jetèrent dans leur canot mais le courant les poussa vers la rive, où ils furent capturés par une escouade de la garnison. Le lendemain, un capitaine iroquois qui était de passage au fort alla présenter une proposition de paix à *La Plume*, grand chef des assaillants, ceux-ci, en plein midi, traversèrent le fleuve droit sur Ville-Marie. Mais comme *La Plume* et les quatre guerriers de son canot mettaient pied à terre, Le Moyne et trois compagnons surgirent d'une embuscade, le fusil au poing, et les cinq Iroquois furent capturés sans pouvoir tirer un coup de feu. Pendant ce temps, détachée par Maisonneuve, une escouade sous Closse, mettait en fuite la flottille ennemie.¹²

Avec ces captifs en mains, Maisonneuve chargea le capitaine iroquois du fort d'aller négocier la paix avec le chef Agnier, *La Grande Armée*, qui s'avancait contre la colonie avec un fort détachement de guerriers. Rencontré en route et informé de

la capture de *La Plume* et de ses quatre compagnons, *La Grande Armée*, drapeau blanc au canot se présenta à Ville-Marie, et demanda la paix, après avoir vu les prisonniers. A quoi Maisonneuve répondit que la paix pourrait se conclure, dès que tous les captifs français en Iroquoisie seraient échangés contre les prisonniers de Montréal. *La Grande Armée* accepta la proposition et tint parole. Au bout de quelque temps, il revint avec tous les prisonniers français, y compris Michel Messier, sieur de Saint-Michel, Gilles Trottier, interprète de Ville-Marie, et un nommé Laperle, des Trois-Rivières, ainsi que les 4 fillettes enlevées à l'île aux Oies. Cette libération de prisonniers s'accompagna d'un traité de paix avec les Agniers, au cours d'une réunion, en août, semble-t-il, à laquelle se joignirent les autres tribus, qui n'avaient pas rompu la trêve de l'automne précédent. Toujours généreux, Maisonneuve fit les frais, au nom de sa Société, des dons aux ambassadeurs iroquois, tout en expédiant les présents reçus en échange à Lauzon, qui ne manquait jamais de les réclamer, pour son profit personnel, à titre de gouverneur du pays.¹³

A la suite de cette paix apparemment solide, qui, conclue au cours de l'automne, devait durer deux ans, les Montréalistes, — engagés, artisans ou censitaires, — purent se mettre au travail avec une ardeur nouvelle. Pendant les deux années qui suivent, Ville-Marie se transforme en une ruche bourdonnante d'activités. Dans la haute forêt qui forme un demi cercle autour de l'habitation, des bûcherons abattent les arbres, les scieurs de long les débitent en planches et les charpentiers construisent des maisons. Dans les champs les censitaires défrichent, sèment et récoltent pendant que les femmes et les enfants préparent des potagers. Afin de pousser davantage à la culture des terres, première ambition du colon, l'ingénieux et infatigable Maisonneuve adopte une nouvelle mesure. Par une proclamation du 25 août 1655,

il permet aux habitants qui ont pris des concessions « de défricher et mettre en labourage » toute quantité de terre qu'il leur est possible sur le domaine même des seigneurs, dont ils garderont possession jusqu'au défrichement de leurs propres terres. Aux engagés qui ne détiennent pas de concessions et restent libres de leurs personnes, il permet également de défricher et de labourer des terres du domaine seigneurial, « avec la charrue selon la coutume du pays », jusqu'au jour où il leur aura versé cent livres par arpent en argent ou en castor en paiement de leurs travaux. Dans tous les cas, ceux qui choisissaient des terres où le bois était abattu, devaient en retour en découvrir une égale portion sur le domaine des seigneurs.¹⁴

Au milieu des routines quotidiennes, la foire annuelle des pelleteries était attendue impatientement apportant bénéfices et distractions. Tout le monde en Nouvelle-France, même les Jésuites, pratiquaient un certain troc des fourrures, seule monnaie courante partout et pour tous, avec laquelle on pouvait se procurer les marchandises usuelles. La traite représentait une indispensable nécessité pour le colon qui n'avait que du blé à vendre « dans un lieu où le blé ne vaut pas un sol de débit » où, de plus ne se rencontraient « aucuns minéraux ni manufacture » pouvant lui procurer quelque argent en retour de son travail. Sans la fourrure, il se trouvait « sans avoir de quoi acheter aucuns ferrements ni outils, sans avoir de quoi acheter linge ni étoffe et autre chose à son entretien, » ainsi que le note la chronique du temps. Au milieu de l'été, hurlant à pleines gorges et brandissant leurs avirons, près de 200 Hurons et d'Algonquins atterrissaient à la Pointe Callières avec leurs canots chargés de castors. Pendant une semaine ou plus, les Montréalistes, officiers, soldats, colons, artisans et serviteurs, chacun selon ses moyens, troquaient et marchandait avec les indigènes vite devenus retors. A leur tête, s'activaient, mieux pourvu d'arti-

cles d'échange, le major Lambert Closse, l'interprète Le Moyne et l'entrepreneur Jean Aubuchon; seul, Maisonneuve, qui aurait pu, tout comme le gouverneur Lauzon, bénéficiaire de ce négoce, (le castor valant 10 et 12 francs la livre), s'abstenait d'y prendre part, même par « un trafic licite et honnête, » mais « ne se souciant non plus d'argent que de fumier, » il pratiquait une parfaite « pauvreté évangélique. » Même un jour, devant la désolation d'un soldat qui s'était distingué par sa bravoure, de n'avoir rien à trafiquer comme tout le monde, il lui remit quelques étoffes et « jusqu'aux rideaux de son lit, » pour en faire des articles de troc. Première escale des canots, Montréal et son magasin de traite bénéficiant du premier choix, acquéraient ainsi jusqu'à 50,000 livres de castor, représentant le quart des cargaisons indiennes.¹⁵

En même temps qu'il activait l'expansion économique de Ville-Marie, Maisonneuve ne négligeait pas les besoins du culte. Jusque là, vu leur petit nombre et leur peu de ressources, les Montréalais s'étaient contentés pour église de la chapelle du fort, où les deux Jésuites, attachés au poste remplissaient les fonctions de leur ministère. Avec l'arrivée de la recrue de 1653, cette dernière se trouva trop petite: c'est à cette date, sans doute, qu'il fallait célébrer deux messes, le dimanche, la première, dès l'aurore, réservée aux hommes et la seconde, à huit heures pour les femmes. Sur la proposition du gouverneur, le syndic de la communauté convoqua une réunion des habitants, le 29 juin 1654, où il fut arrêté de pourvoir à la construction d'une église. Les assistants élurent Jean de Saint-Père comme receveur des aumônes. Reçues en argent, ou en grains, vendues aux enchères, ces offrandes se trouvant insuffisantes, les seigneurs de Montréal, toujours généreux fournirent les sommes complémentaires. C'est ainsi que fut construite en pierre, en 1656, la première église paroissiale, qui mesurait 50 pieds de long sur 24 de large

à l'intérieur. On la joignit à l'Hôtel-Dieu afin qu'elle put servir aux malades en mêmes temps qu'aux paroissiens, avec l'intention de la réserver plus tard pour l'hôpital, quand l'augmentation de la population permettrait la construction d'une plus grande église. On la bénit sous le nom de Saint-Joseph, patron des Hospitalières à qui était réservée la direction de l'hôpital.¹⁶

Pris par les diverses besognes de l'administration du poste, dans tous les domaines, Maisonneuve avait encore à faire front contre des oppositions de personnes et de clochers. A Québec, le gouverneur Lauzon faisait preuve envers Ville-Marie d'une telle mauvaise volonté qu'on put l'accuser de « persécuter » ce poste. Après avoir voulu garder la recrue de 1653 au profit de Québec, il manifesta bientôt l'intention de supprimer le magasin, où la Société entreposait les effets, denrées et munitions indispensables à l'existence de Montréal. Il s'arrogea même le droit de frapper d'un impôt les marchandises débarquées à Québec en destination de Ville-Marie. Enfin il reprochait aux associés de ne pas recruter un plus grand nombre d'émigrants pour leur poste. Mais le rapace M. de Lauzon avait par trop escompté sur son influence à Paris et sur la tolérance et la charité des pieux associés du Montréal. Ils ne crurent pas que leur zèle religieux dût se soumettre à une violation de leurs droits. Ils avaient des amis en Cour, qui obtinrent une lettre royale condamnant l'une après l'autre, toutes les prétentions du gouverneur. En date du 8 mars 1655, le roi rappelait au gouverneur qu'il avait « une singulière affection pour la compagnie de Montréal, » qui n'a « d'autre intérêt que celui du salut des âmes et de la prédication de l'Évangile. » Il lui recommandait de « favoriser en tout » son avancement. Il voulait que Ville-Marie eut son propre magasin de vivres, de marchandises et de munitions, et qu'il n'était « permis à personne » de gêner l'expédition, de ces effets ni d'en retenir quoique ce fut au passage à

Québec. Il concluait en déclarant que les Associés étaient libres d'envoyer le nombre d'hommes « qu'ils jugeront à propos. » Humilié de cette rebuffade, Lauzon commit la mesquinerie de laisser disputer devant lui, le 19 octobre par Louis Couillard, beau-frère d'un de ses fils, le droit de la Société de Montréal à l'emplacement de son magasin, emplacement qu'il savait de notoriété publique lui avoir été concédé par le gouverneur de Montmagny, droit qui fut, d'ailleurs reconnu par le Conseil souverain de façon définitive en 1667.¹⁷

Rassuré par les déclarations royales, Maisonneuve s'embarqua pour Paris confiant le commandement du poste à l'énergique Lambert Closse. Ce voyage, approuvé par Jeanne Mance, sa conseillère habituelle, avait pour but de convaincre les Associés que le temps était venu d'exécuter un de leurs desseins essentiels, celui d'installer à Ville-Marie, un clergé séculier pour desservir le poste en même temps qu'évangéliser les indigènes. Maisonneuve en sentait doublement la nécessité en face d'un antagonisme administratif et d'une désaffection ecclésiastique, qui lui paraissaient bien marcher de compagnie. D'un côté Lauzon qui trempait dans la traite par tierce partie soulevait des difficultés au commerce de Montréal avec les Sauvages, de l'autre il soutenait les Jésuites de La Prairie dans leur opposition au prosélytisme montréalais. Cette alliance politico-religieuse s'exerçait plus ou moins discrètement à Québec, où dominaient au conseil, le gouverneur et son confesseur, le P. Ragueneau, « remarquablement intelligent et industrieux », mais qui avait la faiblesse, selon ses confrères, de vouloir mener toute « les affaires publiques et les intérêts privés, » autrement dit « *publica pariter et privata* ». En même temps, se manifestait ouvertement l'attitude adverse des Jésuites à l'égard de Montréal. La mention de ce poste disparut soudain de leurs *Relations*, après 1653. C'est l'année suivante, apparemment, qu'ils laissèrent entendre plu-

sieurs fois à Maisonneuve, que, « sans être fondés » par la Société de Montréal, « ils ne pourraient venir servir ce lieu au préjudice des missions. » Ils prétendaient ne plus avoir assez de missionnaires, alors qu'ils desservaient, cependant, le poste moins important des Trois-Rivières et que par suite de la destruction des missions huronnes, ils disposaient d'un plus grand nombre de sujets. Entre les menées de Lauzon et la guerre froide des missionnaires, se révélait une inquiétante alliance qui n'échappa ni à Maisonneuve ni à Jeanne Mance.¹⁸

Avec ces faits en main, Maisonneuve, à Paris, prit contact avec les Associés de Montréal, leur exposant qu'ils pouvaient, maintenant, grâce à la fondation de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, par M. Olier, doter Ville-Marie d'un clergé séculier et permanent. Quoique favorablement accueillie, la proposition ne reçut pas une adhésion immédiate, probablement par suite du mauvais état de santé de M. Olier. D'autre part, la Société étudia les besoins grandissants de l'hôpital de Ville-Marie avec Maisonneuve, et La Dauversière fondateur de l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche. Finalement, par acte du 31 mars 1656, les membres de la Société et la personne fondatrice, « qui ne veut estre connue », — c'était Madame de Bullion, — décidaient de confier aux Hospitalières de La Flèche l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Ils promettaient de leur céder l'hôpital et les terres qui en dépendaient, ainsi que les futures constructions et terres choisies par Maisonneuve et Jeanne Mance. De leur côté, les Hospitalières s'engageaient d'envoyer trois ou quatre religieuses avec les meubles nécessaires et une pension pour chacune de cent cinq livres. Cet accord fut ratifié le 21 octobre suivant par la supérieure de La Flèche.¹⁹

Bientôt, une autre affaire d'une plus haute importance captivait l'attention de la Société: celle de l'érection d'un évêché en

Canada, érection qu'elle avait déjà sollicitée dès 1645, et qui, probablement visait de nouveau, à ouvrir au clergé de Ville-Marie, le champ des missions jusque là réservé aux seuls Jésuites. Les Associés représentaient avec force qu'il était nécessaire au progrès des missions et aux besoins des colons de nommer un évêque dont le zèle et l'autorité permettraient d'activer et de fortifier l'expansion religieuse dans tous les domaines. Afin de faciliter cet établissement épiscopal et d'en supporter les frais, ils offraient de céder au futur évêché la moitié de l'île de Montréal avec tous les droits afférents. Pour un tel poste de rudes travaux et de grandes privations, ils proposaient un membre de leur compagnie l'abbé Gabriel de Thubière de Lévy-Queylus, recommandable par sa piété, son dévouement et ses grandes charités. Ce projet d'un évêché, présenté par Mgr Godeau, évêque de Vence, fut adopté, le 9 août 1656, à l'assemblée générale du clergé de France. Le 10 janvier 1657 le même évêque désigna comme candidat l'abbé de Queylus, dont « les évêques du Languedoc, ajouta-t-il, connaissent la probité, la capacité et le zèle, » et conclut en disant: « sa personne est agréable aux Pères Jésuites, avec lesquels il faut qu'un évêque soit de bonne intelligence pour l'avancement de l'Évangile en ces quartiers-là. » Le cardinal Mazarin, qui présidait, promit de favoriser le projet. Mais les Jésuites s'étaient déjà ravisés dans la crainte de perdre le monopole des missions, auxquelles ils se dévouaient d'ailleurs, avec un zèle admirable, et dont ils soldaient tous les frais, à même les fonds de leur Compagnie, les dons généreux et les aumônes qu'ils recueillaient à travers le royaume. Tout puissants auprès de la reine par le P. Paulin, confesseur du roi, et par le P. Le Jeune, son conseiller en matières canadiennes, ils s'empressèrent de faire écarter la candidature sulpicienne. Ils présentèrent ensuite un candidat de leur choix, formé à leur école et très attaché à leur Compagnie, l'abbé François de Laval de Montigny,

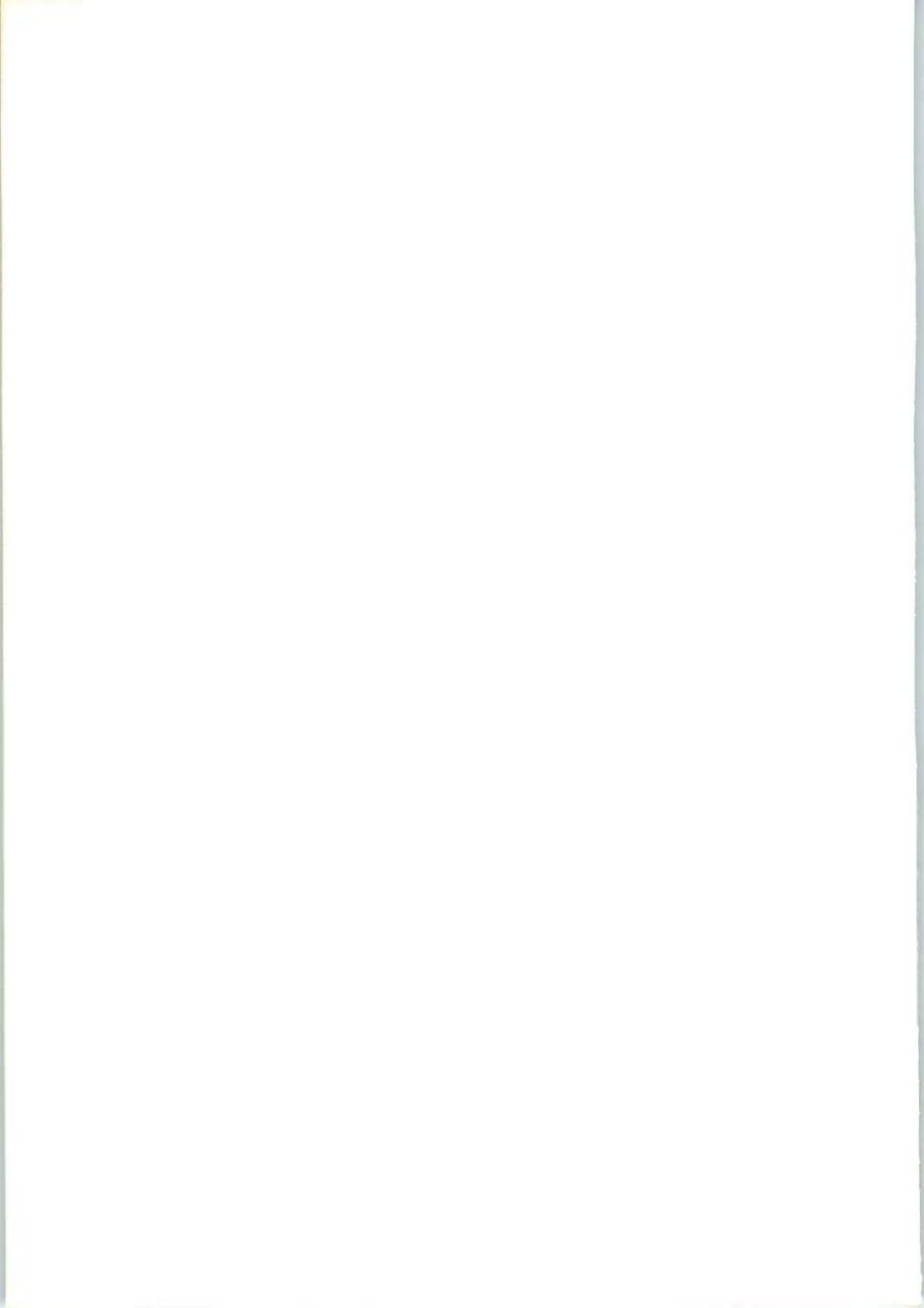
et pénitent du P. Bagot. Dès janvier 1657, ils le firent selon l'usage de l'époque, nommer évêque de Québec par le roi, qui demanda à Alexandre VII de créer un évêché au Canada et de l'accorder au candidat des Jésuites. Après seize mois de démarches en cour de Rome, M. de Laval obtint, par une bulle du 3 juin 1658, le titre d'évêque de Pétrée en Arabie, avec vicariat apostolique en Nouvelle-France. Malgré les protestations de l'archevêque de Rouen, qui continuait de prétendre que le Canada relevait de son diocèse, il devait être consacré secrètement par le nonce du Pape en France, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 8 décembre 1658, et le 27 mars 1659, Louis XIV ordonnait par lettres patentes qu'il fut reconnu pour remplir les fonctions épiscopales, en Canada, mais avec cette surprenante restriction, « sans préjudice des droits de l'archevêque de Rouen, » droits que Rome refusait d'admettre.²⁰

Malgré l'échec de son candidat, la Société de Montréal, à qui revient le mérite d'avoir fait ériger si tôt un évêché au Canada, ne ralentit aucunement son zèle apostolique. Se rendant aux demandes de Jeanne Mance et de Maisonneuve d'installer un clergé séculier à Ville-Marie, M. Olier avait déjà désigné pour cette mission les abbés Gabriel de Queylus, nommé supérieur, Gabriel Souart et Dominique Galiniée ainsi que le diacre Antoine d'Allet. De plus, au cours d'une réunion, les Associés décidèrent qu'il conviendrait, un jour ou l'autre, de céder leur seigneurie de Montréal au séminaire de Saint-Sulpice, afin d'assurer la permanence de leur œuvre religieuse. En mars, les quatre Sulpiciens rejoignirent Maisonneuve à Nantes, où ils apprirent peu après la mort de M. Olier, survenue le lundi de Pâques, 2 avril. Ainsi, après avoir présidé aux importantes décisions de la Société de Notre-Dame, disparaissait celui qui, avec La Dauversière, mérite, plus que tout autre, le titre de fondateur de la colonie de Ville-Marie. Les quatre ecclésiastiques n'en décidè-

rent pas moins de continuer leur voyage. Afin de posséder les autorisations requises, ils s'adressèrent à l'archevêque de Rouen, de qui, selon l'usage, quoique non canoniquement, relevait la Nouvelle-France, du fait que la plupart des colons étaient partis de Dieppe, port de mer de ce diocèse. Par lettre du 22 avril, les Sulpiciens reçurent tous les pouvoirs nécessaires aux besoins du ministère. De plus, de son propre mouvement, afin de marquer sa juridiction sur la Nouvelle-France, l'archevêque remit à M. de Queylus des lettres de grand vicaire avec autorité sur tous les religieux et religieuses de la Nouvelle-France. Le navire de Maisonneuve et des Sulpiciens, qu'accompagnait d'Ailleboust revenant d'une mission politique à Paris, quitta Saint-Nazaire le 17 mai et, après une traversée orageuse de soixante-quatorze jours, jeta l'ancre, le 29 juillet 1657, devant l'île d'Orléans.²¹

1. Morin, P. L. *Le Vieux Montréal*, 1611 à 1803, Montréal, 1884, Planche 1630-1672; Sœur Morin, p. 117-85.
2. *Documents de Saint-Sulpice*, I, Ratification des concessions par les Associés, 30 mars, 1654, p. 62-3.
3. *Documents de Saint-Sulpice*, I, Reconnaissances de gratifications, 1654-1655, p. 40-95; annulation d'engagements, 1654, p. 95-101. Cf. Avenel, Georges I. *La fortune privée à travers les âges*.
4. *Archives de Saint-Sulpice. Contrat pour la redoute*, 2 février 1654, Casson, p. 104.
5. *Documents de Saint-Sulpice, Concession à Jeanne Mance et Ratification*, 1654, p. 95-101; Casson, p. 105. Voir aussi texte dans Sœur Mondoux, *L'Hôtel-Dieu de Montréal*, Montréal 1942, pp. 355-57.
6. *Registres de la Paroisse*, 1642-1654; *Documents de Saint-Sulpice*, II, 22 octobre 1650; 29 déc. 1653, et 23 juillet 1654.
7. *Correspondance officielle II, Etat des prix et marchandises*, (1656)? Montréal, *Registres judiciaires*. Connaissance de marchandises, 17 janvier 1660.
8. *Relations*, Année 1654, p. 3-7; *Journal*, p. 193-5.
9. *Relations*, Année 1654, p. 7-10.
10. Casson, p. 106-108; Sœur Morin, p. 74, *Registre de la Paroisse*, 11 octobre 1654.
11. *Journal*, p. 196; Casson, 108 et 111; *Marie de l'Incarnation*, lettre 12 octobre 1656; *Relations*, Année 1655, p. 2.
12. Casson, p. 109-110.
13. *Relations*, Année 1655, p. 2; Casson, p. 111-112.
14. Sœur Morin, p. 77-8; Casson, p. 113; *Documents de Saint-Sulpice*, I, Billets des colons, 1662-3, p. 173-180.
15. *Journal*, p. 13; *Relations*, Année 1654, p. 9; Année 1657, p. 16, Sœur Morin, p. 80; Casson, p. 18-9; *Journal*, p. 287.

16. Sœur Morin, p. 114; Montréal, Registre judiciaire, 29 juin 1654, p. 5.
17. Lettre du roi à M. de Lauzon, 8 mars 1655 et citée par Faillon, II, p. 245-6. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, Québec I, 20 août 1667, p. 446.
18. Casson, p. 114-6; *Lettre du P. Vincent*, 16 octobre 1652; *Lettre du P. Poncelet*, 1655. Citée par Rochemonteix II, n.p. 188 et 198; *Relations*, table alphabétique, p. 26; Belmont, p. 9.
19. *Documents de Saint-Sulpice*, I, Cession de l'Hôtel-Dieu aux Hospitalières de La Flèche, 31 mars 1656, et son acceptation, 21 octobre 1656, p. 104 et 113; Sœur Morin, p. 91.
20. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, IV, Année 1635 et 1657, 9 août 1656 et 10 janvier 1657; Le Clercq, II, p. 19; Casson, p. 118; Lettre du roi 27 mars 1659, Texte dans Faillon, II, p. 331-3.
21. Casson, p. 117-118; Sœur Morin, p. 91; *Lettre de Mgr de Harlay à M. de Queyhus*, 22 avril 1657, Reproduite dans Rochemonteix, II, p. 477; *Journal*, p. 217.



CHAPITRE SEPTIÈME

HOSTILITÉS DES AGNIERS — LES SULPICIENS À MONTRÉAL

Départ de Lauzon. Nouvelle constitution du Conseil de Québec. M. de Queylus, grand vicaire du pays. Division du diocèse entre Jésuites et Sulpiciens. Arrivée de M. d'Argenson. Ecole de Marguerite Bourgeoys. Population de Montréal. Régime administratif. Fuite des Français établis à Gannentaha. En France recrutement d'hospitalières par Jeanne Mance et d'institutrices par Marguerite Bourgeoys. Arrivée de colons. Mort et ruine de La Dauversière. Arrivée du premier évêque Mgr de Laval. Contestation de l'évêque et de M. de Queylus.

Avant le retour de Maisonneuve, l'existence de la colonie, malgré la paix, se déroule au milieu de continuelles inquiétudes. Avec le double dessein d'amener ainsi les Hurons à se fixer dans leurs villages et de s'assurer la protection des armes françaises contre leurs ennemis et le bénéfice du commerce avec la colonie, les Onontagués avaient obtenu de Québec, au printemps, l'établissement à Gannentaha, dans leur canton, d'une habitation française de cinquante hommes sous M. Dupuy, avec deux missionnaires, ce qui se fit durant l'été de 1656. Afin de ruiner ces projets qui menaçaient de les priver du commerce des Iroquois supérieurs, libres de trafiquer avec les Français, les Agniers s'attaquèrent sur les alliés de Québec, se jetant, le 20 mai sur la bourgade huronne de l'île d'Orléans, massacrant six personnes et en capturant quatre-vingt-cinq. Le 30 août, ils tendaient une

embuscade au sud de l'île de Montréal, à un détachement d'Ouataouais et de Hurons, en tuaient plusieurs et faisaient de nombreux prisonniers. Le P. Gareau, qui accompagnait les premiers, y fut blessé d'une balle, dont il mourut deux jours plus tard à Ville-Marie. Devant ces attaques, Lauzon s'abstint de tout acte de résistance, même de protestation. Perdant bientôt courage en face de la situation, il rentra en France en septembre 1656, laissant à son fils Charles de Lauzon-Charny le commandant de la colonie. Au printemps suivant (1657), devant son impuissance à les protéger, les Hurons se rendirent aux sommations, mêlées de menaces des Iroquois. La tribu de l'Ours se donna aux Agniers et celle du Rocher aux Onontagués, pendant que la nation de la Corde se réfugiait à Québec. Au cours de l'été, protestant que la paix avec les Français ne comprenait ni le Huron, ni l'Algonquin, les ennemis prenaient le sentier de la petite guerre et n'hésitaient pas à l'occasion de piller des maisons françaises et à tuer des bestiaux, se sachant protégés par la faiblesse de Québec, et la présence des Français à Gannentaha devenus des otages de l'ennemi. Heureusement, Lauzon-Charny résolu comme son père de rentrer en France, céda le gouvernement du pays à M. d'Ailleboust, le 12 septembre. Les Iroquois continuant de guerroyer contre les alliés indigènes et de piller les colons des campagnes, d'Ailleboust, d'accord avec les habitants, annonça, dès octobre, qu'il repousserait par la force toute insulte iroquoise et fit construire pour les Hurons un fort à Québec et des redoutes pour la protection des campagnes. Dans le même temps, Québec avait appliqué les clauses d'un édit royal de mars 1657, d'une importance capitale. Sous la signature de Louis XIV, cet arrêt édictait qu'à l'avenir, le Conseil de Québec, qui dirigeait le commerce et la finance de la colonie, se composerait du gouverneur, d'un directeur de traite et de quatre conseillers, deux pour Québec, un pour Montréal et un der-

nier pour Trois-Rivières, élus pour deux ans par leurs habitants. Avec ce régime, le gouvernement représentatif entrainait au pays et le Conseil se transformait en un Parlement rudimentaire, où Montréal participait à l'administration générale de la colonie.¹

Le 29 juillet, arrive à Québec avec trois ecclésiastiques de Saint-Sulpice, M. l'abbé de Queylus, qui est accueilli avec beaucoup de civilités par le supérieur des Jésuites, le P. De Quen. Sous l'impression que les lettres toutes récentes de grand vicaire d'un prêtre séculier annulaient celles d'un supérieur des Jésuites, datant de 1649, le P. De Quen, homme prudent et réservé, accepte de le reconnaître comme la plus haute autorité ecclésiastique de la colonie. Sur quoi, M. de Queylus s'empresse de confirmer le P. Poncet dans sa charge de curé de Québec. Par la reconnaissance et l'exercice de ses fonctions, Ville-Marie se trouve, pour la première et seule fois dans l'histoire, à posséder la suprématie religieuse dans la colonie et les Jésuites voient disparaître, l'hégémonie qu'ils détenaient depuis leur exclusion des Récollets en 1632. A Ville-Marie, M. de Queylus et ses compagnons sont chaleureusement reçus par la population dans la première semaine d'août. Faute de maison, ils acceptent, à l'Hôtel-Dieu, l'hospitalité toujours généreuse de Jeanne Mance. Elle met à leur disposition, le peu qu'elle a; une grande pièce qui leur sert, à la fois, de salle commune, de cuisine, de réfectoire et de dortoir. Le 12 août, M. de Queylus nomme curé de la paroisse, l'abbé Souart qui devient ainsi le premier sulpicien à remplir ce poste. Jusque là depuis 1642, les fonctions curiales avaient été exercées successivement par quatorze Jésuites, notamment les P. Vimont, Duperron, Poncet et Pijart, généralement assistés d'un de leurs confrères. Par cette nomination Ville-Marie, cessant d'être une mission, se hausse au rang de paroisse, pourvue d'un clergé séculier. Afin d'en compléter l'organisation, les

paroissiens élisent, le 21 novembre 1657, les trois premiers marguilliers, Gilbert Barbier, Jean Gervaise et Louis Prud'homme.²

Dans l'intervalle, M. de Queylus était subitement retourné à Québec le 12 septembre; avec de grandes qualités, homme quelque peu susceptible et vite emporté, il s'était irrité de la conduite du supérieur des Jésuites, le P. De Quen, qui avait remplacé, sans lui en parler, le P. Poncet, par le P. Pijart, à Notre-Dame de Québec. Fort de ses lettres de grand-vicaire, il prend lui-même la direction de la paroisse, où ne tarde pas à se manifester une petite guerre froide entre lui et les Jésuites. Ces derniers le critiquent par paroles et par lettres, l'accusant de leur faire « une guerre plus fâcheuse que celle des Iroquois, » et l'abbé leur répond du haut de la chaire, leur reprochant d'être des « pharisiens, » désireux de continuer à gouverner « l'estat et la religion. » Alertés, les Jésuites de Paris, puissants à la cour par le confesseur du roi, ont vite fait d'amener l'archevêque de Rouen, à reconnaître, par lettre du 30 mars 1658, un autre grand vicaire — pour une population de moins de mille âmes —. Reçue à Québec le 11 juillet, cette lettre limite le grand vicariat de M. de Queylus à la seule île de Montréal, laissant au supérieur des Jésuites le vicariat du reste de la colonie. Le P. De Quen commet l'indélicatesse de tenter de faire « insinuer furtivement, » à cinq heures du matin, la lettre de Mgr de Harlay au greffe du gouverneur sans « demander permission, » à ce dernier, qui lui laisse savoir « qu'il manquait à la sincérité. » De plus, au lieu de la communiquer par un religieux, selon l'habitude, le P. De Quen fait remettre cette lettre à l'abbé de Queylus, par un huissier. Blessé de ce procédé, ce dernier, après consultation avec le nouveau gouverneur, M. d'Argenson, quitte Québec le 21 août, accompagné des regrets de nombreuses personnes religieuses et laïques, qui s'étaient réjouies d'avoir à leur tête un membre du clergé séculier et qui s'inquiétaient de rester sous

l'unique direction des pères Jésuites, devenus impopulaires par les diverses ingérences du Père Ragueneau, que son supérieur devait bientôt reléguer aux Trois-Rivières.³

Le nouveau gouverneur nommé pour remplacer M. de Lauzon, Pierre Voyer, vicomte d'Argenson, était arrivé à Québec le 11 juillet 1658. Au dire du Père De Quen, ce célibataire de trente-deux ans était intelligent, brave et porté au bien et d'après de La Chesnaye, « sage au possible ». M. de Queylus rentre à Ville-Marie, heureuse de bénéficier de son zèle et de sa générosité. Sa présence apporte au poste, une indépendance ecclésiastique, en même temps que l'arrivée de M. d'Argenson le libère de l'antagonisme du gouverneur Lauzon.⁴

Montréal connut aussi une autre satisfaction, celle de posséder sa première école. Comme on le sait, Marguerite Bourgeoys était passée en 1653 en Nouvelle-France avec le dessein de se consacrer à l'instruction des enfants de Ville-Marie; mais, par suite du décès en bas âge des premiers enfants du poste, elle ne trouva, à son arrivée, que la petite Jeanne Loisel, de quatre ans et demi, à qui elle put donner des leçons. Afin de s'occuper, elle prit la direction de la maison de Maisonneuve, surveillant, à la fois, sa cuisine et sa garde-robe et lui servant à l'occasion de conseillère, aussi bien dans les questions spirituelles que matérielles, car elle était « personne de bon sens, » et « de bon esprit. » Comme elle y joignait la gaieté réconfortante des belles consciences, le gouverneur lui racontait parfois, de même qu'à Jeanne Mance, soit pour en rire soit pour les dédaigner, les ennuis que lui suscitaient les adversaires de Ville-Marie. Tel que complices, les trois artisans de l'œuvre montréalaise s'amusaient plutôt de ces traverses et, tablant sur la Providence, poursuivaient dans la sérénité de leur âme, le chemin de leur vocation missionnaire. Avec un zèle infatigable, Marguerite Bourgeoys trouvait encore le temps de se dévouer à des œuvres de charité. Elle

visitait les malades pauvres, se chargeait de blanchir et de repriser leur vêtements et leur donnait généreusement de son linge ou de ses provisions. Sa piété agissante avait fait rétablir par Maisonneuve la croix de la montagne abattue par les Iroquois. De plus, en 1657, elle suggéra et mit en marche la construction d'une chapelle à la Vierge, sous le nom de *Notre-Dame de Bon-Secours*, à quelque distance du poste.⁶

En 1658, à la suite des mariages, un petit nombre d'enfants, les fillettes en robes longues et les bambins en pantalons, jouaient et piaillaient devant les portes des maisons. Maisonneuve se dit que le moment était venu de compléter le programme de la Société, qui prévoyait l'établissement d'une institution chargée d'instruire les enfants des colons et des Indiens. En conséquence, le 22 janvier, il faisait don à Marguerite Bourgeoys, pour lui servir d'école et de logement, d'une ancienne étable en pierre, mesurant trente-six pieds par dix-huit, ainsi que d'un emplacement de quarante perches, à l'est de l'Hôtel-Dieu rue Saint-Paul. Le bâtiment, qui avait servi de « colombier » et d'étable, comprenait un grenier qui devint le dortoir, mais « ou il fallait monter par une échelle par dehors pour y coucher. » L'active Marguerite Bourgeoys le fit aussitôt nettoyer, construire une cheminée et compléter les réparations nécessaires. A peine deux mois plus tard, le 30 avril, aidée de Marguerite Picaut, elle ouvrait la première école de Ville-Marie aux quelques enfants, filles et garçons, capables de suivre la classe. Pour le petit nombre de filles, qui avaient passé l'âge de l'école, elle créa, le 2 juillet, la *Congrégation externe*, sur le modèle de celle de Troyes, où elle leur enseignait les travaux de maison, complétés par des instructions de piété. C'est de là que l'institut, qu'elle se préparait à fonder, prit plus tard le nom de Congrégation de Notre-Dame. Devant les besognes qu'elle menait de front et le nombre croissant d'enfants, qui seraient les élèves de demain, Marguerite

Bourgeois comprit qu'il lui faudrait l'aide de quelques compagnes. Elle résolut d'aller les chercher en France.⁶

Justement, cette occasion s'offrit. Le 28 janvier de l'année précédente (1657), Jeanne Mance, ayant fait une mauvaise chute sur la glace qui couvrait le sol, se brisa l'avant-bras droit et se démit le poignet. Etienne Bouchard, le chirurgien du poste, avait aussitôt réduit la fracture, mais sans constater la luxation du poignet. Ce ne fut que six mois plus tard qu'il s'en aperçut. Il s'empressa de la traiter mais les mois passèrent sans amener la guérison. Se voyant incapable de soigner les malades, Jeanne Mance décida de passer à Paris, afin de solliciter de Madame de Bullion une fondation additionnelle qui permettrait aux Hospitalières de La Flèche de se charger de l'Hôtel-Dieu tel que convenu par l'accord de 1656. M. de Queylus, à qui elle communiqua son projet, en août 1658, s'empressa de l'approuver, comme il avait une idée en tête, celle d'installer à Ville-Marie les Hospitalières de Québec dont il avait admiré sur place la compétence et le dévouement. Sans l'ébruiter, il en fit venir deux de Québec, les Mère Marie Renée Boulie dite de la Nativité, et Jeanne Thomas, dite Agnès de Saint-Paul, sous le prétexte d'une cure de santé pour la première. Elles arrivèrent, vers la fin de septembre. Quand elles se présentèrent à l'Hôtel-Dieu, Jeanne Mance, « bien étonnée du procédé, » les reçut et les logea, cependant, à l'hôpital, aussi aimablement que possible. Mais elle leur dit bientôt: « Vous venez, mes Mères, et moi, je m'en vais. » Elle s'empressa d'aller raconter ce qui arrivait à Maisonneuve, qui manifesta d'abord quelque humeur, croyant y voir une entreprise contre le choix des Hospitalières de La Flèche, mais, en apprenant les dessous de l'affaire, ils s'en amusèrent beaucoup, et de la petite leçon qu'ils se réservaient de servir à M. de Queylus. Car, deux jours plus tard, accompagnée de Marguerite Bourgeois, Jeanne Mance prit la barque pour Québec, mais,

seule administratrice de l'hôpital, elle en laissa la conduite et le soin exclusifs à une veuve très dévouée, madame de la Bardillière. Par cette disposition, les deux hospitalières se trouvant sans emploi, Marguerite Bourgeoys les pria de bien vouloir la remplacer à son école, ce qu'elles acceptèrent de la façon la plus obligeante. Parties de Ville-Marie, le 29 septembre, les deux voyageuses s'embarquaient pour la France le 14 octobre.⁷

En cette année de 1658, aidée par une paix de deux ans, Ville-Marie, grâce aux activités missionnaires et colonisatrices de la Société de Notre-Dame et de ses amis influents, a déjà pris la figure qu'elle gardera jusqu'à l'avènement du régime royal en 1663. Les premiers habitants provenaient des contingents de colons amenés par Maisonneuve et d'Ailleboust. Cette centaine de personnes s'était lentement augmentée d'un certain nombre d'engagés et de volontaires arrivés au cours des années, notamment en 1650 et s'était soudainement presque doublée avec la recrue de 1653. D'autre part, le poste ne pouvait empêcher le départ, à l'expiration de leurs trois ans, des engagés que n'avaient pas rejoints leurs femmes restées en France, ou des célibataires las de la vie captive du fort ou de la menace iroquoise. Afin d'attacher ces derniers au pays, la Société avait soigneusement recruté sous la direction de La Dauversière, quelques épouseuses notamment en 1650, en 1653 et en 1657, venues les unes avec Jeanne Mance, les autres avec Marguerite Bourgeoys et les dernières avec l'abbé de Queylus. Leurs mariages et ceux des filles des colons, épousées dès que nubiles, avaient vite apporté un appoint de naissances annuelles.⁸

En résumé, comprenant une dizaine de soldats de carrière, un petit nombre grandissant de colons agriculteurs et une majorité d'engagés, artisans, serviteurs, ou journaliers, la population comptait cent soixante hommes dont cinquante chefs de famille, ce qui formait un total d'environ deux cent cinquante à trois

cents personnes. Tous bénéficiaient d'une abondance de marchandises, d'outils et d'ustensiles et même de provisions, expédiés par la prévoyance à longue portée de La Dauversière. Enfin, ils tiraient grand avantage et profit des flottilles indigènes descendant pour la traite annuelle. Sur la rive de son vaste fleuve d'où une haute futaie vierge escaladait les pentes de sa montagne, Ville-Marie déployait la surprenante clairière que la hache avait conquise sur la forêt. Dans l'étroite bande de terre déboisée, encore marquée de troncs d'arbres, s'éparpillaient une quarantaine de maisons, qui allaient du fort avec sa palissade bastionnée à la chapelle de l'Hôtel-Dieu avec son petit clocher à jour. Bien disposées de façon à se défendre les unes les autres, c'étaient de modestes, mais solides maisons de planches brutes que coiffaient des toits en pente avec larges cheminées. Fortement protégé par une garnison intrépide et vigilante, et jouissant d'une terre fertile avec chasse et pêche abondantes, Montréal pouvait se targuer sous des chefs d'esprit large, progressif et généreux, de posséder les rudiments essentiels d'une administration efficace.

Dès 1648, chef militaire et directeur des relations indiennes, assurant en outre, la sécurité publique et les activités économiques, son gouverneur avait institué, avec greffier, procureur fiscal et huissier, une cour de justice seigneuriale dont il était le juge. Un syndic, élu au suffrage général, surveillait et représentait les intérêts de la population et des notables autorisés, Lambert Closse ou Jean Saint-Père, agissaient comme notaires. Desservi par un clergé séculier sous un grand vicaire indépendant dans son île, le poste offrait aux besoins du milieu, son église paroissiale, son école et son hôpital. Enfin, il jouissait d'une complète liberté commerciale et par son représentant au Conseil de Québec, participait à la direction politique du pays. Entièrement pourvu de tout l'appareil administratif du temps, et assuré de la protection personnelle du roi, Ville-Marie exerçait une telle auto-

nomie que selon le mot d'Argenson, gouverneur du pays, « il est indubitable que Mrs de la compagnie de Montréal désirent se rendre indépendants et hors de l'obéissance qu'ils doivent au Gouverneur de la province. » Maisonneuve, loin d'être l'homme débonnaire dont parle Sœur Morin confirma cette attitude d'autonomie lors d'une visite d'Argenson à Montréal. En mai 1659, quand ce dernier visita la ville, Maisonneuve « fit difficulté » de « faire porter les clefs » du fort au gouverneur, et s'abstint également d'envoyer prendre l'ordre du jour, selon le droit et la coutume. Il fallut que d'Argenson lui en signifie l'express commandement et encore n'envoya-t-il son major recevoir l'ordre que le troisième jour. Se considérant comme poste indépendant en tant que seigneurie subsistant par ses propres moyens, Ville-Marie visait à l'indépendance politique, prétentions qui engendreront bientôt des conflits entre elle et la capitale du pays.⁹ Piqué de l'accueil reçu, M. d'Argenson, écrira « Il faut que je vous entretienne de Montréal, place qui fait tant de bruit et qui est si peu de chose ».

Malheureusement, survint ce qu'on redoutait. Toujours fourbes, les Iroquois rompirent la paix par un coup de trahison. Le 25 octobre, à la Pointe Saint-Charles, trente Onnéiouts, après avoir été accueillis amicalement par eux, assassinèrent, à coups de fusil, Nicolas Godé et son gendre, Jean Saint-Père, ainsi que leur serviteur, Jacques Noël, occupés à couvrir le toit de leur maison. Godé était un brave menuisier venu de Normandie avec sa famille et Saint-Père, un notable de bonne instruction, d'excellent jugement et d'heureuse initiative. A cette nouvelle, le poste donna la chasse aux ennemis, dont quelques-uns furent capturés. De plus, Maisonneuve fit mettre au fer un Onontagué qui chassait dans l'île. Ensuite, il dépêcha des messagers avertir de l'attentat les gouverneurs des Trois-Rivières et de Québec, qui arrêtaient, en octobre et novembre, les Iroquois qui rôdaient

dans la région, attaquant les Hurons et pillant les Français. A une députation d'Agniers, venus réclamer la libération de leurs frères prisonniers, d'Ailleboust répondit, les tançant avec vigueur, le 12 février 1658, que, faute de réparation, le Français tirerait vengeance de la perfidie iroquoise.¹⁰

A Ville-Marie, les colons s'étaient remis à vivre, les armes à la main et l'œil sur la forêt, à l'abri de laquelle les ennemis s'infiltraient inaperçus pour leurs coups de main. Afin d'assurer leur sûreté, Maisonneuve publiait, le 18 mars 1658, un règlement obligeant les habitants, « à peine, envers les contrevenants, de telles punitions que nous jugerons à propos, chacun à marcher ordinairement l'arme au poing, à se procurer les armes nécessaires, et à travailler plusieurs de compagnie » et seulement dans les lieux, d'où la retraite était facile. Chaque soir, les hommes devaient rentrer, lorsque la cloche du fort sonnait la retraite, avec interdiction de sortir sans « nécessité absolue. » En avril suivant, défense était encore faite de chasser hors des champs défrichés et, de pêcher plus loin que le grand courant. Le gouverneur ayant accordé à Lambert Closse, un fief de cent arpens de terre, celui-ci s'empressa d'y construire une maison fortifiée. Enfin, pour la protection du colon, obligé jusque là d'aller chercher son eau au fleuve ou à la rivière Saint-Pierre, Maisonneuve fit creuser, en octobre, dans la cour du fort, un puit de cinq pieds de diamètre, qui fut le premier du poste et, l'année suivante, M. de Queylus en faisait ouvrir un autre dans le jardin de l'Hôtel-Dieu pour sa commodité et celle des maisons voisines.¹¹

Pendant que, par ces diverses mesures, Montréal se mettait à l'abri des attaques, les Iroquois, qui avaient triomphé, dans l'intervalle de la Nation des Chats, décidaient, dans un Conseil de guerre général, en février, d'entrer en campagne dès le retour des prisonniers agniers et des ambassadeurs onontagués dans la colonie. Vite au courant du projet, les cinquante-trois Français

établis à Gannentaha en plein pays ennemi ne cherchèrent plus qu'à trouver le moyen d'échapper au massacre qui les guettait. Ils invitèrent les Onontagués de l'habitation à un festin à « tout manger. » Ils les gorgèrent et les gavèrent sans répit de nourriture au point qu'il leur fallut toute une nuit de sommeil pour cuver leurs ripailles, pendant laquelle les Français s'enfuirent. Ils atteignirent, le 3 avril, Ville-Marie, qui, les regardant « comme des personnes venues de l'autre monde, » leur fit un chaleureux accueil, puis ils rentrèrent ensuite à Québec, laissant leur commandant Zacharie Dupuy avec la garnison de Maisonneuve.¹²

Se voyant déjoués, les ennemis, qui avaient compté se servir de ces Français pour attirer les Hurons chez eux, ou pour les échanger comme otages contre des captifs de leur nation, ouvrirent bientôt des hostilités. En juin, une bande d'Onneiouts, se jetant à l'attaque, fut vaillamment repoussée par un groupe de Montréalistes. Les Iroquois se portèrent ensuite du côté de Québec, où le gouverneur d'Argenson leur donna par deux fois la chasse en juillet. En septembre, à Ville-Marie un parti de seize Onontagués voulut tendre une embuscade, mais les colons les mirent en fuite, leur tuant deux hommes et capturant plusieurs prisonniers. Deux jours plus tard, des ambassadeurs onontagués se présentèrent à Ville-Marie, avec deux prisonniers, Joliet et Christophe, qu'ils échangèrent contre un guerrier onontagué et sa femme, détenus par Maisonneuve, qui refusa de rendre les autres captifs. Les ennemis durent continuer leur guérilla dans l'île de Montréal, car, à la date du 19 octobre, on trouvait au fort onze Onontagués, qui réussirent ce jour-là à desceller leurs barreaux de fer et à s'enfuir. Mais, les Montréalistes avaient acquis une telle expérience des ruses iroquoises qu'ils repoussèrent avec succès toutes les attaques et ne perdirent, au cours de 1658 et 1659, qu'un seul homme, Sylvestre Vacher, dit Saint-Julien, qui fut tué le 20 octobre de cette dernière année, près

du lac aux Loutres, un petit lac situé à quelques milles à l'ouest du poste, dans le quartier actuel de Notre-Dame-de-Grâces.¹³

Cette victorieuse défense fut grandement facilitée et renforcée par l'érection de deux maisons, fortifiées aux « deux frontières » de Ville-Marie, la première construite à la fin de 1658, sur la terre de Saint-Gabriel, (à l'ouest de l'actuelle rue McGill), et la deuxième élevée l'année suivante, dans l'est, sur la terre de Sainte-Marie, voisine du courant de ce nom. Etablies par M. de Queylus et Saint-Sulpice elles servaient de logement aux défricheurs défenseurs du poste. En 1659, également, on éleva un deuxième moulin à vent avec redoute sur le sommet du Côteau Saint-Louis (nivelé depuis, en face de la Place Viger.) Ainsi, Ville-Marie se gardait si bien que toutes les attaques des Iroquois tournèrent « à leur désavantage. » Ce que voyant, les diverses tribus échangèrent des ambassades et s'entendirent pour mener de concert une puissante offensive contre la colonie.¹⁴

Pendant que la guerre iroquoise immobilisait l'essor du poste, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys débarquaient à la Rochelle. A La Flèche, Jeanne fut reçue par La Dauversière avec « un visage fort froid, » car il crut, d'après des nouvelles transmises du Canada, qu'elle venait « lui faire rendre compte » des sommes reçues par lui, ce qui l'inquiétait quelque peu, et choisir, ce qui l'inquiétait davantage, d'autres religieuses pour son Hôtel-Dieu que les Hospitalières de La Flèche. Le malentendu se dissipa dès la première conversation, qui les confirma dans leur communauté d'action. Vite rendue à Paris, l'infatigable Jeanne Mance fit, à une réunion des Associés, sous M. de Bretonvilliers, le nouveau supérieur de Saint-Sulpice, le tableau de la situation montréalaise, réclamant, à cause de son bras malade, l'envoi immédiat de religieuses de La Flèche. Ces messieurs décidèrent qu'avant tout, elle consulterait, les meilleurs chirurgiens, qui s'accordèrent à le déclarer inguérissable. Elle

sollicita la faveur de visiter le tombeau de M. Olier, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Le 2 février, elle assista à une messe de M. de Bretonvilliers, qui lui apporta ensuite dans son reliquaire le cœur de M. Olier. Après l'avoir touché, elle sentit « qu'une chaleur extraordinaire se répandait partout dans son bras, » et « l'usage de ma main me fut rendu dès ce moment » comme elle l'écrivit ensuite.¹⁵

Cette guérison fit une sensation considérable dans le cercle des Associés. Elle émut profondément madame de Bullion, qui décida de créer une nouvelle fondation de 20,000 livres, produisant (au denier vingt) 1,000 livres de rente, pour la subsistance et l'entretien de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, de trois Hospitalières de La Flèche, avec une domestique. En mars 1659, cette somme fut remise par Jeanne Mance à M. de La Dauversière procureur de l'Hôpital de La Flèche, qui devait la placer en une rente annuelle de mille livres. Ce contrat, du 29 mars, stipulait encore que Jeanne Mance demeurerait « administratrice du bien des dits pauvres du dit hôpital sa vie durant. » Par cette dotation, madame de Bullion portait à 74,000 livres le total de ses dons à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Le 25 mai, l'évêque d'Angers accordait l'obédience nécessaire aux religieuses et le même jour, deux Sulpiciens, les abbés Guillaume Vignal et Jacques Lemaître, arrivaient de Paris afin de conduire les hospitalières en Nouvelle-France.¹⁶

Dans la petite ville de La Flèche, d'où étaient partis pour le Canada lointain, à la sollicitation de La Dauversière, plusieurs jeunes gens et jeunes filles, parfois, plus ou moins contre le gré des parents, la rumeur se répandit accompagnée d'atroces calomnies que La Dauversière expédiait pour les vendre des filles au Canada et voulait également y mener de force des religieuses. La rumeur grossit et s'exagéra si bien qu'au cours de la nuit des gens se rassemblèrent afin de s'opposer à ce départ. Le lende-

main, 1^{er} juin, lorsque les religieuses à cheval, selon la façon du temps, accompagnées des abbés Vignal et Lemaître et de La Dauversière, sortirent de la cour de l'hôpital, la foule se porta vers le cortège avec des cris afin de leur barrer la route. Il devint nécessaire à M. de Saint-André et à ses compagnons, qui lui servaient d'escorte, de mettre l'épée à la main, pour leur frayer un passage à travers la foule qui, d'ailleurs, se rendit vite compte, à la contenance des Hospitalières, qu'elles partaient librement sans subir aucune contrainte. A La Rochelle, remise d'une chute de son cheval en venant de Paris, Jeanne Mance les accueillit à bras ouverts. Là, surgirent de nouvelles inquiétudes, car les Jésuites et les amis de Mgr de Laval, qui ne voulaient au Canada que les Hospitalières de Québec, leur déconseillèrent d'aller dans un pays dont l'évêque refuserait de les agréer. Ensuite, influencé sous main, le capitaine du navire réclama d'avance le paiement de leur passage, mais devant l'irréductible fermeté des religieuses, accepta de se contenter d'une assurance de paiement. De son côté, Marguerite Bourgeoys, après avoir accompagné Jeanne Mance à Paris au début de l'année, s'était rendue à sa ville natale de Troyes, dans le dessein d'y recruter trois compagnes qui l'aideraient dans son œuvre d'éducation de la jeunesse. Logeant chez les religieuses de la Congrégation, qui la conseillèrent, elle fit bientôt choix de trois jeunes filles de bonne santé et de solide vocation, Catherine Crolo, son amie, Edmée Chatel et Marie Raisin, qui s'offrirent à venir partager son existence de labeur et de dévouement. Avec elles, elle revint à Paris, où elle prit charge de conduire à La Rochelle trente-deux épouseuses que la Société de Notre-Dame et Jeanne Mance avaient choisies pour les faire passer au Canada.¹⁷

Car, tout en s'occupant de pourvoir aux besoins religieux et scolaires du poste, la Société de Notre-Dame mettait sur pied un renfort de colons pour Ville-Marie. Utilisant des sommes four-

nies par M. de Queylus et M. Souart, ainsi que les fonds réunis par les Associés et le Séminaire de Saint-Sulpice, devenu la cheville ouvrière de l'entreprise, elle put lever une recrue de 109 personnes. A ce contingent se joignirent sept familles du bourg de Marans, près La Rochelle, dont Jeanne Mance acceptait de payer le passage sous condition de remboursement. De plus, les Associés réunirent à La Rochelle une « multitude de denrées » dont la dépense fut très considérable. Enfin, portant deux Sulpiciens, trois Hospitalières, deux institutrices et environ deux cents passagers, dont un certain nombre de colons pour Québec, le *Saint-André* mit à la voile le 2 juillet 1659. Auparavant, La Dauversière, « malade à mourir » mais gardant son cilice s'était traîné jusqu'à La Rochelle, où il avait dit adieu et donné sa bénédiction à ses chères Hospitalières, dont le départ réalisait la dernière phase de sa mission évangélique. Rentré péniblement à La Flèche, il dut prendre le lit à bout de forces et de souffrances. De graves soucis l'assiégèrent bientôt: le navire dans lequel il avait investi sa fortune, avait fait naufrage, le ruinant complètement par une perte de 100,000 livres. Du coup disparaissaient les 20,000 livres de madame de Bullion, destinées à l'acquisition d'une rente, car il avait porté cette somme « au trésorier de l'Epargne en acquit de sa dette dans la pensée de la remplacer lorsqu'il aurait trouvé des personnes sûres pour la mettre en rente. » Or, à sa mort, quatre mois plus tard, se trouvant « redevable au roi de plus qu'il n'avait de biens, » les 20,000 livres qu'il avait en dépôt, tombèrent dans les coffres de Sa Majesté, et la fondation des religieuses fut perdue. En effet, l'infatigable animateur ne devait pas se relever du lit où une maladie torturante le maintint quatre mois, alors qu'il expira dans des sentiments de profonde piété, le 6 novembre 1659. Cette mort enlevait l'homme de rang modeste, sans influence ni fortune qui, par un apostolat irrésistible, soutenu d'inspirations

providentielles, conçut, mit en œuvre et réalisa la « folle entreprise » de fonder en pleine forêt vierge, sur la frontière iroquoise, une ville mystique consacrée à la Vierge et vouée à la conversion des indigènes. C'est cet homme là qui fut le véritable fondateur de Montréal.¹⁸

Le 6 juin 1659, grande date religieuse, un navire de France amenait à Québec son premier évêque, Mgr de Montigny Laval. Le jeune prélat fut accueilli avec joie par la population et avec toute la modeste pompe que pouvait déployer le petit bourg, comprenant au plus une centaine de maisons et une population d'environ huit cents âmes. Au début, les communautés discutèrent le point de reconnaître l'autorité du vicaire apostolique ou celle de l'archevêque de Rouen, son supérieur dans l'ordre hiérarchique, représenté par M. de Queylus, mais elles décidèrent d'accepter celle de Mgr de Laval.

De par sa dignité religieuse, l'évêque devenait le deuxième personnage du pays. C'était une curieuse personnalité que ce cadet de grande famille — collatérale de celle des Montmorency — voué, par la coutume du temps, à la carrière ecclésiastique. A trente-sept ans, il exhibait une tête longue et sévère, le front vaste, avec des lèvres serrées sous un nez énorme. Formé à la discipline autoritaire de la Société de Jésus, inhabitué aux contacts laïques, il se trouvait soudain le maître absolu d'un évêché lointain, où il ne rencontrait ni supérieurs ni égaux, où n'existait ni la sauvegarde des coutumes ni la force de l'opinion. D'un labeur infatigable et d'une charité constante, d'une piété austère et d'un zèle ardent pour la conversion des infidèles, entouré de jésuites passionnés d'apostolat, il regardait son diocèse, moins comme une colonie grandissante que comme une mission, où tout devait se subordonner à l'évangélisation des nations indiennes. Au service de cette conception excessive, il déployait une rigueur d'esprit et une volonté qui ne connaissait ni tempérament ni diplomatie,

« zélé, écrit Marie de l'Incarnation, pour faire observer tout ce qu'il *croit* devoir augmenter la gloire de Dieu; et inflexible pour ne point céder en ce qui y est contraire. » Ce zèle, au dire du gouverneur d'Argenson le portait « souvent hors du droict de sa charge » dans la conviction que, cherchant le bien de la religion, « un Evesque peult ce qu'il veult. » Cet état d'esprit aboutira à des querelles acrimonieuses avec les gouverneurs et à des différends prolongés avec des communautés religieuses, jusqu'au jour où Louis XIV décidera de limiter le champ d'action du prélat et des fils de Saint-Ignace.¹⁹

Le 7 août, avec l'intention de rentrer en France, M. de Queylus arrive de Montréal à Québec, où il est l'hôte du gouverneur d'Argenson au Château Saint-Louis. Ce dernier lui communique une lettre de cachet d'Anne d'Autriche, du 31 mars, lui ordonnant de renvoyer en France tous ceux qui n'accepteront pas la suprématie de Mgr de Laval. Là-dessus, l'abbé va présenter ses hommages à l'évêque, le reconnaissant comme le chef de l'église canadienne, reconnaissance qui met fin à l'autonomie ecclésiastique de Ville-Marie. Un mois plus tard, alors que le Sulpicien est encore à Québec, le courrier de France lui apporte de l'archevêque de Rouen de nouvelles lettres confirmant son titre de grand vicaire à Montréal. En même temps lui arrive une lettre de Louis XIV du 11 mai 1659 qui, contredisant le message de la reine lui enjoint de continuer ses fonctions vicariales sous réserve de la juridiction de l'évêque de Québec. Devant ces deux lettres épiscopales et royale qui reconnaissent ses droits antérieurs M. de Queylus ne peut s'empêcher de reprendre sa parole. Il « voulut se faire reconnaître grand vicaire » de l'archevêque de Rouen à la grande indignation de Mgr de Laval et des Jésuites. L'indignation se manifesta d'autant plus péremptoirement que surgie une nouvelle bévue: la Reine par deux lettres en date du 14 mai expédiées au gouverneur et à

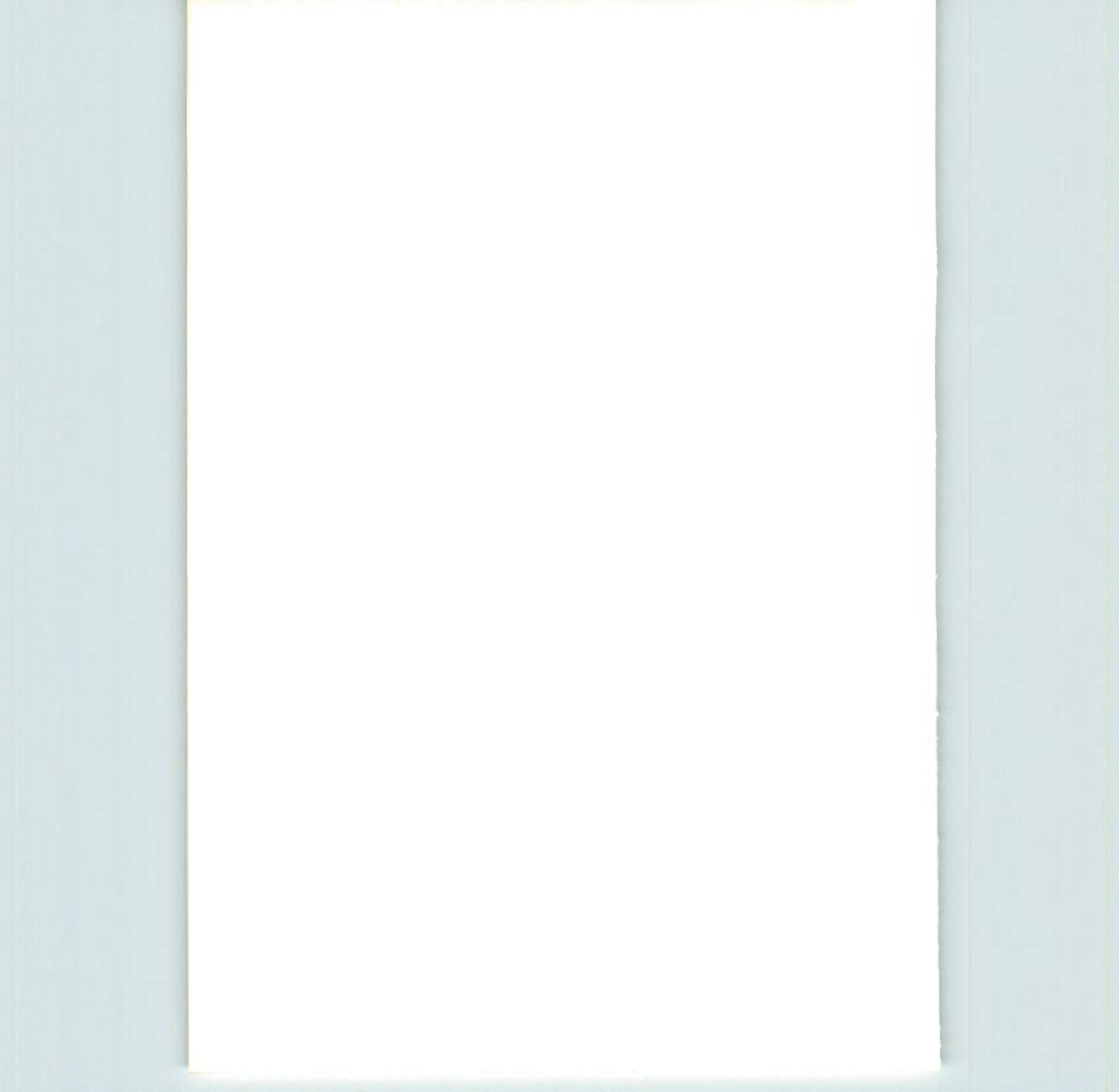
l'évêque révoque celle du roi du 11 mai à M. de Queylus. Elle y décrète « Quelque lettre que j'aie accordée à l'archevêque de Rouen, mon intention n'est pas que ni lui ni ces grands vicaires s'en prévalent, jusqu'à ce que, par l'autorité de l'église, il ait été déclaré si cet archevêque est en droit de prétendre que la Nouvelle-France soit de son diocèse. » Ces déconcertantes contractions de Paris résultaient des oppositions rivales et des pressions puissantes qui s'exerçaient dans les Conseils de la cour. D'un côté les Jésuites par le confesseur de la Reine le Père Paulin lui dictaient leurs recommandations et de l'autre, les amis des Sulpiciens influençaient en sens contraire les décisions royales.²⁰

Devant ces lettres catégoriques, M. de Queylus décide de renoncer à toute prétention de rang à Québec, et, comme le rapporte le gouverneur « il s'est bien comporté », se contentant de « s'expliquer de toutes choses avec Mgr de Pétrée, et après n'a voulu faire éclater aucune marque de son pouvoir ». Il semble que tout rentre dans l'ordre, puisque le 11 septembre les Jésuites le traitent et le régaler au réfectoire, avec les deux nouveaux sulpiciens, MM. Vignal et Le Maistre. Avec ces derniers, l'abbé monta, pour les installer, à Montréal en sa qualité de supérieur, mais à son arrivée, il constata que l'évêque avait « disposé de tout icy bas et à Montréal souverainement pour le spirituel. » Piqué de cette intervention, M. de Queylus se crut en droit, en vertu de sa nouvelle nomination de grand vicaire et de la dépêche royale, de reprendre du moins, à Ville-Marie ses fonctions vicariales. Informé du fait, le vicaire apostolique, Mgr de Laval dans sa « grande union ... avec les P.P. Jésuites, » ne fit guère preuve de mansuétude envers son ancien rival, à qui les missionnaires témoignaient une sourde hostilité. Il finit par obtenir du gouverneur, en vertu de la lettre de cachet de la reine, l'expédition au grand vicaire d'un ordre de repasser en France, or-

dre « qu'on luy fit signifier par un commandant et une escouade de soldats. » Devant cette attitude intraitable de Mgr de Laval, l'abbé de Queylus, contraint, mais non soumis, s'embarqua le 22 octobre pour la France. Cet emploi du militaire contre le supérieur de Saint-Sulpice, apprécié pour son zèle, sa collaboration et sa générosité, créa un scandale et une consternation, parmi les colons de Ville-Marie. Ils sentirent que contre eux se dressait de nouveau l'antagonisme de Québec et de ses chefs religieux.²¹

1. *Relations*, Année 1657, p. 7-17; Année 1658, p. 1-2; Année 1655, p. 2 et 41-3; Année 1658, p. 3; *Journal*, p. 209, 220-1; Arc. Can. C¹¹ A, I, Arrêt du roi, mars 1647.
2. *Journal*, p. 217; Casson, p. 116-121; Sœur Morin, p. 21 et 64.
3. *Journal*, p. 220, 221, 222, 233 et 238; Casson, p. 120-1; *Corresp. off.* Lettres d'Argenson, 4 et 5 septembre 1658, p. 260 et 276; *Marie de l'Incarnation*, Lettre 42; Lettre du P. De Quen, octobre 1656, Citée par Rochemonteix, II, n.p. 184.
4. *Journal*, p. 237; Casson, p. 124.
5. Casson, p. 100-101; Sœur Morin, p. 29-31, 84-85; *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, p. 288-292.
6. *Ecrits autographes*, p. 291; Sœur Morin, p. 86.
7. *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, p. 293; Casson, p. 125-7; *Journal*, p. 244; Sœur Morin, p. 92-95.
8. Casson, p. 29, 47 et 54; Lanctot, Gustave, *Filles de joie ou filles du roi*, Montréal, 1952, p. 73-4; *Corresp. off.*, Lettre d'Argenson, 4 août 1659, p. 306.
9. *Corresp. off.*, Lettre d'Argenson, 4 août 1659, p. 306-8; Sœur Morin, p. 51-2; Casson, p. 128; Massicotte, E. Z. *Pierre Gadois, premier concessionnaire*, 1648. *Bulletin des Recherches Historiques*, Québec, 1923, p. 36.
11. *Montréal, Collection judiciaire*, 18 mars et 5 avril 1658; Répertoire de Bénigne Basset, 8 octobre 1658 et 8 juin 1659; 2 février 1659.
12. Casson, p. 124; *Relations*, Année 1658, p. 2-8 et 10 et 14.
13. *Journal*, p. 237; *Corresp. off.*, Lettre de d'Argenson, 6 sept. 1658, p. 266 et suiv.; *Marie de l'Incarnation*, 4 octobre 1658; *Relations*, Année 1658, p. 17. *Registre de la Paroisse de Ville-Marie*, 26 octobre 1659.
14. Casson, p. 128; Lettre d'Argenson, 4 août 1659.
15. Casson, p. 129-134; *Archives du Séminaire de Saint-Sulpice*. Attestation de guérison, 13 février 1659; Sœur Morin, p. 95-98
16. Arch. Can. *Documents de Saint-Sulpice*, I, Accord entre Jeanne Mance et La Dauversière, 29 mars 1659; Casson, p. 134-8; Sœur Morin, p. 99.
17. Casson, p. 135-9; Sœur Morin, p. 86-7 et 130; *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, p. 243-7; *Documents de Saint-Sulpice*. Etat des hommes, femmes et filles qui passèrent à Montréal en 1659, p. 130-139.
18. *Documents de Saint-Sulpice*, Etat des hommes, etc., p. 130-9; Séminaire de Saint-Sulpice, *Contrat de remise de 20,000 livres à La Dauversière*,

- 29 mars 1659; Sœur Morin, p. 127-135; C¹¹ A, 9, Denonville et Champigny au ministre, 3 octobre 1687, pp. 2-29. Marie de l'Incarnation, II, 17 septembre 1660, p. 170.
19. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec 18, p. 117; *Journal*, p. 258; *Corr. off.*, I, Lettre d'Argenson, 1659, p. 333-4; Marie de l'Incarnation, II, Lettre du 17 septembre 1660, p. 168.
20. *Journal*, p. 262, 264; Lettre de la reine, 31 mars 1659, et lettres du roi, 11 et 14 mai 1659, texte dans Faillon, II, p. 541-2; Lettre d'Argenson, 21 octobre 1659, p. 310-311; Casson, p. 140.
21. Lettre d'Argenson, 21 octobre 1659, p. 310-311, Casson, p. 140, *Journal*, p. 265.



CHAPITRE HUITIÈME

LA RECRUE DE 1659 ET L'EXPLOIT DU LONG-SAULT

La recrue de 1659: colons, hospitalières et institutrices. Déclin de la traite. Expédition de Dollard et de ses compagnons contre les chasseurs iroquois. Promesse de leur retour. Embuscade et combat du Long-Sault. Désertion des Hurons. Capture du fort. Fabrication de la légende de la bataille. Héroïsme des défenseurs.

Heureux événement, le 7 septembre, mouillait devant Québec, *Le Saint-André*, venant de La Rochelle, portant les Hospitalières de Jeanne Mance, les compagnes de Marguerite Bourgeoys et une nombreuse recrue pour le poste de Ville-Marie.¹ Au départ deux engagés s'étant « cachés » et dérobés et la famille Racault, renonçant au lointain et périlleux voyage, le nombre des passagers pour Montréal se chiffrait à 103 personnes soit 56 hommes et jeunes gens, 31 femmes mariées et filles, 8 enfants plus 2 sulpiciens, 3 hospitalières et 3 institutrices. Les groupe masculin comprenait 2 prêtres, 6 soldats, 9 défricheurs, 6 maçons, 3 serruriers, 2 fendeurs de bois, 2 menuisiers, 1 charpentier, 1 boulanger et 25 engagés sans indication de métier.² De composition hétéroclite, dans l'obligation de prendre qui acceptait, l'émigration de ce contingent groupait catholiques et huguenots, des artisans, des garçons de ferme et des coureurs de route, en bref, un mélange de bons sujets et quelques garnements.³ Il y avait aussi à bord dix-sept ou dix-huit filles et quelques colons destinés à

Québec, de sorte que le navire portait environ cent quarante passagers.⁴

En moyenne, le passage avec nourriture coûtait 75 livres pour les adultes, 50 pour les adolescents et 25 pour les enfants. La cuisine s'avérait médiocre et l'installation rudimentaire à bord de ces petits voiliers, coques de noix ballottées par la mer. Le voyage du *Saint-André*, qui dura deux mois et cinq jours, fut encore plus pénible que long. Ayant servi d'hôpital aux troupes de la Marine, la peste s'y déclara. Malgré les soins de Marguerite Bourgeoys et des Hospitalières, la maladie emporta dix personnes, et six moururent peu après le débarquement. Jeanne Mance elle-même « fut à l'extrémité ». A l'arrivée, les malades furent logés dans « la maison qui servait d'entrepôt pour les marchandises à destination de Ville-Marie. » La maladie se répandit dans le pays et l'hôpital de Québec fut encombré de malades. Les colons de la recrue prirent par groupes la route de Ville-Marie, où le dernier convoi toucha terre, sous la conduite de Marguerite Bourgeoys, le 29 septembre.⁵

Quant aux Hospitalières de La Flèche, elles durent rester à Québec: Mgr de Laval les reçut « fort bénévolement, » mais toujours prévenu contre Ville-Marie, il leur refusa l'autorisation de s'établir à Montréal. Hanté par son idée de centralisation, idée qui dominera toute sa carrière, l'évêque, voulait obliger ces religieuses à se joindre aux Hospitalières de Québec ou sinon à retourner en France. Il désapprouvait en partie les règles de leur institut, parce que rédigées par un homme marié et ne comportant que des vœux simples sans l'obligation d'un costume religieux. Pendant un mois, les modestes Hospitalières restèrent sous la menace épiscopale du renvoi en France, mais, inébranlables dans leur vocation, elles refusèrent héroïquement d'abandonner leur ordre, si bien que l'évêque, sentant l'arbitraire et l'inutilité de son procédé, finit par signer leur obédience, le 2

octobre, en même temps qu'il rappelait à leur couvent les deux Hospitalières de Québec qui avaient tenu l'école de Marguerite Bourgeoys pendant son absence. Aussitôt les sœurs de Brésolles, Macé et Maillet s'empressèrent de quitter Québec, où Jeanne Mance, encore malade, dut prolonger son séjour de trois autres semaines. Le 20 octobre, elles sont reçues avec des démonstrations de joie par la petite population montréalaise et mises en possession de l'Hôtel-Dieu par l'abbé Souart, représentant les Seigneurs de Montréal et le 30 novembre, Maisonneuve, en sa qualité de gouverneur, leur confirme, par acte signé de sa main, la propriété de l'hôpital. Cette maison consiste en un modeste corps de logis de quarante pieds de long avec deux salles pour les malades, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, avec une cheminée commune, où les sœurs font la cuisine et la lessive. A l'étage supérieur est installé le « monastère, » simple chambre de 15 pieds avec cheminée, divisée en cinq petites cellules, une chambre qui leur sert de cuisine, de réfectoire, d'infirmierie, de noviciat et de salle de communauté. Sœur Macé est la cuisinière, pourvoyeuse et lessiveuse de la communauté, tenant « guimpes, bandeaux, et mouchoirs » toujours propres et Sœur Maillet, est l'infirmière, et la cuisinière des malades, tandis que la supérieure, Sœur de Brésolles, qui fabrique de ses mains son matériel, armoires, boîtes et tablettes, se constitue « médecin et ordonne les remèdes, » qu'elle « invantionnait, » utilisant souvent des herbes sauvages. ⁶

Avec la recrue de l'année, Ville-Marie se sentant mieux protégée contre l'Iroquois, peut étendre, grâce à cette nouvelle main d'œuvre, la culture de ses terres. Par bonne fortune, elle est relativement très peu incommodée, cette année, par les ennemis qui limitent leurs hostilités à deux incursions du côté des Trois-Rivières et de Québec. Car ils sont occupés par une guerre avec les Nez-Perçés, au nord du lac Huron, qui leur tuèrent une

centaine de leurs meilleurs guerriers. D'autre part, l'augmentation de la population de Ville-Marie ravive chez tous le désir et le besoin d'activer le trafic des fourrures, seule monnaie d'échange, permettant d'acheter les outils et marchandises nécessaires à la vie courante. Ces pelleteries sont à ce point indispensables que les années où elles manquent, des colons sont réduits à vendre leurs armes pour se procurer les nécessités de la vie. Les Montréalistes gardent la nostalgie des fructueuses traites de 1654 et 1656, véritables mannes ramassées à pleines mains, tandis que 1657 ne leur a pas apporté un seul castor et 1658 ne leur a amené que neuf canots d'Outaouais avec une insuffisante cargaison de fourrures. Aussi toute la colonie cherche-t-elle à maintenir et accroître l'indispensable commerce. En 1658, un groupe de vingt neuf volontaires, y compris deux de Ville-Marie et Radison et Des Groseillers, des Trois-Rivières, se mettent en route avec cent vingt indigènes, mais à la suite d'une embuscade iroquoise, où tombent treize sauvages, les Français renoncent au voyage, sauf les deux Trifluviens.⁷

Dans l'été de 1659, le désappointement est général dans la colonie de ne pas voir revenir les Algonquins avec leurs cargaisons de fourrures selon leur promesse, d'autant plus que le prix de la fourrure a considérablement augmenté en France. Cette carence frappe surtout et durement Ville-Marie qui ne bénéficie pas comme les Trois-Rivières et Québec, de la ressource secondaire des pelleteries du haut Saint-Maurice ou de Tadoussac. Aussi, les Montréalistes s'impatientent-ils de cette situation, et discutent entre eux sur les moyens d'y remédier. C'est dans cette ambiance de privation et de quasi-nécessité de la traite, avec l'espoir de gros bénéfices, qu'un jeune « commandant de la garnison, » le Sieur Dollard des Ormeaux, conçoit un projet audacieux, autant que nouveau afin d'obtenir pour Ville-Marie les précieuses peaux de castor. De ce « garçon de cœur et de famil-

le, » au dire d'un contemporain, on ne sait que vaguement qu'il avait servi dans l'armée, qu'il avait quittée à la suite d'une « affaire, » querelle ou duel peut-être, en tout cas, honorable pour lui, puisque le concienieux Maisonneuve en fit un de ses lieutenants, que les Jésuites le qualifient « d'homme de mise et de conduite » et que les meilleures familles s'honorent de sa signature aux contrats de mariage. Il avait appris comment ses collègues Closse et Le Moyne accroissaient leur pécule par la traite et résolut d'en faire autant à la première occasion. L'occasion ne se présentant point, il décida d'y suppléer. Comme tout le monde, il savait que les Iroquois, en hiver, avaient l'habitude de chasser le castor dans la région des Grands Lacs. Dollard savait aussi que ces chasseurs ennemis devaient naviguer par petits groupes isolés à cause de la nécessité de vivre du gibier tué en route. Le plan de Dollard était de s'embusquer au printemps de 1660, au pied du Long Sault de l'Outaouais, où les canots étaient forcés de passer à la file l'un après l'autre à la portée du rivage, et là d'abattre par surprise les chasseurs, ayant tous l'aviron à la main, et de capturer leurs fourrures. Après avoir mûrement débattu son projet avec les meilleurs têtes du poste, il obtint l'agrément du judicieux Maisonneuve, et recruta seize compagnons pour cette expédition, qui n'avait selon l'expression de l'un d'eux, Jean Valets, que le seul but de « courir sur les *petites* bandes iroquoises » et, comme le dit la *Relation* de l'année, de « dresser des embuches aux Iroquois à leur retour de la chasse. » Le coureur de bois Radisson, le seul mémorialiste laïque du moment et sur place, est encore plus explicite, écrivant que Dollard projetait simplement, voici ses termes, « d'aller attendre les Iroquois au passage à leur retour avec leurs castors en main, espérant les défaire et les détruire aisément, étant dépourvus des choses nécessaires. Car si l'un a son fusil, il manque de poudre, et ainsi de même pour le reste. » Ce pro-

jet d'une simple incursion contre les Iroquois afin de capturer leurs précieuses pelleteries plut non seulement aux jeunes, mais encore aux hommes de rang et de jugement. Le major Closse, l'interprète Le Moyne et le sieur de Bellestre offrirent de s'y joindre « mais ils voulaient faire différer cette entreprise jusqu'après les semences », ajoutant « que pour lors ils iroient une quarantaine d'hommes » — demande qui indique bien que tous à Ville-Marie ignoraient qu'une armée iroquoise était en marche le long de l'Outaouais —. Dollard n'accepta pas la suggestion d'un retard sachant bien qu'avec la présence d'officiers supérieurs « il n'auroit pas l'honneur du commandement. »⁸

Son recrutement terminé, Dollard s'occupa de se munir d'armes et de vivres, pour lesquels il emprunta quarante-huit livres de Jean Aubuchon et dans la seule pièce écrite de sa main, il lui signe un reçu de son emprunt portant ces mots « que je lui promes payer à mon retour ».⁹ Cette pièce prouve que Dollard ne songeait aucunement de se sacrifier pour la colonie, comme l'a prétendu un auteur qui a truqué un document de Marguerite Bourgeoys. Comme tout combat implique une possibilité de pertes de vie, Dollard et ses compagnons « se confessèrent et communièrent » mais deux seulement jugèrent bon de dresser leurs testaments « en cas, dit Jean Valets, qu'il vienne faute de sa personne en Ce dit Voiage et autres qu'il pourrait faire cy après » tandis que Jean Tavernier déclare qu'il rédige cet acte « en cas que le dit Tavernier meurt et s'il ne meurt pas, le sousbsiné sera cassé et de nulle valeur. » Rédigées à titre de précaution selon l'habitude du temps, avant une expédition quelconque, comme Châtillon allant aux Hurons en 1648, ou même une traversée de l'océan, comme Jean Bourdon passant en France, ces pièces attestent que les signataires comptaient bien revenir de leur incursion contre les Iroquois. Enfin, les dix-sept volontaires « firent

un pacte de ne pas demander quartier et se jugèrent fidélité sur ce point. »¹⁰

Le 19 avril, Dollard et ses quinze compagnons, le seizième s'étant désisté, montèrent dans leurs canots. Ils avaient à peine franchi quelques milles qu'ils entendirent des cris dans l'Île-aux-Sœurs. Trois montréalistes, Blaise Juillet, Nicolas Duval et Mathurin Soulard occupés à couper des arbres, venaient d'être attaqués par une bande d'Iroquois. Duval tué sur le coup, les deux autres se jetèrent dans leur canot si brusquement qu'il chavira et les deux hommes se noyèrent. Abordant dans l'île, Dollard et les siens chargèrent l'ennemi qui s'enfuit. Encouragée par ce début, l'expédition ramena le corps de Duval à Ville-Marie. Elle reprit son voyage, le même jour, augmentée du compagnon qui avait fait défaut au départ du matin. Retardée par les glaces que charriait encore le fleuve et voyageant de nuit sur l'Outaouais, elle vint se poster, le 1^{er} mai, au-dessous du Long Sault, (près de l'actuel village de Carillon), « pour y attendre les chasseurs iroquois qui, selon leur coutume, le devoient passer file à file en retournant de leur chasse d'hiver. » Les volontaires étaient là depuis peu, lorsqu'ils furent rejoints par quatre Algonquins sous leur chef Métioemegue, bon ivrogne mais brave guerrier, et quarante Hurons sous le chef, le vaillant Anahotaha. Ces deux capitaines s'étaient lancés un défi quant à leur courage et donné « rendez-vous au Montréal, » où informés de l'expédition française, ils obtinrent de Maisonneuve un billet pour que Dollard les reçut dans son parti. Avec ce renfort qui triplait ses forces, ce dernier prit poste près « d'une méchant reste de fort » algonquin, au pied du « passage infailible, » c'est-à-dire du courant qui longe la rive nord.¹¹

Le lendemain, 2 mai, un parti de quinze hommes fut envoyé à la découverte avec deux éclaireurs hurons, qui signalèrent la descente de deux canots portant quinze Onontagués. S'embus-

quant, les Français accueillirent au rivage à coups de fusil, les ennemis sans défiance, dont treize furent abattus. Mais deux réussirent à s'échapper et à rejoindre le contingent de 200 guerriers dont ils faisaient partie. Ces derniers, confiant dans leur nombre, poussèrent sur le champ leurs embarcations dans le courant afin de surprendre leurs adversaires par une attaque soudaine. Pendant ce temps, Dollard et son groupe tinrent conseil. Un Huron opina qu'il valait mieux retourner à Ville-Marie, parce que les deux canots ne pouvaient être que l'avant-garde d'une bande de guerriers ou de chasseurs de fourrures: dans l'un ou l'autre cas, l'embuscade, une fois éventée, devenait inutile. Anahotaha dénonça violemment cette proposition comme une couardise. Que faire, retraiter ou attendre? Après délibérations, fiers de leur premier succès, les compagnons décidèrent de rester à l'affût. Evidemment ils ne savaient rien de la grande invasion que les Cinq Nations avaient décidé dans l'été de 1659 d'entreprendre contre la colonie le printemps suivant. Ils ne s'attendaient qu'au passage de petits groupes de chasseurs et si peu à autre chose qu'ils renvoyèrent au lendemain de fortifier le fortin de pieux qui leur servait de poste à deux cents pas du rivage. Ils soupçonnaient si peu la marche d'une armée ennemie qu'ils ne posèrent même pas de sentinelles et allumèrent au bord de la rivière des feux où ils mirent à chauffer leurs aliments.

En attendant la cuisson, les Français comme c'était le dimanche, se mirent à réciter quelques prières, quand ils virent s'avancer, naviguant « en belle ordonnance, » une flottille de canots portant deux cents Onontagués, la hache à la ceinture et le fusil à la pointe des embarcations. Les Français « surpris, » n'eurent que le temps de ramasser armes et provisions et, abandonnant sur le feu chaudières et repas, de se jeter dans la mauvaise enceinte des Algonquins. Avec des hués de défi de chaque

côté, les deux troupes se fusillèrent aussitôt avec ardeur, étonnées l'une comme l'autre de rencontrer une si forte opposition.¹²

C'est qu'ils se trouvaient, les uns et les autres, en présence d'un changement simultané de la tactique française et iroquoise. Comme jusqu'ici, les Français n'avaient jamais pris l'offensive en dehors de la région Québec-Montréal ni formé de détachement « pour les mener en parti au-dessus de cette isle de Montréal, ce qu'on n'avait point encore osé tenter, » les Onontagués avaient cru ne rencontrer que de petits groupes d'Indiens conduisant quelques Français dans leur pays. Aussi quel ne fut pas leur étonnement de se voir affronter par un solide détachement mi-français mi-indien, venant avec audace les attaquer en cette forêt du nord, dont ils se croyaient les incontestables maîtres. La surprise fut encore plus grande chez les Français. Ils avaient simplement voulu, comme le dit l'un d'eux, Valets, dresser des embuscades aux « petites bandes hiroquoises, » « à leur retour de leur chasse. » Or, cette année, au lieu de revenir par groupes les Iroquois avaient formé une armée de deux cents guerriers afin d'intercepter d'abord le grand convoi de fourrures qui s'organisait dans l'Ouest et dont la destruction et le pillage feraient « trembler les Français, aussi bien que les Sauvages, » et de se joindre ensuite à une armée des Agniers se rassemblant dans les îles du Richelieu, pour marcher avec toutes ces forces contre la colonie. C'est ainsi que Dollard et ses compagnons, partis pour « faire quelque embuscade » à de « petites bandes iroquoises, » comme l'affirment le P. Chaumonot et Jean Valets, se heurtèrent, à leur étonnement, à une véritable armée.¹³

Après les premières fusillades, selon leur habitude quand ils n'étaient pas les plus forts, les Onontagués recoururent à la ruse des pourparlers permettant de reconnaître les forces de l'ennemi. Un de leurs capitaines s'avança sans armes et demanda « quelles gens étaient dans ce fort et ce qu'ils venaient faire. » Un chef

huron lui répondit que c'étaient des Français, des Hurons et des Algonquins au nombre de cent hommes qui venaient au devant des Nez-Percés. « Attendez, répliqua l'Onontagué, que nous tenions conseil entre nous, puis je reviendrai vous revoir. Cependant, ne faites aucun acte d'hostilité, de crainte que vous ne troubliez les bonnes paroles que nous portons aux Français à Montréal. » — « Retirez-vous donc, à l'autre bord de la rivière, tandis que nous parlementerons de notre part, » répondirent les Hurons. Mais, loin de se retirer, les Onontagués commencèrent une palissade de leur côté, pendant que les Alliés se hâtaient de fortifier leur réduit, assujettissant les pieux en les entrelaçant de branches d'arbres, les étayant de pierre et de terre à hauteur d'homme, et plaçant trois hommes à chaque meurtrière. Ce travail n'était pas achevé que les ennemis se ruèrent, appuyés par leur mousqueterie, mais les alliés les fusillèrent si « vertement » que sans perdre un seul homme, ils leur blessèrent et tuèrent nombre de guerriers, y compris un chef tsonnontouan. Décontenancés devant cette fatale fusillade, les Onontagués prirent la fuite vers leur palissade. Exaltés par ce succès, de jeunes guerriers hurons vinrent couper la tête du Tsonnontouan qu'ils placèrent en trophée sur un pieu de l'enceinte. Revenus de leur frayeur, les Onontagués tinrent conseil et ils dépêchèrent ensuite un canot pour demander secours à l'armée des Agniers dans les îles du Richelieu avec qui ils avaient rendez-vous à la Roche Fendue des Cèdres, afin d'attaquer ensemble la colonie encore ignorante de cette invasion.¹⁴ Le lendemain, les assiégeants déclanchèrent une deuxième attaque, aussi impétueuse que la première, accompagnée de cris de guerre. En même temps, s'étant fabriqué des torches avec les canots des Français, ils tentèrent de mettre le feu à l'enceinte. Mais, bien en place aux meurtrières, les alliés abattirent les audacieux qui se risquaient à l'assaut pendant que le gros des assaillants criblaient de leurs

balles, les ouvertures du poste. Pour la seconde fois, refoulés par le feu soutenu des assiégés, les Onontagués battirent en retraite en désordre, découragés au point que vingt d'entre eux, abandonnant le champ de bataille, rentrèrent dans leur pays. Pendant les cinq jours qui suivirent, l'ennemi se contenta de tirer contre la palissade, la tenant sous le feu, de divers côtés, afin d'empêcher toute fuite des assiégés avant l'arrivée des Agniers. A leur fusillade intermittente, les Hurons et les Algonquins répondaient par des décharges, gaspillant ainsi leur poudre et leurs balles. Les Français voulurent bien leur en donner, ce qui réduisit dangereusement leurs propres munitions. Tout en bloquant les alliés, les assiégeants recoururent à diverses reprises à leur ruse ordinaire. Ils demandèrent à parlementer et les Algonquins et les Hurons prêtaient l'oreille à leurs paroles de paix. Mais les Français se gardaient bien contre ces démarches, simples préliminaires habituels de traîtrises et de fourberies. De fait, pendant que, d'un côté, on parlementait, les Onontagués se ruaient à l'attaque du côté opposé; mais la garnison sur le qui-vive les recevait si bien à coups de fusils qu'ils devaient chaque fois se retirer. En geste de défi, sortant de l'enceinte, des Hurons vinrent couper quelques têtes des morts et les plantèrent au bout des pieux de la palissade. Pendant ces jours de combat, les assiégés eurent moins à souffrir de l'ennemi que de la soif. La disette d'eau devint telle qu'ils ne pouvaient que difficilement avaler l'épaisse farine dont ils se nourrissaient. A force de creuser, ils mirent à jour un petit filet d'eau boueuse à l'intérieur du fort, mais si mince qu'il suffisait à peine à leur rafraîchir la bouche. Dans cette extrémité, il fallut courir à la rivière, à deux cents pas du fort. Comme ils avaient perdu leurs grandes chaudières à l'arrivée de l'ennemi, il n'en avaient plus que de petites, insuffisantes à contenir l'eau nécessaire à soixante personnes. Pressés par le besoin,

les plus jeunes, l'épée à la main et sous une grêle de plomb, devaient, chaque jour, aller puiser de l'eau à la rivière.¹⁶

Le siège durait depuis sept jours, quand, un matin, la rivière se couvre de toute une flotte de canots, portant cinq cents Agniers et cinquante Onnéiouts. Au milieu d'une tempête de cris et de hurlements gutturaux, les nouveaux venus mettent pied à terre et ceux qui sont armés de fusil s'avancent vers le fort et le criblent de balles, auxquelles les assiégés répondent par leurs fusillades, tenant les ennemis à distance. Ce combat se poursuit quelques jours, mais les assiégés comprennent que tout espoir d'une résistance victorieuse est perdu devant cette armée de « sept cents hommes. »¹⁶

C'est alors que le chef Anahotaha proposa l'expédient d'envoyer à ses frères un prisonnier onneyout, « avec de beaux présents, afin de les adoucir et d'obtenir d'eux quelque bonne composition. » Accompagné de deux Hurons et chargé de ceintures de porcelaine, le messager fut accueilli « avec une grande huée. » Pendant que ces députés parlaient, plusieurs Hurons, « iroquoisés » qui combattaient avec les ennemis « vinrent à la palissade » et invitèrent leurs compatriotes à se rendre avec assurance de vie sauve. Sur cette promesse, vingt-six Hurons « sautèrent malgré tous les autres, pardessus la palissade, » au grand désespoir d'Anahotaha, qui manqua son neveu d'un coup de pistolet lorsqu'il le vit s'enfuir. L'arrivée des transfuges fut saluée de « cris de joie » des assiégeants, espérant « se rendre maîtres des autres sans coup férir, ou par menaces, ou par belles paroles. » A la suite des pourparlers, un groupe d'ennemis s'approcha du fort pour continuer à parlementer et surtout « à dessein de se saisir de ceux qui voudraient prendre la fuite » dans la forêt. Mais les dix-sept Français, les quatorze Hurons et les quatre Algonquins, bien loin de songer à s'enfuir ou à se rendre, étaient résolus de se battre jusqu'à la mort.

Accueillant ces parlementaires à coups de fusil, ils « jettèrent les uns morts par terre et mirent les autres en fuite. » Cette conduite vexa profondément Anahotaha qui, préconisant une entente, s'écria qu'on avait « gâté » toute cessation pacifique de la bataille.^{16a}

Furieux, les Iroquois tinrent conseil avec les transfuges, qui les assurèrent derechef du petit nombre des Français. Là-dessus, ils décidèrent de vaincre à tout prix. Selon leur coutume, lorsqu'ils désiraient des volontaires pour une entreprise périlleuse, ils jetèrent sur le sol des buchettes que relevèrent « ceux qui étaient prêts à marcher à la tête de l'assaut. » Une fois les buchettes ramassées, l'attaque s'organisa. S'étant fabriqué « des mantelets de trois bûches liées côte à côte, qui les couvraient depuis le haut de la teste jusques à la moitié des cuisses, » les volontaires » vinrent à corps perdu et teste baissée s'attacher à la palissade, » pour en couper les pieux, sous la protection de la mousqueterie de leur troupe. Bloqués à l'intérieur par la fusillade ennemie et incapables, faute de flanquements d'abattre les assaillants, les Français « démontèrent deux canons » de fusils qu'ils chargèrent jusqu'à la gueule et les jetèrent parmi les assaillants mais ces brèves explosions ne les empêchèrent pas de reprendre leur tentative. Dollard s'avisa « de jeter sur eux un baril de poudre, » portant une mèche allumée, mais, par malheur, « ayant rencontré une branche en l'air, il retomba dans le fort. » Prenant feu, il brûla les uns aux mains, les autres au visage, et la fumée les aveugla pendant quelques temps. Sur quoi, les ennemis se portèrent aux meurtrières, un moment abandonnées dans la confusion. A coups de fusil, ils abattirent plusieurs des assiégés. Ainsi tomba le chef Anahotaha, qui, près d'expirer, demanda qu'on lui mit la tête dans le feu « afin d'oster à l'Iroquois la gloire d'emporter sa chevelure. » Animés par ce succès, Agniers et Onontagués se ruèrent à la palissade et

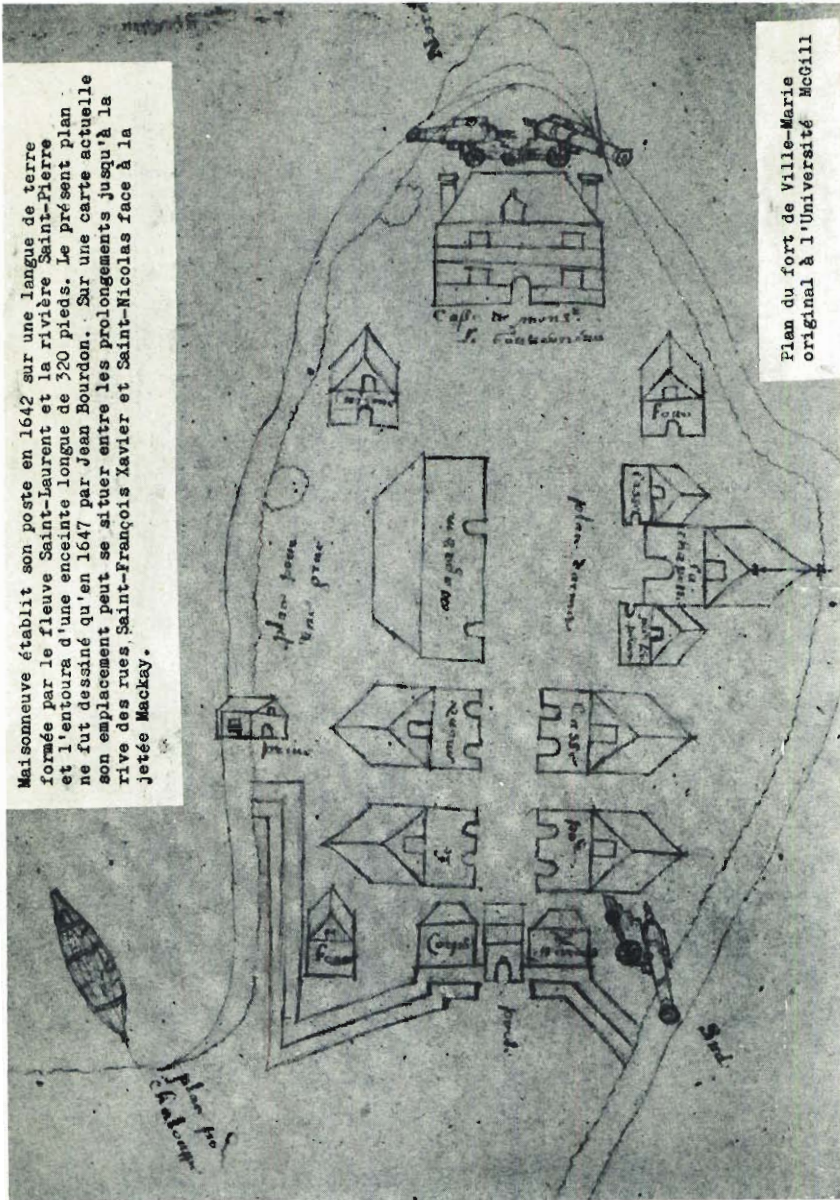
se faisant un tremplin des cadavres, l'escaladèrent, retombant dans le fort, le tomahawk à la main. La mêlée fut brève et sanglante. Les Français et les Algonquins encore debout se défendirent l'épée ou la hache au poing avec un courage désespéré, un acharnement extraordinaire. Ils abattirent les premiers envahisseurs, mais, perdant des hommes et pressés par le nombre croissant des ennemis, ils tombèrent les uns après les autres, et Dollard fut tué sur place. Le corps à corps se poursuivit « avec tant de furie qu'il n'y demeura que cinq Français et quatre Hurons « encore capables de combat. » « Voiant que tout était perdu, » un des Montréalistes acheva la plupart des blessés à coups de hache afin de leur éviter le supplice du feu, mais il fut bientôt fait prisonnier avec les huit autres survivants. Quant aux Iroquois, au dire du Huron Taondechoren, ils auraient perdu près d'un tiers de leurs forces, environ 260 hommes, y compris plusieurs de leurs plus braves guerriers. Exagération évidente, les fugitifs sont plus près de la vérité, qui chiffraient le nombre des morts à plus de 80 ennemis.¹⁷

Le combat fini, les ennemis recherchèrent les blessés: en trouvant deux, qui respiraient encore, ils les brûlèrent. Quant aux captifs, y compris les Hurons qui s'étaient rendus, ils les firent monter sur une espèce d'échafaud, où ils leur firent subir diverses tortures, leur mettant du feu dans la bouche, leur coupant les doigts, leur tailladant les bras et les jambes, ou leur brûlant les membres. Cette première rage passée, ils se préparèrent au retour dans leur pays, afin d'y célébrer leur victoire et faire parade des scalps et des dépouilles. Ils se partagèrent les captifs: deux Français furent donnés aux Agniers, deux aux Onontagués et le dernier aux Onneyouts. Celui-ci, blessé d'une balle, se trouva si faible que ses maîtres, craignant de le voir mourir, le brûlèrent sur place, regrettant qu'il succombât si tôt. Les deux captifs livrés aux Agniers, furent conduits dans leur

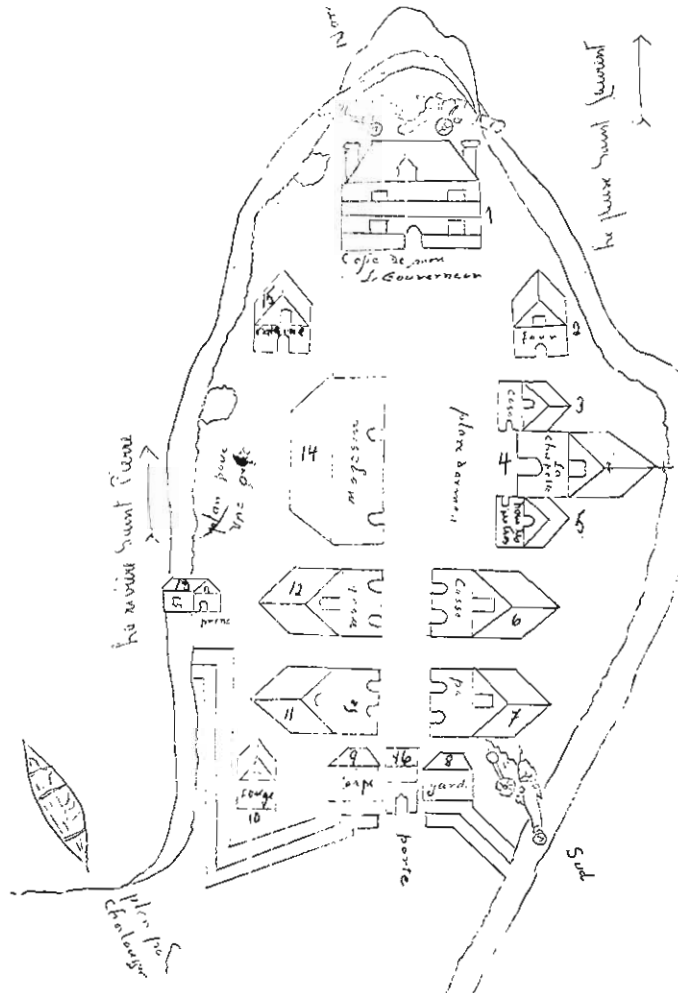


Scène indienne par J.B.L. Franquelin. Carte de 1699.

Maisonneuve établit son poste en 1642 sur une langue de terre formée par le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Pierre et l'entoura d'une enceinte longue de 320 pieds. Le présent plan ne fut dessiné qu'en 1647 par Jean Bourdon. Sur une carte actuelle son emplacement peut se situer entre les prolongements jusqu'à la rive des rues Saint-François Xavier et Saint-Nicolas face à la jetée Mackay.



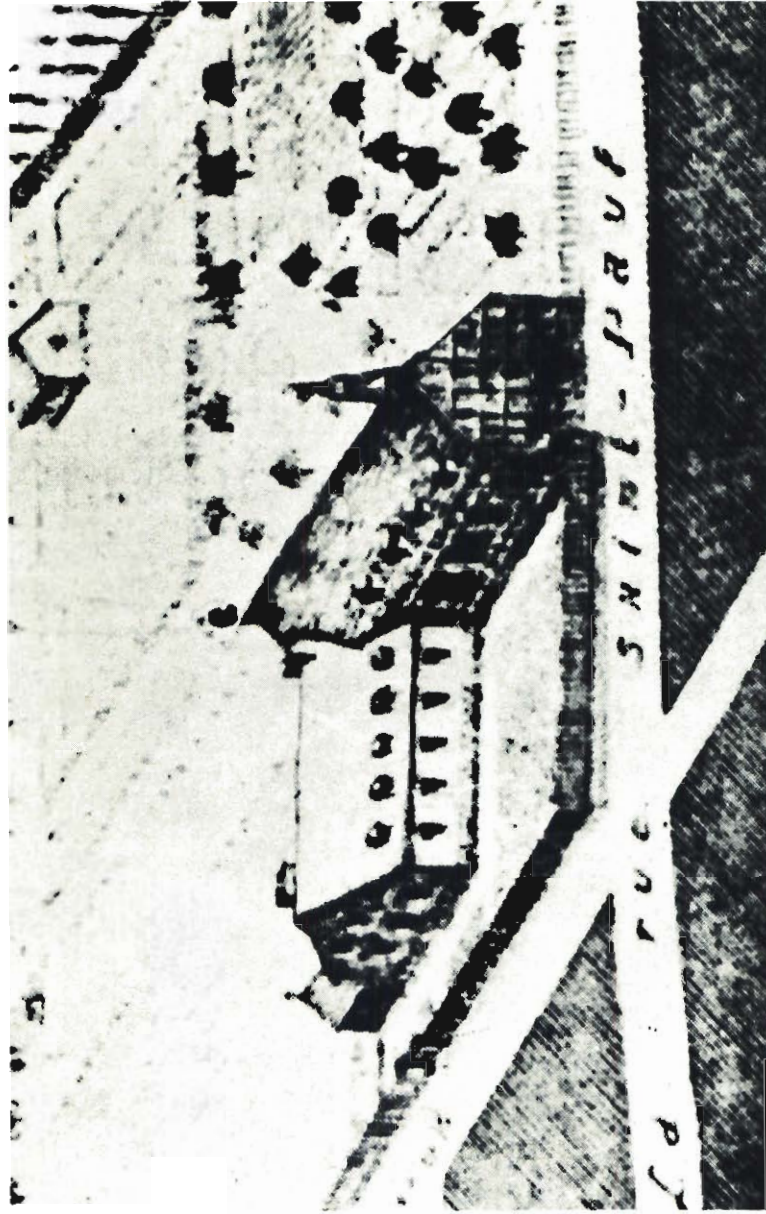
Plan du fort de Ville-Marie original à l'Université McGill



FORT DE VILLE-MARIE
avec
LES DIMENSIONS DES BÂTIMENTS

1 Casse de Mon. Le Gouverneur	30 x 62	8 - 9 Corps de garde	22 x 14
2 Four	12 x 64	10 Forge	10 x 18
3 - 5 Casse pour les prêtres	22 x 10	13 Privé	10 x 25
4 Chapelle	30 x 25	14 Magasin	75 x 23
6 - 7 - 11 - 12 Casse pour le monde	30 x 20	15 Cuisine	25 x 10
		16 Porte	14 x 14

Ces dimensions ont été établies par la Division des Sites historiques, Ministère du Grand-Nord, Ottawa.



A gauche, premier Hôtel-Dieu de 1644 et à droite deuxième Hôtel-Dieu de 1653.
(Archives de l'Hôtel-Dieu)

village. Le premier tenta de s'enfuir, mais fut appréhendé par un Iroquois, qui lui dit: « Je t'arrête, » à quoi le Français, tirant un pistolet de sa chemise, répondit: « Et moi, je te tue, » et il l'abattit du coup. Là-dessus, on lui fit bientôt subir le supplice du feu. Tandis que le second, dont l'exécution devait servir de spectacle, réussissait à s'échapper. Comme il ne fut jamais revu, il semble évident qu'il se perdit et mourut dans la forêt. Des deux captifs remis aux Onontagués, l'un fut donné aux Tsonnontouans, qui le brûlèrent au poteau. Le deuxième, garçon « d'un naturel doux et paisible, » d'une constante piété, d'un esprit généreux et d'un courage à toute épreuve, fut conduit au bourg principal des Onontagués, qui l'accablèrent des pires cruautés, lui coupant les doigts et lui appliquant sur le corps des tisons et des torches, supplice durant lequel il ne cessa de prier. Quant aux Hurons, sans distinguer entre ceux qui s'étaient rendus et ceux qui s'étaient battus jusqu'au bout, les Iroquois en brûlèrent au moins sept. Trois ou quatre, cependant, réussirent à s'enfuir et à se réfugier dans la colonie où ils racontèrent les péripéties du combat avec des exagérations et des déformations destinées à masquer le triste rôle de leurs frères. Les autres furent, selon l'habitude, adoptés par les vainqueurs.¹⁸

Tel fut, dans son héroïque vaillance et son indomptable résistance, l'exploit de Dollard et de ses seize compagnons. Ce qui fut admirable chez ces volontaires, c'est que, partis en guerre contre « les petites bandes » de chasseurs iroquois afin de capturer leurs fourrures et se heurtant à l'improviste à une armée d'Onontagués, ils acceptèrent de les combattre, n'étant avec leurs alliés que soixante contre deux cents. Pendant sept jours, ils repoussèrent tous les assauts et, quand survinrent cinq cents guerriers de renfort, ils refusèrent de reculer et fidèles à leur parole de ne pas demander quartier ils luttèrent écrasés par le nombre

jusqu'à la mort. Voici, dignes de figurer aux pages de l'histoire, les noms des dix-sept héros de Ville-Marie: Adam Dollard, Jacques Brassier, Jean Tavernier dit La Lochetière, Nicolas Tiblemont, Laurent Hébert dit La Rivière, Alonie de Lestres, Nicolas Josselin, Robert Jurie, Jacques Boisseau, Louys Martin, Christophe Augier dit des Jardins, Estienne Robin dit des Forges, Jean Valets, René Doucin, Jean Lecompte, Simon Grenet et François Cusson dit Pilote. Quant aux Algonquins et aux Hurons qui s'étant battus jusqu'au bout, ils méritent le même honneur, la chronique n'a retenu que les noms d'Anatohata et de Mitionemeg.^{18a}

De cet exploit du Long-Sault, la légende devait, comme toujours en semblable cas, s'emparer sans retard, pour l'embellir et la magnifier au point d'en dénaturer le caractère et la vérité. En contradiction des déclarations de Dollard, de Tavernier et de Valets, expliquant le but de leur expédition et l'assurance de leur retour, un chroniqueur religieux qualifia, par désir d'édification, cette course à la fourrure décrite par Radisson, seul témoin sur place, « de sacrifices par ses membres pour le bien public et pour la défense de la religion. » Prenant la suite, un autre mémorialiste imagina que tous les compagnons avaient fait leur testament. Un siècle plus tard, un historien inventa l'épisode d'un serment solennel des associés au pied des autels. L'abbé Faillon, échafauda de toutes pièces, le mythe d'une résolution des Montréalistes « de se battre jusqu'au dernier souffle » pour arrêter une armée dont ils ignoraient l'existence. En guise de preuve, il emprunta et falsifia une phrase de Marguerite Bourgeoys, en substituant le nom de Dollard à celui du brigadier Brigeac et en supprimant le reste du texte indiquant qu'il s'agit du second et non du premier. Enfin, un compilateur fabriqua un serment de fantaisie qu'il fit prêter par tous devant les autels et publia une formule des testaments qui ne furent pas faits.

Aujourd'hui, pièces en main, l'histoire se voit obligée, par respect de la vérité documentaire, de mettre de côté ces inventions et fabrications, même si elles sont inspirées par la plus sincère admiration. L'exploit de Dollard et de ses compagnons est suffisamment héroïque tel qu'il est historiquement, pour qu'on ne le dénature ni le travestisse par des embellissements imaginaires et faux, qui ne peuvent que discréditer la pure grandeur de leur geste.¹⁹

1. *Documents de Saint-Sulpice*. Etat des homes et filles, 1659, p. 130-139.
2. Massicotte, E. Z. *Une Recrue de colons pour Montréal en 1659* dans *Canadian Antiquarian & Numismatic Journal*, April 1913, pp. 64-96; *Journal*, p. 263 dit environ 130 auxquels il faut ajouter les 10 qui moururent en mer.
3. Casson, p. 140-1 parle du « grand nombre de huguenots ».
4. *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, p. 301
5. *Journal*, p. 263; Casson, p. 139-140; *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, p. 247-8; Sœur Morin, p. 103-4, 106.
6. Arc. de la Propagande, *Relations missionis canadiensis*, 1660, vol. America 3, Canada, 256, Art. 52, fol. 13, Cité par Faillon, II, p. 358; *Corr. off.*, Lettre d'Argenson, 4 août 1659, p. 307; Sœur Morin, p. 117-9.
7. *Relations*, Année 1654, p. 9; Année 1656, p. 2, 10 et 38, 40-1; Année 1658, p. 12, 35; Année 1659, p. 2; *Corr. off.*, I, Lettre de d'Argenson, 7 août 1659, p. 305; Radisson, Pierre-Esprit. *Voyage of, Boston*, 1885, p. 135, 137-142; Casson, p. 196; *Journal*, p. 241.
8. Casson, p. 142-3; Archives du Palais de Justice de Montréal, *Donation de Jean Valets*, 18 avril 1660; *Relations*, Année 1660, p. 14; *Radisson*, p. 232.
9. Archives du Palais de Justice de Montréal. Voici le texte du billet: « Jay soubzsigné confesse debvoir à Jean Aubuchon la somme de quarante cinq livres Plus trois livres que je luy promes payer à mon retour, fait à Vilemarie le quinze avril mil six cent soixante. Dollard. »
10. Archives du Palais de Justice, Montréal. *Donation de Jean Valets*, 18 avril 1660; *Testament de Jean Tavernier*, 17 avril 1660; Casson, p. 143; *Journal* p. 100. Les documents Valets, Dollard et Tavernier ont été publiés dans Massicotte.
11. Casson, p. 144-5; *Relations*, Année 1660, p. 14-5; Marie de l'Incarnation, Lettre du 25 juin 1660, p. 154; Cf. Guindon, Abbé. *Le Fort du Long Sault*. Dans l'Action française, Juin 1918.
12. *Radisson*, p. 233; Marie de l'Incarnation, Lettre du 25 juin 1660, p. 154-5; *Relations*, Année 1660, p. 15; Casson, p. 145; *Journal*, p. 282.
13. *Radisson*, p. 232-3; *Relations*, Année 1658, p. 35; *Journal*, p. 286-7; Casson, p. 143-145; Marie de l'Incarnation, 25 juin 1660, p. 154.
14. *Marie de l'Incarnation*, II, p. 155-6; Casson, p. 145-6; *Radisson*, p. 233.
15. *Marie de l'Incarnation*, II, p. 156-7; *Relations*, Année 1660, p. 15-16; *Radisson*, p. 233.
16. *Relations*, Année 1660, p. 15-16; *Marie de l'Incarnation*, p. 158-160; Casson, p. 148; *Radisson*, p. 263-4.
- 16a. *Ibid.*

17. Casson, p. 149; *Relations*, Année 1660, p. 16-17; *Marie de l'Incarnation*, II, p. 160-1; *Radisson*, p. 254-5; Belmont, *Histoire du Canada*, p. 11.
18. *Marie de l'Incarnation*, II, p. 160-3; *Relations*, Année 1660, p. 17-18; 24-26 et 38; *Radisson*, p. 234.
- 18a. Liste des compagnons de Dollard dans E. Z. Massicotte, *Dollard des Ormeaux et ses compagnons*, Montréal, 1920
19. *Relations*, Année 1660, p. 14; Casson, p. 143; Ferland, Abbé J. B. *Cours d'histoire du Canada*, vol. I, p. 455-459; Faillon, II, p. 397-99; Le Jeune, R.P. *Dictionnaire général de biographie*, Ottawa, 1931, vol. I, p. 518.

CHAPITRE NEUVIÈME

INCURSIONS IROQUOISES ET QUERELLES ECCLÉSIASTIQUES

Résultats de la bataille du Long-Sault. Visite de Mgr de Laval à Ville-Marie. Ambassade des Goyogouins, nombreuses irruptions iroquoises. Pourparlers de paix de Garacontié. Assassinat de l'abbé Le Maitre. Capture de l'abbé Vignal et de Brigeac. Situation économique du pays. Hégémonie des Jésuites. Dissension entre d'Argenson et Mgr de Laval. Reprise de la querelle Mgr de Laval et l'abbé de Queylus. Recours des Sulpiciens à Rome. Intolérance de l'évêque. Renvoi de l'abbé de Queylus en France.

L'indomptable résistance de Dollard et de ses compagnons, sauva la colonie de la plus formidable invasion encore organisée contre elle. Sans la bataille du Long-Sault, les deux armées iroquoises auraient pu mettre le pays à feu et à sang. Car, « il est certain, écrit la Mère Marie de l'Incarnation que, sans cette rencontre, nous étions perdus sans ressources, parce que, personne n'était sur ses gardes, ni même en soupçon que les ennemis dussent venir. Ils devaient néanmoins être ici à la Pentecôte (16 mai), auquel temps les hommes étant à la campagne, ils nous eussent trouvés sans force et sans défense ils eussent tué, pillé et enlevé hommes, femmes, enfants; et quoiqu'ils n'eussent pu rien faire à nos maisons de pierre, venant fondre néanmoins avec impétuosité, ils eussent jeté la crainte et la frayeur partout. » En arrêtant et immobilisant les forces ennemies sur l'Outaouais,

l'expédition montréalaise supprima, sans le vouloir ni même le savoir, l'imminente et redoutable calamité. Si, après la prise du fort les Iroquois rentrèrent dans leurs bourgades, ce ne fut pas tant pour célébrer leur victoire, qu'à cause de l'épuisement de leurs munitions et de leurs provisions, au cours du siège, aussi bien que la perte d'environ 80 de leurs plus braves guerriers, leur plus forte perte en vingt ans de guerre contre la colonie! Aussi tous les contemporains s'accordent-ils à dire, avec Dollier de Casson que, ce grand combat a « sauvé le pays, qui sans cela étoit raflé et perdu suivant la créance commune. »¹ Le Long-Sault eut encore un autre résultat primordial: en lui permettant de faire en paix les semailles, il préserva le pays d'une famine « qui auroit été indubitable ». En effet, la colonie manquait tellement de blé qu'à l'arrivée des navires annuels, le 13 juin le gouverneur dut les renvoyer sur le champ « quérir des farines » en France.^{1a}

Dans l'intervalle, dès qu'on connût à la mi-mai, les projets d'invasion iroquoise, le gouverneur d'Argenson mit le pays en état de défense. A Québec, on fortifia les maisons des Ursulines et les Sœurs du couvent et de l'Hôtel-Dieu furent logées dans la résidence des Jésuites. Une partie des habitants se retirèrent dans les forts, les maisons furent munies de meurtrières et des corps de garde, établis en plusieurs endroits. Dans la campagne, d'Argenson ordonna de construire des granges communes pour les moissons et des « réduits », où chacun devait habiter avec sa famille avec menace de mettre le feu aux maisons des récalcitrants. Pendant cinq semaines, on fit une garde de vingt-quatre heures et, tous les jours, on célébrait un salut solennel du Saint-Sacrement pour la sauvegarde du pays. Enfin, la nouvelle du Long-Sault tira la colonie de son angoisse rendit à ses défenseurs la liberté de vaquer à leurs occupations et « l'on chanta le *Te Deum* en toutes les églises. »²

Un autre résultat du Long-Sault fut qu'il ouvrit et libéra la route à une flotte de soixante canots portant 300 Outaouais, sous la conduite des deux coureurs de bois Radisson et DesGroseillers. Sans la bataille, qui rompit leur projet, les 200 Onontagués auraient sans doute intercepté et pillé la flottille ou l'auraient forcée à rebrousser chemin comme le fait s'était déjà produit. Passant au lieu même du combat, voyant les cadavres aux têtes scalpées et les poteaux de torture, cette peu vaillante expédition redoutant un embuscade, vacilla, avant de poursuivre sa route. Encouragés par les deux Français, elle fit force d'avirons vers Ville-Marie, où elle aborda le 19 août. Cette flottille apportait 200,000 livres de castor, véritable « bénédiction du ciel, » en un temps de pénurie de la traite. Car les marchands, privés depuis des années de ce commerce, « voulaient quitter le pays. ! Or, sans ce commerce, « il n'était pas possible de subsister au pays. » Au passage de cette manne outaouaise, Ville-Marie put traiter 50,000 livres de castors au cours de trois jours d'escale. Les Sauvages descendirent aux Trois-Rivières, pour la foire où montaient les commerçants de Québec et où les Jésuites tenaient un magasin de traite, d'où ils repartirent le 27 du mois en toute hâte, dans la crainte d'une rencontre iroquoise. Leur crainte était d'ailleurs bien fondée: car une bande de cent Onontagués, postés au-dessus de ce « passage infailible » du Long-Sault, tenta de leur couper la route, mais ne put s'emparer que de trois Hurons qui s'étaient aventurés trop loin de la flottille.³

Un autre événement heureux ne manqua pas de réjouir la petite population de Ville-Marie: ce fut, au mois d'août, la première visite pastorale de Mgr Laval. Avant son départ de Québec, l'évêque, qui gardait un mauvais souvenir de ses démêlés avec l'abbé de Queylus, supérieur du clergé de Montréal, avait émis, le 3 août, une ordonnance, demandant la reconnaissance de sa juridiction exclusive par les prêtres du pays. A la suite

de cette ordonnance, qui les visait évidemment, les quatre Sulpiciens montréalistes signèrent la déclaration qu'elle exigeait. Ayant ainsi préparé les voies, l'évêque partit de Québec en bac, le 17 août, avec l'abbé de Lauzon-Charny, deux domestiques et quatre Goyogouins, débarquaient à Ville-Marie, le dimanche 21, vers les cinq heures du soir. Le lendemain, il baptisa un néophyte indien, à qui Lambert Closse servit de parrain et Jeanne Mance, de marraine. Le mardi 23, il confirma cent sept personnes, y compris le gouverneur Maisonneuve, le négociant Jacques Leber et le major Lambert Closse. Au cours de ce séjour, l'abbé de Lauzon-Charny, official de l'évêché, instruisait un procès canonique, dont la sentence annula, faute de consommation du sacrement, le mariage de Robert Gadois et de Marie Pontonnier. Ce fut tout un événement: car, dans le petit bourg, tout le monde était au courant de ce mariage qui, après trois ans, n'avait aucun héritier. Les femmes plaignaient Marie et les hommes se gaussaient de Robert, à ce point que le soldat Bénard offrait de lui dénouer « l'aiguillette. » Après la sentence ecclésiastique, survint le jugement de Maisonneuve, qui, annulant les effets civils du mariage, condamna Gadois à rendre à son ex-femme ses habits et hardes et de lui payer, en compensation de cohabitation, 400 livres en castor, argent ou blé. Le plus curieux, c'est que, dans la suite, les ex-conjoints contractèrent de nouvelles unions, dont ils eurent chacun des enfants. C'est sans doute au cours de cette visite, que Mgr de Laval reprit son projet d'unir les Hospitalières de Montréal à l'Hôtel-Dieu de Québec, projet que combattit fortement Maisonneuve.⁴

Les Iroquois ne renonçaient pas à leur projet de chasser les Français du pays. Mais le combat du Long-Sault avait sensiblement réduit leur audace. Au lieu de marcher en force contre la colonie, seule une bande de seize Goyogouins parut à Ville-Marie deux mois plus tard en août (1660). Trouvant la place

bien gardée deux d'entre eux se présentèrent à Maisonneuve en parlementaires, sollicitant la permission de descendre à Québec afin de confirmer leur neutralité et de demander l'envoi de missionnaires. Le gouverneur les fit accompagner sous bonne escorte et réussit à capturer leurs compagnons. Il en renvoya deux informer leurs chefs que s'ils voulaient libérer les guerriers il suffisait de ramener les captifs français retenus dans les bourgades iroquoises. Cette habileté de Maisonneuve permit de faire en paix la moisson, les Indiens n'osant ouvrir les hostilités de crainte d'exposer à des représailles les prisonniers de Montréal. Précédemment, en juin, des Agniers avaient invité les Onontagués à former avec eux une nouvelle armée d'invasion de cinq cents guerriers à l'automne. Seul un groupe de ces derniers se mit en marche, mais un des chefs ayant été tué par un coup de feu accidentel, un certain nombre rebroussèrent chemin devant un tel présage, et le projet, n'eut pas de suite.⁵

Cette abstention des Indiens permit à la colonie de faire en paix ses récoltes et d'éviter la famine à sa porte. L'année se terminait assez heureusement grâce à la traite de l'Ouest, à la moisson d'automne et à l'absence quasi-complète d'incursions iroquoises. Mais 1660 restait une année douloureuse avec la perte de dix-sept de ses plus braves défenseurs et de trois hommes à l'île Saint-Paul, et la mort d'un chef des premiers jours, l'ancien gouverneur d'Ailleboust.⁶

Cependant, les Agniers ne désarment pas. Ils avaient formé, « un grand dessein de guerre, » liguant « toute la cabane, » c'est-à-dire les Cinq-Nations, contre la Nouvelle-France, pendant que les chefs de la colonie et les Jésuites, au courant du projet, sollicitent des secours de France.

Dès le début de 1661, attaquant par petites bandes les Iroquois se répandent dans le pays depuis Ville-Marie jusqu'à Ta-

doussac, tuant ou capturant plusieurs personnes. Montréal est « le principal théâtre de leurs carnages. » Le 25 février, des guerriers d'une bande de 160 Iroquois surprennent des Montréalais au travail sans leurs armes et en saisissent treize. L'indomptable LeMoynes, qui seul a un pistolet, tente vainement de tenir tête aux assaillants, pendant que ses autres compagnons fuient vers le poste. Madame du Clos les voyant venir se précipite à leur rencontre portant sur ses épaules une charge de mousquets. Ce qui leur permet de faire front et de rentrer au fort sans nouvelles pertes. Le 24 mars, une bande de 260 ennemis attaque un groupe de travailleurs, qui ont gardé leurs armes. Il s'ensuivit un combat inégal, mais acharné, où quatre sont tués et six capturés. Les détonations amènent sur place des colons du fort, qui, accompagnés d'un vieillard de 67 ans, Pierre Gadois, faisant lui-même le coup de feu, combattent vigoureusement. L'ennemi bat en retraite, perdant plusieurs guerriers, dont un des plus fameux est abattu par le colon Baudoin, au moment d'être capturé. Les victimes de l'escarmouche sont Olivier Martin, Sébastien Du Puy, Vincent Boutereau et Pierre Martin dit La Rivière, qui se battirent avec un tel courage obstiné que les Iroquois durent les percer de coups pour les abattre et, dans leur rage de vengeance, démenbrèrent ensuite leurs corps, qui furent plus tard enterrés dans le cimetière du poste.⁷

Les ennemis se portèrent aussi contre les Trois-Rivières et Québec. Dans la première région, ils enlevèrent quelques hommes et lors d'une seconde attaque, quatre-vingts Iroquois assaillirent deux Français et trente Poissons-Blancs, hommes et femmes. Le combat dura deux jours, où le jeune Godefroi se battit jusqu'à la mort avec un courage extraordinaire. Les ennemis perdirent vingt-quatre hommes, sans compter les blessés. Le 22 juin, à l'île d'Orléans, tombait, après une résistance courageuse,

le sénéchal Jean de Lauzon, ainsi que sept compagnons, dans une lutte contre quarante Iroquois.⁸

Cependant, en juillet, à la surprise générale, deux canots de Goyogouins abordent à Montréal sous pavillon blanc et ramènent quatre captifs. Par ces derniers, on apprit que les Montréalistes, Jean Millet et Pierre Gauvin, furent tués par les Iroquois et que Pierre Pitre le hollandais, s'était sauvé et probablement perdu dans la forêt. Le chef de l'ambassade, un capitaine, ami des Français, présenta vingt colliers de porcelaine, selon les habitudes indiennes, demandant la libération de huit Goyogouins, captifs à Montréal, en échange de quatre Montréalistes et sollicitant le retour des Français et d'un missionnaire à Gannetaha. Faute de quoi, il ne peut garantir ni la paix ni la vie des vingt Français, captifs chez les Onontagués. La situation est embarrassante: l'ambassade offre la paix les armes à la main et, parmi les Cinq-Nations, les unes gardent la paix, pendant que les autres poursuivent la guerre. Fort sagement Maisonneuve renvoya la décision au gouverneur du pays. Sur réception de ces nouvelles, d'Argenson assembla les notables et les missionnaires. L'opinion prévalut qu'il fallait négocier une paix générale, sans quoi les autres Nations, les Agniers surtout, continueraient la guerre, autant par jalousie que par animosité. On conclut qu'on libérerait les Goyogouins de Montréal et que le P. Le Moyne irait traiter de la paix. Ainsi fut fait: avec les Goyogouins libérés, le courageux missionnaire, risquant sa vie dans l'entreprise, quitta Montréal le 2 juillet. Après avoir failli être arrêté en route d'abord par une bande d'Agniers, ensuite par deux différentes hordes d'Onnéiouts, le Père fut chaleureusement accueilli par le chef Onontagué Garaconté. Au cours des délibérations, ce dernier annonça qu'il ramènerait à Ville-Marie, neuf captifs français et que de concert avec les Tsonnontouans, il négocierait la paix avec Onontio, c'est-à-dire le gouverneur.⁹

Cependant, avant que l'ambassade ne se mette en route, la colon Jean Pichard tombe assassiné par des Iroquois à la Pointe Saint-Charles. Dans ce même mois d'août, aborde dans l'île un détachement d'environ 40 Onontagués sous Orréouati, qui voulait se venger de sa longue captivité à Montréal. Le 29, ils surprisent à la ferme de Saint-Gabriel, à deux milles du fort, quatorze travailleurs qui tournaient du blé mouillé, après avoir imprudemment déposé leurs armes au hasard. Avec eux se trouvait l'abbé Jacques Le Maître, qui lisait son bréviaire, quand surgirent les ennemis. S'armant d'un coutelas, il leur barra bravement le chemin, criant aux Français de prendre leurs armes. Là-dessus, les ennemis l'abattirent à coups de fusil, ainsi que Gabriel de Rié. Les Montréalistes, l'épée à la main, se frayèrent un chemin jusqu'à la ferme de Saint-Gabriel, avant que l'ennemi ne put recharger ses mousquets. Un Onontagué trancha la tête du sulpicien et Orréouati se revêtit de sa soutane, passant une chemise pardessus en guise de surplis, et tous allèrent ainsi défiler à la vue de Ville-Marie. La chronique raconte que les Indiens emportèrent la tête du Sulpicien dans son mouchoir comme un trophée. Or il arriva que les traits du visage s'imprimèrent dans la toile si bien qu'on pouvait le reconnaître. Malgré toutes les sollicitations, les Onontagués ne voulurent céder ce mouchoir ni au P. Le Moyne ni aux autres Français. Un mois plus tard, le 24 septembre, le soldat François Bertrand, sieur de la Fréminière tombait, à son tour, victime d'une incursion iroquoise.¹⁰

Telle était, mêlée de fourberie, la complexité des relations iroquoises, que des chefs d'une même nation sollicitaient la paix, pendant que d'autres poursuivaient la guerre. Ainsi, vers la mi-septembre (1661), les Onontagués d'Orréouati revenant d'attaquer Montréal, croisèrent les Onontagués de Garacontié, conduisant neuf captifs Français à Montréal. Se rendant compte

de l'équivoque de sa démarche, l'ambassade faillit rebrousser chemin, mais se sentant protégés par la présence dans leur bourgade du P. Le Moyne et de dix autres captifs, elle continua son voyage, détournant même, par des présents, du sentier de la guerre une bande d'Onnéiouts, rencontrée en route. Le 5 octobre, Montréal fit une réception émouvante aux Français, échappés à la captivité et à la torture, véritables « morts ressuscités. » Tous allèrent à l'église remercier la Providence de cette miraculeuse libération. Aux pourparlers qui suivirent, Garaontié étala treize présents, assurant le retour des autres captifs, et sollicitant la paix au nom des Onontagués et des Tsonnontouans, ainsi que la prédication de l'évangile dans leurs bourgades. A Garanontié « Père des Français », Ville-Marie fit une fête, le chargeant de présents et le saluant d'une salve de mousqueterie, à laquelle se joignit le canon du fort, lorsqu'il partit, poussant son canot le long de la rive.¹¹

C'était en octobre: quelques jours plus tard, le 25 du mois, une bande de 35 Onnéiouts mêlés de quelques Agniers, surprénant, dans l'île-à-la-Pierre, voisine de l'île Sainte-Hélène, douze travailleurs accompagnés de l'abbé Guillaume Vignal, à la recherche de pierres pour la maison du séminaire, rue Saint-Paul. S'étant dispersés pour le travail, sans prendre leurs mousquets, ils furent assaillis par les ennemis poussant une huée formidable. Enervés par la clameur, les Français « s'oublièrent de leur ordinaire bravoure » et presque tous « ne songèrent qu'à s'enfuir. » Quoique seul, Brigeac, pistolet au poing, abattit le chef de la bande, et menaça de son arme les autres, qui, se ralliant bientôt, firent sur lui une décharge qui lui cassa le bras, le privant de l'usage de son arme. Quoiqu'il se défendit, ils le jetèrent par terre à force de coups. Pendant ce temps, l'abbé Vignal avait rejoint le canot de Jacques Dufresne et de René Cuillerier, mais en y montant, il fit tomber par mégarde leurs fusils à l'eau, ce qui

leur enleva tout moyen de défense. Les assaillants fusillèrent alors les embarcations, tuant Joseph Duchesne et blessant Jean-Baptiste Moyen, qui mourut le lendemain. Jacques Le Prestre fut abattu sur la grève, l'abbé Vignal fut mortellement blessé, René Cuillerier et Jacques Dufresne, faits prisonniers. Les Iroquois allèrent « se cabaner » au Sault. Voyant que M. Vignal ne pouvait marcher à cause de ses blessures, ils le tuèrent le 27 octobre, le scalpèrent et firent un festin de sa chair. Ils se séparèrent ensuite, les Agniers emmenant avec eux Jacques Dufresne, et les Onneiouts, se réservant Brigeac et Cuillerier. En route, ce dernier fut « toujours chargé comme un cheval de bagage et pour la plupart du temps tout nud, » mais Brigeac, à cause de ses blessures fut traité avec soin afin de le mettre en état de subir la torture. Le 1^{er} décembre, entrant dans leur bourgade, les Onneiouts donnèrent la bastonnade aux deux captifs et l'un d'eux ajouta sept à huit coups de bâton à Cuillerier et lui arracha des ongles. Après une nuit passée à faire chanter les deux prisonniers, le Conseil des anciens ordonna de les brûler, mais la sœur du capitaine tué par Brigeac réclama Cuillerier « pour luy tenir place de son frère, » ce qui lui fut accordé selon la coutume. Quant à Brigeac, les Indiens l'attachèrent au poteau et le torturèrent toute la nuit et une partie du lendemain, lui arrachant les ongles, lui coupant les bouts de doigts qu'ils fumèrent dans leurs calumets, lui enlevant des lambeaux de chair, le frappant de coups de bâton, lui appliquant sur la chair des fers chauds ou des tisons ardents. Devant son indomptable courage, accompagné de continuelles prières, les Indiens se lassèrent de le supplicier. L'un d'entre eux l'acheva d'un coup de couteau, lui arracha le cœur et le mangea. Ensuite, ils lui coupèrent le nez, les sourcils, les lèvres et les joues. « Enfin, ces barbares, après l'avoir ouvert, burent son sang, et, l'ayant haché en pièces, le mirent dans la chaudière et le mangèrent. » Quant à Du-

fresne, il continua d'habiter avec les Agniers, où il dût sans doute être adopté, puisqu'il refusa de s'enfuir avec Cuillerier. Ce dernier, après dix mois de vie sauvage, réussit à s'échapper avec deux autres Français et, au bout de neuf jours de marche, où ils furent plusieurs fois en danger d'être repris, atteignirent le fort d'Orange, en territoire hollandais, dont le gouverneur les fit passer à Manhatte, d'où ils purent revenir par Boston jusqu'à Québec avec Cuillerier, qui reparut enfin à Montréal.¹² Toutes ces incursions iroquoises révélèrent la profonde faiblesse de la colonie, incapable de mâter l'audace de quelques centaines de maraudeurs indigènes.

A ce moment, l'administration du pays, sous son gouverneur, relevait de la Communauté des Habitants, à qui la Compagnie de la Nouvelle-France avait cédé son monopole de la traite et du commerce, en 1645, à condition de solder toutes les charges publiques de la colonie. Au début, la traite rapporta de mirifiques bénéfices, mais à la suite de la guerre indigène, débutant en 1650, elle subit une diminution constante, pendant que le prix du castor tombait de 14 à 10 francs la livre. Il ne vint que six canots de l'Ouest en 1659, et, si 1660 apporta une riche cargaison de fourrures, l'année suivante, les Outaouais ne redescendirent pas et le pays dut se contenter de la maigre traite de Tadoussac. La situation devint telle que la Communauté obtint du roi la permission de céder pour quatre ans son monopole à la compagnie Guenet de Rouen, à condition de subvenir aux besoins et aux dépenses du pays. Là encore, Montréal affirma son indépendance en n'acceptant ce traité qu'après ratification par ses associés, M. de Fancamp et M. de Queylus. La présence de ce dernier indique, d'autre part, le rôle considérable qui était alors le sien dans l'administration du poste montréalais.¹³

En marge de cette crise économique, s'exacerbait une mésentente entre les autorités civiles et religieuses. Avant l'arrivée de

Mgr de Laval, grâce à leur influence à la Cour, et à l'appui de Lauzon, les Jésuites avaient acquis une situation prépondérante dans la colonie: ils en connaissaient les ressources, ils attiraient des colons et des fonds; ils desservaient les paroisses et les missions. A un moment, membres du Conseil de Québec, le P. Lallemand en réglait la finance et le P. De Quen prenant goût à la théocratie négligeait de présenter au gouverneur les messages des Indiens, avec qui les Jésuites échangeaient des présents « in secreto ». Troublant cette hégémonie, l'arrivée des Sulpiciens fit surgir la querelle avec M. de Queylus. Par la nomination d'un évêque de leur choix, conjuguant son autorité et leur influence, les Jésuites crurent la partie gagnée. Mais la froideur à leur égard du gouverneur d'Argenson les inquiétait, qui n'avait pour eux aucune inclination particulière. Pour se concilier sa faveur, ils firent intervenir Mgr de Laval, à qui le gouverneur avait réservé son plus sympathique accueil. L'évêque se permit de lui faire une remontrance au sujet de son peu de sympathie envers ses amis et collaborateurs. Quoique fort dévot et « homme d'une haute vertu et sans reproche, » au témoignage de Marie de l'Incarnation, d'Argenson, n'oubliant pas qu'il était le premier personnage du pays, jugea indiscrette l'intervention de l'évêque et ne manqua pas de le lui dire.¹⁴

Dans cette ambiance équivoque où s'agitait le P. Ragueneau, Eminence grise de l'évêque et bête noire du gouverneur, la discorde ne pouvait manquer d'exploser. Justement Mgr de Laval, dans son zèle autoritaire, inaugurerait une série de réformes liturgiques dont plusieurs attaquaient les privilèges, jusque là reconnus, du gouverneur. Entre autre changements, l'évêque ordonna que le gouverneur ne serait plus encensé par le sous-diacre, qu'il ne viendrait à la communion, à la présentation des cierges et des rameaux, qu'après les acolytes. Il fit même enlever son banc du chœur de l'église et supprima sa fonction de marguillier

honoraire. Il en vint à lui disputer dans les réunions laïques la première place qui lui revenait comme représentant du roi ainsi que le droit de juger certains crimes majeurs. Aussi d'Argenson écrivait-il que l'évêque, qui faisait « naître cette contestation » montrait « une grande attache à son sentiment sur les charges des autres ».¹⁵ C'est dans ce climat de conflit hiérarchique que l'abbé de Queylus décida de revenir à Ville-Marie reprendre ses fonctions de supérieur de Saint-Sulpice. Car Mgr de Laval ne s'était pas contenté de faire expulser du pays en 1659 le grand vicaire de l'archevêque de Rouen. Il avait obtenu du roi une lettre de cachet du 27 février 1660, lui « défendant de quitter le royaume » sans « permission expresse. » Le 14 mars, une seconde missive instruisait le gouverneur de maintenir l'autorité ecclésiastique de l'évêque dans la colonie contre toute tentative « d'y introduire quelque schisme, en y établissant une autorité indépendante », ce qui sous-entend toute immixtion de l'archevêque de Rouen. Car le bruit s'était répandu que le supérieur de Saint-Sulpice, à Paris, M. de Bretonvilliers, songeait à renvoyer à Ville-Marie l'administrateur énergique et généreux qu'était M. de Queylus. Sur la connaissance que les Sulpiciens eurent de la lettre de cachet, ils transmirent en mai à Mgr de Laval, une déclaration l'assurant que les Sulpiciens de Montréal, y compris M. de Queylus ne reconnaîtraient aucune autre juridiction que la sienne. Mais, Mgr de Laval ayant retourné à M. de Bretonvilliers cette communication sans l'accompagner d'une réponse, le Séminaire décida afin d'assurer la continuité de son œuvre de faire ériger par le Saint-Siège Ville-Marie en paroisse canonique pour laquelle M. de Queylus offrit 6,000 livres et M. de Bretonvilliers, 1,800. Dans ce dessein M. de Queylus fut délégué à Rome, où, malgré l'opposition des Jésuites et des amis de Mgr de Laval, il obtint de la Congrégation de la Daterie, par la protection du cardinal Bagny, ancien nonce à Paris, l'érection d'une cure à

Ville-Marie par une bulle d'Alexandre VII de décembre 1660. Ce décret accordait à Saint-Sulpice la fondation d'une église paroissiale dont le desservant serait désigné par lui et institué par le Saint-Siège. Là-dessus, l'archevêque de Rouen, interprétant l'émission de cette bulle comme une reconnaissance de sa juridiction en Nouvelle-France, écrivit à Mgr de Laval de mettre M. de Queylus en possession de la cure de Ville-Marie. Se jugeant autorisé par la bulle pontificale et l'acceptation par Saint-Sulpice de la juridiction de Mgr de Laval, l'abbé de Queylus quittait la France, malgré la lettre de cachet, car, comme tout le monde, il savait bien que souvent telles lettres étant signées en blanc, étaient ensuite, remplies à leur gré par les personnes qui les avaient obtenues par argent ou par influence, si bien qu'il arrivait que certaines d'entre elles, comme dans le cas précédent de M. de Queylus, se contredisaient les unes les autres, indiquant ainsi leur origine subreptice et leur caractère illégal.¹⁰

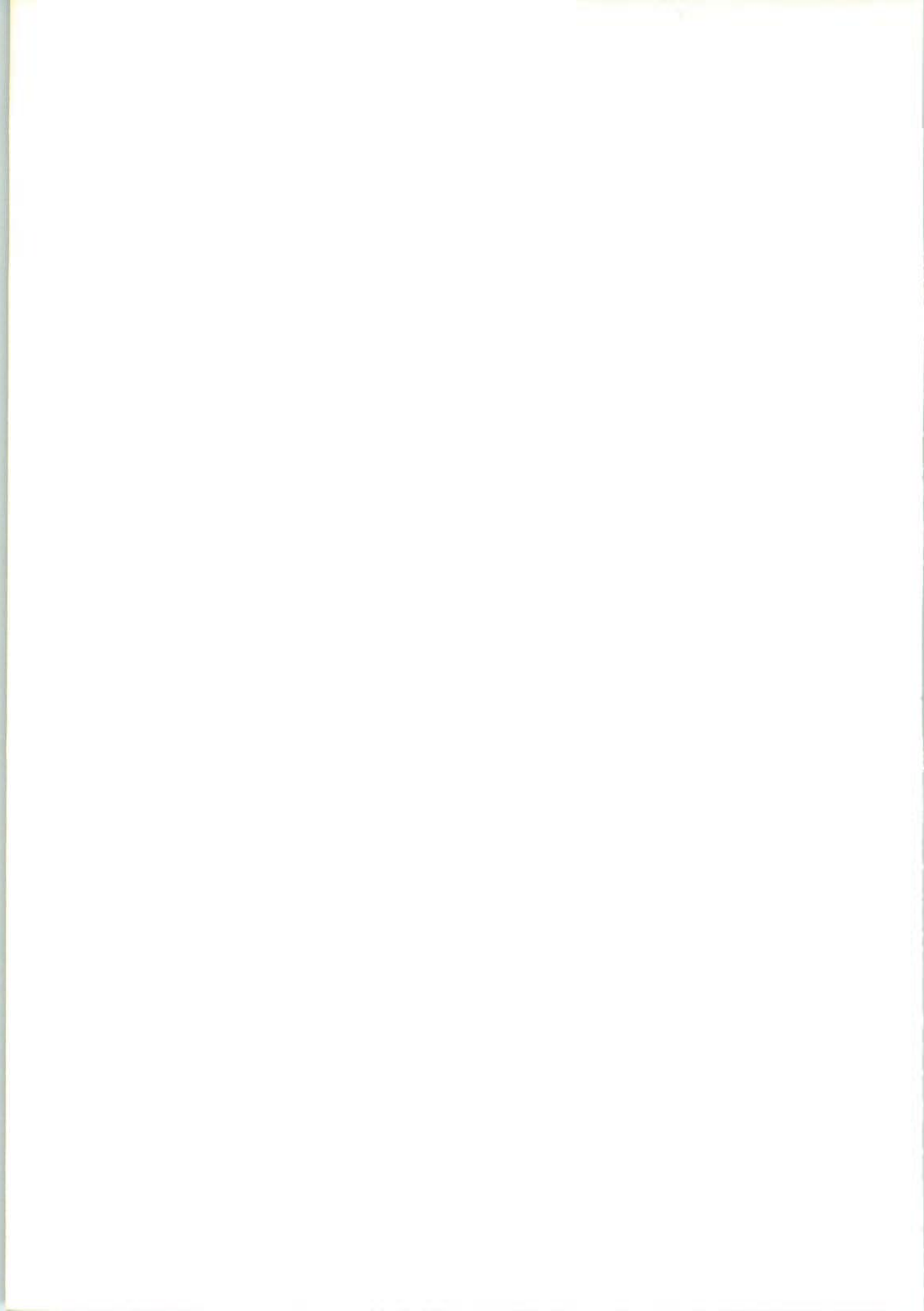
C'est dans ces circonstances qu'il reparut à Québec, le 3 août 1661. Le jour même, il s'empressa de se rendre à la résidence de Mgr de Laval afin de lui soumettre le but de son voyage. Mais, quoique prévenu par ses agents en France du caractère officiel du document pontifical, ce dernier, si inflexible en matière de discipline ecclésiastique, refusa de reconnaître, malgré cachet et signature authentiques, la bulle de la Cour romaine, manquant ainsi à la plus essentielle obligation, celle de l'obéissance à l'autorité papale, à la grande stupéfaction de M. de Queylus. De plus, apprenant que l'abbé avait, selon les ordres de ses supérieurs, l'intention de se rendre à Ville-Marie, afin de vaquer à ses fonctions de supérieur de la communauté et de voir aux besoins matériels et spirituels du poste, où il possédait des terres, l'évêque lui fit défense d'y monter, par une lettre du 4 août. Sans doute, Mgr de Laval possédait ce droit mais sa lettre sur ce point ne fournissait aucun motif religieux d'une pareille inter-

diction. En même temps, il demandait par un message du même jour au gouverneur d'empêcher l'abbé de quitter Québec. Cette requête parut si injustifiable à M. d'Argenson qu'il refusa à Mgr de Laval d'intervenir dans les circonstances. Là-dessus l'évêque interdit de vive voix au Sulpicien de monter à Ville-Marie. Aussi inflexible d'esprit que son évêque, M. de Queylus ayant en mains l'autorisation pontificale et la permission du gouverneur, s'obstina à se rendre à Montréal. Entre la décision du Vatican et l'ordre de Québec, aucune hésitation ne lui semblait possible. Pour obéir à Rome, il estimait qu'il avait le droit de désobéir à un évêque qui lui donnait, sans excuse légitime, l'exemple de la désobéissance à l'autorité romaine et même, en définitive, de l'insubordination envers le pape lui-même. Aussi décida-t-il de monter à Montréal, passant outre à toute interdiction. Aussitôt Mgr de Laval, qui faisait surveiller tous ses gestes, écrivit le lendemain, une seconde lettre, exhortant et suppliant le gouverneur d'empêcher ce départ; mais, celui-ci, tout religieux qu'il fut d'esprit et de conduite, ne put se persuader de la justice d'une telle requête et refusa d'intervenir. Le prélat prit alors une mesure extrême: le 5 août, il fit tenir à M. de Queylus, une lettre le menaçant de suspense *ipso facto* de ses fonctions sacerdotales, s'il se rendait à Montréal. Mais estimant que l'évêque ne pouvait légitimement l'empêcher d'obéir aux ordres de ses supérieurs, l'abbé s'embarqua dans la nuit du 5 au 6 août. Aussitôt, Mgr de Laval lui écrivit, le 6 août, une lettre le suspendant de l'office sacerdotal. C'était la guerre ouverte entre l'évêque de Québec et le supérieur de Montréal, point culminant d'une rivalité religieuse et sociale! Les documents ne disent pratiquement rien du séjour de M. de Queylus à Montréal, qui se prolongea jusqu'au mois d'octobre. Il semble qu'après son départ de France les représentants de Mgr de Laval à Paris obtinrent du roi une seconde lettre de cachet, adressée au nouveau gouver-

neur M. d'Avaugour à la veille de prendre son poste. Ce dernier arrivé au Canada le 31 août 1661, laissa M. d'Argenson en charge du gouvernement jusqu'à son départ le 19 septembre. C'est probablement après cette date qu'à la demande de Mgr de Laval et sur instruction du roi, il fit signifier à M. de Queylus l'ordre de repasser en France. Pour la seconde fois, Montréal perdait l'homme qui pouvait le plus aider à son avancement matériel et religieux. Cette querelle se termina par une regrettable démarche de Mgr de Laval. Dans le but apparent de justifier sa conduite, il écrivit à Rome une lettre où il accusait les Sulpiciens de Montréal de favoriser l'archevêque de Rouen et de n'être pas « assez portés envers le Saint-Siège »; double reproche que contredisaient leur lettre de soumission à la juridiction de Québec et l'attachement si profond de Saint-Sulpice au Saint-Siège, attachement qui devait leur mériter plus tard la critique de Colbert.¹⁷

1. *Journal*, p. 254; Marie de l'Incarnation, II, p. 163-5; *Relations*, Année 1660, p. 17; Casson, p. 151.
- 1a. *Corr. off.*, I. Lettre d'Argenson, 4 juillet et 4 novembre 1660, sur les campagnes en Huronie, voir *Relations*, Année 1649, *passim*.
2. Marie de l'Incarnation, II, p. 150-5, 164 et 172.
3. Marie de l'Incarnation, II, p. 174; Radisson, p. 232 et 235; *Journal*, p. 13, 286-7; *Relations*, Année 1660, p. 38.
4. *Journal*, p. 286; Archevêché de Québec, 30 août 1660; Séminaire de Saint-Sulpice, 3 août 1660; Sœur Morin, p. 83; Gosselin, Auguste. *Vie de Mgr de Laval*, I, Québec, 1930, p. 268-270; Montréal, Registres judiciaires, 3 septembre 1660, p. 75-76; Tanguay, Abbé C. *Dictionnaire généalogique*, Québec, 1887, IV, p. 117.
5. *Journal*, p. 286; *Relations*, Année 1660, p. 37-8; Marie de l'Incarnation, II, p. 189; *Corr. off.*, Argenson, 21 octobre et 4 novembre 1660; Casson, p. 152.
6. *Ibid.*
7. *Relations*, Année 1660, p. 38; Année 1661, p. 3-4; Marie de l'Incarnation, II, p. 187-8, 203 et 205; Casson, p. 155-6; Registre de la Paroisse, 28 mars et 23 juin 1661.
8. *Relations*, Année 1661, p. 3-4.
9. *Relations*, Année 1661, p. 7-10; 31-4.
10. *Relations*, Année 1661, p. 5-6; Casson, p. 157-160; Marie de l'Incarnation, II, p. 206-7; Sœur Morin, p. 147-8; Registre de la paroisse, 24 août et 29 sept. 1661; Massicotte, *Les Colons de Montréal*, Mémoire de la Société royale, 1913, p. 32 et 38.

11. *Relations*, Année 1661, p. 36-68.
12. *Relations*, Année 1662, p. 9; Année 1665, p. 20-22; Casson, p. 162-6; *Journal*, p. 303; *Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys*, Photocopie.
13. *Corr. off.* d'Argenson, 5 septembre 1758, 4 et 19 août 1759, p. 301, 327 et 328; *Ibid.*, Conseil privé du roi, 28 février 1660, p. 342 et suiv.; Séminaire de Saint-Sulpice, Ratification du traité de Guenet, 5 février 1660.
14. *Journal*, p. 221, 242 et 253; Casson, p. 117, 120-1; Marie de l'Incarnation, II, p. 169-170; Lettre de Mgr de Laval, 20 octobre 1659, p. 281-2.
15. *Corr. off.* Lettres d'Argenson, 4 et 7 juillet 1660; Lettres de 1660, p. 329, 334; *Journal*, p. 269, 288, 291 et 292.
16. Casson, Lettre du roi, 27 février 1660, p. 233; Lettre du 14 mars 1660, texte dans Faillon, II, n.p. 474; *Cor. off.* Argenson, 1659, p. 333; Cf. Faillon, II, p. 475-482.
17. *Journal*, p. 301-333; Casson, p. 160-1; Lettres de Mgr de Laval, 22 octobre 1661; Lettre du P. Lallemand, 8 septembre 1661; textes dans Rochemonteix, II, n.p. 299-301; Lettres de Mgr de Laval à d'Argenson, 4 et 5 août 1661; lettres à M. de Queylus, 4, 5 et 6 août 1661; textes dans Faillon, II, p. 483-489; *Mandements*, Lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec, Québec, 1887, p. 26. *Relatio Missio Canadensis*, anno 1660, p. 26.



CHAPITRE DIXIÈME

GUÉRILLA ET DIFFICULTÉS INTÉRIEURES

Le nouveau gouverneur d'Avaugour réclame renfort. Mort de Lambert Closse. Guet-apens autour de Ville-Marie. Famine à Montréal et secours de Québec. Installation par l'évêque d'un jésuite à Montréal. Concessions de terres. Construction de redoutes. Visite du pays par un commissaire royal de Monts. Vente de l'alcool aux Indiens. Excès et condamnations. Tremblement de terre. Difficultés financières. Création de la milice de la Sainte-Vierge. Raids meurtriers des Iroquois.

En septembre de cette année 1661, incommodé par ses « infirmités », laissé dans « l'impuissance » de protéger la colonie et combattu par les « premières puissances du pays, » — l'évêque et les Jésuites, selon Marie de l'Incarnation, d'Argenson quitte Québec. Déjà sur place, son successeur, le baron d'Avaugour, soldat de métier est un homme de profonde piété, de stricte discipline et de rude franchise, « alliant la prudence avec le courage et l'expérience avec l'adresse ». La visite du pays, du golfe à Montréal, lui en avait révélé la beauté, la fertilité et les richesses qui en font « l'une des belles choses du monde. » Enthousiasmé, il y voit la possibilité d'en faire « deux estas aussy grands que la France. » S'étonnant que d'Argenson eût pu conserver le pays avec si peu de forces contre les Iroquois, il fait savoir à la cour qu'en l'absence de renforts, l'année suivante, il quitterait son poste sans attendre son rappel. Le 13 octobre, il appuie d'une lettre personnelle, une éloquente lettre du P. Ragueneau, toutes

deux adressées à Condé, sollicitant son appui en faveur d'un envoi de soldats au secours du pays. Il dépêche en France, le 22 octobre, Pierre Boucher, conseiller et ancien gouverneur des Trois-Rivières, afin qu'il expose au roi les ressources de la colonie et son besoin immédiat de secours. Finalement dans la *Relation* de l'année, le P. Le Jeune lance à Louis XIV un appel désespéré, lui demandant de sauver « la Religion catholique et les Fleurs de Lys. »¹

Sur le front indigène par suite d'une guerre contre les Abénaquis et les Mahingans, s'accentue, chez les Cinq Nations, une confusion stratégique. Les Onontagués, les Tsonnontouans et les Goyogouins groupant 1500 guerriers, proposent la paix à Québec, tandis que les Onneiouts et les Agniers disposant en tout de cinq cents hommes, continuent de harceler la colonie. Le 6 février 1662, une bande de ces derniers attaque quelques Montréalistes au travail dans le bois. En entendant claquer les fusils, le vaillant Lambert Closse, une fois de plus, accourt avec ses domestiques, un Flamand et le Français Pigeon. Ayant abattu trois travailleurs, Jean Le Comte, Louis Griffon et Simon Le Roy, les ennemis se portent à la rencontre de Closse et de ses hommes, qui leur tiennent tête, lorsque le Flamand, saisi de peur, prend la fuite. Seul avec Pigeon, Closse continue le combat, quand, l'un après l'autre, ses deux pistolets ratent. Sur quoi, les ennemis se jetant sur lui, l'accablèrent de coups mortels, pendant que Pigeon, très lesté à la course s'échappe jusqu'au fort. Pour Montréal, la mort de Closse, premier lieutenant de Maisonneuve, intelligent autant que brave, et possédant un commerce important de fourrures, est une lourde perte. Il laisse, avec un enfant, une veuve de dix-neuf ans, Elizabeth Moyen, qui n'avait que quinze à son mariage.²

Maisonneuve lui donna comme successeur à la tête de la garnison, Zacharie Dupuis, qui s'était établi à Montréal en 1658,

à son retour du canton des Onontagués. Trois mois plus tard, le 6 mai, 50 guerriers s'embusquèrent toute la journée dans les bois autour de la maison de Sainte-Marie. Le soir, alors que les hommes laissaient le travail, trois d'entre eux, Langevin, Truteau et Rouillé, restèrent encore au chantier avec un nommé Soldat, qui était en sentinelle dans une mauvaise cabane, dite la *Redoute*. Les voyant seuls, les Sauvages se levèrent pour les cerner, mais l'un des travailleurs, les apercevant, cria: Aux armes. Les Indiens tirèrent alors leurs coups, pendant que les trois hommes, les armes au poing, gagnaient à la course la *Redoute*, où Truteau fit entrer à coups de poing Soldat qui cherchait à s'enfuir. Aussitôt s'engagea de part et d'autre une vive fusillade. A son bruit, M. de Bellestre accourut de Sainte-Marie avec les hommes qui s'y trouvaient, ramenant les travailleurs qui rentraient, et conduisit tout son monde contre les ennemis. Ceux-ci voyant tomber des guerriers et craignant d'être encerclés s'empressèrent de fuir dans la forêt avec leurs blessés, dont l'un mourut en route. Une autre fois, une quinzaine d'ennemis vinrent s'embusquer pendant la nuit, près de la maison du sieur de La Vigne, qui les aperçut au clair de lune et le lendemain, les Français les cernèrent et capturèrent toute la bande. Le 26 juin, l'issue d'une embuscade fut moins heureuse et Guillaume Pinchon et Jean Hasté périrent sous les coups des ennemis.³ En marge de ces combats, que suivirent d'autres attaques peu considérables, mais où périrent, cependant, quelques hommes, le manque de nouvelles du P. Le Moine et des Français captifs chez les Onontagués restait la grande inquiétude de la colonie, quand, le 31 août, parut devant Ville-Marie, arborant drapeau blanc, un canot qui portait le missionnaire. Il était accompagné d'une vingtaine d'Onontagués qui ramenaient les neuf derniers captifs. Accueillis avec transport par la population, ils allèrent à l'église rendre grâce à Dieu de leur délivrance, due à l'amitié de Garantié.⁴

Par suite des embuscades et des escarmouches continuelles, cause de l'angoisse constante des femmes et de la rage sourde des hommes, les Montréalistes n'avaient pu, l'année précédente, ensemercer qu'une partie de leurs champs, si bien que, de bonne heure, en 1662, ils se trouvèrent dépourvus de vivres. Le poste lança un appel à Québec, dont les campagnes, protégées par leur éloignement du territoire des ennemis, qui redoutaient davantage de s'aventurer aux environs de la place forte de Québec, avaient pu faire, l'année précédente, leurs semences et leurs récoltes. La réponse ne se fit pas attendre: le 2 juin, la barque du nommé Toupin, avec une escorte de quatre soldats de la garnison, partit de Québec chargée de 50 minots de blé, 2 poinçons de farine, égalant 40 minots, et 4 barriques de galettes, égalant 16 minots, soit en tout plus de cent minots que le P. Chaumonot fut chargé d'aller distribuer sur place. L'envoi provenait de bienfaiteurs généreux, entre autres Madame de La Peltrie donnant 100 livres, les Jésuites, 60 et Mgr de Laval, le reste apparemment 40 livres.^{4a}

Dans l'intime dépendance qui unissaient les Jésuites et Mgr de Laval, l'envoi du P. Chaumonot, porteur des dons généreux de l'évêque et des missionnaires, provenait de leur décision conjointe. Le moment ne pouvait être mieux choisi qui permettait de revêtir d'un manteau de bon Samaritain, le représentant de l'évêché et de la Compagnie, que Mgr de Laval installait à demeure, dans la mission rivale de Ville-Marie, afin qu'il prit en main l'évangélisation des indigènes en séjour ou de passage au poste. Car l'idée fixe de l'évêque était de réserver exclusivement aux Jésuites l'œuvre des missions et d'en exclure les Sulpiciens, coupables d'avoir eu pour supérieur l'ancien vicaire de l'archevêque de Rouen et de vouloir entrer dans le domaine missionnaire qu'occupait seule la Compagnie de Jésus. Le plus curieux, c'est que le curé de Ville-Marie, l'abbé Souart dut non seulement accepter le père Chaumonot — cheval de Troie dans la place —

mais encore lui verser une pension de cent écus par an, rétroactive au mois de juillet, comme il était arrivé à Montréal, en juin, apportant les aumônes de Québec. Ce qui indique bien la relation entre l'envoi de celles-ci, et la création de son poste.^{4b}

La guérilla iroquoise, arrêtant la culture des terres défrichées, qui se trouvaient trop éloignées du fort pour bénéficier de sa protection, Maisonneuve offrit, par un règlement du 10 septembre 1662, de concéder aux environs du fort à des conditions avantageuses, des terres prises sur le domaine des seigneurs. En moins de deux mois, soixante soldats, engagés et volontaires demandèrent et reçurent des concessions. En novembre, toujours dans le dessein de fixer ces colons au poste de Ville-Marie, le gouverneur déclarait par ordonnance que les hommes qui défricheraient quatre arpents de terre, seraient reconnus comme « habitants », avec tous les privilèges attachés à cette qualité, c'est-à-dire, droits de pêche, de chasse et de traite. En même temps, il interdisait à ceux qui ne pouvaient se réclamer de cette qualité de pratiquer la traite sous peine de confiscation des fourrures au bénéfice des dénonciateurs « de l'un ou de l'autre sexe. » Inlassable dans sa mission, c'est le mot, de pousser au développement de son cher Montréal, Maisonneuve se préoccupait avec non moins de diligence d'assurer la protection de ses habitants. En plus, des maisons fortifiées de Saint-Gabriel, de Sainte-Marie et de la citadelle du coteau Saint-Louis, il avait établi aux points avantageux quelques maisons redoutes, dont la plus importante, celle de l'Enfant-Jésus, s'élevait sur le coteau (qui monte de la rue Craig à la Place d'Armes actuelle), redoutes qui étaient gardées « tant de jour que de nuit. »⁵

En France, l'envoyé du gouverneur, Boucher était reçu par Louis XIV, qui s'informa longuement du Canada. En autres choses, il demanda si le pays était fécond en enfants, et Boucher

répondit que les enfants étaient nombreux, « très beaux et bien faits. » Le roi promit d'y envoyer, l'année suivante, un régiment afin de porter la guerre chez les Agniers. Cette même année, 1662, il fit embarquer 100 soldats et 200 hommes sous un commissaires, M. de Monts, chargé de reconnaître les avantages de la colonie. Arrivé en octobre, le commissaire séjourna à Québec, visita les Trois-Rivières et Montréal. Il s'enthousiasma devant l'étendue du pays et la fertilité de son sol qui pouvaient en faire, écrit-il « un royaume plus grand et plus beau que celui de France. » A Montréal, il trouva le climat « fort agréable » et le terroir « très bon » où les melons y venaient facilement ainsi que les citrouilles, qui « ont quasi le goût de pommes et poires. » Quant aux habitants, écrivait-il, tous « des gens aguerris, » ils sont « si charitables que, quand quelqu'un est pris par les Iroquois, ils cultivent ses champs pour faire subsister sa famille. »⁶

D'autre part, au moment où l'autorité royale s'intéressait enfin au Canada, voici qu'à la guerre iroquoise vinrent s'ajouter des dissensions intestines au sujet des boissons enivrantes. L'alcool était inconnu des Indiens jusqu'au jour, où Henry Hudson, le premier, en distribua, en septembre 1609, à des Sauvages de Castleton sur l'Hudson. Au Canada, les Français n'en donnèrent pas à leurs Indiens, qui n'en éprouvaient aucun goût, mais les Anglais en trafiquèrent librement après leur capture de Québec (1629), avec ce résultat que les indigènes, une fois ivres, se portaient souvent à toute sorte d'actes de violence, dont ils s'excusaient ensuite avec l'explication, pour eux satisfaisante: « Ce n'est pas moy qui t'ay blessé, mais la boisson qui s'est servi de mon bras. » A la rétrocession de la colonie, les Français ne refusèrent pas aux Indiens les liqueurs, dont ils avaient contracté l'habitude, si bien que devant les désordres résultant de ce trafic, Champlain dut l'interdire dès 1633;⁷ mais la vente n'en continua

pas moins à Québec, comme à Tadoussac, et des chefs demandaient eux-mêmes qu'on défendit aux vaisseaux d'apporter un tel « poison. »

Inévitablement, le jour survint où les colons de Montréal, centre de la traite, troquèrent des boissons aux Hurons et aux Algonquins, probablement après 1653, la recrue de cette année ayant amené sur place un certain nombre d'aventuriers. Avec le temps, ce commerce s'accompagna d'excès à Montréal, comme à Québec et aux Trois-Rivières. Ce fut Montréal qui prit l'initiative de le combattre. En effet, on peut attribuer à Maisonneuve, de séjour à Paris, la signature par le roi, le 7 mars 1657, d'un arrêt défendant la vente de l'alcool aux Sauvages sous peine de punition corporelle. Le 13 mai, peut-être sur instructions laissées par son gouverneur, les habitants de Ville-Marie, convoqués par Lambert Closse, décidèrent d'interdire le trafic de l'eau-de-vie aux Indiens, autrement que « par la voie convenue par la dite Communauté. » Ce qui semble indiquer que seulement les représentants de cette dernière pouvaient effectuer cette vente, car, en juin, Jean Aubuchon, et Nicolas Godé étaient condamnés à 50 livres d'amende pour avoir traité des boissons aux Sauvages, à l'encontre des règlements. Malgré l'arrêt royal, ce commerce se poursuivait. Tout en le condamnant comme profondément nuisible à la conversion des Indiens, les Jésuites ne l'avaient jamais frappé de sanctions religieuses. Ce fut le Sulpicien M. de Queylus, exerçant alors les fonctions curiales à Québec, qui, le premier, recourut à cette initiative. Le 31 mars 1658, il déclara, dans un prône, « que c'estoit péché mortel de vendre de l'eau de vie aux Sauvages, parce qu'ils n'en demandent que pour s'enivrer, » ce que les Jésuites estimèrent un « prosne outré. » Cette opinion confidentielle des missionnaires, témoins les mieux informés, implique que l'usage des boissons enivrantes ne produisait certainement pas les excès fantastiques

décrits par certaines plumes religieuses, où l'on peut « voir des hommes enivrés s'entretuer, des marys brusler leurs femmes, des femmes déshonorer leurs maris; des pères mettre leurs enfants bouillir dans la chaudière. » De fait, la *Relation* de 1663, précise qu'il s'agit simplement de « la manie de *quelques* Sauvages à prendre des boissons par excès et la manie de quelques Français à leur en vendre. »⁸

Il existait tout de même des désordres, que provoquait l'eau-de-vie, qui nuisaient à l'évangélisation des Indiens, désordres que Mgr de Laval voulut enrayer. Ses remontrances restèrent sans effet. D'Argenson, tout parfait chrétien qu'il fut, n'admettait pas que cette vente fut repréhensible ni qu'elle relevât des « décisions épiscopales. » Les abus se continuant, l'évêque lança, le 5 mai 1660, la menace d'excommunication contre quiconque vendrait de l'eau-de-vie, et, le 18 avril 1661, excommuniait le nommé Pierre Aigron dit Lamothe. Dans cette répression, il fut appuyé par le nouveau gouverneur d'Avaugour, qui rendit une ordonnance prohibant ce trafic sous peine de mort et fit même arquebuser deux malheureux violateurs de la loi, Pierre Voil et Laviolette, l'un le 7 et l'autre le 11 octobre 1661 et fouetter un troisième délinquant. L'excommunication et les exécutions avaient fortement freiné le trafic, quand une femme de Québec étant mise en prison pour traite de l'eau-de-vie, le P. Lalemant vint plaider sa cause auprès du gouverneur. Très ennuyé de cette ingérence en contradiction avec la discipline épiscopale, d'Avaugour dans un éclat d'humeur déclara que, si cette vente n'était pas un délit pour cette femme, elle ne le serait pour personne. Et le trafic de l'alcool acquit une nouvelle expansion. A Ville-Marie, la vente étant reprise comme ailleurs, il arriva que des Sauvages de la tribu du Loups s'enivrèrent et tuèrent le nommé Louvard, dit Desjardins, le 24 juin. Le même jour, s'autorisant de ce fait et de la première ordonnance du

gouverneur et du mandement de l'évêque, Maisonneuve publia une ordonnance interdisant la vente des boissons enivrantes, à cause des « dangers d'un massacre général des habitans par les sauvages en conséquence de la vente de ces sortes de boissons. » La suggestion d'un massacre général était exagérée, mais le motif était excellent d'« ainsi procurer le service de Dieu et le bien de cette habitation. » Les désordres de l'eau-de-vie continuèrent. Devant la menace d'excommunication, les traiteurs répondaient, que cette affaire ne relevait pas de l'Eglise. Désespéré de la situation, en querelle avec un deuxième gouverneur, Mgr de Laval décida d'aller porter ses plaintes au roi lui-même, il s'embarqua le 12 août 1662 pour la France avec son inséparable conseiller, le P. Ragueneau.⁹

Après son départ, malgré l'excommunication et les exhortations des Jésuites, la traite de l'alcool se maintint partout. Sur ces entrefaites, le 5 février 1663, entre cinq et six heures de l'après-midi, survint, avec deux reprises dans la soirée, un violent tremblement de terre, qui s'étendit de Gaspé à Ville-Marie, secouant les maisons et les granges. Ces secousses se répétèrent à divers intervalles durant sept mois. A l'extrémité de la colonie, à Ville-Marie, la première secousse se produisit à la fin du jour, pendant la prière du soir, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Les maisons en furent secouées comme des châteaux de cartes. Les fidèles se précipitèrent hors de l'église, et les malades qui le pouvaient, sortirent de l'hôpital. Mme d'Ailleboust se jeta hors de son lit, à moitié vêtue, suivie de sa domestique, qui voulait lui passer un jupon. Elle vint se jeter dans la grande salle de l'Hôtel-Dieu, criant à l'abbé Souart: « Confession, mon Père, confession. » D'après la chronique, « on voyait, tout visiblement les pieux des clôtures sautiller, comme ils eussent dansé, que de deux portes d'une mesme chambre, l'une se fermait, et l'autre s'ouvrait d'elle-mesme; que les cheminées et le haut des logis

plièrent comme des branches d'arbres agitées du vent; que, quand on levait le pied pour marcher, on sentoit la terre qui suivoit, se levant à mesure qu'on haussoit les pieds, et quelquefois frappant les plantes assez rudement. »

Survenant au milieu des désordres de la traite des boissons, des menaces d'excommunication et des objurgations des prédicateurs, ces phénomènes parurent un avertissement et un châtiement du ciel. A Québec, la population courut aux églises et aux confessionnaux pendant des semaines. « La dévotion ne fut pas aussi grande à Ville-Marie, selon la Sœur Morin, chacun demeura chez soi, et la porte de notre église fut fermée. Comme le « tremble-terre » ne s'accompagna d'aucun accident, la colonie ne perdant pas une vie, « pas mesme un cheveu de la tête, » les colons se rassurèrent assez vite, et la traite de l'alcool reprit son cours si bien que les Jésuites durent remettre l'excommunication en force.¹⁰

La Nouvelle-France allait à la dérive: guérilla iroquoise, interruption de la traite de l'Ouest, dissension entre le gouverneur et l'évêque, division du pays en théocrates et libre-échangistes, avec banqueroute de la Compagnie des Habitants. Pour parer à la baisse des revenus et trouver les fonds nécessaires à l'administration, d'Avaugour avait affermé la traite de Tadoussac à un consortium de notables et décrété un impôt de deux sous par livre sur les effets de France, y compris ceux des communautés religieuses, impôt qui frappait surtout Ville-Marie, entièrement soutenue par la Société de Montréal qui avait reçu du roi lui-même une exemption de tout droit sur ses importations. Membre du Conseil par lettre royale, Mgr de Laval écrivit, le 13 juin 1662, au gouverneur protestant contre un procédé « injuste et contraire à tous les droits et privilèges de l'Eglise » et lui demandant de casser les actes du conseil relatifs à ce sujet. Il s'en fit sans doute des plaintes à la Cour, car en décembre 1663, un édit

décréta que les denrées entrant au pays seraient libres de tout droit. Ce premier empiètement du gouverneur qui violait surtout les droits de Montréal fut bientôt suivi d'une autre entreprise. Toujours dans l'intention de remonter la finance de la colonie, en réorganisant le commerce des fourrures, d'Avaugour voulut y établir « un magasin public » à Ville-Marie. Habitué à une autonomie économique décrétée par le roi, les Montréalais n'accueillirent pas l'initiative sans réagir. Les traités durent encourager leurs engagés à protester: car vers la fin de juillet, il se produisit une manifestation « contre ceux qui voulaient y établir un magasin public, » manifestation que Québec et son autoritaire gouverneur eurent vite fait de transformer en « sédition. » Ordre fut lancé d'arrêter les coupables, qui s'empressèrent de quitter le poste mais les deux officiers de justice, lancés à leur poursuite, se noyèrent en route près des Trois-Rivières au début de septembre.¹¹

Devant les difficultés de l'heure, Maisonneuve et l'abbé Souart décidèrent de passer en France avec mademoiselle Mance dans le dessein de mettre la Société de Montréal au courant de la situation et des besoins du poste. A leur arrivée à Québec, le 16 septembre, dans le bac du marchand Le Ber, d'Avaugour s'opposa au départ du gouverneur de Ville-Marie. Il lui « commanda de retourner à Montréal » et de procéder à une enquête sur la « sédition » du mois de juillet. Il fit même arrêter Jacques Le Ber, le principal négociant de Ville-Marie, que ses concitoyens avaient élu, en 1660, membre du conseil de Québec. Le soupçonnant d'avoir trempé dans cette manifestation il fit saisir ses marchandises. Maisonneuve reprit la route de Montréal, dès le 18 septembre, laissant l'abbé Souart et Jeanne Mance, s'embarquer pour la France deux jours plus tard. Il semble probable que le véritable motif de d'Avaugour était de garder Maisonneuve à son poste à cause de la guerre que poursuivaient

toujours les Agniers et les Onneiouts. Leurs guerriers rôdaient dans le pays et la rumeur circulait parmi les tribus indigènes qu'ils « avaient formé le dessein d'enlever de surprise ou de force cette habitation » de Ville-Marie, si hardiment établie sur les frontières de leur territoire. Devant cette menace et les ordres du gouverneur, Maisonneuve redoublait de vigilance. Voyant que n'arrivent toujours pas les secours promis par le roi, il publia, le 27 janvier, une ordonnance invitant les hommes du poste à se former en une milice volontaire, comprenant des escouades de sept hommes, qui éliraient leur caporal à la pluralité des voix et seraient ensuite « enrôlés dans notre garnison et en cette qualité suivre nos ordres pour la conservation du pays. » Rien ne montre mieux l'esprit de décision et de courage des Montréalais que leur promptitude à répondre à cet appel. Il fut lu, publié et affiché le 28 janvier 1663, et dès le 1^{er} février, quatre jours plus tard, vingt escouades de sept hommes étaient formées, soit une troupe de 140 hommes dans un poste qui comptait à peine 400 âmes. Cette troupe reçut le nom de Milice de la Sainte-Vierge, mais non de la Sainte-Famille, comme l'ont prétendu certaines relations. Enfin le 8 juin, en même temps qu'il faisait procéder au bornage des concessions, Maisonneuve ordonnait de couper les arbustes et les herbes hautes qui pouvaient permettre aux Iroquois de s'y cacher en embuscade, comme ils l'avaient pratiqué plusieurs fois, passant la nuit couchés dans les grandes herbes de la moutarde.¹²

Toutes ces mesures arrivaient à point: sur le front indigène les Agniers et les Onneiouts continuaient leurs guets-apens, dont la chronique, sans en noter les dates ni les détails dit cependant, qu'elles coûtèrent la vie à « quelques Français de tués. » Par bonne fortune, des événements imprévus avaient subitement modéré leur audace. Au printemps de 1662, une expédition de ces deux tribus contre les Outaouais du lac Huron se termina par

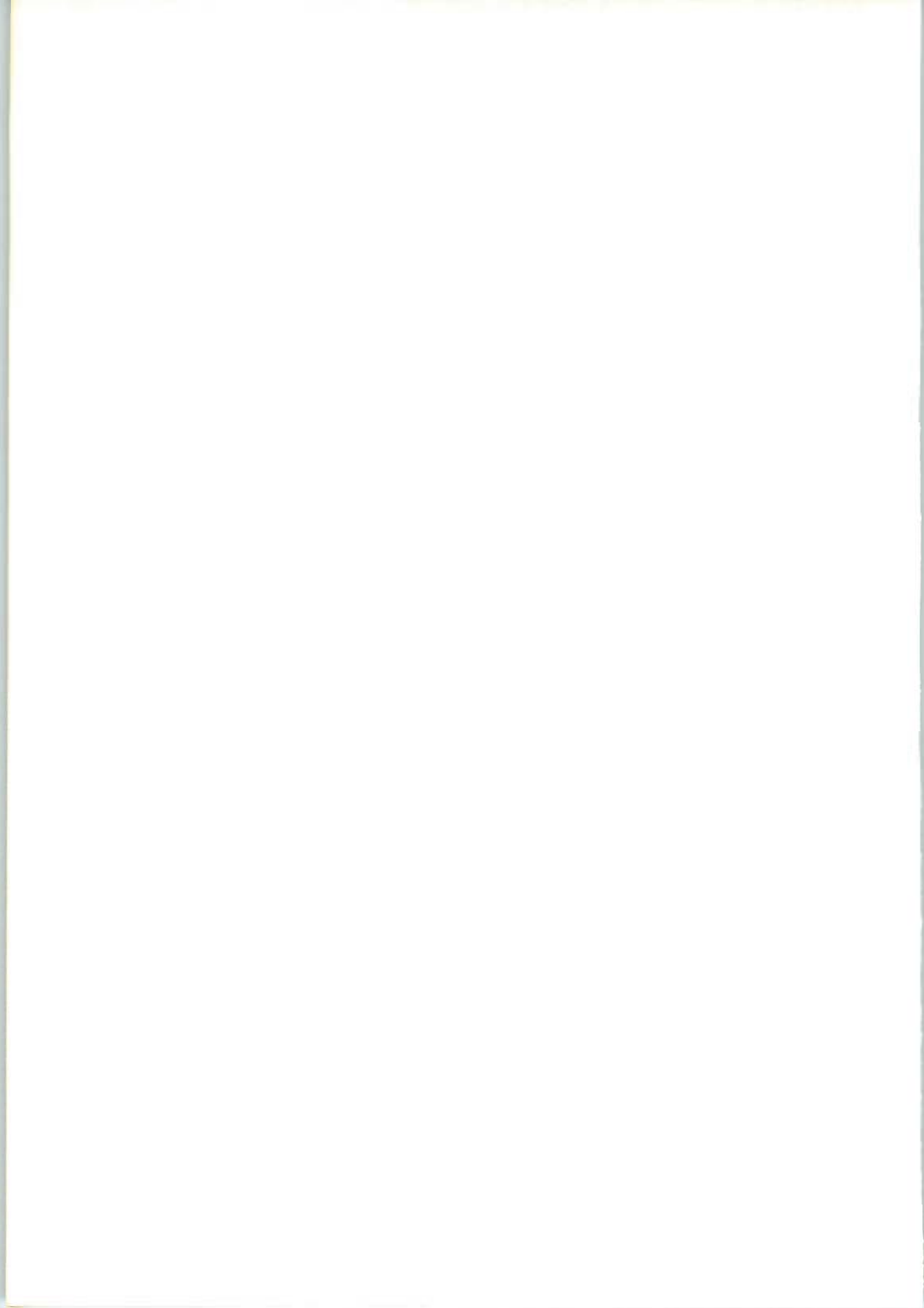
un rude échec: les cent guerriers qui la composaient, furent surpris par une troupe de Sauteux, du lac Supérieur, et taillés en pièces, si bien « qu'il n'en s'échappa que fort peu. » L'année suivante, 1663, les trois autres nations, Onontagués, Goyogouins et Tsonnontouans partirent en expédition contre les Andastes, au cours de laquelle vingt-cinq hommes furent capturés sans perte pour l'ennemi. En plus la petite vérole parmi les tribus, enleva de nombreuses victimes, enfants, femmes et « des hommes en quantité ». Cependant de petites bandes s'infiltraient dans l'île et malgré une prudente surveillance du poste, parvenaient à commettre des méfaits mortels. Au début de mai (1663), sept Agniers se présentèrent à Ville-Marie, avant-coureurs d'une ambassade, et quatre d'entre eux s'offrirent comme otages. Après festins et présents, ils se retirèrent dans une cabane de Hurons, mais, pendant la nuit, les Agniers fendirent la tête d'un homme, assommèrent deux femmes et enlevèrent trois fillettes avant de s'enfuir. Quelques jours plus tard, le 12 mai, 40 Onneiouts et Agniers en embuscade capturèrent deux Français au travail, chaque bande s'appropriant un prisonnier. Heureusement, des Algonquins de Ville-Marie, sous leur chef Gahronho, surprirent les ennemis. D'un coup de hache, Gahronho abattit leur chef Garitarsia, dit le Fer, pendant que dix ennemis furent tués et trois capturés, avec libération des captifs montréalistes. Les Algonquins menèrent leurs prisonniers à Sillery où les Jésuites catéchisèrent pendant trois jours et baptisèrent deux des Iroquois, après quoi les Algonquins, les abattirent « à coups de fusil » afin, selon l'expression de la Relation, de leur « ouvrir les portes du bonheur éternel. » Le 25 du même mois, 5 Onontagués abordèrent à Ville-Marie, demandant pour l'un d'eux le soin des « saintes filles, » comme ils appelaient les Hospitalières. Au bout de huit jours le malade étant guéri, les Cinq Onontagués repartirent, mais des Hurons de passage au poste, qui n'avaient

pas oublié la récente trahison de leurs affidés agniers, estimèrent que c'était de simples espions. Ils allèrent les attendre à une pointe de terre et les attaquèrent; un fut tué, les autres blessés dont l'un mortellement. Ces derniers furent rachetés par les Français et le blessé à mort fut instruit et baptisé par le père Chaumonot. Enfin, le 11 juin, le colon Léger Haguénier se faisait tuer dans une embuscade et vers le même temps Simon Després, dit Berry, fut capturé par des Onneiouts, traîné en captivité et brûlé dans une bourgade.¹³

Ainsi, les Montréalistes continuaient de vivre les hommes sous la menace et les femmes dans l'angoisse d'une attaque inopinée. Même les si dévouées et infatigables sœurs de l'Hôtel-Dieu ne pouvaient se soustraire « à la peur continuelle où l'on étoit, d'estre pris par les Iroquois par les exemples qu'on avoit tous les jours de ses amis et voisins, qui passois par leurs mains et qui estois traités d'une manière si cruelle ... les faisant brusler tout vifs à petit feu. » Sœur Maillet et Sœur Macé prises de « faiblesse » se réfugiaient « dans un coin du jubé devant le très Saint-Sacrement, » Sœur de Brésolles et la petite novice Morin montaient parfois au clocher pour y sonner le tocsin.¹⁴

1. *Relations*, Année 1661, p. 10-11; Lettre du P. Ragueneau, 2 octobre 1661 1661 et 3 octobre 1661, Textes dans Rochemonteix, II, p. 526-7; Marie de l'Incarnation, II, p. 215-6; Boucher, Pierre, *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*, Paris, 1664, *Journal*, p. 303.
2. *Relations*, Année 1661, p. 37; Année 1662, p. 4-5; Marie de l'Incarnation, II, p. 216; Registres de la Paroisse, 6 février 1662. Dollier de Casson, p. 166-167.
3. Dollier de Casson, p. 168-170; Registre de la Paroisse, 28 juin 1662.
4. *Relations*, Année 1662, p. 12.
- 4a. *Journal*, p. 309.
- 4b. *Journal*, p. 312.
5. Arch. Judiciaires. Règlement du 10 septembre 1662; Ordonnance, 4 novembre 1662; Sœur Morin, p. 157-8.
6. *Relations*, Année 1663, p. 28-28; Marie de l'Incarnation, II, p. 223-51; *Journal*, p. 313.
7. *Relations*, Année 1632, p. 9-10; Année 1633, p. 32; Année 1642, p. 43-4.
8. Montréal. Ordonnances, I, 7 mars 1657; Montréal. Registres judiciaires, 13 mai et 1 juin 1657, p. 16-18; *Journal*, p. 203. *Histoire de l'eau-de-vie en*

- Canada*, Mémoires de la Société littéraire et historique de Québec, Québec, 1840, p. 7.
9. Marie de l'Incarnation, II, p. 221-2. Mandements, etc., I, 5 mai 1660, pp. 14-15; 18 avril 1661, pp. 30, 31-32; *Journal*, p. 282, 295; *Relations*, Année 1660, pp. 34-35.
 10. Marie de l'Incarnation, II, p. 228-244; *Relations*, Année 1663, p. 3-7; *Mandements, etc.*, Excommunication, 24 février 1663, p. 42; *Journal*, p. 316; Faillon, II, p. 50-51.
 11. Archevêché de Québec, *Lettre de Mgr de Laval*, 13 juin 1662; *Edit du roi*, 24 décembre 1663; *Journal*, p. 312.
 12. Casson, p. 170-2; *Journal*, p. 312; Palais de Justice, Montréal, Ordonnance créant la milice de la Sainte-Vierge, 27 janvier 1663; Rôle des escouades et soldats de la Milice; Election du 8 octobre 1660; Ordonnance de Maisonneuve, 8 juin 1663; Sœur Morin, p. 159.
 13. Casson, p. 170-1; *Relations*, Année 1663, p. 10-17; Registre de la Paroisse de Montréal, Année 1663.
 14. Sœur Morin, p. 157-8.



CHAPITRE ONZIÈME

VILLE-MARIE SOUS LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

Intégration de la Nouvelle-France au domaine royal. Cession de Ville-Marie au Séminaire de Saint-Sulpice. Arrivée du gouverneur de Mézy. Contingent de colons. Laval désavoue entente Mance-Maisonneuve. Création d'une justice royale à Ville-Marie. Nomination par Mézy de Maisonneuve au gouvernement de Montréal. Protestation de l'abbé Souart. Restauration par Talon de la cour seigneuriale de Montréal. Mœurs et délits des Montréalistes.

Pendant que les Iroquois maintenaient leurs hostilités le long du Saint-Laurent, que la situation économique se détériorait, que les autorités civiles et religieuses se querellaient, le sort de la Nouvelle-France se décidait à Paris. Avec le double but d'accroître le commerce océanique et celui de répondre aux appels de détresse de la colonie Louis XIV décide, conseillé par Colbert, de secourir son petit pays laurentien. Supprimant l'impuissante Compagnie des Cent-Associés et du même coup, la banqueroutière Communauté des Habitants, il réintégra la colonie au domaine royal. Se rendant aux sollicitations de Mgr de Laval et des Jésuites, il rappela, non sans regret, le vieil officier honnête et rigide, Dubois d'Avaugour. Pour gouverneur il désigna Saffray de Mézy, l'homme choisi par l'évêque et pour administrer le pays, créa un Conseil souverain. A sa tête il mit le gouverneur et l'évêque, avec pouvoir de nommer les membres du Conseil ceux-ci ayant le droit de désigner les juges et les fonction-

naires. Chef suprême de l'Eglise, associé politique d'un gouverneur qui est son obligé, Mgr de Laval devenait le personnage le plus considérable et le véritable chef du pays.¹ Le fait ne doit pas étonner: il reflète la mentalité de cette époque, où deux cardinaux, Richelieu et Mazarin gouvernèrent la France, pendant que Mgr de Sourdis, sous cuirasse et l'épée à la main, bataillait à la tête d'une flotte de guerre.

La Société de Montréal subit alors une transformation radicale. Ne comptant que deux de ses membres fondateurs, le baron de Fancamp et Bertrand Drouart, elle ne comprend plus qu'une douzaine de sociétaires. Ce qui réduisait puissamment ses ressources à l'heure où la guérilla indienne et l'expansion du poste exigeaient un budget plus considérable. Devant ce problème, peut-être posé d'accord avec Maisonneuve, par Jeanne Mance, passée en France pour assurer des ressources nouvelles à son Hôtel-Dieu, la Société de Montréal en vient à la conclusion de transmettre sa seigneurie au Séminaire de Saint-Sulpice, comme seul capable d'assurer la continuité de son œuvre. En conséquence, le 9 mars 1663, considérant les bénédictions accordées par Dieu à l'œuvre de Montréal « pour la conversion des Sauvages et l'édification des Français, » et sachant combien « Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice ont travaillé par leurs soins et par leur zèle pour soutenir cette bonne œuvre, ayant exposé leurs personnes et fait de fortes dépenses pour le bien de la colonie et l'accroissement de la gloire de Dieu, » les cinq sociétaires présents à Paris, leur cédèrent « tout droit de propriété qu'ils ont en l'île de Montréal, comme aussi la maison seigneuriale dite le Fort, la métairie, les terres défrichées et tous les droits qu'ils ont en ce pays. » En pratique, cette cession ne constituait qu'une substitution officielle, car depuis plusieurs années, par ses prêtres membres de la Société, le Séminaire en exerçait la direction et subvenait à une forte partie de la dépense.²

La donation renfermait une clause stipulant que M. de Maisonneuve, « qui a très utilement servi l'œuvre, demeurera, sa vie durant, Gouverneur et capitaine de l'île » sous les ordres de messieurs les propriétaires. De plus, il aurait son logement dans la maison seigneuriale du fort, où pourraient aussi loger les prêtres du séminaire, ainsi que la jouissance, à titre d'appointements de la moitié de la métairie et des revenus du moulin à condition de les entretenir en bon état. Enfin, l'acte réglait également que Jeanne Mance resterait « administratrice de l'Hôtel-Dieu pendant sa vie. » Cependant, un autre acte réservait aux Messieurs du Séminaire, le droit de destituer le gouverneur de Montréal au cas d'une juste cause. Ce n'était là qu'une sauvegarde: de fait, le supérieur du Séminaire, M. de Bretonvilliers adressait bientôt à Maisonneuve une nouvelle commission de gouverneur. Comme l'entretien du poste comportait des charges imposantes, le Séminaire voulut s'assurer l'expérience administrative et surtout le concours financier de M. de Queylus, qui, riche autant que généreux, y possédait en outre, quelques propriétés. Mais, pour qu'il reprit ses fonctions de supérieur à Ville-Marie, il fallait l'autorisation de Mgr de Laval. L'évêque d'Angoulême et M. de Bretonvilliers s'employèrent à cet effet auprès de l'évêque qui se trouvait à Paris, mais avec le souvenir des antécédents, ce dernier refusa catégoriquement de permettre ce retour. Malgré cet échec, le Séminaire décida de poursuivre l'œuvre de Montréal et, le 18 août 1663, l'abbé Souart prenait possession officielle de l'île et de la seigneurie au nom du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.⁸

Le 15 septembre 1663, Mgr de Laval, et le gouverneur de son choix, M. de Mézy, débarquaient à Québec, accompagnés d'un commissaire spécial, Louis Gaudais, sieur du Pont. A peine installés, les deux chefs de la colonie désignèrent conjointement, les membres du Conseil souverain, qui furent choisis « à la per-

suasion du dict sieur de Pétrée » (Mgr de Laval), notamment les sieurs de Villeray et Dauteuil, nommés comme conseillers et le sieur Bourdon comme procureur du roi, ce qui fera dire à Colbert que « l'évêque connoissoit entièrement ses créatures. » Sur ce point il était d'accord avec les Jésuites qui tenaient à « faire remplir les charges par ceux qui leur ont esté attachez ». A ces nominations, de Mézy ne pouvait que concourir, obligé qu'il était d'accepter les suggestions de l'homme à qui il devait son poste. L'une des premières mesures du nouveau conseil fut d'interdire, par un arrêt du 28 septembre, la vente des boissons enivrantes aux Sauvages sous peine de trois cents livres d'amende pour la première infraction, du fouet ou du bannissement en cas de récidive.⁴

Ayant remis le pays sous son administration, le roi, faute de régiments sous la main, voulut au moins, le fortifier par un envoi de colons. A cet effet, il fit partir de La Rochelle, 279 personnes sous les capitaines Gargot et Guillon. De ce contingent 60 moururent en mer, 60 débarquèrent à Plaisance, de Terre-Neuve, et 159 descendirent à Québec. Ces colons ou « engagés », recevaient selon l'usage, au départ de la France, une avance de 35 livres sur leurs gages. Une fois leurs trois ans de service complétés, ils devenaient libres de se fixer au pays et de se classer comme « habitants » ayant droit comme tels aux privilèges de la traite, de la chasse et de la pêche.

De cette recrue, Québec n'expédia à Montréal que 10 épouses et six engagés.⁵

Telle fut la première et combien parcimonieuse contribution de Québec à l'établissement de Montréal. Elle ne tenait nullement compte des éminents services rendus à la colonie par ce poste bastion du pays. Elle indiquait non moins nettement, l'esprit d'opposition du Conseil Souverain où dominait l'influence de l'évêque et des Jésuites. Envers Ville-Marie, Mgr de

Laval n'oubliait pas ses querelles avec le récalcitrant abbé de Queylus. Il ressentait comme une usurpation du domaine des Jésuites, le projet de Montréal de travailler, à côté d'eux à l'évangélisation des indigènes. De plus il tenait rancune à Maisonneuve, gouverneur seigneurial, et à Jeanne Mance, simple laïque, de soutenir les sœurs de l'Hôtel-Dieu contre son dessein de les unir aux Hospitalières de Québec. Enfin, Mgr de Laval ouvrit une nouvelle offensive contre Maisonneuve. Autorisé par l'acte de fondation de l'Hôtel-Dieu il fut invité par Jeanne-Mance à vérifier la comptabilité de l'institution. Il prit ainsi connaissance de l'entente Mance-Maisonneuve. La jugeant inacceptable, il réclama du gouverneur de Ville-Marie la restitution des 22,000 livres que Jeanne Mance lui avait remises contre une moitié de la ferme de la seigneurie afin de lui fournir les moyens de lever la recrue de 1653. L'évêque estimait que cette transaction ne représentait pas un échange de valeurs équivalentes et surtout n'avait pas reçu l'approbation par écrit de la fondatrice. Imbu de sa puissance du moment et neuf dans son métier, le jeune évêque voulait appliquer les idées de centralisation qu'il avait introduites dans l'administration religieuse, avec la création de son séminaire dont relevaient tous les curés, amovibles à son gré, et à toutes les ressources des paroisses mises à sa disposition. Quant aux conseillers, ils ne formaient qu'un parti avec l'évêque, de qui dépendait leur nomination présente et future. De plus, tous de Québec ils s'opposaient à Ville-Marie, en qui ils voyaient un poste rival à qui sa situation, et son autonomie seigneuriale permettaient de s'assurer au passage des canots, la meilleure partie de la traite. A l'arrière plan, les Jésuites redoutaient de voir les Sulpiciens s'introduire dans leur domaine de l'évangélisation et de leur enlever le monopole des missions.⁶

Ainsi, s'enchevêtrant, tout convergeait, à soulever Québec contre l'expansion de Ville-Marie. Le premier coup public fut

porté par l'évêque et le gouverneur qui, le 28 septembre, 1663, créèrent de leur propre autorité et sous leur double signature, une justice royale à Ville-Marie à côté et au-dessus de la justice seigneuriale. Arthur de Saily fut nommé juge, Charles LeMoynes, procureur du roi et Bénigne Basset, déjà greffier seigneurial, devenait greffier royal. Dollier de Casson, le chroniqueur contemporain, déclare que cette création se fit « sans fondement ni pouvoir » et « contre tout droit et raison ». En effet, l'édit de création du Conseil Souverain n'accordait ce droit ni au gouverneur ni à l'évêque agissant séparément ou ensemble, mais au seul Conseil en séance. Aussi pour masquer l'illégalité de leur action, l'évêque et le gouverneur durent-ils en solliciter la confirmation par le Conseil le 18 octobre suivant. Cette sanction du Conseil n'en constituait pas moins une violation des droits de la Société de Montréal et de l'arrêt royal qui les confirmaient. Cette innovation ne pouvait s'attribuer à une politique générale de pourvoir les seigneuries de cours royales, puisque la côte de Beaupré, avec une population double de celle de Montréal, n'en fut pas dotée. D'ailleurs, une seule cour était plus que suffisante pour 500 Montréalistes. Cette création ne cherchait pas non plus à supprimer le cumul des fonctions de Maisonneuve, puisque, le 17 novembre suivant, le conseil conférait la charge de juge royal au gouverneur des Trois-Rivières, Pierre Boucher. La seule explication possible, c'est qu'elle visait à réduire l'importance de Maisonneuve et à faire savoir à Montréal quels étaient les maîtres de la colonie.⁷

Le Conseil Souverain avait compté sans ses victimes. A la nouvelle de la création d'une cour royale, le supérieur du Séminaire, le très digne abbé Souart, comprit que c'était Maisonneuve dont on voulait ainsi par ricochet, miner le prestige et l'autorité. Puisque c'était à lui que la mesure s'attaquait, il institua sur le champ un nouveau juge Charles d'Ailleboust des

Museaux, lieutenant de la garnison. De plus l'année suivante il présentera une requête le 22 mars 1664 pour empêcher le Sieur de Saily d'agir comme juge royal à Ville-Marie en violation des droits du Séminaire.⁸

Non moins alarmés que stupéfaits de cet empiètement de leur domaine judiciaire Maisonneuve et l'abbé Souart descendirent à Québec afin d'exposer aux autorités leurs droits. Loin de se rendre au bien fondé de leurs représentations, M. de Mézy saisit cette occasion de marquer davantage la subordination de Montréal à Québec. Le 23 octobre il signait une commission où tout en reconnaissant « la valeur, l'expérience et la sagesse » de Maisonneuve, il le nommait « pour exercer la charge de gouverneur de l'île de Montréal, tant et si longtemps que nous le jugerons utile pour le service du Roi. » Les termes de cette commission, sapaient l'autonomie et l'importance de Ville-Marie, qui devenait ainsi une dépendance de Québec et son gouverneur, un fonctionnaire amovible au gré du gouverneur général. Elle constituait, de plus, un nouveau délit d'illégalité: de Mézy devait évidemment savoir par Mgr de Laval et par le Conseil que Louis XIV avait octroyé aux associés de Montréal le droit de placer à Ville-Marie « tel capitaine ou gouverneur particulier, qu'ils nous voudront nommer, » si bien que Maisonneuve était gouverneur de plein droit de la Société, avec, en plus, l'approbation de sa personne par le roi.

Ainsi, non seulement la commission de Mézy enfreignait les droits du séminaire de Saint-Sulpice, mais elle répudiait la confirmation royale.⁹

Devant cette volonté hostile, Maisonneuve et Souart protestèrent, Maisonneuve, avec, en main, cette commission qu'on venait de lui remettre, en demanda au conseil, le même jour, enregistrement, afin de faire insérer qu'il la présentait « sans pré-

judice du droit des Seigneurs » de nommer le gouverneur et qu'il en donnerait avis à leur procureur. Et sur le champ, ce procureur, qui était l'abbé Souart, tout en déclarant que sa procuration ne prévoyait que la prise de possession de la seigneurie de Montréal, affirma qu'il « avait Science certaine que par lettres patentes de Sa Majesté de l'année 1644, le Roy leur avoit octroyé la faculté de nommer et pourvoir au gouvernement de la dicte Isle. » Personne ne pouvait, contester l'exacte vérité de cette déclaration. Cependant, le Conseil eut recours, pour ne pas avouer sa transgression, à une ruse légale et dilatoire, en demandant la production des titres de propriété et des lettres patentes royales. On ne pouvait pousser plus loin la mauvaise foi dans une mauvaise cause, et, par un geste surprenant, chez un homme épris de justice et de discipline, Mgr de Laval apposa sa signature approbative au procès-verbal de la séance.¹⁰

Sans attendre que les pièces requises fussent arrivées de France, ce qui représentait une période d'au moins huit mois, M. de Mézy, continuant son usurpation des droits de Saint-Sulpice, s'arrogeait encore le pouvoir en juin 1664, de désigner le commandant intérimaire de Ville-Marie, pendant une absence prévue de Maisonneuve. Cette absence devait se produire par suite d'un ordre du gouverneur, du 21 juin, lui enjoignant de venir le trouver à Québec avec les nommés Thomas et Monnier, ainsi que Bénigne Basset au sujet d'une affaire restée obscure. Apparemment, il s'agissait de traduire devant le Conseil deux inculpés, accompagnés du greffier Basset avec dossier en main, et de requérir, fort inutilement en ces jours d'incursions iroquoises, la présence du gouverneur du poste. Mais le point en cause, c'est que l'ordre du gouverneur était suivi d'une commission du même jour, au sieur Etienne Pezard de La Touche, pour aller, avec un capitaine et six soldats « exercer le gouvernement de Montréal et commander la garnison du dit lieu. » Assez curieusement,

par coïncidence ou combinaison avant la signature de cet ordre, La Touche se trouvait déjà à Montréal: car il épousait là, le 20 juin, Madeleine Mullois, mariage béni par l'abbé Souart, auquel assistait, au nombre des « amis dudit époux, » Maisonneuve lui-même. Cependant, l'escorte de six soldats se rendit et fit un séjour à Ville-Marie, puisque La Touche dépensa pour leur subsistance une somme de 220 livres, mais, comme aucun document ne mentionne la présence de Maisonneuve à Québec, non plus que l'exercice de commandement par La Touche à Ville-Marie, il semble qu'il faille conclure que l'affaire en litige dut se régler entre Maisonneuve et La Touche. Le premier n'eut pas à faire le voyage de Québec et le second n'eut pas à remplir le poste de commandant intérimaire de Montréal. Quoiqu'il en soit, il n'en résulta rien au détriment de Maisonneuve, puisqu'à peine un mois plus tard, le Conseil ordonnait de lui payer ses appointements de gouverneur pour l'année courante.¹¹

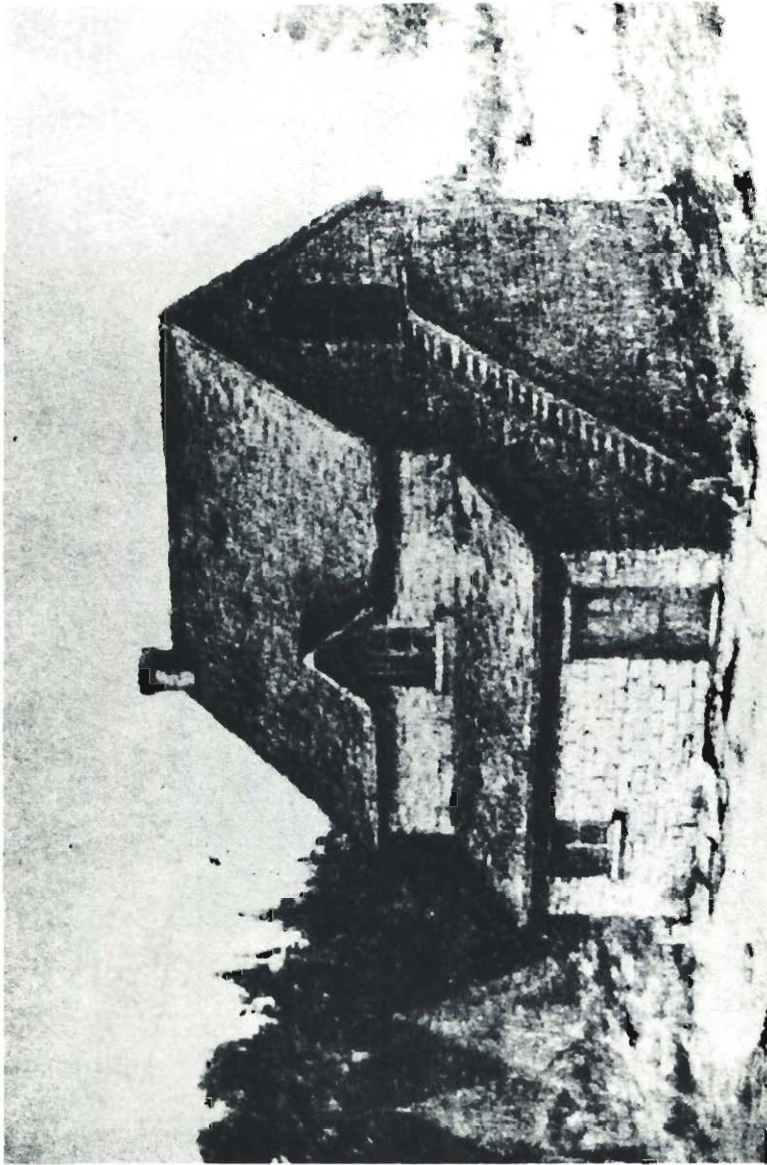
Dès que prévenu du subterfuge du Conseil d'exiger la production des titres, le supérieur de Saint-Sulpice, à Paris, fit expédier des copies dûment collationnées des pièces requises et, par une requête du 12 juillet, l'abbé Souart offrit de les présenter au Conseil. Cette fois, poussant encore plus loin leur mépris de la justice, le gouverneur, l'évêque et les conseillers, par une décision du 18 suivant, refusèrent, malgré l'usage courant des tribunaux, d'accepter ces copies authentiquées et collationnées. Par une nouvelle ruse, ils requirent le pauvre abbé Souart de représenter maintenant les originaux mêmes des pièces en litige. Justement indigné de cette procédure insolite et injustifiable, M. de Bretonvilliers s'adressa directement au Conseil du roi au sujet de la police et du gouvernement de Montréal qu'on voulait leur ravir, en expliquant qu'il ne pouvait exposer, au risque de la mer, les originaux qui attestaient leurs droits. Le conseil royal, par arrêt du 24 mars 1665, s'empressa de réaffirmer que

suivant l'usage courant, les copies collationnées sur les originaux devaient recevoir la même autorité que les originaux eux-mêmes. La vérification se fit, le 30 du mois, où Bourdon, procureur général du Conseil Souverain, de passage à Paris, n'eut pas le courage de se présenter pour expliquer la conduite du Conseil, sachant bien qu'elle serait jugée illégale et condamnable, comme elle le fut.

A Québec, à la suite d'une querelle entre Mgr de Laval et le gouverneur, les séances du Conseil ayant été suspendues ce ne fut que le 17 septembre de l'année suivante, 1666, que l'abbé Souart put présenter les copies authentiques à l'intendant Talon.

A cette date tardive, après la mort de M. de Mézy et le retour en France de Maisonneuve, il ne fut plus question de protester contre la commission illégale de gouverneur de Montréal émise par l'ancien gouverneur général. L'abbé Souart se contenta de réclamer la suppression de la justice royale de Ville-Marie. Reconnaisant sans discussion l'authenticité et le bien fondé des pièces produites, l'intendant s'empressa de signer une ordonnance rendant à Ville-Marie sa cour seigneuriale supprimant ainsi la cour royale et frappant d'illégalité les mesures édictées par M. de Mézy et Mgr de Laval. Ainsi disparut, comme un abus de pouvoir, leur cour royale, qui n'exista que de 1663 à 1666.¹²

Avec la concession des terres et la réglementation de la police aux mains de l'actif, omniprésent et vigilant Maisonneuve, la cour seigneuriale, dont il était « le grand juge, » constituait l'un des grands rouages de l'administration. Avec ses registres intacts, elle fournit un témoignage essentiel sur la psychologie et les comportements du milieu. Ce témoignage s'inscrit en violent contraste avec la naïve chronique de Sœur Morin qui, petite novice de 13 ans en 1662, ne rédigea que trente-cinq ans plus tard un récit, fait de vagues souvenirs de ses conversations, au



Première école de Marguerite Bourgeoys dans une ancienne étable — 1658.
(Archives de la Congrégation de Notre-Dame — Montréal)



Jérôme de La Dauversière, inspirateur et promoteur principal de la fondation de Montréal. (*Hôtel-Dieu de Laval, France*)

cours des années, avec Jeanne Mance et les premières Hospitalières. Reflétant l'ambiance religieuse de son entourage, elle a embelli, mue par son intention d'édifier sa communauté, les comportements des Montréalistes. Elle écrivait qu'ils vivaient sans « péchés publics, » dans « la ferveur de la sainte charité » comme « dans un monastère bien fervant et régulier. » Elle ira même jusqu'à dire que « c'étoit une image de la primitive église que ce cher Montréal dans son commencement et progrès, c'est-à-dire pendant 32 ans ou environ. »¹³ Cette description représente l'existence presque conventuelle qu'on menait au fort, lorsque toute la population, moins de cent personnes, vivait en commun à l'intérieur de l'enceinte, autour de sa chapelle et sous la direction de deux Pères jésuites, mais cesse de s'appliquer vers 1650 alors que le nombre des habitants augmente, qui vivent dans leurs petites maisons autour du poste.

Sur ce tableau de Sœur Morin, où il entre plus d'exagération que d'exactitude, l'histoire se voit obligée de porter quelques ombres assez fortes. Sans aucun doute, la majorité des Montréalistes se composait d'hommes probes et de femmes industrieuses animés les uns et les autres d'une dévotion active et solide. Mais il s'en trouvait aussi de qualité moins saine et de nature plus faillible, comme dans toute agglomération humaine. Dès les premières années, où figurèrent un coureur de jupes indiennes et un brigand, Maisonneuve dut prononcer, en 1648, la première condamnation à mort, pour crime d'immoralité contre un soldat, dont la sentence fut commuée à la suite de l'intervention des Jésuites et de son acceptation des fonctions de bourreau à Québec. Quant au bigame Michel Chauvet, qui s'enfuit, en 1651, il fut condamné à 1500 livres d'amende à prendre sur ses biens, en faveur de sa femme qui fut d'ailleurs, épousée sans retard, par l'honnête Jean Gervaise. Ramassée où l'on pouvait, la recrue de 1653 introduisit un petit nombre de garnements,

que la « lessive » de Marguerite Bourgeoys, ne suffit pas à transformer et qui servirent quelque peu de ferment nocif. De toute façon, dès 1657, le défilé des inculpés va s'accroître devant le tribunal. Le 1^{er} juin de cette année, cas exceptionnels du genre, deux traiteurs de réputation, Nicolas Godé et Jean Aubuchon, étaient condamnés chacun à 50 livres d'amende pour avoir vendu de l'alcool aux Sauvages.¹⁴

A la tête des délits usuels figuraient les altercations et voies de faits, et voici quelques-uns des jugements à la Salomon rendus par Maisonneuve. Un Montréaliste ayant roué de coups un pauvre soldat, la sentence lui imposa une amende de trente livres en faveur du blessé, le paiement des frais du médecin et des quinze jours d'hospitalisation de la victime. Le plus mauvais sujet de l'habitation, Jacques Laporte dit Saint-Georges s'étant porté à des violences et à des coups contre un particulier, il reçut la même condamnation. Le plus curieux, c'est que plusieurs femmes se laissèrent aller à emportements semblables. Pour avoir battu une voisine, l'une d'elles fut ainsi condamnée à 50 livres d'amende envers l'offensée, payable dans les huit jours, sous peine d'emprisonnement. La femme de l'ancien syndic Marin Jannot dit Lachapelle brutalisa de coups le chirurgien Bouchard, ce qui lui valut une sentence l'obligeant à verser 25 livres de dommages et 25 livres au bénéfice de l'église. La femme Millet, ayant maltraité de coups le juge Saily, reçut ordre de lui demander pardon et de payer une amende de 25 livres. Enfin, digne compagne de son mari, la femme Saint-Georges bâtonna le soldat Saint-Jacques. En cour, elle prétendit qu'il avait proféré des insultes contre son honneur au dire du soldat Millot, mais ce dernier déclara qu'il avait inventé de toutes pièces ces prétendues injures. Là-dessus, Maisonneuve condamna Millot à 20 livres d'amende au profit de l'église pour sa calomnie et à 50 livres de dommages envers la femme Saint-Georges, pour diffamation.

mation. Quant à cette dernière, la sentence édicta qu'elle verserait 20 livres au profit de l'église pour avoir voulu se faire elle-même justice et que pour avoir frappé une personne innocente, elle remettrait à Saint-Jacques les 50 livres reçues de Millot.

Le jour devait venir, et il vint, où les deux viragos du poste, les femmes Lachapelle et Saint-Georges se prirent de querelles. Elles se décochèrent toutes les deux, l'une contre l'autre, des épithètes et des insultes contre leur honneur et portèrent ensuite plainte l'une contre l'autre, chacune de son côté. Très sagement, Maisonneuve les mit d'accord en les condamnant, chacune à déclarer publiquement devant notaire et témoins qu'elle avait parlé sous le coup de la colère et qu'elle tenait l'autre pour femme d'honneur et de vertu.¹⁵

Il se commettait encore, surtout en hiver, avec ces longues journées d'oisiveté, des « excès continuels des boissons, des jeux et autres débauches. » Il arriva que trois soldats de la garnison, ayant accumulé des « dettes excessives par eux contractées pour leurs yvrogneries et débauches continuelles, » et désespérant de pouvoir les acquitter, s'enfuirent du poste, mais ils furent repris et mis aux fers pour désertion. Devant pareil scandale, Maisonneuve publia le plus sévère de ses règlements: il interdisait « à toute sorte de personne, de quelque qualité ou condition qu'elle soit, habitant de ce lieu ou autre, d'y vendre ou débiter, en gros ou en détail, sous quelque prétexte que ce soit, sans un ordre de nous, exprès et par écrit, aucune boisson enivrante, sous peine d'amende arbitraire, à laquelle on sera contraint par corps. » Il défendait également « tous les jeux de hasard, » annulant toute promesse, « faite ou à faire » pour toute autre sorte de jeu. » Le règlement ajoutait: « Quant à ceux qui seront convaincus d'avoir fait des excès de vin, d'eau-de-vie ou d'autres boissons enivrantes, ou pour avoir juré ou blasphémé le saint nom de Dieu, ils seront chatiés, soit par amende arbitraire, soit par puni-

tion corporelle, suivant l'exigence des cas. » Dans le cas de « fuyards, » le seul fait de leur disparition suffira à les convaincre « du crime de désertion, et ceux qui favoriseraient leur fuite, deviendraient coupables du même crime. » Ce règlement mit fin à toute désertion, mais, au bout de quelque temps, il se rencontra quelques cas d'ivresse, ou figure l'incorrigible, Laporte dit Saint-Georges, et les joyeux ivrognes furent frappés d'amende au bénéfice de l'église paroissiale, dont les marguilliers s'employaient à recruter des fonds pour sa construction.¹⁶

Quant aux jurements publics, Maisonneuve se montrait impitoyable contre ceux qui dérogeaient au respect dû à Dieu. C'est ainsi qu'il frappa d'une amende de 20 livres au profit de l'église un blasphémateur, ainsi que l'hôte chez qui la scène s'était produite, coupable de ne pas l'avoir dénoncé. Dans un excès de vin et de colère, l'incorrigible Saint-Georges ayant « maltraité de paroles, » l'abbé Galinier, « par beaucoup de paroles et menaces insolentes, accompagnées de quantité de jurements du Saint Nom de Dieu, paroles sales et scandaleuses, » Maisonneuve le condamna à rester en prison jusqu'à l'obtention du pardon de l'abbé Galinier. De plus, en châtement de ses blasphèmes, l'église paroissiale jouira, pendant un an, du revenu d'un arpent de terre de sa concession. Cette sentence ne suffit pas à déraciner la mauvaise habitude des jurons, d'impatience ou de colère qui contaminait même plusieurs femmes. Aussi, en septembre 1662, le commandant intérimaire, M. Dupuis, se crut-il obligé de publier une ordonnance. « Etant pleinement informé, déclare-t-il, des désordres et des scandales occasionnés par les injures et les paroles infamantes qui se disent pour le moindre sujet, et désirant, pour la gloire de Dieu et le bien public, empêcher de tout notre pouvoir qu'une si damnable coutume s'établisse, qui infailliblement attirerait la colère de Dieu sur cette colonie, nous défendons très expressément les paroles injurieuses pour quelque cau-

se ou prétexte que ce soit, sous peine de punition pécuniaire pour la première fois, et, en cas de récidive, de peine corporelle sans exception d'âge ny de Sexe; et afin que les marys ne prétendent pas cause d'ignorance, nous les sommons que comme la loy etablit Seigneurs de leurs femmes, ils tiennent la main à ce qu'elles ne tombent dans cette misère, s'ils veulent éviter l'infamie d'un châtiment aussi sévère qu'équitable. »¹⁷

En plus d'imposer le respect du nom de Dieu, Maisonneuve veillait encore à la stricte observance de l'abstention du travail servile le dimanche. Un colon du nom de Jean Leduc se vit condamner en 1663, à 10 livres d'amende au bénéfice de l'église pour avoir, un dimanche, selon les termes de la sentence, « fait travailler ses bœufs en charroyant scandaleusement à la vue de beaucoup de personnes du bled par le milieu de cette habitation. »¹⁸

Non moins scrupuleusement et strictement, Maisonneuve voyait-il à réprimer tout attentat et délit portant atteinte à la moralité familiale. En 1657, Louis de la Saudraye, convaincu par la cour d'avoir voulu forcer l'honneur de la femme Milot, fut condamné à la confiscation de sa terre de trois arpents et demi, dont la moitié au bénéfice de l'église paroissiale et l'autre au profit des enfants de la femme offensée. L'année suivante, un soldat fut trouvé coupable de quitter son poste et de prendre plaisir à débiter à d'honnêtes femmes des propos impudiques. Sur son propre aveu des faits, Maisonneuve le condamna à 200 livres d'amende, « applicables à des filles pauvres, pour les aider à se marier, le cassa de la garnison et le bannit pour toujours de toute l'étendue de notre Gouvernement. »

Mais le grand scandale de l'époque éclata en juin 1660. Le 17 du mois, Jean Aubuchon, le riche traiteur qui avait prêté de l'argent à Dollard pour son expédition, dans l'espoir d'être rem-

boursé à son retour en fourrures enlevées aux Iroquois, fut trouvé coupable d'inconduite avec la femme d'un personnage, qui n'était rien moins que le premier chirurgien de Ville-Marie, Etienne Bouchard. La nouvelle s'en répandit comme un feu grégeois à travers toute l'habitation. Le fait s'était produit le dimanche 13 juin et le 17 Maisonneuve rendait sentence, déclarant que Marguerite Boissel « se serait abandonnée un jour précédent durant les vêpres au nommé Jean Aubuchon. » En conséquence, il condamnait l'homme à 600 livres d'amende et au bannissement perpétuel. Quant à la femme, il annula son douaire et les autres conventions matrimoniales à son bénéfice et donna pouvoir au mari de la tenir « enfermée le reste de ses jours, si mieux, il n'ayme la remettre entre les mains de ses père et mère. » La sentence fit autant sensation que l'événement lui-même. Aubuchon s'acquitta de son amende dans les quinze jours et se retira aux Trois-Rivières. Tout finit au mieux des mieux. Bouchard garda sa femme qui lui donna plusieurs enfants. Au bout de deux ans, Aubuchon obtint la révocation de sa sentence. Rentré à Montréal, il créait une fondation de six messes annuelles et devait devenir dans la suite un marguillier modèle et respecté.¹⁹

Ces registres de la cour seigneuriale témoignent de l'attention et de la vigilance de Maisonneuve à maintenir le bon ordre et la moralité publique dans son gouvernement. S'inspirant des plus hautes considérations sociales et religieuses, sa réglementation et ses sentences dénotaient un sens remarquable d'équité, de sagesse et de pertinence. Ce soldat de ferme courage et de rare jugement s'y révèle législateur avisé autant que magistrat judicieux.

Cependant, le nombre de ces délits ne doit pas induire en erreur. En général, ils restaient d'ordre mineur et Montréal ne connut ni vols, ni meurtres, ni crimes d'incendie, comme le capitale québécoise, où le chevalet pour ivresse et blasphème se dres-

sait en permanence depuis Champlain dès 1633. De fait, si Ville-Marie ne représentait pas, en tous points, « une image de la primitive église, » où, selon l'annaliste hospitalière, on ne voyait point de péchés publics, » les Montréalais n'en formaient pas moins une population de remarquable texture morale et physique, excellents chrétiens entendant souvent la messe en semaine, allant en pèlerinage à la Croix de la Montagne et au sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, charitables au point de cultiver pour leurs familles les terres des victimes des Iroquois et généreux pour leur église à qui ils versaient souvent le double de la dime légale.²⁰

1. *Edits & Ord.* I, Edit de création du Conseil souverain, avril 1663, p. 37; III, Lettres patentes pour le sieur de Mézy, mai 1663, p. 21; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 148.
2. *Edits & Ord.* I, Contrat de donation au Séminaire, 9 mars 1663, p. 93-4.
3. *Ibid.*, p. 95; Archives de Saint-Sulpice de Paris. Actes du 9 mars 1663, et du 15 et 31 mars, 1663 et du 18 août 1663; Arc Col. C¹¹A, 3, Talon à Colbert, 10 novembre 1670, p. 95.
4. *Journal*, p. 321; *Ordonnances, Commission des Gouverneurs et des Intendants de la Nouvelle-France*, Québec, 1924, I, Ordre de M. de Mézy, 13 février 1664, p. 18; Arc. Col. C¹¹a, vol. 2, Colbert à Tracy, 15 novembre 1664, p. 122; *Jugts et Del.* I, 18 septembre 1663, p. 8-9.
5. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, Québec, 1885, I, p. 202-5.
6. Arc. Nat. K. 1232. Mémoire de la conduite des Jésuites en Canada, p. 101; Sœur Morin, p. 4-83, 221-2. *Journal*, p. 221-2. Faillon, vol. III, p. 182-183.
7. *Jugts et Del.* I, 18 octobre 1663, p. 33-4; Casson, p. 173-4; Archives de Saint-Sulpice de Paris, Commission de Saily, 28 septembre 1663; *Edits & Ord.*, I. Concession de l'île de Montréal, 17 décembre 1640, p. 20-23; Ratification de la cession de l'île de Montréal, 13 février 1644, p. 24-25; *Jugts & Del.*, I, p. 59.
8. Archives de Saint-Sulpice de Paris, Requête de l'abbé Souart, 22 mars 1664; Faillon, Vol. III, p. 75.
9. Archives de Saint-Sulpice de Paris, juillet 1664; *Edits & Ord.*, III, Commission de Gouverneur de Montréal pour le Sieur de Maisonneuve, 23 octobre 1663, p. 84; I, Ratification de l'Isle de Montréal, 13 février 1644, p. 25.
10. *Jugts et Del.*, I, 23 octobre 1663, p. 38; *Edits et Ord.*, I, Ratification de la concession de Montréal, 13 février 1644, p. 25.
11. Archives de Saint-Sulpice de Paris, *Ordre de M. Mézy, 21 juin 1664*; *Commission à M. de La Touche*, 21 juin 1664; *Jugts et Del.*, I, 17 septembre 1664, p. 277; Archives du Palais de Justice de Montréal, *Mariage Pezard-Mullois*, 20 juin 1664; *Jugts et Del.*, I, 23 juillet 1664, p. 242.
12. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Requête de M. Souart au Conseil Souverain, 12 juillet 1664; *Insinuations du Conseil Souverain*, 12 juillet 1664; *Jugts et Del.*, I, 18 juillet 1664; *Edits et Ord.*, I, Arrêt du 24

- mars et Vérification du 30 mars 1665, p. 26; *Ordonnances, Commissions, etc., des Gouverneurs et Intendants de la Nouvelle-France*, Beauceville, 1924, Ordonnance de Talon, 18 septembre 1666, p. 44.
13. Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys, II, p. 301; Sœur Morin, p. 78 et 114-5; *Les Véritables Motifs des Messieurs et Dames, de la Société de Notre Dame de Montréal*, p. .
 14. Casson, p. 54-5; *Journal*, p. 116; Montréal, Registres judiciaires, Sentence contre Michel Chauvet, 8 février 1651, p. 1; Sentences contre Aubuchon & Gode, 1er juin 1657, p. 17-18.
 15. Montréal, Registres judiciaires, 29 décembre 1657; 29 novembre 1659; 25 mai 1662; 29 octobre 1661; 11 août 1663; 13 juillet 1658.
 16. *Ibid.*, 18 janvier 1659, p. 44-46; 22 février 1663, p. 119, et 11 avril 1663, p. 124.
 17. *Ibid.*, 22 février 1663, p. 119; 20 octobre 1661, p. 83-4; Montréal, Ordonnances, 30 septembre 1662, p. 102.
 18. Documents de Saint-Sulpice, I, 17 avril 1663, p. 202-4.
 19. Montréal, Registres judiciaires, I, 10 novembre 1657; 4 novembre 1658; et 17 juin 1660; *Jugts et Del.*, I, 4mars 1675, p. 904.
 20. *Journal*, p. 23, 45, 106, 120, 179, 319; *Relations*, Année 1663, p. 14; Sœur Morin, p. 114, 78, 85-85; Casson, p. 38; Archives judiciaires, Assemblée des habitants, 23 août 1667.

CHAPITRE DOUZIÈME

DERNIÈRES ANNÉES DE MAISONNEUVE

Description du poste, 1664. Election de juges de police. Réglementation du Conseil souverain touchant le commerce à Montréal. Foire de Ville-Marie. Pourparlers de paix. Coup de main iroquois. Nouvelles réclamations de Mgr de Laval concernant l'entente Maisonneuve-Mance. Querelle Mézy-Laval. Capture de Charles LeMoyne. Arrivée du régiment de Carignan, de M. de Tracy et de l'intendant Talon. Démarches de l'évêque contre Montréal. Tracy oblige Maisonneuve à passer en France.

Grâce au ralentissement de la guérilla iroquoise et surtout aux conditions avantageuses accompagnant les nouvelles concessions de terre, le défrichement et la culture marquèrent alors un progrès. Les nouveaux censitaires abattirent les grands arbres, que les charpentiers équarrissaient en poutres et dont les scieurs de long tiraient des planches. De nouvelles maisons surgissaient dans les « déserts », pendant que les laboureurs traçaient leurs sillons entre les souches. Au lieu de la quarantaine de maisons de 1657, le poste en groupait maintenant, en 1664, une soixantaine, construites de façon à servir de défense en cas d'attaque. Dans un quadrilatère qui irait de la rue McGill à la rue Bonsecours, et de la rue Craig au fleuve, elles s'aggloméraient en quatre petits groupes, le premier, voisin du fort autour de l'actuelle Place Youville; le second et plus nombreux, le long de la rue Saint-Paul, flanquant l'Hôtel-Dieu de Jeanne Mance et l'école de Marguerite Bourgeoys, rues Saint-Sulpice et Saint-Paul; le troisiè-

me au nord de l'actuelle Place d'Armes et le dernier au coteau Saint-Louis entre la rue Saint-Paul et l'actuel Champ de Mars. Des sentiers battus reliaient à travers champs, ces quatre groupes d'habitations.¹

Au début de l'année, Maisonneuve introduisit au pays une institution encore inconnue en Nouvelle-France, apparemment suggérée par le mécontentement populaire devant le fret excessif dont étaient surchargées les marchandises passant de Québec à Montréal. Il était tel que les prix en devenaient de 15 à 80 pour cent plus élevés. Ainsi une barrique de vin coûtait 51 livres à Québec et 61 à Montréal, une barrique de vinaigre montait de 30 à 54 livres. Pour remédier à cet état de choses, Maisonneuve convoqua par une ordonnance du 15 février 1664, les habitants à une assemblée au hangar du poste, afin d'élire « cinq juges de police ». Ces représentants du peuple détenaient les fonctions équivalentes à celles d'échevins. Le domaine de leur réglementation embrassait les importantes et multiples matières suivantes: sûreté et commodités des citoyens, religion et mœurs, santé, vivres et bon ordre public, voirie et commerce, services des domestiques et secours aux pauvres. Naturellement, dans une communauté de quatre à cinq cents âmes, ces attributions se réduisaient à fort peu de chose: tout simplement à voir et pourvoir au bien de ses habitants. Le 2 mars, le scrutin élut Louis Prud'homme, Jacques Le Moyne, Gabriel Le Sel, Jacques Picot et Jean Leduc. Ces cinq juges se réunissaient tous les lundis. Leurs décisions pouvaient faire l'objet d'une ordonnance du « juge ordinaire » de la seigneurie qui les rendait exécutoires. En même temps qu'elle affirmait la permanence de la justice seigneuriale en face de la justice royale, indûment établie, cette création constituait une véritable représentation du peuple et lui conférait une participation à la réglementation de la chose publique.²

Si les juges de police adoptèrent quelques mesures rémédiales, elles se révélèrent bientôt insuffisantes. Encouragés par l'attitude du gouverneur et l'évêque à l'encontre des autorités civiles et religieuses de Ville-Marie, le Conseil souverain s'attaquait à son tour à l'autonomie économique du poste montréalais. Le 9 juillet 1664, sous la présidence de Mézy et de Laval, le conseil interdisait aux négociants de France de transporter leurs marchandises hors de Québec pendant un mois à compter huit jours après leur arrivée. Ces trente-huit jours passés, il était permis de n'en porter qu'un quart à Montréal et un quart aux Trois-Rivières. Les habitants de Montréal étaient, cependant, libres de venir à Québec se fournir de marchandises et de les transporter, mais en donnant au conseil déclaration de leur nature et quantité. Ces mesures créaient pour Montréal une situation défavorable: elles permettaient à Québec d'enlever les marchandises de choix et même de s'assurer le quasi-monopole de certains articles, tandis qu'elles n'accordaient à Montréal qu'un quart de chaque catégorie de marchandises, quels que fussent ses besoins. Le tout ne pouvait que provoquer un retard, une rareté des approvisionnements avec une hausse des prix. Enfin, ces mesures violaient, en le supprimant, le droit concédé par le roi à Ville-Marie, d'importer directement ses commodités sans restriction par Québec. Après l'autonomie religieuse et l'autonomie juridique, c'était l'autonomie économique de Ville-Marie que le Conseil enfrenait finalement.

Heureusement au milieu de ces difficultés, se présenta une profitable compensation qui fut, à la fin du mois de juin, l'arrivée d'une flottille de canots, portant une abondante cargaison de fourrures, conduite par deux cent vingt « Sauvages des terres, » brandissant leurs avirons et hurlant leurs cris gutturaux. La foire, comme d'habitude, se tint dans la commune, entre l'Hôtel-Dieu et le fleuve. La scène était bigarrée et pittoresque.

La figure matachée de couleurs, les cheveux en houppe ou en queue de cheval, le corps nu, un pagne de peau retenu par une ceinture de fourrure teinte, et des jambières ornées de poil rouge de porc-épic, les Sauvages circulaient, offrant leurs castors ou restaient assis derrière leurs piles de pelleteries, fumant le calumet. Les Montréalistes étaient vite accourus en pourpoints gris et haut-de-chausses de couleurs avec leurs chapeaux de feutre à larges bords plats. Des femmes, en jupes courtes et coiffes à jour, accompagnaient leurs maris. Ils apportaient les quelques effets d'échange tandis que les marchands traiteurs, comme Le Ber, Aubuchon et Le Moyne avaient de petites échoppes exposant leur assortiment d'articles de traite. Il s'était, par la pratique, établi un tarif plus ou moins suivi. Ainsi une couverture et un fusil valaient chacun 6 castors, tandis qu'un grand capot en valait 3. Pour 2 livres de poudre ou 4 livres, le Sauvage donnait 1 castor. De même, 1 castor achetait 8 couteaux, ou 25 alènes ou 12 fers de flèche ou 2 épées ou 2 haches. Les Montréalistes raflaient la meilleure partie des fourrures de la flottille algonquine et selon l'expression de la chronique, Montréal en fut « puissamment enrichi. »³

Quoique moins nombreuses, de petites bandes iroquoises n'en continuaient pas moins de rôder dans la colonie: à Montréal, il fallait toujours être sur ses gardes à cause des embuscades possibles. Même il était devenu dangereux de communiquer avec les Trois-Rivières et Québec. En été, on devait chercher les meilleurs canotiers et les faire partir de nuit. En hiver, évitant la route glacée du fleuve, on empruntait la voie plus longue, mais protectrice de la forêt. En plusieurs occasions, Jacques Le Ber, le riche traiteur de fourrures, servit lui-même de messenger, s'exposant avec un rare courage et un bel esprit public. Tous ne rencontraient pas la même bonne fortune, surtout lorsqu'on s'éloignait de la protection du poste. Ainsi, au cours

d'une chasse, un colon de trente ans, Michel Théodore, surnommé Gilles, fut tué, le 4 mai 1664, à la Longue-Pointe et, le 9 août suivant, deux autres Montréalistes, Pierre Maignan, vingt et un ans et Jacques Dufresne, trente ans, qui s'étaient aventurés dans l'île Sainte-Hélène, tombaient sous des balles iroquoises.⁴

Cependant, malgré ces petites courses de « leurs jeunesses », les chefs les plus avisés des Cinq-Nations se préoccupaient sérieusement et fortement de conclure la paix avec la colonie. Conjuguant leurs influences cumulatives, plusieurs raisons les y poussaient: les ravages de la variole, une famine pressante et les défaites successives aux mains des Andastes, des Algonquins, et des Mahingans. A tout cela, transmise par les captifs indigènes et français et confirmée par leurs clients les Hollandais, s'ajoutait la rumeur que le roi de France, le Grand Ononthio, préparait un envoi de troupes afin de les attaquer en force dans leurs propres bourgades. Dans cette conjoncture, les Onontagués, sous l'influence de Garakontié, le grand ami des Français, envoyèrent, afin de sonder les dispositions de la colonie, une délégation qui parut devant Montréal, au mois d'août (1664), avec un pavillon blanc à la tête du canot. Admis dans le poste, ils firent des présents et déclarèrent que, sauf les Onneiouts, toutes les tribus, y compris même les féroces Agniers, demandaient la paix, voulant « jeter la hache de guerre dans le fond des abîmes et ne faire plus qu'une terre et une nation avec les Français. » Maisonneuve, écouta la proposition avec une satisfaction mêlée d'une juste méfiance, puisque, tout en demandant la paix, ils continuaient de massacrer les laboureurs dans leurs champs. Il se contenta, pour le moment, de les assurer des meilleures intentions des Français et leur fit cadeau de 10 colliers de porcelaine et d'une peau d'original. De ces colliers, accompagnement obligatoire de toutes négociations, neuf valaient 50 livres chacun et le dixième 70, tandis que le prix de la peau d'original se chiffrait

à 20 livres, dépenses qui furent remboursées par le Conseil souverain.⁵

Enchantés de l'accueil de Montréal à leurs propositions de paix, les ambassadeurs se mirent à l'œuvre, dès leur retour dans leurs bourgades. Sous l'ami constant des Français, Garakontié, une grande ambassade des Onontagués et des Tsonnontouans s'organisa, qui réunit cent colliers de porcelaine, « qui est l'or du pays » dont quelques-uns avaient plus d'un pied de largeur. Trente ambassadeurs se mirent en route, ramenant deux soldats des Trois-Rivières, capturés l'année précédente, au cours d'une chasse dans les îles du Richelieu. Toute la colonie se tenait dans l'attente de la grande réunion, qui devait enfin apporter la paix au pays. Afin de la négocier avec les ambassadeurs, accompagné de 20 soldats et du P. LeMoynes, le gouverneur était monté à Montréal le 29 août. Par malheur, quelques jours plus tard, presque au terme du voyage, arrivant au pied du Grand-Sault, sur la rive nord du fleuve, les députés iroquois tombèrent dans une embuscade dressée par les Algonquins, qui, au courant de leur venue, préférèrent, selon l'esprit sauvage, à l'expectative d'une paix prochaine, la certitude d'une vengeance immédiate sur leurs plus mortels ennemis. Ils assaillirent les Iroquois avec furie, en tuant et capturant un certain nombre, pendant que le reste réussissait à s'enfuir, laissant libres les deux captifs des Trois-Rivières. Les Français éprouvèrent même beaucoup de difficulté à soustraire à la fureur algonquine ceux des ambassadeurs qui, ayant pris les devants, se trouvaient à Montréal. Il fallut que Maisonneuve les fit escorter assez loin, jusqu'à ce qu'ils fussent hors des atteintes des Algonquins. L'ambassade était rompue, qui n'offrait peut-être qu'une paix fourrée qu'imposaient aux Iroquois la maladie, la famine et les défaites, avec la crainte de voir s'abattre sur leurs bourgades les troupes françaises sur le point de mettre à la voile pour Québec. Cette paix

leur aurait permis de se mettre à l'abri de l'orage, et de refaire leur force, quitte à déterrer la hache de guerre à la prochaine occasion favorable.⁶

Malgré cette fatale mésaventure, dont ils savaient les Français innocents, les Iroquois envoyèrent à Québec une seconde ambassade le 18 septembre. Elle était composée de Goyogouins, conduits par un ami des Français qui avait été l'hôte du Jésuite René Ménard. Elle offrit vingt présents, dix aux Algonquins et dix aux Français. Soulignant l'hégémonie théocratique dans la colonie, sur les dix présents aux Français, « dont six des plus beaux » allèrent à Mgr de Laval, aux Jésuites, aux Ursulines et aux Hospitalières, la *Relation* de l'année ne mentionne même pas les chefs civils à qui étaient destinés les autres présents. Suspectant la sincérité des ambassadeurs, Québec se contenta de répondre par de belles paroles et par un même nombre de présents. Ces soupçons se trouvèrent bientôt justifiés. Pendant que les Goyogouins parlementaient à Québec, une troupe iroquoise s'embusquait dans l'île de Montréal. Deux groupes, l'un sous Pierre Raguideau, l'autre sous M. de Bellestre, étaient sortis de Ville-Marie, pour la chasse dans les îles de Sainte-Thérèse. Ils y tuèrent plusieurs bêtes dont ils chargèrent un canot qui prit les devants. Serrant la côte, afin d'éviter le courant Sainte-Marie, le canot reçut la décharge de l'embuscade indigène, qui tua Claude Marcoux, et en blessa deux autres. Aussitôt un Iroquois accourut à la rive afin de se saisir du canot, mais un des occupants l'étendit mort d'un coup de fusil. Là-dessus, ses compagnons accoururent, sortant de leur embuscade, mais, voyant arriver à force de rames les canots de Raguideau et de Bellestre, ils s'empressèrent de prendre la fuite. Compensant ses pertes de l'année, Montréal reçut le renfort de dix-huit colons, venus de France en juin aux frais du roi à la suite de sa politique d'activer le peuplement de la colonie. Ce fut Charles Le Moyne qui les

amena de Québec à Ville-Marie; malheureusement, deux moururent avant d'arriver à destination.⁷

Avant ces événements, Mgr de Laval était monté à Ville-Marie pour sa deuxième visite pastorale, qui se fit au début de mai 1664. Pendant son séjour, une fois de plus, il pressa vivement Maisonneuve de remettre à l'Hôtel-Dieu, dont il avait, comme évêque, la surveillance, les 22,000 livres reçues de mademoiselle Mance en échange de cent arpents de terre, qui lui avaient permis de lever cette recrue de 1653, qui avait sauvé le poste d'une disparition inévitable et grandement raffermi la sûreté de la colonie. Il arguait que les seigneurs de Montréal, les Messieurs de Saint-Sulpice, devaient rendre cette somme et reprendre les cent arpents, puisqu'il n'existait pas d'autorisation par écrit de cet échange, pièce inexistante, parce que la donatrice madame de Bullion, de son vivant, avait exigé que son nom ne figurerait jamais, ce qui avait exclu tout document signé de sa main. Malgré les prétentions et les objurgations épiscopales, les deux fondateurs de Ville-Marie Maisonneuve et Jeanne Mance restèrent inébranlables, se contentant d'affirmer, forts de leur rectitude morale, que cet échange avait reçu la « ratification tacite », à plusieurs reprises, de la donatrice Madame de Bullion, approbation qu'elle avait fait suivre de décisions et de contributions corroboratives que nulle autorité, si haute fut-elle, ne pouvait renverser.^{7a}

Depuis quelques mois, une crise politique s'accroissait de plus en plus. Nommés « à la persuasion du dict sieur de Pétrée, » trois membres du conseil souverain, Rouer de Villeray, Ruette d'Auteuil et Jean Bourdon, personnages aux occupations inquiétantes, voulurent en prendre à leur aise avec le gouverneur, M. de Mézy se permettant même, « soubz un fault prétendu pouvoir, » de recevoir des requêtes et d'y donner réponse. A la suite de ces menées, de Mézy qui, au dire de Colbert avait « assez

de bon sens, » finit par se rebeller. Comme c'était son droit en sa qualité de gouverneur et de président du conseil, il se vit forcer, au début de février 1664, de suspendre les trois factieux, pendant une certaine période, mais Mgr de Laval refusa de concourir à la nomination d'autres conseillers. A l'expiration de la durée d'office, du conseil, en septembre, Mgr de Laval ayant proposé de continuer dans leur charge, tous les anciens conseillers, M. de Mézy n'y put consentir et nomma, le 24 septembre, de sa seule autorité, trois nouveaux conseillers: le lendemain, Mgr de Laval fit publier du haut de la chaire sa protestation contre ces nominations, pendant que le gouverneur se plaignait « qu'on lui refusait la confescion et l'absolution. » Dans cette atmosphère de lutte acerbe, où s'équilibraient les torts et les fautes, le malheureux de Mézy tombait malade en février. Au début de mars, il fit sa paix avec l'Eglise et les Jésuites et mourut le 5 mai 1665. Il laissa un testament qui révèle un profond esprit de piété et de charité, ainsi qu'une lettre à M. de Tracy, où il laissait à sa prudence la décision de ses différends avec l'évêque et les Jésuites, différends qu'il avait « fait scavoir au Roy. » Car il savait que le lieutenant général Alexandre Prouville de Tracy, chargé de rétablir l'ordre dans les colonies françaises des Indes occidentales, avait aussi reçu la mission de passer au Canada, afin de supprimer la menace iroquoise et de mettre fin au conflit ecclésiastico-politique.⁸

Dans l'intervalle, malgré la crainte où les avaient jetés les rumeurs d'une prochaine expédition militaire contre leurs bourgades, les Iroquois continuaient de laisser rôder des petites bandes dans la colonie. Au cours de l'hiver, parce que les Montréalistes ne s'éloignaient guère de leurs maisons et que chacun se tenait « toujours bien sur ses gardes, » le poste ne subit aucune perte de vie. Mais, au printemps, avec la culture des terres qui forçait les travailleurs de s'aventurer dans la campagne, l'ennemi

put commettre quelques coups. Le 24 avril 1665, un parti iroquois en embuscade surprit, à Saint-Joseph, propriété de l'Hôtel-Dieu, près d'une grange, quatre hommes au travail. Leurs coups de fusil tuèrent Basile Rollin, et blessèrent mortellement Guillaume Jérôme, pendant que les deux autres, Jacques Petit et Montor étaient capturés. Seul, Mathurin Jouanneaux, resté dans la grange à préparer le repas, put s'en tirer, en venant fermer la porte les armes à la main. Au bruit de la fusillade, on sonna le tocsin à l'Hôtel-Dieu, et les colons, fusils aux bras coururent à Saint-Joseph, ce qui libéra Jouanneaux et mit l'ennemi en fuite. Au mois de juillet, à la consternation générale, ce fut l'intrépide et sagace Charles Le Moyne, qui avait si souvent repoussé ou déjoué les ennemis, qui fut lui-même capturé au cours d'une chasse dans l'île de Sainte-Thérèse avec quelques Sauvages de la tribu des Loups. Assailli par des guerriers iroquois, il leur fit face, l'arme au poing, refusant de se rendre malgré leurs cris. Il les tenait à distance, le fusil en joue, mais comme il tirait son coup, il buta sur un chicot qui le fit tomber. Il tenta de s'échapper par la course, mais entouré, il fut bientôt pris, ligoté et emmené prisonnier. Aussitôt alerté, le poste organisa une escouade de secours qui ne put atteindre l'ennemi. Le 28 août suivant, un sergent de la garnison, Pierre Raguideau dit Riendeau, réputé pour sa valeur, tomba sous les coups d'une embuscade et, plus tard, à l'automne, des Onneiouts capturèrent un jeune homme de dix-huit ans, Michel Guibert, qu'ils brûlèrent au poteau de la torture. Compensant les inquiétudes et les pertes de l'heure survint un profitable événement, une flottille de cent canots conduits par plus de trois cents Outaouais abordèrent à Montréal, le 20 juillet. Ils avaient mis vingt jours à faire le trajet depuis le lac Supérieur. Ils apportaient une cargaison de fourrures, dont ils laissèrent la plus forte partie à Montréal, avant d'aller en terminer la vente à Trois-Rivières. Malgré

deux rencontres avec les bandes iroquoises, ils n'avaient perdu que quelques hommes, lorsque les derniers canots de la flottille furent fusillés probablement les premiers jours d'août, par des ennemis en embuscade au Cap du Massacre au-dessus de la rivière Richelieu.⁹

Dès le 17 juin, les troupes de France de M. de Tracy débarquaient à Québec. Vers la fin de juillet, un premier détachement stationnait aux Trois-Rivières, quand ils eurent le spectacle pittoresque et coloré des canots algonquins, rameurs aux torses nus, balafrés de couleurs, lançant leurs cris frénétiques d'accueil et d'amitié aux soldats français en bel uniforme qui bordaient la rive. Les éclaireurs iroquois qui épiaient de loin la flottille purent probablement voir ces troupes. De toute façon, la nouvelle ne tarda pas à s'en répandre parmi les Cinq-Nations. Vers ce temps, Charles Le Moyne, détenu jusque-là comme un otage précieux, fut amené devant les chefs de la bourgade qui le tenaient prisonnier et dont les « Vieillards depuis plusieurs années amassaient de temps en temps du bois pour le brûler. » Parlant parfaitement l'iroquois et sachant qu'on le destinait à la torture, il leur dit en résumé: « Vous pouvez me faire périr, mais ma mort sera bien vengée: il arrive quantité de soldats français qui brûleront vos villages. Ils sont à Québec: j'en ai la nouvelle certaine. » Devant cette affirmation qu'ils savaient véritable par le rapport de leurs éclaireurs, les Iroquois, malgré leur haine de cet ennemi, qui les avait si souvent déjoués et défaits, n'osèrent pas le mettre à mort. Politiques et réalistes, ils se rangèrent à l'avis de Garakontié, qui, toujours fidèle ami des Français, leur conseilla de l'épargner, afin de s'en faire un protecteur, le jour où la défaite pourrait les frapper. A la surprise générale, ils le ramenèrent en novembre à Ville-Marie, sans lui avoir infligé le moindre mauvais traitement.¹⁰

Enfin, le roi de France envoyait des troupes au secours de la colonie qui les sollicitait depuis de longues années: elles se composaient du fameux régiment de Carignan et de quelques compagnies supplémentaires. Surtout, Louis XIV déléguait, muni de pouvoirs exceptionnels, un lieutenant général, M. de Tracy, avec instructions de détruire les bourgs des Cinq-Nations et d'aplanir la crise politico-religieuse qui troublait l'administration. Devant de nouvelles plaintes de Mgr de Laval et des Jésuites, il avait décidé de rappeler M. de Mézy, dont il ignorait encore le décès. Il le remplaçait par M. de Courcelles et en même temps nommait un intendant de talent génial, M. Talon, avec instructions de subordonner l'hégémonie épiscopo-jésuitique à l'autorité royale et d'organiser le peuplement et l'expansion économique de la Nouvelle-France.¹¹

Vêtu de ses habits pontificaux mitre en tête et crosse en main, « Mgr de Laval accueillit M. de Tracy avec la plus éclatante solennité; à la porte de l'église, lui présentant « de l'eau bénite et la Croix et le conduisant à son prie-Dieu, au pied du chœur. Après quoi, « on chanta le Te Deum avec l'orgue et la musique. » Fort vaniteux, autant que dévôt opportuniste, M. de Tracy, déjà gagné par cette réception s'empressa d'accorder entière créance aux représentations d'un évêque membre de la haute noblesse, premier personnage du pays avec une prédominante influence à la Cour, avec qui le roi lui avait recommandé de « conférer » sur les méthodes les plus pratiques pour restaurer la paix dans le pays. De ce prélat, appuyé par la Compagnie de Jésus toute puissante auprès du roi et de la reine, de Tracy accepta tous les avis à l'encontre des dépêches expédiées à Paris, par M. de Mézy, avant sa mort. D'autant plus que ce dernier, non seulement n'était plus là pour exposer sa cause, mais que ses adversaires au Conseil, tous partisans de Mgr de Laval, avaient, moins de dix jours après sa mort, « séquestrés, déchirés et brûlés » les mémoires qu'il avait

laissés pour l'information du lieutenant général du roi. Cependant, celui-ci dut reconnaître la validité du Conseil choisi par l'ancien gouverneur: auquel Conseil il présenta ses lettres patentes et c'est ce Conseil qui les enregistra pour leur donner force de loi, ainsi que l'édit de création de la Compagnie des Indes occidentales, gratifiée, l'année précédente, du monopole de la traite et du commerce du pays. Obligé d'admettre la légalité du mandat des conseillers nommés par M. de Mézy, le lieutenant général attendit l'expiration de leur tenue d'office en septembre pour constituer un nouveau conseil. Il endossa complètement les propositions de Mgr de Laval, nommant tous les anciens membres de son choix, même les moins recommandables, comme Villeray et Bourdon.¹²

Ayant obtenu de M. de Tracy ce qu'il désirait à Québec, la réélection de ses partisans au Conseil, Mgr de Laval décida de solliciter son appui dans l'affaire qui lui tenait tant à cœur à Montréal, la remise par Maisonneuve des 22,000 livres reçues de Jeanne Mance. Toute cette affaire se situe dans un climat particulier. En premier lieu, constatation qui étonne et consterne chez un prélat d'une si haute conscience et d'un si remarquable zèle. Mgr de Laval ne cessa de manifester à l'égard de Montréal, à la suite de ses différends avec l'abbé de Queylus, un esprit d'opposition ouverte. Dans sa Relation de 1660 au pape, il accusait les Sulpiciens de Ville-Marie, malgré leur reconnaissance de sa juridiction, d'être « plus portés qu'il ne convient en faveur de l'archevêque (de Rouen) et pas assez envers le Siège apostolique » et d'être à ce sujet opposés « à l'autorité du Saint-Siège »! En 1664, il écrivait que les Jésuites étaient « les seuls » à former « dans la piété » les colons du pays, méconnaissant les sept ans de ministère gratuit et dévoué de quatre prêtres de Saint-Sulpice à Montréal, dont deux les abbés Lemaître et Vignal étaient tombés martyrs des Iroquois. Mais l'évêque choisit de tout oublier.

Autre constatation, peut-être plus étrange, il témoignait de fortes préventions contre une autre institution de Ville-Marie, l'Hôtel-Dieu. Il désapprouvait les constitutions des Hospitalières, leur refusa pendant quelque temps la permission de monter à Montréal et pendant un mois ne voulut pas les reconnaître. Seule, l'émission d'une bulle papale en leur faveur en 1666, put le forcer à les accepter comme véritables religieuses.¹⁸

Dans ces dispositions d'esprit envers Ville-Marie, Mgr de Laval ressentait le refus de Maisonneuve comme un acte d'insubordination à son autorité et un déni de justice envers une institution ayant besoin de cette ressource. Une fois convaincu de cette idée, rien ne pouvait restreindre chez lui l'inflexibilité d'action que lui attribuait Marie de l'Incarnation. Devant l'inébranlable résistance de ce simple gouverneur seigneurial, créature de Saint-Sulpice, qui s'opposait contre lui à la fusion des Hospitalières de Montréal avec celles de Québec, l'évêque résolut finalement d'invoquer l'autorité souveraine du lieutenant-général. Car ce dernier homologuait chaque fois toutes les demandes épiscopales. Même il avait accepté de recommander à la Cour, de réserver à ses favoris les Jésuites les missions canadiennes et de tout simplement reléguer aux confins de l'Acadie, les missionnaires de Ville-Marie. Mgr de Laval convainquit facilement M. de Tracy de se rallier à sa décision de sommer le gouverneur de Montréal à rembourser les 22,000 livres de l'Hôtel-Dieu. C'est ainsi qu'en octobre, le lieutenant général, qui n'avait pas entendu le principal intéressé, M. de Maisonneuve, lui fit tenir une communication par laquelle il lui était « permis de faire un voyage en France pour ses affaires particulières ». Ce qui constituait, sous sa forme nuancée courante de l'époque, un ordre de passer en France régler l'affaire des 22,000 livres avec ses commettants et supérieurs du Séminaire de Saint-Sulpice. C'est à la suite de ces interventions que Maisonneuve

neuve quitta Ville-Marie, probablement à la fin d'octobre, pour la France, d'où il ne devait pas revenir.¹⁴

De ce voyage obligatoire de leur gouverneur dont nul ne pouvait prévoir ni la durée, ni les conséquences, les Montréalistes eurent « beaucoup d'amertume ». Ce départ apparaissait d'autant plus regrettable que, grâce à la pacification du pays par le régiment de Carignan et l'émigration entreprise par Talon, le gouverneur de Montréal eut été l'homme le plus compétent par son intelligence et son expérience à promouvoir l'expansion de Montréal et de ses terres.

Il ne fut donc pas destitué sous le prétexte, « comme incapable de sa place et du rang qu'il tenoit icy de Gouverneur, » ainsi que le raconte Sœur Morin, d'après un nébuleux souvenir d'une vague conversation avec Marguerite Bourgeoys, d'autant plus nébuleux qu'elle attribue son rappel au gouverneur d'Avaugour, qui avait quitté le Canada trois ans plus tôt. Il ne fut pas davantage, « rappelé de son gouvernement, » comme l'écrit la Mère Juchereau, « quoyqu'il remplit parfaitement bien tous les devoirs de son Employ. » Maisonneuve ne fut pas rappelé, puisque Tracy stipule dans sa commission au sieur Dupuis, nommé pour remplir l'intérim, qu'il était choisi simplement « pour commander en son absence. » Ces racontars de Sœur Morin et de Mère Juchereau ont induit en erreur l'histoire et même l'historiographe de Ville-Marie qui écrit que « M. de Maisonneuve avait été destituée sans raison. » Loin de l'être, un acte de 1668 le déclare « gouverneur de l'Isle de Montréal, » avec plein droit à ses émoluments jusqu'au 1^{er} janvier 1669. Son successeur, François Marie Perrot, ne sera nommé qu'en juin de cette même année par le Séminaire de Saint-Sulpice.¹⁵

Voilà, pièce en main, finalement éclaircie l'énigme du départ de Maisonneuve. C'est uniquement à la suite de « l'inflexibilité »

des réclamations inéquitables de Mgr de Laval, que M. de Tracy obligea, Maisonneuve à passer en France afin d'aviser avec le Séminaire de Saint-Sulpice au remboursement de la donation de Madame de Bullion.

L'entente étroite sur tous les points entre M. de Tracy et Mgr de Laval est attestée par l'acceptation intégrale par le premier des revendications du second. On en trouve encore un exemple dans sa décision de remettre au treizième la dîme quoiqu'elle fut fixée officiellement au vingt-sixième. Cette entente se reflète dans une lettre de la Mère Marie de l'Incarnation qui tient son information des Jésuites où elle écrit que M. de Tracy « favorise et soutient l'Eglise », ce qui en dit long sous une plume religieuse. Mais un missionnaire de Saint-Sulpice est plus catégorique et n'hésite pas à parler des « persécutions qu'ont souffertes les Sulpiciens de Montréal aux mains » de M. de Tracy et de Monseigneur. » C'est la même persécution que subira Maisonneuve.¹⁶

Ce malheureux épisode mettait fin à la magnifique carrière de Maisonneuve, carrière de vingt-trois ans, marquée par un rare courage, une prévoyante intelligence et un inlassable dévouement au service de l'œuvre religieuse et sociale de Ville-Marie. Sans le savoir, tout Ville-Marie avait le pressentiment que ce départ signifiait la perte définitive de leur chef: tous en eurent « beaucoup d'amertumes, lorsqu'ils virent M. de Maisonneuve leur père et très cher Gouverneur les quitter cette fois pour tout de bon, » note la chronique du temps. Les plus affligées furent Jeanne Mance, la précieuse compagne de toujours, et Marguerite Bourgeoys, l'assistante des plus dures années, ainsi que l'abbé Souart, qui perdait en lui le guide irremplaçable de la communauté.

A Paris, le Séminaire de Saint-Sulpice approuva la conduite de Maisonneuve en toute cette affaire mais préféra le retenir en France, dans l'espoir qu'en son absence, Mgr de Laval abandonne-

rait ses demandes importunes. Loin de là: l'année suivante, 1667, l'évêque introduisit une instance à ce sujet contre le Séminaire de Saint-Sulpice par voie de l'intendant auprès du Conseil souverain. Un projet de requête fut même rédigé qui réclamait de Saint-Sulpice, le remboursement à l'Hôtel-Dieu des 22,000 livres cédées à Maisonneuve par Jeanne Mance. Scandalisés qu'on put mettre en doute la bonne foi et même l'honnêteté d'hommes d'aussi religieuse conscience que les abbés de Fancamp et de Brotonvilliers, les Sulpiciens consultèrent Maître Gichery, avocat au Parlement, qui leur conseilla, le 22 avril 1667, de ne point répondre à Mgr de Laval, mais de se pourvoir au Conseil du roi. Formé de jurisconsultes éminents, le Conseil conclut que, malgré la carence des pièces réclamées par l'évêque le Séminaire n'était moralement obligé à aucune restitution. D'autant moins que Madame de Bullion avait ratifié tacitement par ses actes, l'échange des 22,000 livres contre les 100 arpents de terre. L'équité obligeait enfin à reconnaître que la recrue levée avec cette somme avait contribué puissamment à la sûreté du poste et du pays et que les Seigneurs de Montréal avaient eux-mêmes fourni 53,000 livres à cette occasion. Ce jugement, qui libérait Saint-Sulpice, en droit comme il l'était en conscience ne réussit pas à convaincre Mgr de Laval. Toujours inflexible, il continua de réclamer du Séminaire, une restitution que son successeur Mgr de Saint-Vallier, à Paris en 1695, jugea inacceptable et la mit définitivement au rancart.¹⁷

Devant ces continuelles interventions en cour et hors de cour de Mgr de Laval, le Séminaire de Saint-Sulpice, quoique parfaitement satisfait de son gouvernement passé et de sa conduite dans l'affaire de l'Hôtel-Dieu, jugea préférable de ne pas renvoyer Maisonneuve à Ville-Marie, où l'évêque, qui refusait de désarmer, n'aurait pas manqué de l'assigner devant un Conseil souverain composé de ses partisans. Au bout de trois ans, la situation res-

tant la même, le Séminaire et Maisonneuve, tous deux en cordiale sympathie et de plein gré, s'accordèrent à conclure une entente, en date du 4 avril 1668. Par cet acte, Maisonneuve abandonnait ses droits de gouverneur à vie avec logement dans la maison seigneuriale de Ville-Marie, ainsi que sa jouissance, de la moitié de la métairie et des revenus du moulin banal, à compter du 1^{er} janvier 1669, en échange d'une pension de 500 livres sa vie durant. A cette époque Maisonneuve habitait à Paris une maison à trois étages dont il occupait l'entresol entre les Fossés Saint-Victor et Saint-Michel. Au dire de l'abbé Glandelet elle était « pauvrement meublée, tendue de méchantes tapisseries de Bergame ». Il y avait fait garnir une petite chambre avec une « cabane à la façon du Canada » (c'était une sorte de lit-armoire à la manière bretonne), où il se plaisait à loger des personnes qui lui venaient de Montréal. C'est là que servi par son fidèle valet Louis Fin, Maisonneuve vécut en grande simplicité, ses dernières années. Il partageait son temps entre les visites de ses parents et relations de Champagne, ses fréquentes rencontres avec ses amis de vieille date les Turmenyes. Il restait le grand et précieux conseiller de Saint-Sulpice dans toutes les matières touchant Montréal. Ce fut pour lui « une grande joie » en 1670 de voir sonner à sa porte sa fidèle assistante Marguerite Bourgeoys. Elle logea chez lui pendant les six mois qu'elle passa à Paris pour les affaires de la Congrégation. Il ne cessa de s'intéresser aux événements de Ville-Marie, éprouvant une profonde affliction de voir Mgr de Laval s'acharner à poursuivre le Séminaire de Saint-Sulpice et même Jeanne Mance de sa réclame injustifiable en stricte équité et bonne foi. De fait son dernier acte, en date de mai, 1673, s'applique, selon ses propres termes à « justifier Mademoiselle Mance de l'achat des sus dits cens arpens de terre et batimens sur vieux pour la dite somme de vingt deux mille livres laquelle a été ratifiée en France et agréer par la « dona-

trice ». Ce qui a permis, ajoute-t-il de lever la recrue de 1653 « dont la divine providence s'est servie pour sauver tant le dit hôpital que le général de l'habitation de leur ruine entière ». Cette constante préoccupation de rejeter les prétentions de Mgr de Laval indique bien le rôle malheureux et les conséquences regrettables qu'elles ont eues dans la carrière du fondateur de Ville-Marie.

C'est dans cette calme retraite, gardant au cœur le souvenir de son cher Montréal dont on l'avait si injustifiablement éloigné qu'il mourut le 9 septembre 1675, à l'âge de soixante-quatre ans.¹⁸ Il laissait un testament par lequel il disposait d'une partie de ses biens en faveur d'œuvres charitables. Il léguait 2000 livres à la Congrégation de Notre-Dame, 1000 aux pauvres de l'Hôtel-Dieu et 200 à son domestique Louis Fin.¹⁹

1. Sœur Morin, *passim*; Morin, Pierre-Louis, *Le Vieux Montréal*.
2. Montréal, *Ordonnances*, 15 février et 2 mars 1664.
3. *Jugts et Dél.*, I, 9 juillet 1664, p. 228-230; *Journal*, p. 527; *Collection de manuscrits, relatifs à la Nouvelle-France*, I, Québec, 1883, p. 179-180.
4. Casson, p. 174-5; *Registre de Paroisse*, 5 mai 1664, et 9 août 1664.
5. *Relations*, Année 1664, p. 33-35; *Jugts et Dél.*, I, p. 277.
6. *Jugts et Dél.* p. 193; *Relations*, Année 1664, p. 34-35; Marie de l'Incarnation, II, p. 275-6; *Journal*, p. 326.
7. *Relations*, Année 1664, p. 35; *Journal*, p. 328; Casson, p. 175; *Jugts et Dél.*, I, 9 sept. 1664, p. 275.
- 7a. Sœur Morin, p. 83 et 123; Casson, p. 96-100.
8. *Ordonnances, Commissions*, etc. I, Ordonnance du 4 février, 13 février 1664, p. 16 et 18; C¹¹ A I, Lettres de Colbert à Tracy, 15 novembre 1664, Instructions de Colbert à Talon, 27 mars 1665; *Jugts et Dél.*, I, p. 281-3; *Journal*, p. 328; *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, 1920-21; *Testament de M. de Mézy*, 24 août 1665, p. 246; *Inventaire des Insinuations du Conseil souverain, Protestations de Laval*, 16 janvier 1664, Mézy à Tracy, 24 avril 1665, p. 15-16; *Journal*, p. 329.
9. Sœur Morin, p. 161; *Registre de la Paroisse*, 24 avril 1665; 28 août 1665 et 20 juin 1666; Casson, p. 176; *Relations*, Année 1665, p. 78; *Journal*, p. 333.
10. Casson, p. 176-7; *Relations*, Année 1666, p. 5.
11. *Relations*, Année 1665, p. 4-5 et 25; *Journal*, p. 332; *Edits et Ord.*, III, Commission de Tracy, 19 novembre 1663, p. 27; de Courcelles et de Talon, 23 mars 1665, p. 31 et 36.
12. *Relations*, Année 1665, p. 5; *Jugts et Dél.*, I, 13 mai 1665, p. 346; 6 juillet p. 363; septembre 1665, p. 364-5; Archives de l'archevêché de Québec, Colbert à Laval, 18 mars 1664.

13. *Mandements*, etc. Relatio Missionis Canadensis, 1660, p. 26; Documents de Saint-Sulpice, I, exemption de dîmes pour les Jésuites, 4 septembre 1664, p. 219; Sœur Morin, p. 110 et 123; Casson, p. 140; Lettre de Mgr de Laval, 26 août 1667, Texte dans Faillon, III, p. 176.
14. *Jugts et Del.*, I, 23 septembre 1665, p. 364-5; C¹¹ A II, Mémoire de M. de Tracy, 1667, p. 540; Montréal, Registre de la Sénéchaussée. Commission du sieur Dupuis, 23 octobre 1665. Texte dans Faillon, III, p. 111; *Journal*, p. 337.
15. Sœur Morin, p. 82; *Les Annales de l'Hôtel-Dieu*, Québec, 1939, p. . . ; Bibliothèque municipale de Montréal, Désistement et création de pension, 4 avril 1668.
16. Marie de l'Incarnation, 26 octobre 1665; Archives du Séminaire de Saint-Sulpice, Paris, Mémoire d'un missionnaire 1684, I, 1674-1760; Archives de la Propagande — America — Mgr de Laval au Pape, 25 octobre 1666.
17. Casson, p. 177; Archives de Saint-Sulpice, Montréal, Mgr de Laval à Talon, 17 septembre 1666; Inventaire des Papiers de Saint-Sulpice, No 60. Projet de requête sous le nom de Jeanne Mance; 61, Projet de requête par Jeanne Mance; 51, Consultation de Gichery, 22 avril 1667; 62, arrêt du Conseil privé, 29 juin 1670; 63, Mémoires pour le Séminaire contre Mgr de Laval, 1670 et 1671; Archives de St-Sulpice. Montréal, Tome X, p. 34-35; Lettre de M. Tronson à M. Remy, 1680; Cf. Faillon, III, p. 182-5.
18. Bibliothèque municipale de Montréal. Désistement et création de pension, 4 avril 1668; Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys, II, p. . . ; Mémoire et remarque de Maisonneuve 1^{er} mai 1673, texte dans Daveluy, Marie-Claire, *Jeanne Mance*, Montréal, 1934, p. 285. Dom Jamet, Vie de Marguerite Bourgeoys, Vol. I, pp. 365-366.
19. Le Blant, Robert, *Les derniers jours de Maisonneuve et Philippe de Turmenyes* dans Revue d'histoire de l'Amérique française, Sept. 1959, pp. 262-280.

CHAPITRE TREIZIÈME

RÉTROSPECTIVE

Avec le départ de Maisonneuve, à l'automne de 1665, se terminent la période héroïque de l'histoire de Montréal et la remarquable carrière de son fondateur. A partir de ce moment, les troupes du roi assurent la protection et la garde de la Nouvelle-France, mais leur présence n'ajoute rien à l'œuvre accomplie par la Société de Notre-Dame. Cette fondation de Ville-Marie s'inscrit dans l'histoire canadienne et même dans l'histoire mondiale comme un fait unique, qui se situe entre le mysticisme et le miracle. Voici un groupe de simples particuliers, qui, par zèle de pur apostolat et par leurs seuls moyens financiers, établissent un poste dédié à la Vierge Marie pour la conversion des indigènes dans une île déserte, à la frontière des ennemis les plus féroces de la colonie. Et ce poste, ils se proposent de le doter, dès que possible, d'un clergé séculier, d'un Hôtel-Dieu et d'une maison d'éducation. Pendant vingt-trois ans, ils soutiennent par leurs efforts et par leur argent cette entreprise, téméraire aux yeux de la sagesse laïque, la maintiennent et la développent envers et contre tous, les attaques des Iroquois, l'indifférence de la mère-patrie, l'opposition de Québec et les interventions des gouverneurs et de l'évêque. Sous la poussée d'un prosélytisme intense, cette durée représente un miracle de foi, d'intelligence, de labeur et de dévouement. Au départ de Maisonneuve, après vingt-trois ans de gouvernement, l'œuvre de Montréal avait atteint par sa seule initiative et ses propres moyens, un magnifique résultat d'expansion et de stabilité. Fondée trente-quatre ans après Québec, ce poste comptait 500

âmes et égalait la population de la capitale. De ce total, une centaine cultivait la terre et une cinquantaine exerçait divers métiers. On y comptait une trentaine de domestiques et une soixantaine d'« engagés. » Les cultures se limitaient à celles du blé de France, du maïs et des pois, avec un jardin potager pour les légumes. En l'absence des chevaux, on se servait des bœufs pour les labours et le « charroyage, » beaucoup devaient préparer leurs terres à la bêche. Deux moulins à vent suffisaient à moudre tous les grains. Quant aux artisans, la variété de leurs métiers reste surprenante, en même temps que révélatrice du milieu. A côté de 7 charpentiers, 5 menuisiers et 5 maçons, dont la main d'œuvre est la plus indispensable, se rangent 5 tailleurs, 7 arquebusiers et 4 boulangers. Viennent ensuite 3 cordonniers et 3 tonnellers, que suivent 2 chapeliers, 2 tanneurs et 2 taillandiers ou fabricants d'outils. Enfin, se rencontre un seul représentant des occupations suivantes: épicier, pâtissier, boucher, savetier, serrurier, meunier, fourreur, cordier, sellier, potier, tisseur, tailleur de pierre, corroyeur et scieur de long.¹

La quasi-totalité de cette population avait été choisie avec discernement par La Dauversière ou Maisonneuve, excepté dans le cas des recrues de 1653 et 1659, où, pressé par le besoin de faire vite, il se trouva qu'on avait embauché un certain nombre de huguenots et même de mauvais garnements, témoins ceux qui se soulevèrent avant le départ de 1653 et ceux dont se plaignit Marguerite Bourgeoys en 1659. Les bons exemples des Montréalistes en réformèrent la plupart qui furent « changés comme le linge qu'on met à la lessive. » Quant aux huguenots, « grands nombre » se convertirent et, comme on ne rencontre aucune mention de la présence des autres, il faut conclure qu'ils rentrèrent en France à l'expiration de leur engagement. La population s'augmenta par une petite immigration d'épouseuses choisies avec grand soin, et qu'accompagnèrent au pays, Jeanne Mance ou Marguerite

Bourgeois, cette dernière les recevant dans sa maison afin de les préparer, comme elle dit à « former des familles. » Enfin, les filles du pays se mariaient fort jeunes, souvent dès que nubiles, entre douze et seize ans.²

L'administration de Montréal, simple seigneurie, de faible population, se réduisait à fort peu de chose. A sa tête se plaçait le gouverneur qui détenait tous les pouvoirs essentiels à son autonomie, soumise seulement, en cas exceptionnels, à l'autorité supérieure du gouverneur du pays. Il pouvait réglementer par des ordonnances qui se publiaient à la porte de l'église, toutes les matières concernant le bon ordre, les mœurs et la sûreté publique, en somme, tout le domaine des relations sociales. Chef militaire, il commandait une petite garnison de dix soldats et toute levée d'hommes ou organisation de milice. Le gouverneur recevait, dans les dernières années, des autorités administrant le pays un traitement de 3,000 livres, avec charge de payer la solde de ses 10 soldats, qui était de 10 sous par jour. Le poste était protégé par un fort consistant en une enceinte de pieux, flanquée de bastions et garnie de canons, à l'intérieur de laquelle se trouvaient la maison du gouverneur, le logement des soldats et des engagés, les magasins des services publics et militaires ainsi qu'un four et une forge. Il existait un moulin redoute au Côteau Saint-Louis et deux maisons-redoutes aux deux extrémités de l'habitation, à Sainte-Marie, à l'est, et à Saint-Gabriel, à l'ouest; même l'hôpital, aux jours d'irruption iroquoise, servait à la défense avec volontaires armes à la main.³

La seule institution juridique était la cour seigneuriale, qui avait pour juge le gouverneur lui-même. Il entendait toutes les causes civiles et criminelles, dont il ne pouvait y avoir d'appel qu'à une Cour souveraine, cour qui ne fut créée qu'en 1663. Cependant, il semble bien qu'on pouvait, en cas exceptionnels, requérir l'intervention du gouverneur du pays. La cour compre-

nait un procureur fiscal et un greffier, qui tenait le greffe, où se gardaient les pièces judiciaires et s'enregistraient les actes et les transactions de caractère public ou privé. La cour avait enfin à son service un ou deux sergents. Quant à la cour royale établie en 1663 avec même juridiction, elle disparut dès 1666.

Dans ce poste frontière, où ne cessaient de circuler des tueurs iroquois, l'église tenait un double rôle religieux et social. Sous la direction dévouée des Jésuites jusqu'en 1657, et ensuite des Sulpiciens, c'était la modeste chapelle de l'Hôtel-Dieu qui servait au culte paroissial et voyait la population se presser au pied de l'autel les jours de grande cérémonie et de crise iroquoise. À côté, l'Hôtel-Dieu de Jeanne Mance offrait aux Montréalistes, les services inlassables de ses Hospitalières, trois religieuses, une novice et une sœur domestique. À quelques pas plus loin, dans son école, Marguerite Bourgeoys, avec trois compagnes, se dévouait à l'éducation des jeunes enfants, augmentant en nombre d'année en année, et sa maison servait souvent de foyer d'accueil aux épouseuses qui venaient de France.

Pour les nécessités d'ordre légal, Ville-Marie avait à sa disposition deux ou trois notaires, plutôt simples tabellions, choisis parmi les habitants les plus instruits et spécialement autorisés par le gouverneur à remplir ces fonctions, tels que Jean de Saint-Père, Lambert Closse et Benigne Basset. Le poste bénéficiait également des services, de quelques médecins ou chirurgiens. Le plus connu était Etienne Bouchard, qui, engagé pour cinq ans en 1653, par la Société de Montréal, au salaire de 150 livres par an, avec nourriture et logement, devait soigner gratuitement les malades: c'était avant la lettre la médecine d'Etat. Mais, en 1655, par un nouveau contrat avec une quarantaine de Montréalistes, il s'engagea, contre le versement de 100 sous par an, à les soigner de toutes maladies, sauf la peste, la grosse vérole, la lèpre et l'opéra-



Jeanne Mance — dans Soeur Mondoux. (*L'Hôtel-Dieu, Montréal, 1942*).



Jean-Jacques Olier, co-directeur de la fondation de Montréal. (*Archives de Saint-Sulpice, Paris*)



Marguerite Bourgeoys, première institutrice de Montréal et fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. (*Archives de la Congrégation de Notre-Dame*)



Mme de Bullion, fondatrice financière de l'Hôtel-Dieu de Montréal. (*Dans l'Hôtel-Dieu de Soeur Mondoux, 1942*).

tion de la pierre: c'était, cette fois, l'institution du contrat collectif.⁴

Quant à l'activité commerciale du poste, elle demeurait fort restreinte. Elle portait sur l'achat des produits agricoles par les artisans, et la vente par ces derniers des objets qu'ils fabriquaient. Le grand article de commerce restait la fourrure, qu'apportaient les Indiens de l'Ouest, Hurons ou Algonquins. A ce commerce tous se livraient, la fourrure constituant pratiquement la seule monnaie courante du pays. Les gros traiteurs étaient Lambert Closse, Nicolas Godé, et surtout Jean Aubuchon, Charles Le Moine et Jacques Le Ber, qui tenaient aussi boutiques de marchandises, à côté du magasin public, où la Communauté de la Colonie échangeaient les fourrures des Indiens et des colons contre les articles qu'elle recevait de France.

Assez curieusement, en ce siècle qui s'orientait vers la centralisation autocratique, Ville-Marie, au contraire, marquait une tendance, sous Maisonneuve, vers une représentation démocratique du peuple dans le domaine public. Depuis 1647, le poste élisait son syndic chargé de veiller à ses intérêts à Montréal, comme à Québec, et un représentant de Ville-Marie avait reçu droit de séance au Conseil de la traite à Québec. En 1663, à la formation de la milice de la Sainte-Vierge, les membres de chaque escouade élisaient leur commandant. En 1664, les cinq juges de police avaient été choisis au scrutin ouvert et la vente des boissons aux Sauvages était réglée, dès 1657, par la décision d'une assemblée publique. Mais il semble bien que seuls les habitants dûment qualifiés par une résidence permanente jouissaient du droit de vote. Ce qui éliminait les domestiques et les engagés, ainsi que les volontaires, c'est-à-dire ceux qui, sans l'attache d'un foyer, étaient libres de s'employer à leur gré.

En résumé, grâce à la seule entreprise de la Société de Montréal, voici que se dressait avec Ville-Marie, à la frontière de la

colonie canadienne, un poste solidement armé et victorieusement défendu, sans qui la Nouvelle-France aurait peut-être sombré sous l'avalanche iroquoise. Autour de son fort de bois, où flottaient les fleurs-de-lys, ce bourg audacieux, d'agriculteurs, d'artisans et d'engagés, réunissait toutes les institutions essentielles d'une communauté autonome et grandissante, gouvernement civil et militaire avec garnison et milice, représentation du peuple par un syndic et des juges de police, église paroissiale et clergé séculier, cour seigneuriale et greffe juridique, école publique et Hôtel-Dieu, le tout se complétant par les services de médecins et de tabellions. Enfin, Ville-Marie constituait un bastion infranchissable, un comptoir de traite avantageux et un tremplin pour l'exploration du pays. Sous l'action inlassable de ses promoteurs, de son fondateur et de ses habitants Ville-Marie a si bien grandi que sa population s'élève en 1666 à 627 personnes dépassant celle de 547 âmes de Québec, capitale du pays.

En France, le surprenant et remarquable succès de cette entreprise, uniquement inspirée par un intense apostolat et dégagée de toute intention lucrative, revient aux membres de profonde religion et d'inépuisable générosité qui formèrent la Société des Messieurs et Dames de Notre-Dame de Montréal, et versèrent 600,000 livres au bénéfice de leur œuvre. A leur tête, il faut mettre Jérôme Le Royer de La Dauversière, le modeste et mystique promoteur qui conçut l'idée et devint la cheville ouvrière de l'œuvre, à qui il sacrifia vingt ans de labeur, ses ressources et sa vie: il fut le véritable créateur de Ville-Marie. A ces côtés, doivent se ranger l'abbé Jean Jacques Olier, qui tint inlassablement le rôle d'animateur spirituel et financier, soutenant les associés tout au long des années de luttes et de difficultés. Après ces deux chefs, il convient de mentionner l'abbé baron de Fancamp, le très utile agent de liaison et recruteur de nouveaux associés, qui donnait, en plus, sans compter, le secours de sa richesse, et

Madame Claude de Bullion qui fut, sous l'anonymat qu'elle imposait, la si généreuse fondatrice et bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu.⁵

Au Canada, le suprême mérite de la splendide réalisation appartient à Paul de Chomédey, sieur de Maisonneuve, qui fut, le fondateur de Ville-Marie. Officier de froide bravoure et chrétien d'inébranlable vertu, il maintint son poste invaincu contre une inlassable guerilla iroquoise, accroissant sa population, ses ressources et sa résistance et les décuplant au cours de vingt-trois ans d'application constante et prévoyante. Pendant toutes ces années, sans une tache à son blason, sans une erreur dans sa carrière, il administra, Montréal, avec intelligence, discernement et sagesse. Autour de lui, le secondèrent remarquablement, par leurs travaux et leur appui moral, Jeanne Mance, la mystique, dynamique et précieuse conseillère, qui, se dépensant au bien commun, refusa toujours de désespérer, et Marguerite Bourgeoys, dont le dévouement inépuisable et la sagesse équilibrée représentaient une force et un encouragement sans défaillance. Deux hommes entre tous, Lambert Closse, le brave des braves toujours à la pointe du combat, et Charles Le Moyne, le tacticien insurpassé de la guerre et de la politique indiennes, lui apportèrent en toutes circonstances, l'épaulement de leur vaillance et de leur sagacité.

Il ne faut pas oublier qu'en définitive l'étonnante réussite du poste de Ville-Marie doit s'attribuer collectivement à ces hommes d'invincible courage, auprès de femmes de silencieuse vaillance, qui ayant opté pour une nouvelle patrie dans un pays neuf, et possédant leur maison sur son lopin de terre, dressèrent, mousquets en main, le rempart d'une héroïque résistance aux guerriers iroquois. S'appliquant à leur labeur, jour par jour, ils accomplirent la tâche dangereuse de fonder en pleine forêt vierge, en face d'un ennemi féroce, un avant-poste de civilisation et de christianisme, cette Ville-Marie, qui s'appellera Montréal, grandira au

point de devenir la métropole du plus vaste pays d'Amérique et se haussera un jour au rang de deuxième ville française du monde.

1. Rapport de l'archiviste de Québec, 1935-36, Recensement 1666, p. 107-130 et 153-4. Morin, L.P. *Le Vieux Montréal*, Plan de 1650 à 1672.
2. Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys, II, p. 286-7; 301 et 302. Lantot, Gustave. *Filles de joie ou filles du Roi*, Montréal, 1952, passim; Casson, p. 140.
3. Arch. Col. C¹¹ A 2. *Estat des charges du pays de Canada*, p. 228-230; *Jugts et Dél.*, I, p. 246.
4. Contrat d'Etienne Bouchard, 10 mai 1653, texte dans Faillon, II, p. 173; Répertoire de Saint-Père, Contrat de Bouchard, 1655.
5. Casson, p. 173.

APPENDICES

No 1

CONCESSION PAR LA COMPAGNIE DE LA N. F. DE L'ILE DE MONTREAL EN FAVEUR DE Me. JACQUES GIRARD, SEIGNEUR DE LA CHAUSSÉE

15 Janvier 1636.

La Compagnie de la N^elle France a t. pres. et à venir Salut—Le désir que nous avons d'accroître la colonie en la N^elle France nous faisant recevoir ceux qui peuvent nous assister en cette louable entreprise et voulant afin de les y inciter davantage, les gratifier de quelque portion des terres à nous concédées par le Roy après avoir été certifié des bonnes intentions de Messire Jacques Girard Chevalier, Seigneur de la Chaussée, à iceluy pour ces causes et autres à ce nous mouvans et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'étendue et consistance des terres ainsi qu'il en suit.—C'est à savoir l'Ile de Montréal située en la Nouvelle France dans la rivière St. Laurent au dessus du Lac St. Pierre pour en jouir par le dit Sieur de la Chaussée ses successeurs ou ayant cause en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité tout ainsi et à pareil droit qu'il a plu à Sa Majesté donner le pays de la N^elle France à la d. compagnie à la réserve toutefois de la foi et hommage que le dit Sieur de la Chaussée ses successeurs et ayant cause seront tenus de porter au Fort St. Louis de Québec, ou autre lieu qui sera désigné par la dite Compagnie par un seul hommage lige à chaque mutation de possesseurs des dits lieux avec une médaille d'or du poids de mi-once et le revenu d'une année de ce que le dit Sieur de la Chaussée se sera réservé après avoir donné en fief ou à cens et rentes tout ou parties des dits lieux.....ressortiront pardevant le Prevost ou bailliff qui sera établi par la compagnie en la rivière des prairies et par appel au Parlement du dit lieu que les hommes que le dit Sieur de la Chaussée et ses successeurs feront passer en la N^elle France tourneront à la décharge de la Compagnie et seront réputés du nombre de ceux qu'elle y doit faire passer selon l'Edit de son Etablissement et à cet effet ceux qui en feront les embar-

quements seront tenus de faire tous les ans au Bureau de la Compagnie le rôle des hommes qui s'embarqueront dans les vaisseaux pour aller au dit pays, afin que la dite compagnie en soit certifié sans toutefois que le Sieur de la Chaussée ses successeurs ou ayant cause ni aucuns qu'ils auront fait passer au dit pays puissent traiter avec les Sauvages des peaux autrement qu'aux conditions du dit Edit et en cas que le dit Sieur veuille faire porter à la dite étendue de terre quelque titre et nom plus honorable il se retirera à cet effet pardevant le Roy et Monseigneur le Cardinal de Richelieu pair de France, Grand Maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de ce Royaume pour lui être pourvu conformément au dit Edit. Mandons au Sr. de Montmagny, chevalier de l'ordre de St. Jean de Jérusalem, Gouverneur pour la dite Compagnie sous l'autorité du Roy et de mon dit Seigneur le Cardinal Duc de Richelieu de Québec et des autres lieux et place étant sur le fleuve St. Laurent que de la présente concession il fasse et souffre jouir le dit Sr. de la Chaussée, lui assignant les bornes et limites des clauses ci dessus ainsi qu'il appartiendra.

Fait en l'Assemblée générale de la Compagnie de la N^{lle} France tenue à Paris en l'Hôtel de M. de Lauzon, Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de la dite Compagnie—le 15^e jour de Janvier 1636.

Extrait des délibérations de la Compagnie signée par Moi A. Cheffault Secrétaire.

No 2

TRANSPORT DE LA CONCESSION CI-DESSUS ET DE L'AUTRE PART À Mess. JEAN DE LAUZON—30 AVRIL 1638

Aujourd'hui est comparu pardevant les notaires, gardenotes du Roy en son Chatelet de Paris soussignés Jacques Girard, Escuyer Sieur de la Chaussée et de la Callière demeurant ordinairement à la Gilardie pays de Poitou, lequel a reconnu et confessé et déclaré n'avoir prétendu et ne prétendre aucune chose en la concession qui luy a été faite le 15 du mois de Janvier 1636 au dit pays de la N^{lle} France, de l'Ile de Montréal, située au dit pays de la N^{lle} France,

moyennant et aux charges amplement déclarées et mentionnées en la dite concession est et appartient à Messire Jean de Lauzon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et directeur de ses finances, n'ayant le dit Sieur de la Chaussée accepté la dite concession que pour faire plaisir et prêter son nom seulement au dit Sieur de Lauzon en la possession duquel elle est toujours demeurée et en tant Il fait la présente déclaration et transport de la dite Concession terres et droits y mentionnés au dit Sieur de Lauzon et le subroge en son lieu et droits noms, raisons, actions sans toutefois aucune garantie pour en jouir et disposer par le Sieur de Lauzon, ses hoirs et ayant cause comme de sa propre chose et à lui appartenant et acceptant pour le dit Sieur de Lauzon Maître Nicolas Hardin garde et juge de la monnoie de Paris et demeurant en la dite Monnoie, paroisse St Germain de l'Auxerrois à ce présent, promettant, obligeant &c., renonçant &c.

Fait est passé à Paris en l'Etude des Notaires Soussignés l'an mil huit cent trente huit le trentième jour d'Avril avant midi et ont signé—ainsi—Jacques Girard Hardin—Huart et Haguenier, Notaires.

No 3

DONATION ET TRANSPORT DE LA CONCESSION DE L'ILE DE MONTREAL PAR M. JEAN DE LAUZON AUX SIEURS CHEVRIER DE FOUANCANT ET LE ROYER DE LA DOVERSIÈRE

Pardevant le notaire Royal de la ville de Vienne soussigné et en présence des témoins soussignés fut présent et personnellement établi Messire Jean de Lauzon, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et Privé, Intendant de la justice police et finances en Dauphiné, lequel de son bon gré pure franche et libre volonté a cédé donné et transporté purement et simplement sans aucune chose en excepter se retenir et se réserver pour et que cy après à Pierre Chevrier, Ecuyer Sieur de Fouancant et à Jérôme le Royer Sieur de la Dauversière demeu-

rant en la ville de La Flèche en Anjou, le dit Sieur Chevrier absent et le Sieur Le Royer tant en son privé nom que comme procureur du dit Sieur Chevrier par acte passé au sujet des présentes par devant Maître de la Fousse et Jacques Guillier notaires Royaux et tabellions au dit La Flèche le 12 de juillet dernier icelle procuration exhibée et jointe aux présentes en l'original présent et acceptant et avec le notaire soussigné stipulant à savoir l'Ile de Montréal située en la N^elle France dans la rivière St. Laurent au dessus du Lac St. Pierre, tout ainsi qu'elle a été donnée et octroyée par Messieurs de la Compagnie de la N^elle France à Messire Jacques Girard Chevalier Seigneur de la Chaussée par acte du 15 janvier 1633 signé Lamy secrétaire de la dite Compagnie duquel Sieur Girard le dit Sieur de Lauzon a droits de la dite Ile de Montréal par déclaration du treize d'avril 1638, reçu par Maître Haguénier et Huart Notaires au Châtelet de Paris pour en jouir par les dits Sieurs Chevrier et Royer et autres ayant droit et cause comme de leur chose propre et à eux appartenant aux charges et conditions particulièrement exprimées et contenues au susdit acte du 15 janvier 1636 lesquelles charges et conditions le dit Sieur Royer a promises d. nom d'acquitter et observer de point en point leur teneur et selon leur forme—En sorte que jamais le dit Sieur de Lauzon ni les siens en soient recherchés: lequel Seigneur de Lauzon a remis et réellement délivré au dit Sieur Le Royer le susdit acte de concession ensemble la déclaration du Sieur de la Chaussée pour s'en servir à l'effet des présentes et tout ainsi qu'en peut faire le dit Sieur de Lauzon par vertu des dits actes et les constitût procureurs irrévocables avec élection de domicile suivant l'ordonnance sans toutefois aucune garantie sinon que de ses faits et promesses—Ainsi convenu promis et juré par les parties d'avoir le contenu ci-dessus agréé ferme stable, observer maintenir et n'y contrevenir directement ny indirectement soit en jugement ou dehors à peine de tous dépens dommages et intérêts sur les obligations de tous leurs biens présents et à venir quelconques, soumissions à toutes cours renonçant à tous droits contraires et sous les autres clauses à ce requises et nécessaires.

Fait et récéité au dit Vienne dans l'hôtel de Maugiron où habite le dit Seigneur de Lauzon le 7^{ème} d'aout 1640 après-midi. Présent Sieur Polidor Duteil, Secrétaire du dit Sieur de Lauzon et Sieur Marc Justeau, Sieur de la Plaine du pays d'Angers, habit. au dit Vienne, témoins requis soussignés avec les parties. Ainsi signé—De Lauzon—Le Royer—Duteil—Justeau.

Mémoires de la Société historique de Montréal, 1859-1870

No 4

PREMIÈRE DESCRIPTION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
ANNÉE 1637

Dans toutes les Isles que nous vismes là, il n'y en a que deux ou trois remarquables; le reste est petit, et à mon àdvis, est noyé au Printemps. Voicy comme les Isles sont coupées: le grand fleuve S. Laurent baigne la terre d'vn de nos Messieurs, du costé du Sud; trauersant au Nord, il fait deux Isles, l'vne qui a peut-estre vne lieuë et demie de long, mais elle est fort estroite; l'autre c'est la grande Isle, nommée de Mont-Real. Cette Isle paroist coupée par le milieu, d'vne double montagne qui semble la trauerser. A l'endroit de ces montagnes est le sault saine Louys qui se trouue dans le fleuve saine Laurent. L'apprends que les Sauvages de l'Isle ont autrefois défriché, et tenu vne bourgade vers cette montagne, mais ils l'ont quittée, estant trop molestez de leurs ennemis; ils nomment encor ce lieu, l'Isle où il y auoit vne bourgade. Au costé du Nord de l'Isle de Mont-Real, passe la Riuere des Prairies, qui est bornée par vne autre Isle, belle et grande, nommée l'Isle de Montmagny. Au delà de cette Isle, est la Riuere S. Jean, qui touche aux terres fermes du costé du Nord; au milieu ou enuiron de cette Isle, il y a deux saults ou cheutes d'eau, correspondant au sault S. Louys. L'vn est dans la Riuere des Prairies, l'autre dans la Riuere S. Jean. Ie dirai en passant d'où sont tirez les noms de ces fleuves. La Riuere S. Jean tire sa denomination du sieur Jean Nicolet, truchement et commis au magasin des Trois Riuieres; il a souuent passé par tous ces endroits. La Riuere des Prairies fut ainsi appellée, pource qu'vn certain nommé des Prairies, conduisant vne Barque, et venant à cét affour ou rencontre de ces trois fleuves, s'egara dans les Isles qu'on y rencontre, tirant à cette riuere, qu'on nomma puis apres de son nom, au lieu de monter dans le fleuve de S. Laurent où on l'attendoit. Pour le grand fleuve, ie ne scay à quelle occasion on luy a fait porter le nom de S. Laurent, peut estre pour auoir esté trouué en ce iour là.

Nous descendismes à terre en se trois isles, que nous trouuasmes toutes fort bonnes et bien agreables; ie celebray le premier Sacrifice de la Messe qui ait iamais esté dit, à ce qu'on me rapportoit, en l'Isle de Montmagny, qui est au Nord de l'Isle de Montreal. Apres auoir considéré la beauté du pays, nous fismes voile au Trois Riuieres.

Le 4. d'Octobre, nous quittasmes les Trois Riuieres. A peine en estions nous esloignez de 4. ou 5. lieuës, que nous apperceusmes vn Elan se pourmener sur le bord des bois; nous voguions doucement au milieu du grand fleuve, dans la

beauté d'un iour tout doré. Monsieur le Gouverneur, aiant veu ce grand animal, fit aussi tost mettre bas les voiles, et tenir tout le monde en silence, pendant que deux ou trois de nos François s'en allerent doucement dans un petit canot, pour faire jeter à l'eau cette grande beste, ou la tuër à coups d'harquebuse, si elle tiroit dans les bois. Entendant le bruit, elle se jette à l'eau; incontinent Monsieur fit equipper vne chaloupe, qui tire dessus à force de rames. La pauvre beste ne scauoit de quel costé se jeter: elle voyoit des harquebuses à terre, et vers l'eau vne chaloupe qui luy courroit sus; en fin on la mit à mort et l'apporta-on sur nostre tillac. Si tous les voïages qui se font en la Nouvelle France se passoient aussi doucement que celui-ci, il y auroit trop d'attrait, et peut estre que le corps y gagneroit plus que l'esprit. Le gibier, la chair d'Elan et parfois de Castor, et le poisson ne nous manquerent point en son temps. Dieu soit loué par tous ses Anges des biens qu'il fait aux hommes. Pour conclusion, nous nous rendismes à Kébec le 7. iour d'Octobre.

Le 17. du mesme, Monsieur le Gouverneur, voulant aller à Beau-pré, autrement le cap de Tourmente, pour auoir cognoissance du païs, me dit que puis qu'un des Peres de nostre compagnie y deuoit aller pour administrer les Sacrements de l'Eglise à nos François qui demeurent en ce quartier là, qu'il troueroit à propos que i'y allasse. Je luy obeis volontiers. A mesmes temps le Pere Masse et le Pere du Marché s'embarquerent pour aller aux Trois Riuieres. Mais le temps fut si rude et si fascheux, que leur barque relascha, et les vens nous retinrent 13. jours au lieu où nous ne pensions estre que trois ou quatre pour le plus. A la vérité c'est auec bonne raison qu'on a nommé les lieux voisins du Cap de Tourmente, Beau-pré: car les prairies y sont belles et grandes et bien vnies; c'est vn lieu tres commode pour nourrir quantité de bestial.

Relations des jésuites dans la Nouvelle-France, vol. I, Québec, 1858.

No 5

Liste des Associés de Montréal placés par l'ordre d'entrée de chacun des membres dans la Société.

- | | |
|---|--|
| 1. 1639. — Jérôme le Royer de La Dauversière, le fondateur de la Société. | 2. 1639. — Pierre Chevrier, baron de Fancamp, co-fondateur, et prétre. |
|---|--|

3. 1639. — Jean-Jacques Olier, cofondateur, prêtre.
4. 1639. — Le baron Gaston de Renty.
5. 1641. — Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve.
6. 1641. — Jeanne Mance.
7. 1641. — Madame Claude Bullion (née Angélique Faure).
8. 1641. — Pierre de Puiseaux, sieur de Montrenault.
9. 1642. — Jean Bardin.
10. 1642. — Antoine de Barillon, seigneur de Morangis.
11. 1642. — Paul de Barillon, seigneur d'Amoncourt.
12. 1642. — Nicolas de Barrault, prêtre.
13. 1642. — Balthazar Brandon de Bassancourt, prêtre.
14. 1642. — Philibert Brandon du Laurent, prêtre et évêque.
15. 1642. — Claude d'Urre du Puy de Saint-Martin, seigneur de Chaudebonne.
16. 1642. — Claude Le Glay (Frère).
17. 1642. — Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé.
18. 1642. — Bertrand Drouart de Sommellan.
19. 1642. — Christophe du Plessis, baron de Montbard.
20. 1642. — Jean de Garibal, baron de Saint-Sulpice.
21. 1642. — Henri-Louis Haber de Montmor.
22. 1642. — Jean Blondeau dit de la Croix (Frère).
23. 1642. — Pierre le Gouvello de Kériolet, prêtre.
24. 1642. — Elie Laisné de la Marguerie.
25. 1642. — Thomas Le Gauffre, prêtre.
26. 1642. — Pierre-Denys Le Prestre, prêtre.
27. 1642. — Louis Le Prestre, seigneur de Fleury.
28. 1642. — Roger du Plessis, marquis de Liancourt, duc de la Roche Guyon.
29. 1642. — Jeanne de Schomberg, marquise de Liancourt.
30. 1642. — Jean-Antoine de Mesmes d'Irval.
31. 1642. — Nicolas Quatorze.
32. 1642. — Jacqueline Carré, Madame Rémy.
33. 1642. — Elizabeth de Balsac de Renty.
34. 1642. — Madame Marie de Gournay, veuve de David Rousseau.
35. 1642. — Louis Séguier, de Saint-Firmin.
36. 1642. — Madeleine Fabri de Champausay, Madame Pierre Séguier.

37. 1642. — Madame Séguin.
38. 1642. — Henri de Levis, duc de Ventadour, prêtre.
39. 1642. — Isabelle Blondeau de Villesavin.
40. 1643. — Louis d'Ailleboust de Coulonge.
41. 1643. — Marie-Barbe de Boullongue d'Ailleboust.
42. 1643. — Philippine de Boullongne.
43. 1643. — Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, prêtre.
44. 1645. — Gabriel de Thubières de Levis de Queylus.
45. 1648. — Charles d'Ailleboust des Musseaux.
46. 1661. — Armand de Bourbon, prince de Conti.

ADDENDA

N.B. Quatre noms d'associés dont l'entrée dans la Société de Montréal reste plausible.

47. 1640. — Jean de Lauson, 4^e gouverneur de la Nouvelle-France.

48. 1640. — Jacques Girard de la Chaussée et de la Callières.

49. 1653. — Guillaume de Lamoignon.

50. 1658. — La bienheureuse Marguerite Bourgeoys.

Daveluy, Marie-Claire. *La société de Notre-Dame de Montréal*. Fides, 1965. pp. 24-27.

No 6

**CONCESSION D'UNE GRANDE PARTIE DE L'ISLE DE
MONTRÉAL PAR LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-
FRANCE À MM. DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE,
DU 17^e DÉCEMBRE 1640**

Concession d'une grande partie de l'Isle de Montréal à MM. du séminaire de Saint Sulpice, 17^e décembre 1640. Ins. Cons. Sup. Reg. A, fol. 27 Ro.

La Compagnie de la Nouvelle-France, à tous présents et à venir, salut:

Notre plus grand désir étant d'établir une forte colonie en la Nouvelle-France, afin d'instruire les peuples sauvages de ces lieux en la connoissance de

Dieu et les attirer à une vie civile, nous avons reçu très-volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise, ne refusant point de leur distribuer quelques portions des terres à nous concédées par le roi notre souverain seigneur; à ces causes étant bien informés des bonnes intentions de Pierre Chevrier, écuyer, sieur de Faucamp et de Hiérosme le Royer sieur de la Dauversière, et de leur zèle à la religion catholique, apostolique et romaine et affection au service du roi, nous avons aux dits sieurs Chevrier et le Royer donné, concédé et octroyé, et en vertu du pouvoir à nous attribué par Sa Majesté donnons, concédons et octroyons par ces présentes les terres ci-après déclarées, c'est à savoir:

Une grande partie de l'Isle de Montréal, située dans le fleuve de Saint-Laurent, entre le lac Saint-Pierre et le lac Saint-Louis, à prendre la dite partie de l'isle à la pointe qui regarde le nord-est, tirant en toute sa largeur vers le sud-ouest jusques à la Montagne de Montréal qui a donné le nom à la dite isle, et par-delà icelle montagne encore quatre lieues françaises ou environ et jusques à l'embouchure du petit ruisseau qui est dans la dite isle à la dite espace de quatre lieues ou environ, se déchargeant dans le canal qui sépare la dite Isle de Montréal d'une autre isle appelée l'Isle de Jésus, le reste de la dite isle à prendre depuis l'embouchure du dit ruisseau jusques à la tête d'icelle, qui est vers le sud-ouest, réservé à la dite compagnie, de l'embouchure duquel ruisseau sera tirée une ligne droite jusques à l'autre bord de la dite isle qui est sur le dit Lac Sains-Louis, comme elle a été présentement tirée sur la carte et plan de la dite isle envoyée de la Nouvelle-France par Monsieur de Montmagny, gouverneur du dit pays; lequel plan a été paraphé par les directeurs de la dite compagnie et par le dit sieur le Royer en cet endroit pour faire foi des bornes de la présente concession et demeurer attaché à la minute des présentes entre les mains du secrétaire de la compagnie, afin d'y avoir recours si besoin est; plus, une étendue de terre de deux lieues de large, le long du fleuve Saint-Laurent, sur six lieues de profondeur dans les dites terres, à prendre du côté du nord sur la même côte où se décharge la Rivière de l'Assomption dans le dit fleuve Saint-Laurent, et à commencer à une borne qui sera mise sur cette même côte à la distance de deux lieues de l'embouchure de la dite rivière de l'Assomption, le reste des dites deux lieues de face à prendre en descendant sur le dit fleuve Saint-Laurent; tout ce qui est de la Rivière des Prairies jusque à la Rivière de l'Assomption et depuis la dite Rivière de l'Assomption jusques à la borne ci-dessus, réservé à la dite compagnie se proposant d'y faire ci-après quelques forts et habitations.

Pour jouir par les dits sieurs Chevrier et le Royer, leurs successeurs et ayans cause, des dites choses à eux ci-dessus concédées en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité, ainsi qu'il a plû à Sa Majesté donner le pays à la compagnie, avec la permission de la pêche et navigation dans le grand fleuve

Saint-Laurent et autres lacs de la Nouvelle-France, fors et excepté en ceux qui auraient été concédés en propriété aux particuliers, et tenir les choses ci-dessus à foi et hommage que les dits sieurs Chevrier et le Royer, leurs successeurs ou ayans cause, seront tenus de porter au fort Saint-Louis de Québec en la Nouvelle-France, ou autre lieu qui pourrait être ci-après désigné par la dite compagnie, lesquels foi et hommage ils seront tenus de porter à chaque mutation de possesseur et payer une pièce d'or du poids d'une once en laquelle sera gravée la figure de la Nouvelle-France telle qu'elle est empreinte au sceau dont la compagnie se sert en ses expéditions; outre tels droits et redevances qui peuvent écheoir pour les fiefs de cette qualité; même de fournir leurs aveux et dénombrement, le tout suivant et conformément à la coutume de la prévôté et vicomté de Paris que la compagnie entend être observée et gardée par toute la Nouvelle-France; et à la charge que les appellations des juges qui seront établis par les dits sieurs Chevrier et le Royer, leurs successeurs ou ayans cause sur les lieux présentement concédés, ressortiront nuement au parlement ou cour souveraine qui sera ci-après établie au nom de la dite compagnie à Québec ou ailleurs en la Nouvelle-France, et en attendant ressortiront les dites appellations pardevant le gouverneur de Québec pour en connaître souverainement, suivant les commissions du roi et de monseigneur le cardinal duc de Richelieu; et outre, ne pourront les dits sieurs Chevrier et le Royer, leurs successeurs ou ayans cause ni autres qui passeront pour eux au dit pays afin de cultiver ou habiter les terres concédées, traiter des peaux et pelleteries avec les sauvages ni autres en quelque manière que ce soit, si ce n'est pour leur usage et pour la nécessité de leur personne seulement, après lequel usage ils seront tenus de les remettre entre les mains des commis de la dite compagnie en leur payant le prix porté par l'édit de la compagnie; le tout à peine de confiscation et d'amende qui sera arbitrée par le gouverneur de Québec contre les contrevenans.

Et encore que la dite compagnie ait disposé par la concession ci-dessus de la dite partie de l'Isle de Montréal et terres sur le fleuve Saint-Laurent en pleine propriété, si est ce qu'elle n'entend point que les dits sieurs Chevrier, Le Royer, leurs successeurs ou ayans cause ou autres qui passeront en la Nouvelle-France pour s'habituer sur les lieux concédés, y puissent bâtir aucune forteresse ou citadelle, et néanmoins se pourront retrancher ou murir autant qu'il est besoin pour se garantir des incursions des sauvages seulement; se réservant la compagnie la faculté de faire bâtir des forts et citadelles quand elle jugera être à faire ci-après pour y loger ses capitaines et officiers, auquel cas et dès la première demande et sommation qui en sera faite aux dits sieurs Chevrier et Le Royer ou leurs successeurs ou ayans cause, ils seront tenus de souffrir que la compagnie fasse construire et édifier les dits forts ou citadelles en telle place et endroit de la dite isle et de la dite étendue sur le dit fleuve Saint-Laurent que bon lui semblera, soit sur les bords de la dite isle ou places joignant le dit fleuve,

soit au dedans d'icelle même sur la dite montagne de Montréal, si la compagnie le juge à propos, et à cet effet seront tenus de délivrer aux officiers de la dite compagnie autant de terre qu'il faudra pour les dits forts et pour la nourriture de ceux qui seront établis pour la conservation d'iceux; et en cas qu'il fut jugé à propos par la dite compagnie de bâtir aucun fort sur la dite montagne de Montréal, leur sera fourni un espace suffisant en la dite montagne et jusques à cinq cents arpents de terre autour d'icelle pour la nourriture et entretien de ceux qui seront employés à la garde du dit fort, en telle sorte toutefois que les dits forts qui seront construits par la compagnie ailleurs que sur la dite montagne ne seront mis plus près de la principale habitation qui se fera sur les dits lieux concédés que d'une lieue française; et encore, au cas qu'il fût avisé de construire les dits forts sur quelques terres qui auroient été défrichées, en ce cas les propriétaires en seront dédommagés par la dite compagnie

Ne pourront aussi les dits sieurs Chevrier et Le Royer, ni leurs successeurs ou ayans cause, faire cession ou transport de tout ou de partie des choses ci-dessus concédées au profit de ceux qui seront déjà habitués sur les lieux, soit à Québec, aux Trois-Rivières ou ailleurs en la Nouvelle-France, mais seulement à ceux qui voudront passer exprès afin que la colonie en soit d'autant plus augmentée. Entend la dite compagnie que la présente concession ne puisse préjudicier à la liberté de la navigation qui sera commune aux habitants de la Nouvelle-France et par tous les lieux ci-dessus concédés, et à cet effet qu'il soit laissé un grand chemin royal de vingt toises de large tout à l'entour de la dite isle depuis la rive jusques aux terres, et pareille distance sur le fleuve Saint-Laurent depuis la rive d'icelui aussi aux terres concédées, le tout pour servir à la dite navigation et passage qui se fait par terre

Pour commencer à faire valoir les terres ci-dessus concédées seront tenus, les dits sieur Chevrier et le Royer, de faire passer nombre d'hommes en la Nouvelle-France par le prochain embarquement que fera la compagnie avec les provisions nécessaires pour leur nourriture et de continuer d'année en année afin que les dites terres ne demeurent incultes, ainsi que la colonie en puisse être augmentée. Et afin que la compagnie soit certifiée de la diligence qu'ils y feront et que cela lui serve à décharge de ceux qu'elle doit faire passer pour la colonie, les dits sieurs Chevrier, le Royer ou autres qui y conduiront les hommes aux embarquements, en tel nombre toutefois que la compagnie sera disposée de les recevoir, seront tenus d'en remettre les rôles entre les mains du secrétaire de la dite compagnie, le tout conformément aux règlements d'icelle compagnie. Et en cas que les dits sieurs Chevrier et le Royer veuillent faire porter aux dites terres concédées quelque nom ou titre plus honorable la compagnie leur en fera expédier lettres, pour sur icelles se pourvoir par devers monseigneur le cardinal duc de Richelieu, pair de France, grand maître, chef et surintendant général de la navigation, et commerce du royaume, et sur sa

présentation obtenir la confirmation de Sa Majesté suivant l'édit de l'établissement de la compagnie sans que cela toutefois puisse déroger aux droits et devoirs réservés par la présente concession, et sans que les dits sieurs Chevrier et le Royer leurs successeurs ou ayans cause se puissent aucunement prévaloir de ce qui fut accordé en l'assemblée générale du quinze janvier mil six cent trente-six au sieur de la Chaussée ni des concessions et transports qui ont été faits ensuite de ces mêmes prétendus droits d'icelui sieur de la Chaussée, le tout étant demeuré nul et révoqué faute d'exécution dans le temps ordonné par les règlements de la compagnie. Mandons au sieur de Montmagny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem, gouverneur pour la dite compagnie sous l'autorité du roi, et de mon dit seigneur le cardinal duc de Richelieu à Québec et en l'étendue du fleuve de Saint-Laurent que la présente concession il fasse et souffre jouir les dits sieurs Chevrier et le Royer, leur assignant les bornes et limites des lieux et terres ci-dessus concédées, en leur faisant assigner par son lieutenant ou autres officiers de la dite compagnie qui seront par lui commis à cet effet, dont et de quoi il enverra les procès verbaux pour être remis pardevant le secrétaire de la compagnie.

Fait et concédé en l'assemblée générale des associés de la Nouvelle-France tenue en l'hôtel de monsieur Bordier, conseiller et secrétaire des conseils de Sa Majesté, ancien directeur de la dite compagnie, à Paris le lundi dix-septième jour du mois de décembre mil six cent quarante.

En témoin de quoi les directeurs de la dite compagnie ont signé la minute des présentes avec le dit sieur le Royer, acceptant, et icelles fait expédier et sceller du sceau de la dite compagnie.

Signé, Par la Compagnie de la Nouvelle-France,

LAMY, avec paraphe.

Et scellé en cire rouge du sceau de la compagnie.

Collationné par nous Henry Daguesseau, conseiller du roi en ses conseils, maître de requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire en cette partie, la copie ci-dessus à son original en parchemin, suivant l'arrêt du conseil du vingt-quatrième du présent mois de mars, ce requérant M. Jean-Baptiste de Falentin, avocat et conseil de Mrs. Alexandre Le Rageois de Bretonvilliers, prêtre, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Paris; et par vertu du défaut ce jourd'hui donné à l'encontre de M. Jean Bourdon, procureur du roi du conseil souverain de la Nouvelle-France, étant de présent en cette ville de Paris, assigné pour voir la présente collation, en vertu de notre ordonnance du vingt-huitième du présent mois par exploit de Tourte, huissier du conseil, du même jour pour servir au dit sieur de Bretonvilliers d'original ainsi qu'il est porté par le dit arrêt.

Fait en notre hôtel le trentième jour de mars mil six cent soixante-cinq.

Signé: DAGUESSEAU.

No 6a

RATIFICATION DE LA CONCESSION DE L'ISLE DE
MONTRÉAL, EN FAVEUR DES MESSIEURS DU
SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE, DU 13^e FÉVRIER 1644

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut:

Nos chers et bien amés Pierre Chevrier écuyer, sieur de Faucamp et Hiérosme le Royer, sieur de la Dauversière, tant pour ceux que pour les habitans de Montréal en la Nouvelle-France et leurs associées pour la conversion des Sauvages du dit pays, nous ont fait dire et remontrer qu'ils ont traité avec nos chers et bien amés les associés de la grande Compagnie de la Nouvelle-France de la propriété de l'Isle de Montréal, lors entièrement inculte et inhabitée au milieu du grand fleuve de Saint-Laurent et de deux lieues aux environs de ladite Isle, en tout droit de justice et seigneurie tant en l'Isle que sur la dite rivière, aux charges et conditions mentionnées aux contrats des sept août et dix-sept décembre mil six cent quarante passés entr'eux et les exposans; et pour faciliter le moyen de secourir les Sauvages qui fréquentent les environs de la dite Isle et de faire étendre la lumière de l'évangile par la commodité du dit fleuve qui a trois cents lieues de cours, aux nations qui sont sur les bords et autres plus éloignés, à quoi les dits exposans avec l'assistance Divine se sont si heureusement employés jusqu'à présent qu'ils y ont bâti un fort, une habitation et un Hôpital pour les pauvres Sauvages qui y abordent en grand nombre pour y venir habiter, cabaner et se faire instruire en la foi chrétienne: leur aidant à défricher la terre en sorte qu'il y a apparence que si le ciel continue de verser ses graces comme il a fait jusques à ce jour par des effets d'une providence extraordinaire, ce dessein serait pour réussir beaucoup à la gloire de Dieu duquel nous relevons notre couronne, et au bien, avantage et honneur de notre service, et qu'en la dite Isle dont les terres sont des plus fertiles et mieux tempérées de tout le pays, il s'y pourrait établir quelque puissante communauté qui servirait à l'avenir de refuge assuré aux pauvres Sauvages disposés déjà la plupart à recevoir les remèdes de leur salut, qui à présent n'osent plus fréquenter la rivière au grand dommage des marchands Français à cause de leurs ennemis communs les Sauvages appelés Iroquois qui pour l'avantage des armes à feu dont ils sont munis, courent impunément la rivière et tout le pays, pillant et enlevant ces pauvres innocens dépourvus de toute sorte de défense, et après les avoir tourmentés inhumainement les font mourir cruellement. Et parceque les exposans doutent devoir être troublés en l'exécution de leur entreprise s'ils n'ont sur ce nos lettres de ratification et confirmation des dits contrats ci-

attachés sous le contre-scel des présentes, humblement réquerant icelles;—A ces causes, bien mémoratifs des bons sentimens que le Roi, Henry-le-Grand, notre aïeul avait pour l'avancement du service de Dieu en ces pays comme il appert par plusieurs ses lettres et déclarations qu'il en a faites, confirmées de temps en temps par le feu Roi notre très honoré seigneur et père, et particulièrement au mois de mars, mil six cent quarante-trois pour le sujet de Montréal dont nous sommes pleinement informés devoir beaucoup contribuer au bien général du dit pays et conversion des sauvages, et que la puissance royale n'est établie de Dieu en terre que pour y procurer avant toute chose l'amplification de sa gloire; et ayant en singulière recommandation tous les louables et magnifiques desseins de nos très honorés seigneurs, père et aïeul, Nous, pour donner plus de moyen aux exposans de continuer ce qu'ils ont si utilement commencé pour le bien du christianisme au dit pays, et pour en faire passer par notre exemple l'émulation à nos sujets, à la bénédiction de notre règne, de l'avis de la reine régente notre très honorée dame et mère, de notre très cher oncle le duc d'Orléans, de notre cher cousin le prince de Condé et de plusieurs grand et notables personnages de notre conseil, avons les dits contrats et cessions faites aux exposans ratifiés, alloués et approuvés, ratifions, allouons et approuvons par ces présentes voulons et nous plait que du contenu en iceux ils jouissent pleinement et paisiblement à perpétuité; et pour faire vivre les habitans de l'Isle de Montréal en paix, police et concorde, leur permettons d'y mettre tel capitaine ou gouverneur particulier qu'ils nous voudront nommer, continuer les fortifications et habitations tant pour les Français que pour les sauvages chrétiens qui s'y viendront habituer, leur donner secours de vivres et armes si besoin est et pour leur défense ériger corps de ville ou communauté; faire descendre et monter en liberté par la rivière de Saint-Laurent leurs barques ou canots de Québec à Montréal pour y porter les vivres et munitions nécessaires aux habitans sans qu'ils soient tenus mouiller l'ancre en aucun lieu sinon pour leur commodité ni qu'ils puissent être troublés et empêchés sous quelque prétexte que ce soit; faire et recevoir legs pieux et fondations tant pour l'entretien des pauvres sauvages que des ecclésiastiques, religieux ou séculiers qui y sont et qu'il conviendra entretenir à l'avenir en plus grand nombre, à la charge en cas de plainte ou malversation des dits associés ou leurs commis de faire rendre compte du revenu des dits legs à tel qu'il nous plaira d'y commettre. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers tenant nos cours de parlement et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, et à notre amé et féal le chevalier de Montmagny notre lieutenant en la Nouvelle-France que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer et du contenu faire jouir les exposans, leurs associés et habitans du dit Montréal pleinement, faisant cesser tous troubles et empêchemens au contraire; et pour ce que des dites lettres on pourra avoir affaire en divers lieux, nous voulons qu'aux copies

dûment collationnées foi soit ajoutée comme au présent original; car tel est notre plaisir.

Donné à Paris, le treizième jour de février, l'an de grâce mil six cent quarante-quatre, et de notre règne le premier

Signé: LOUIS.

Et sur le repli, par le roi.

Signé: DE LOMENYE,
Avec paragraphe.

Et scellé en cire jaune.

Collationné par nous Henry Daguesseau conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire en cette partie, la copie ci-dessus à son original en parchemin, suivant l'arrêt du conseil du vingt-quatrième du présent mois de mars, obtenu par le sieur de Bretonvilliers, ce requérant M. Jean-Baptiste de Falentin, avocat et conseil de M. Alexandre LeRageois de Bretonvilliers, prêtre, supérieur du séminaire de St. Sulpice à Paris, et par vertu du défaut ce jour d'hui donné à l'encontre de M. Jean Bourdon, procureur du roi du conseil souverain de la Nouvelle-France à Québec, étant de présent en cette ville de Paris assigné pour voir faire la présente collation en vertu de notre ordonnance du vingt-huitième du dit présent mois par exploit de Tourte, huissier au conseil, du même jour, pour servir au dit sieur de Bretonvilliers d'original ainsi qu'il est porté par le dit arrêt.

Fait en notre hôtel le trentième jour de mars, mil six cent soixante-cinq.

Signé: DAGUESSEAU.

Edits et Ordonnances — Vol I — Québec 1856.

No 7

LISTE DES CONCESSIONNAIRES DE MONTRÉAL
DE 1650-1672

<i>Dates. — Cotes du Plan.</i>	<i>Propriétaires.</i>
1650—1. 2.	Saint Père, Jean.
1651—3. 4. 5. 6. 8. 10. 11. 12.	Tessier Urbain, Lavigne.

<i>Dates. — Cotes du Plan.</i>	<i>Propriétaires.</i>
1651—7. 9.	Archambault, Jacques.
1654—13.	Brossart, Etienne.
1654—14. 145.	Aubuchon, Jean.
1654—15.	Surreau, Pierre.
1654—16. 36. 50.	Benoît, Paul.
1655—17. 20.	Churly, Sr de St. André.
1655—18. 19.	Chapleau, Sr. Jean.
1655—21. 22. 23. 24. 25. 26.	Hubert, Charles, Lacroix.
1655—27.	La Porte, (Jacques de.)
1655—28.	Leduc, Jean.
1656—29. 33. 35.	Ailleboust, Sr Charles d'.
1657—30.	Chomedey, Sr Paul de—&.
1660—31. 38. 62. 64.	LeBer, Jean.
1660—32. 59. 63. 65.	Lemoynes, Charles.
1660—34.	Demers, André.
1660—37.	Grenier, Jean.
1662—38.	Forget, Nicolas.
1662—39.	Basset, Bénigne.
1662—40. 43. 52. 53. 54. 76. 77. 73.	Robutel, Cl ^{de} . Sr de la Noüe.
1662—41.	Brunet, François.
1662—42.	Boua ^t ,
1662—44. 45.	Petit-de-Bois-Morel, Sr. de-
1662—46.	Désery, Jean-Baptiste.
1664—47.	Débien, Ignace.
1664—48.	Brazeau, Héritiers.
1664—49.	Lecomte, Urbain.
1664—51.	Loisel,
1665—55.	Roch-de-Saint-Ours.
1665—56. 72.	Féret, Claude. Picot, Jacq.
1666—57. 61. 71.	Migeon de Bransal.
1666—60.	Mézière, Sr. Pierre de.
1668—66.	Roy, François.
1668—67.	Rivard, Julien.
1668—68.	Saint-Dizier.
1669—69.	Congrégation N-Dame.
1668—70.	Trudeau, Toussaint.
1670—73.	Raimbault, Claude.
1670—74.	Gaudet, Dominique.
1670—75.	Guillory, Simon.
1672—81. 82. 83. 84. 85. 86. 87.	Perrot, Cl. 2 ^d . gouverneur.
1672—98. 99. 100.	Perrot, Marin.

<i>Dates. — Cotes du Plan.</i>	<i>Propriétaires.</i>
1672—103. 104.	Charron, Claude.
1672—105.	Lemoyne, Jacques.
1672—106.	Petel, Thomas.
1672—119.	Tousset, Mathieu.
1672—120.	Hubert, Jacques.
1672—121.	Lebrun, Noël. d. carrière.
1672—142.	Rémigault, Etienne.
1672—143.	Archambault, Laurent.
1672—146.	Testard, Charles.
1672—147.	Sauvageau, Sr.
1672—148.	Maisonneuve, Sr René de.
1672—149.	Jannot, Pierre.

A cette date (1672) on ouvre les premières Rues de Montréal.
Population de Montréal.

- 1642 = 72 Ames.
- 1650 = 196 Ames.
- 1660 = 372 Ames.
- 1665 = 525 Ames.
- 1667 = 760 Ames.
- 1672 = 830 Ames.

Morin, L.-P., *Le Vieux Montréal.*

No 8

OCCUPANTS ET VISITEURS DU FORT DE MONTRÉAL
 1642 à 1652

Principaux Personnages qui ont habité le Fort de la Place Royale (Pointe à Callière) depuis la Fondation de Montréal, 1642 jusqu'en 1652.

MM. Chomedey (Paul de), sieur de Maisonneuve. premier Gouverneur et grand Juge de Montréal. &c.

MM. Ailleboust (Charles d'). Sr de Coulonges, Ingr Royt.
 MM. Le Gardeur de Repentigny.
 MM. Puiseaux (Pierre de), sieur de Mont Renault.
 MM. Ailleboust (Louis d') sieur de Mousseaux.
 MM. Touze (David de la) de Saint-Ange.
 MM. Testard (Jacques) de la Forest.
 Dames Chauvigny (Madeleine de) de La Peltrie.
 Dames Ailleboust (d') de Coulonges.
 D^{les} Mance (Jeanne) Fondatrice de l'Hôtel-Dieu.
 D^{lle} Boulogne (Philippine de)
 D^{lle} Bardillière (de la)
 D^{lle} Granville (de)
 D^{lle} Lézeau (Cath^{ne.}), Maux, Barré (Charlotte)
 Religieux, Vimont, Perron, Poncet, Pyart, Jésuites.
 Magistrats. Migeon de Branssal, Celle dit du clos, (illetré)
 Magistrats Saily (Arthus de) Prudhomme (Louis) Hon^{ble}. Homme.
 Magistrats, Closse (Lambert), Basset (Bénigne) LeBer (Paul)
 Médecins. Bouchart (Etienne) Goupil (René)

Morin, L.P. *Le Vieux Montréal.*

No 9

CONCESSION PAUL DE CHOMEDEY A JEANNE MANCE

VIII Aoust 1654

III Mars 1655

R.C.

Paul de Chomedey Gouverneur de l'isle de Montreal en la Nouvelle France et terres qui en despendent, suivant les pouvoirs et Commissions qui nous ont este donnees par Messieurs les associes pour la Conversion des Sauvages de la nouvelle France en la ditte Jsle Et Seigneurs d'icelle Nous avons donné et Conceddé donnons et Conceddons a damoiselle Jeanne Mance administratrice de l'hospital St Joseph de Villemarye en la ditte Jsle, la moitié de la metairye appartenant ausdits Seigneurs de Montreal proche le fort dudict Villemarie

Jcelle metairie consistant en la quantité de deux Cents arpens de Terre en Une Seulle piece tout Joignant et aus environs de laditte metairye et aboutissant Jusques aupres Le Jardin dudict fort ensemble la moitié de tous les bastiments Et bestiaux de la ditte metairie a la Charge que les Seigneurs de Montreal feront encor la recolte de lanne prochaine au Sujet de quoy JI sera payé la somme de Unze Cents livres à la ditte Damoiselle par lhabitation de Ville marye laditte presente concession faite, pour estre et demeurer propre domaine dudict hospital quil tiendra desdits Seigneurs de Montreal a simple hommage Et a Charge de laisser les Chemins que le Gouverneur de Montreal jugera necessaire pour la commodité publique, Moionnant laquelle presente Concession tant lesdits Sieurs associes que lhabitation de Villemarye demeureront quittes, tant des Rentes Constituees sur le domaine de lisle de Montreal, pour le remploy de Largent provenu du rachapt de Unze Cents livres de Rente deubs par Madame de Renty que de toutes aultres debtes generallem[en]t quelconques promettant faire raitifier le tout par Messieurs de Montreal Faict au Fort de Villemarye en lisle de Montreal le huitiesme Jour daoust mil Six Cents Cinquante quatre le tout Sans prejudice pour l'advenir des Rentes deubs dudict hospital par Mons^r le baron de Fancamp que par Monsieur le Duc dangoulesme

Paul de Chomedey
Document autographe Signé.

Je soubsigne Jeanne Mance administratrice de Lhospital de Ville Marie reconois avoir accepté pour Ledit hospital La presente concession mansionnee sy dessus et aus clauses et charges contenue en icelle comme Layant plus avantageu pour Le bien dudict hospital Fait a Ville Marie Le huit Aoust mil six cent Cinquante quatre.

Jeanne Mance.
Document autographe signé.

Aujourd'huy Sont comparus pardevant les notaires gardenotes du Roy nostre Sire au ch[ate]let de Paris SoubsSignes Messire Jean Jacques Olier pbrestre Messire Allexandre Le Ragois aussy pbrestre curé de leglise parrochiale Saint Sulpice es Fauxbourgs Saint Germain des pres les Paris et demeurant ensemblement en la maison pbresbiteralle de lad.' eglise, Louis Segquier escuyer S^r de S^t Firmin demeurant es marais Du temple Rue Saint Annastaze, et Hierosme Le Royer Sieur de la dauversiere estant de present en ceste Ville logé rue Saint cristophle paroisse Ste Geneviefve des ardents_____

Tous Seigneurs De L'Isle de Montreal et lieux en dependans en la nouvelle France Tant pour eux que pour Messieurs le[ur]s associez pour la conversion des Sauvages Oud.' pais Lesquels apres lecture a eux Faite par lung desd.' notaires en la presence de lautre des deux escriptz de la[ur]le part Quils ont dict avoir bien entendu et entendre Vollontairement et Sans aucune contrainte ont Jceux et tout ce quils contiennent lo[ul]é Grée ratifié et approuvé de consentem[en]t Jceux Sortir Leur plein et entier effet Selon leur forme et Teneur Pro[metta]nt obl[igeant] ch[acun] en droit Soy Ren [onceant] Faict & passé es maisons desd.' partyes Lan Mil Six Cent Cinquante Cinq Le quatrie[m]e Jour de Mars & ont signe/.

Olier
Le Rageois

Vassort

Le Royer
Le Royer De la Dauversiere
Louis Segulier de St Firmin.
Chaussiere

Signatures autographes
Transaction

Sœur Mondoux -- *L'Hôtel-Dieu premier hôpital de Montréal, 1942*

No 10

**GARDE-ROBE DE LOUIS BITEAU, DIT SAINT-AMANT,
MEUNIER, D'APRÈS L'INVENTAIRE DRESSÉ PAR BASSET
LE 19 FÉVRIER 1658**

- 1 chapeau noir avec son cordon et quelques rubans.
- 1 bonnet de nuit rouge.
- 1 pourpoint grisbure.
- 1 pour point gris blanc.
- 1 pourpoint de basin blanc.
- 2 cravates.
- 1 haut-de-chausse de serge drapée grise.
- 1 haut-de chausse.
- 4 chemises.

- 1 chemisette de serge blanche.
- 4 aunes de toile fine.
- 1 paire de bas de toile blanche.
- 1 paire de souliers.
- 1 paire de souliers sauvages.

Archives judiciaires de Montréal — *Greffe de Bénigne Basset.*

No 11

INVENTAIRE DE VÊTEMENTS DE FEMME
MONTREAL—1659

Inventaire des hardes, appartenantes a deffuncte honneste fille Madelaine fabrecque, Nativve de paris, Icelle morte a l'hostel Dieu de Villemarie, Trouvez en nature de essence, dans un coffre a elle appartenant en la maison dhonneste fille Margueritte Bourgeois./

Premierem.

Trouvé en lad. Maison dIcelle Margueritte bourgeois, un coffre Baheut fermant a clef dans Lequel contient les choses qui en Suivent c'est asscavoir, un habit a usage de femme de Camelot dhollande noir, prise et estimée a la somme de XLV l

Item — un deshabelle de Ratine aud. usage avec un simple passement de soye et quipure orore et noir, prisé et estimé a la somme de XXX l

Iter, un habit aud. usage, de bouraquand. gris, prisé et estimé a la somme de XXX l

Item — une chemisette de serge de Londres blanche, prisé et estimé a la some de XI l

prisée et estimée a la soe. de III l

Item — deux paires de bas destame blancs prisés et estimés ensemble a la soe. de V. s

Item, Un corps piqué estimé a la soe. de. VI l

- Item, Une Juspe de ferrandine bleue avec neige noir, prisee et Estimée a la soe. de VIII l
- Item, un petit miroir carré de cuir rouge prisé et estimé la soe. de XXX s.
- Item, deux Coiffes noires, scavoir une de taffetas & lautre de crespé, prisé et estimées a la soe. de IIII l
- Item — Un manchon de peau de chien noir, prisé et estimé a la soe. de III l
- Item — cinq grands mouchoirs carres, prisés et estimés a la soe. de IIII l
- Item — Un petit mouchoir de Col noir a neige, prisé et estimé a V. s
- Item — Une mechante Juspe de seige verte prisee & estimée a la soe. de XL s
- Item — Un mouchoir de Linon avec une bande, et deux Coiffures, le tout a dantelle prisé et estimé Ensemble a la some. de XXVI l
- Item, six cornettes, de trilles tant brosses q^e. dellierre, prisees et estimées a la soe. de XL s
- Item — deux paires de gans de mouton portez prisé et estimés a la soe. de XXX s
- Item — deux paires de souliers a usage de femme, prisé et estimé le tout ensemble a soe. de XI l
- Item, quelque peu de ruban de fil a bleu et gry, quelques petits rubans satinés de couleur, quelque fil de Chanves blanc & aure, Couleurs, et despinay blanc, une brique de savon Et une gorgerette de toile blanche, prisé Et Estimé le tout Ensemble a la soe. de V. s

(Les l signifient livre et les s signifient sol.)

Ce fait aud. Villemarie, en lisle de Montreal par moy Basset Comis. au greffe et Tabellionnage de (sic) de Villemarie, sousigné En la presence, de noble Lambert Closse Escuyer Major de lad. Isle, Et Nicolas hubert M^e. tailleur Et Icelles hardes, mis en la charge, de M^{re}. Jean Gervaise, receveur des dons Et Amendes de la parroisse dud. lieu, qui sen n'est Volontairement chargé, et promis les presenter, toutes fois & quant q^e., par Justice II en sera Requis, au sujet de quoy, lad. Margueritte bourgeois demeurera Vallablem. deschargée d'icelles, hardes, ce quinsiesme Jour de Novembre, gbi^e. cinq.^{te} neuf, et ont Lesd. Sieurs Closse, hubert & Gervaise signé.

L. Closse

Jehan Gervaise

Basset

No 12

GARDE-ROBE DE LOUIS CHARTIER, CHIRURGIEN,
D'APRÈS L'INVENTAIRE DRESSÉ PAR BASSET,
LE 28 JUILLET 1660

- 1 chapeau noir demi-vigogne avec un cordon d'or et d'argent très fin, estimé à 18 livres.
- 1 chapeau gris avec un crochet d'acier.
- 1 bonnet de drap gris fourré de peau d'ours.
- 8 couvre-chefs de toile.
- 1 manteau de baracan gris doublé de ras de Chaslon.
- 1 pourpoint avec haut-de-chausse de serge grise, façon de ras de Chaslon, garni de rubans, couleur verte et feu.
- 1 pourpoint avec haut-de-chausse de serge grise garni d'un simple ruban noir.
- 1. pourpoint de serge grisbure sans collet.
- 1 pourpoint de basin blanc.
- 1 justaucorps façon de drap du sceau gris, doublé de revêche.
- 1 justaucorps doublé et un haut-de-chausse de serge grisbure.
- 4 rabats de dentelle.
- 12 rabats de toile de batiste.
- 1 cravate de taffetas noir.
- 3 cravates de toile de coton.
- 27 mouchoirs à moucher.
- 1 ceinture de coton.
- 29 boutons de crin.
- 6 chemises de traite.
- 1 camisole de crézeau.
- 5 caleçons de toile blanche.
- 1 caleçon de crézeau.
- 1 manchon de castor.
- 1 paire de gants de chamois doublés.
- 11 paires de jansénistes ou bouts de manches
- 1 paire de bas d'étamine gris.
- 1 paire de bas d'étamine blanc.
- 1 grande paire de bas de ratine.
- 1 autre paire moyenne de même étoffe.
- 1 grande paire de bas blanc de crézeau.
- 5 paires de bas tant d'étame que de serge

8 paires de chaussettes à étrier de toile blanche
 8 paires de chaussons de pareille toile.
 1 paire de bottes.
 3 paires de souliers français.
 1 grand peigne à deux cotés, d'écaille de tortue.
 2 peignes de buis.
 1 peigne de corne.
 1 petit, anneau d'or et deux autres d'argent.

Archives judiciaires de Montréal. *Grefse de Bénigne Basset.*

No 13

BILLET DE DOLLARD À JEAN AUBUCHON

Fac-similé du billet promissoire de Dollard

TRANSCRIPTION:

Jay soubzigné confesse debvoir a jean haubichon, la somme de quarente cinq livres Plus trois livres que je luy promes payer A mon retour fait a Villemarie le quinze avril mil six cent soixante,

DOLLARD.
 (avec paragraphe).

Archives judiciaires de Montréal — *Billet de Dollard, 1660*

No 14

**DONATION FAITE PAR JEAN VALETS À JEAN PICHARD
 EN DOTTE DU 18^e. AVRIL 1660**

Pardevant Benigne Basset commis au greffe et tabellionnage de Villemarie en lisle de Montréal et tesmoins desnommez et Soubznez. fut present en Sa

personne Jean Valets de pnt, en ce lieu, lequel desirant aller en party avec Lesr. Dollard, cour sur les petites bandes hiroquoises et nos Ennemis, Et ne sachant comme Il plaira A Dieu disposer de luy penda. Ced. temps., A Volontairement fait et Constitué pour héritier Irrévocable en Cas qu'il Vienne faute de sa personne en Ced.' Voiage et au'es qu'il pourront faire cy apres, La personne de Jean pichard habitant de Ce Lieu Auquel Il Veu et Entend quapres son deceds Luy estre propre tous ses biens meubles et Immeubles presents, A la charge par led pichard, de fe. celebrer en cette parroisses quatre grandes messes hautes pour le repos de Son Ame et de payer Ses debtes qui Aucunes peut debvoir Ainsy fe. luy plaise, Promette. &c Obligeant &c Renoncant &c fait et passé A Villemarie en lestude du Nre lan GVI (1) Soixante ce dix huitiesme Jour d'Avril Apres Midy en pnce des sieurs Jean le Mercher dit la Roche et louis chartier tesmoins A ce requis et Soubzsignez Apres qe. led Valets a dit et déclaré ne scavoir escrire ni signer de Ce Enquis suiv. lordce.

Jean le Mercher
Chartier
Basset
Nore

(1) GVI ou MVI, signifient mil six cent.
Archives judiciaires de Montréal. *Dontation de Jean Valets*, 1660

No 15

TESTAMENT DE JEAN TAVERNIER DU 17 AVRIL 1660

Jay sousssine confesse Jehan Tavernier de mon propre gré et volonté promest et donne a Lesglise de Montreal quatre arpens de terre qui sont en labitation de charles Le moine et en jouyront jousque a tant que le dit moyne en aye de fait autant sur labitation dudit tavernier-un mot en rature

Je donne aussi labitation que Monsieur le gouverneur luy a donnée a la Rivière St Pierre à la charge que messieurs les Pbres diront au jour de Ste Anne une Messe haute et une le jour de St Jean baptiste a lintention du dit tavernier et ses Père et Mère et en cas que ledit tavernier meurt et sil ne

meurt pas le sousiné sera cassé et de nulle valleur deux mots en rature faict en présence de francois baillif et de Jehan prestot dont le dit prestot a déclaré ne scavoir siner ont siné F. bailly Jen tavernier faict ce 17 davril 1660

Jay sousiné confesse Jehan tavernier donne a Maistre Jehan Millot tout ce quil a entre mains sans que aucun le puisse troubler ni empescher de ce faire paier ce qui est deub audit tavernier et si quelquun le trouble que ce soit a sa confession, pour ce qui est du Revenu de La dite terre M Millot partagera avec Olivier Cherbonneau et fera aracher les souches pour passer La charue faict en pressence de francois baillif et Jehan prestot dont le dit presto a déclaré ne scavoir siner et ont siné dont il y a quatre most en rature f. bailly. (avec paraphe)

Jean Tavernier faict le 17 avril 1660.

Archives judiciaires de Montréal. *Testament de Jean Tavernier, 1660*

No 16

ORDONNANCE CRÉANT LA MILICE DE LA STE. VIERGE, 27 JANVIER 1663

Paul de Chomedey, gouverneur de L'isle de Montréal en la nouvelle france & Terres qui en despendent.

Sur Les Avis qui Nous ont esté donnez de divers Endroits, que les hyroquois avoient Formé dessein d'enlever de surprise, ou de force Cette habitation, Et le secours de sa Majesté N'estant point Encore Arrivé, Attendu que Cette Isle Appartient à la Sainte Vierge Nous avons creu devoir Inviter et Exorter ceux qui sont zéléz pour son service, de S'Unir Ensemble par Escouades de sept personnes chacune, et après avoir Esleu un Caporal à la pluralité des Voix, Nous Venir trouver pour estre Enrolléz et mis au Nombre de notre garnison, et en cette qualité Suivre nos Ordres pour la conservation & bon Reiglement de cette habitation, promettant de Notre part, de faire en Sorte qu'outre les dangers qui Se pourroient Rencontrer dans les occasions Militaires. les Interests particuliers n'en seront point endommagéz. Et de plus Nous promettons à tous Ceux qui se Feront Enroller pour les fins sus dites de les

Oster du Roole toutes fois & quantes quelles nous en Requerreront, Ordonnant Au sieur dupuis Major de Faire Insinuer le présent Ordre au greffe de Ce lieu Ensemble les noms de Ceux lesquels se feront Enroller en Conséquence d'Iceluy, pour leur Servir de Marque d'honneur, Comme Ayans Exposé leurs Vies pour les Intérêts de notre Dame & le salut public, Fait à Villemarie, Le Vingt Sept Janvier M vj C Soixante et trois.

PAUL DE CHOMEDY

Archives judiciaires de Montréal. *Ordonnance de Maisonneuve*, 1663.

No 17

COMMISSION DE GOUVERNEUR À MONTRÉAL,
POUR LE SIEUR DE MAISONNEUFVE,
DU 23^e OCTOBRE 1663

La commission du sieur de Maisonneuve a été ci-dessous enregistrée au désir de l'arrêt du conseil souverain de Québec, en date du vingt-troisième d'octobre 1663, pour y avoir recours quand besoin sera, de laquelle la teneur ensuit:

Nous, sieur de Mézy, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, étendue du fleuve Saint-Laurent, au sieur de Maisonneuve, salut.

Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant en la main et sous la protection du roi, par la démission des sieurs de la compagnie qui en étoient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi gouverneur et son lieutenant-général dans toute l'étendue du dit pays, nous avons cru qu'il étoit du bien de son service de pourvoir de personnes capables pour commander sous son autorité dans les lieux éloignés, et notamment dans l'isle de Montréal, poste le plus exposé aux incursions des Iroquois, nos ennemis, à cause de la proximité de leur demeure, et que pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus depuis plus de vingt ans que vous commandez au dit lieu:

Pour ces causes, à plein confiant en votre fidélité au service du roi, valeur, expérience et sage conduite au fait des armes, nous vous avons commis et député, commettons et députons pour exercer la charge de gouverneur et commander, sous l'autorité du roi, en toute l'isle de Montréal, pour jouir de la dite charge aux droits, gages et honneurs y appartenans, tant et si longuement que nous le jugerons utile pour le service du roi.

Mandons à tous sujets de Sa Majesté de vous obéir, entendre et reconnoître au fait de votre charge, à peine de désobéissance. En témoin de quoi, nous avons signé les présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes, et contresigner par notre secrétaire.

Donné au château Saint-Louis de Québec, ce vingt-troisième d'octobre, mil six cent soixante-trois.

Signé: MEZY.

Signé: ANGOVILLE.

Et plus bas, Par Monseigneur,

Et à côté, scellé, en cire rouge d'Espagne, du sceau de ses armes.

Signé: AUGUSTIN DE SAFFRAY MEZY.

Signé: PEUVRET,
Greffier

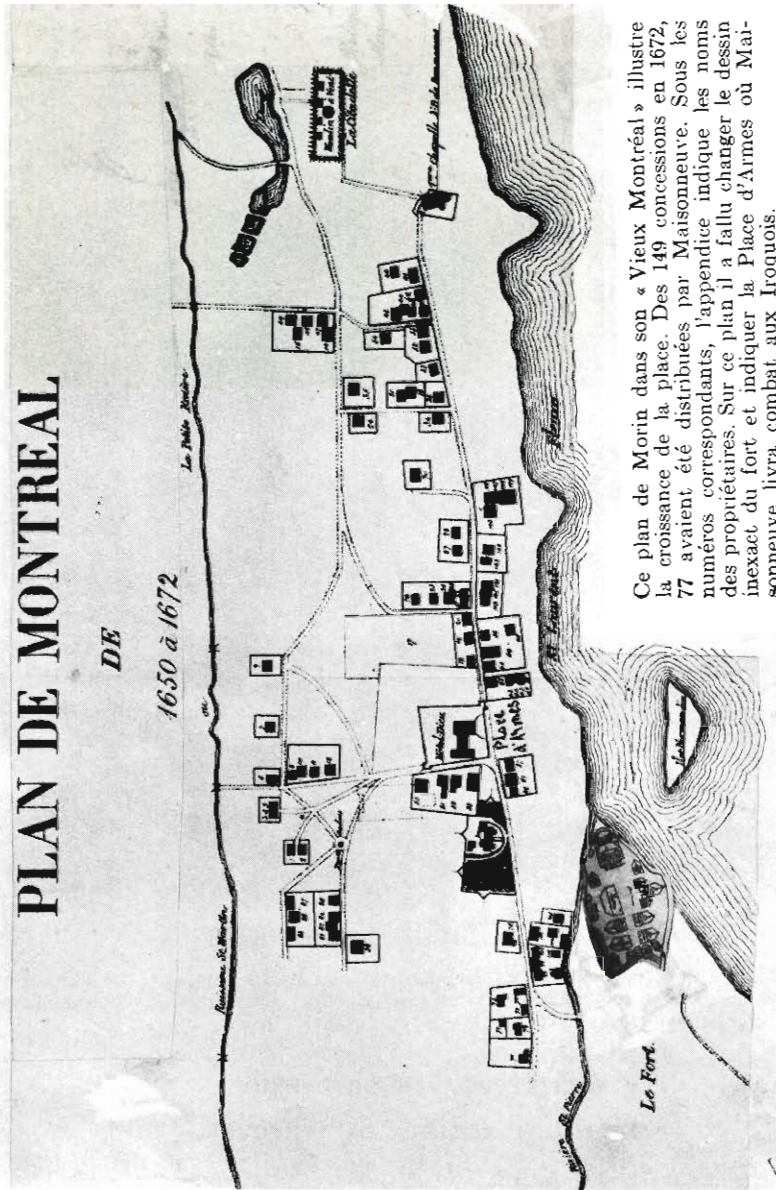
Edits et Ordonnances, Vol. III. Québec, 1856

No 18

ORDONNANCE CONCERNANT L'ÉLECTION DE 5 JUGES DE POLICE. PAUL DE CHOMEDEY—15 FÉVRIER 1664

Paul de Chomedey Gouverneur de L'Isle de montreal en la Nouvelle france et terres qui en despendent.

Estant Entièrement Informé que les habitans de Ce Lieu pretendans que les Marchandises qui Sy Vendent et Debitent Sont a des prix Excesifs et qui empesche La subsistance de leurs familles Au sujet de quoy et pour Autres Mattieres Concernant le fait de la police, Lesd habitans font des plaintes Continuelles, Ce qui pourroit en fin Causer quelque Cedition sil ny estoit par



Ce plan de Morin dans son « Vieux Montréal » illustre la croissance de la place. Des 149 concessions en 1672, 77 avaient été distribuées par Maisonneuve. Sous les numéros correspondants, l'appendice indique les noms des propriétaires. Sur ce plan il a fallu changer le dessin inexact du fort et indiquer la Place d'Armes où Maisonneuve livra combat aux Iroquois.



Intérieur de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Quoique de date postérieure aux événements ce dessin documentaire de James Duncan représente exactement le costume des Soeurs de Saint-Joseph et donne une idée de l'ameublement d'une salle de l'hôpital.

Nous pourueu, A quoy Desirant Remedier, Nous ordonnons que les hans de lad Isle Sassebleront Dimanche prochain Vingt quatrie de ce pnt Moys Au lieu dit le hangard, pour a la pluralité des Voyx, eslire Cinq personnes Notables dentre-eux Lesquelles Auront pouuoir de Juger & Reigler Toutes Matières Concernantes la police Necessaire pour le bien de Cette habitation Desquels Cinq esleuz Les quatre en labsence des Cinq Jugeront avec le mesme pouuoir que sils estoient tous ensemble lesd mattieres Concernantes lad police, Letout Conformement Aux ordonnances Royaux faites pour ce sujet et Les ordonnances qui seront faites sur le fait de lad police Seront executées par le Juge ordinaire de Ce lieu & par ces sergens & de son ordonnance, et toutes les expeditions Concernans le fait et l'exercice de lad police Seront Receues & expedieés par le greffier de la Jurisdiction ordi^{re} du d lieu, laquelle police Se tiendra Au mesme lieu ou se Rend La justice ordinaire tous les lundys de chacune sepmaine. Le tout sans prejudicier aux droits des seigneurs de la d Isle de Montreal, sera le point Reglem^t Leu publié et affiché Dimanche prochain a l'Isseue de la grande Messe parrochiale en la manière Acoustumée et Ensuite Enregistré au greffe des Seigneurs fait à Villemarie en lad Isle Le quinzies^e feburier gbj C Soixante & quatre approué trois mots en rature

Original Paul de Chomedey

Le dimanche dixseptre dud mois de feuvrier aud an que dessus par commandem^t de Monsieur le gouverneur Le Present reglement A esté Leu publié et affiché a l'issue de la grande messe ditte en leglise St Joseph de Villemarie & ensuite enregistré au greffe des seigneurs dud lieu par moy Commis A Iceluy sousigné a ce que personne nen Ignore

Basset (avec paragraphe)
greffier

Arch. Can. Archives judiciaires du district de Montréal, 1651-1669. Ordonnance de M. de Maisonneuve, 15 février 1664.

No 19

DESISTEMENT ET CREA'ON DE PENTION III^e APVRIL 1668

Fut present Paul de chomedey Escuyer sieur de maisonneuve gouverneur de l'Isle de Montreal en la nouvelle france et l'un des associés de l'ancienne

Compagnie pour la conversion des Sauvages, Estant de present en cette Ville de paris loge rue Saint Martin, parroisse Saint Mederic, Lequel Sest par ces presentes Vollairement desisté et departy pour et au profit des Sieurs du Séminaire de Saint Sulpice de cette Ville de paris, a present proprietaire de laditte Isle de Montreal au moyen de la donation et delaissement qui leur en a esté fait par les sieurs associés de ladite ancienne compagnie par contrat passé pardevant lefranc et Levasseur nottaires au Ch'let de paris le neufiesme jour de Mars mil Six cens Soixante trois, Ce acceptant pour et au nom dudit Seminaire Messire alexandre le Ragois Sieur de Bretonvilliers au nom et comme Superieur d'Iceluy y demeurant Messire anthoine Raguier depousse prestre docteur en theologie de la faculté de paris et curé de la parroisse dudit Saint Sulpice demeurant en la maison presbiteralle, de Messire Louis tronson prestre demeurant audit Seminaire de M^{re} Charles picotté aussy prestres demeurant a la Communauté des prestres de la paroisse lesdicts sieurs de Bretonvilliers depoussé tronson et picotté faisant et représentant le corps de la Communauté dudit seminaire a ce presens, de la Reserve qui a esté faicte par ledict contract de donation en faveur dudit Sieur de maisonneuve de la Jouissance Sa Vie durant du logement dans la maison seigneuriale dudit montreal de la moittié de la mestairie et des revenus des moulins et dependances de ladite Moictié de Mesterie, de laquelle Jouissance a cette fin ledit Sieur de maisonneuve faict toutes cession transport et abandonnement ausdicts sieurs du Seminaire au moyen de quoy Icelle Jouissance demeure finie et consolidée a la propriétté Sans neanmoins qu'au Sujet desdicts desistement cession et transport ledict Sieur de Maisonneuve Soit tenu daucune garentie restitution de deniers ny recours pour quelque cause et occasion que se Soit et puisse estre et arrivés pour de ce que dessus delaissé et abandonné Jouir faire et disposer par lesdicts Sieurs du seminaire comme bon leur semblera et leur appartenant ainsy que la propriété a commencer du premier Jour de Janvier de lannée prochaine mil six cens soixante neuf auquel Jour lesdictes choses leur seront delaissées en lestat quils sont et se trouveront lors, Sans que ledict Sieur de maisonneuve puisse pretendre et demander aucun remboursement ny recompense des augmentations et constructions quil a fait faire aux bastimens et moulins depuis ledit contract de donation et auparavant Et reciproquement lesdicts Sieur du Seminaire ne pourront demander audit sieur de maisonneuve aucuns retablissemens et reparations desdictes choses, Se reservant ledit sieur de maisonneuve les loyers fructs et revenus de ce quil a cy dessus dellaissé eschus du passé et qui escheront et se recueilleront durant la presente année mil six cent soixante huit Ces presents desistement et abandonnement faicts aux Conditions cy dessus Et oultre moyennant Cinq cens livres de pension chacun an pendant la Vie du Sieur de maisonneuve que ledict sieur de Bretonvilliers depoussé tronson et picotté audit nom sobligent

bailler et payer a Iceluy Sieur de maisonneuve en cette Ville de paris ou au porteur de Six mois en Six mois a Commencer dudit Jour premier Janvier prochain dont les premiers Six mois escheront au dernier Jour de Juin en suivant, Et ainsy continuer Jusques au deceds dudit Sieur de maisonneuve et des instant duquel ladite pension Viagere demeurera Esteincte et admortie et ledit Seminaire quitte et deschargé d'icelle pension qui ne pourra estre reduicte et modifiée ny ledit Seminaire Sen faire descharger et liberer pendant la Vie dudit Sieur de Maisonneuve Soubz ce pretexte quil demeure actuellement en france et nonobstant les changements et ordres qui puisse arriver sur les lieux cessant lesquelles conditions ledit sieur de Maisonneuve n'auroit abandonné ladicte Jouissance telle qu'Il peult avoir par lediet contract de donation lequel Il ratiffie confirme et approuve a son Esgard apres en avoir pris communication et que, d'abondante lecture luy en a esté faicte par lun des nottaires Soubz Signés lautre present et pour l'exécution des presentes et dependances lesdicts Sieurs du Seminaire cy dessus només ont Esleu leur domicile Irrevocable audit Seminaire de Saint Sulpice rue du Vieux Coulombier fauxbourg Saint Germain després auquel lieu &c prometant & obligeant chacun en droict Soy lesdicts sieurs de bretonvilliers Pousse tronson et picotté audit nom tous les biens meubles et Immeubles presens et advenir dudit Seminaire de Saint Sulpice L'an mil Six cens Soixante huit le quatriesme Jour d'avril avant midy avons signé.

paul de Chomedey
Ant. Raguier de Pousse
C. Picoté

Le Ragois
L. Tronson

LEVASSEUR

No 20

**E. (MÉMOIRE) REMARQUE ET RÉPONSE DE
Mr DE CHOMEDEY SUR LES AFFAIRES DE MONTRÉAL
1er MAI 1673**

Mémoire et Remarques pour les affaires de Montréal

1 Qu'il appartient a L'hospital de st joseph de Montréal tant aux meres religieuses qu'aux pauvres d'iceluy la quantité de trois cens arpens de terre en

une seule piece, sçavoir quinze arpens de large et vingt arpent de long commençant au lieu dit la chaussée du lac au loutre et continuant vers le lac St Pierre Jusque auxd. quinze arpens de large, et pour la longueur vingt arpens tirant d'un cotté vers la Montagne, et de l'autre vers l'isle st paul.

2° Que les premiers cent arpens qui commencent a la susdit chaussée ... et qui sont les plus proche dud. hospital appartiennent aux dittes ... Religieuses dud. hospital par une concession que je lui ai donnée en qualité de gouverneur écrite et signé de ma main.

3° Que les deux cens autres arpens de terre appartiennent aux pauvres dud. hospital en vertu d'une concession donnée par la compagnie de Messieurs les associez de Montréal pour lors seigneurs de l'isle auparavant la rétrocession qu'ils en ont fait a Messieurs de St sulpice la ditte concession écrite et signée de la main de feu M. de la Dauversiere comme procureur desd. associez au bas de laquelle j'ai mis de ma main la prise de possession des d. Deux cens arpens de terre, ou bien en suprimant celle écrite par deffunct Mr de la Dauversière, j'en ai donné une semblable a simple homage écrite et signée de ma main qui fait la même chose.

4° Faut remarquer que s'il n'y avait point eu de guerre avec les sauvages, au lieu d'avoir donné la dit concession de deux cens arpents de terre aud. lac au loutre, je l'aurois délivrer proche dud. hospital qui ont été quatre arpents de large et cinquante arpent de Long accause que j'avois destiné led. lac au loutre pour partie du domaine des seigneurs de l'isle, mais après avoir examiné avec Mademoiselle Mance administratrice dud. hospital le danger / qu'il y auroit de délivrer lad. concession proche dud. hospital acause que n'y ayant point d'habitant pour le couvrir et mettre en sûreté contre l'incursion des sauvages les hiroquois s'en empareroient facilement et ensuite pouroient perdre toute Labitation pour prévenir ce malheur l'on auroit été obliger de mettre garnison de soldat dans led. hospital lors qu'il n'y auroit point d'habitant établie pour le mettre a couvert, dont j'ai délivrer a lad. Demoiselle administratrice et de son agrément et consentement la susd. concession de deux cent arpent de terre pour les pauvres dud. hospital aud. lac au loutre, après quoi j'ai délivrer aux només Archambeault et la Vigne derrière led. hospital en toute propriété chacun une concession, lesquelles ils ont fait bastir et desfricher a leurs depent et par ce moyen et l'Eposition continuelle de leurs personne ont mis led. hospital en sureté, Depuis avoir delivrer lad. concession de deux cents arpents de terre a lad. administratrice pour les pauvres dud. hospital elle y a fait desfricher des terre et fait bastir une grange dont elle avoit donné la conduite au nommé louis fin mon serviteur domestique, ensuite de la transaction que j'avois fait avec elle de desfricher et bastir a commun frais sur lad. concession a condition que je n'aurois que l'usufruit ma vie durante de la moitié du travaille que nous

y ferions accause que c'étoit sur le propre domaine des pauvres, au cas que lad. concession se trouva égarée ou perdue de quelque manière que ce puisse être il est de la justice que les seigneurs de Lisle en delivrent une autre de la même quantité au même lieu et à simple hommage

5° Pendant l'un des voyages que j'ai faict de montreal en france pour le service de lad. compagnie desd. associez lad. Dlle administratrice avec feu monsieur Daillebouts que j'avois laissé en ma place ont fait faire l'enclos dud. hospital, Eglise, Bastiment et dépendance d'iceluy ainsi qu'il le jugerent a propos auquel je donnè mon agrement et consentement à mon retour de france, mais je ne me souvien point d'en avoir donné aucune concession / Ainsi il est juste que messieurs de Montreal donnent une concession dud. enclos a simple homage et au Regard de quelque travaux que l'on m'a dit avoir été faict par led. hospital derriere led. enclos et proche iceluy en mon absence je crois qu'il est juste qu'il en soit donné récompense aux pauvres, selon ... ce qu'il en sera jugé par ceux qui étoient sur les lieux n'en pouvant jugé moi même étant en france pendant ce tems la.

6° Que je n'ai pas eu lapencé pendant mon gouvernement d'attribuer aux pauvres dud. hospital autre chose que led. enclos avec lad. concession de deux cents arpents de terre aud. lac au loutre avec les cent arpents de terre et bastimens faict sur iceux vendu par lesd. associés pour la somme de vingt deux mil Livres aud. hospital laissant la liberté aux seigneurs de L'isle d'attribuer aud. hospital pour ses nécessités et utilités tous ce que bon leur semblera suivant leur zèle et charité et en reconnaissance des grands biens et secours que la colonie a reçue en s'établissant par le moyen dud. hospital et fondatrice dicelui dont j'ai de très particulière connoissance.

7° Pour justifier Mlle Mance de l'achapt des susdit cens arpents de terre et bastimens sur ceux pour lad. somme de vingt deux mil Livres laquelle a été ratifiée en france et agrée par la ... il faut considérer que l'habitation étoit pour lors sur le point de périr et eut périé selon toute apparence humaine ... des hiroquois si cette somme de vingt deux mil livre eut été employée et consommée avec les aumones ... desd. associés et les sommes de deniers considérables ... dud. hospital donna de sa part pour amener un secours ... considérable dud. Montreal en L'année mil six cent cinquante trois dont la divine providence s'est servie pour sauver tout led. hospital que le general de l'habitation de leur ruine entière et ainsi Le pays en général eut perdue la première fondation dud. hospital qui étoit en France laquelle suivant les premiers / contract devoit retourner a L'hotel Dieu de paris en cas que L'isle de Montreal vient à être inhabitée outre l'utilité ci dessus provenu de l'achast desd. cens arpents de terre, ils ont été tres utile aud. hospital jusqu'à présent étant étant très bonne d'elle même et dans une situation qui ne se peut assez estimé et que plus

on avancera dans le tems plus elle seront considérable, d'autant que les colonies que le Roy établira dans ce pays ci après seront obliger de monter au dessus des ... pour s'établir le long du fleuve st Laurent tout étant pris depuis quebec jusqu'aud. Montreal plutôt que de se mettre dans le fond des terres ou il ni a ni trafic ni navigation, et ainsi quoique lesd. terre ayant été desaisonnées ... pour les avoir toujours fait portés du froment contre l'ordre ord^{re} du labou- rage ce qui se peut restablir facilement en les mettant les saisons accoutumés à la nécessité ayant empescher de le faire par le passé elle doivent être plus considérable pour led. hospital ayant égard à ses utilités présentes et avenir, que onze cent Livres de Rente en france, pour moi je l'aimeirois davantage, je n'eusse jamais consenty à laliénation de ces terres du domaine sans cette dernière nécessité et danger de toute l'habitation.

8° Il Est a Remarqué que lors que vente desd, cent arpent de terre a Esté faite aud. hospital cette quantité de terre étoit jugée faire la moitié d'une métairie appelée la grange jugée selon les apparences d'environ deux cens arpents mais le mesurage n'en avoit pas été fait mais seulement estimé de sorte que si par le mesurage qui en est fait depuis ou qui on doit estre fait il se trouve plus de deux cents arpents de terre et que ce surplus ait été desfriché a frais commun la moitié du surplus desdit terre doit appartenir aud. hospital et s'il s'y trouvoit moins de deux cents arpents le moïn doit toucher sur la part des seigneurs.

9° De plus outre ce qui a été dit cy dessus lad. dlle administratrice avoit a Considerer qu'il étoit bien Juste que l'hospital contribuât quelque chose de sa part pour Sauver Lhabitation car quoique lesd. srs associés fussent Seigneurs propriétaires de la ditte isle néanmoins c'étoit une œuvre toute pure de charité ayant exclu par un acte particulier leurs successeurs et ayant cause ... de cette propriété, laquelle ils ne gardoient que pour la conduire à une fin qui pu servir pour la gloire de Dieu, la Conversion des Sauvages et le bien général du pays ce qu'il ont témoigné non seulement de parole mais aussi par effet en remet- tant lad. propriété entre les mains des Messieurs du seminaire de st Sulpice a paris comme les ayant Reconnu très zélé et très capable pour procurer ce bonheur a la nouvelle france par leur charité spirituelle et temporelle ce qu'ils ont exécuté avec toute sorte de piété et de générosité jusqu'à présent.

A paris ce premier jour de May mil six cent septante et troix signé de
Maisonneuve

No 21

TESTAMENT DE MAISONNEUVE

(Le Blant, Robert, *Les Derniers jours de Maisonneuve et Philippe de Turmeneyes*. Revue d'histoire de l'Amérique française, Sept. 1959).

Fut présent Paul Chomedey, escuyer, sieur de Maisonneuve cy devant gouverneur de l'Isle de Montreal en la Nouvelle France demeurant à Paris sur le fossé d'entre les portes St Marcel et St Victor paroisse St Estienne du Mont gisant au lit malade de corps en une antresolle au premier estage ayant veue sur la cour des R.P. de la doctrine chrestienne et sur le fossé, sein touteffois d'esprit, memoire et entendement comme il nous est apparu par ses parolles gestes et maintien lequel considérant la certitude de la mort et qu'il n'y a rien de sy incertain que l'heure et le moment d'icelle et craignant d'en estre prévenu avant qu'avoir disposé de ses dernières volontez a fait son testament et ordonnance de derniere volonté qu'il nous a dicté et nommé ausy qu'il ensuict Premièrement comme chrestien catholique romain a reccmandé son ame à Dieu supliant sa divine bonté de luy faire misericorde et la sainte Vierge, saints et saintes d'intercédes pour luy, ordonné l'inhumation de son corps en l'église desdits R.P. de la Doctrine chrestienne de la maison de St Charles auxquels il donne et lègue tant pour le droit de sepulture que pour les prières qu'ils luy feront faire à leur discretion la somme de cinq cens livres une fois payée se raportant ledit sieur testateur au surplus de ses obsèques services et prières à la discretion et dévotion de son executeur testamentaire sous nommé

Item donne et lègue à la congregation Notre Dame de Montreal en la Nouvelle France dont Marguerite Bourgeois est superieure la somme de deux mille livres une fois payée

Donne et lègue à Louis Fin son serviteur domestique la somme de trois cens livres une fois payée sans diminution de ce qu'il luy doibt tant par obligation que pour ses gages eschez depuis ladite obligation

Item donne et lègue aux hospitalières de S Joseph de Villemarie dans ladite Isle de Montreal la somme de mil livres une fois payée

Item aux filles de la Congregation de la ville de Troyes ou ses soeur et niepce sont religieuses la somme de mille livres aussy une fois payée

A Monsieur Le Bey promoteur de Monseigneur l'evaeque de Troyes la somme de trois cens livres

Item, aux pauvres de l'hospital de Sainte-Reyne la somme de quatre cens livres le tout une fois payée

Déclare ledit testateur qu'il doibt à Jacques Le Bert et Charles Le Mcyne marchands en Canada l'enviroin quatre cens livres sur les comptes qu'ilz lui ont envoyez et qui se trouveront dans ses papiers

Plus qu'il doibt mil livres de principal faisant rente a la damoise!le de Saint Jacques

Toutes lesquelles debtes et legs cy dessus faitz et declarez ledit sieur testateur veult estre pris sur les dix mil huit cens livres principal de six cens livres de rente au denier dix huit que lui doibt la communauté des marchands de la ville de Troyes et arrerages qui s'en trouveront deubz

Item donne et lègue a Messire Philippes de Turmenyes bourgeois de Paris son bon amy tous les meubles meublans, hardes, linge, habit, vaisselle et autres ustancilles de Mesnage et autres qui se trouveront au jour de son deceds ez lieu ou il demeure presentement ou autre ou il pourra demeurer au jour de son deceds sans aucune réserve sy ce n'est de quelques chemises et habit qui puisse estre à l'usage dudit Fin qu'il prie ledit de Turmenyes luy laisser

Et outre donne et lègue audit sieur de Turmenyes moitié de ce qui se trouvera rester du principal et arrerages de ladite rente aprèsledites debtes et legs pris sur iceux; et quand à l'autre moitié il veut qu'elle soit mise entre les mains du R.P. Charles provincial ~~desdits~~ R.P. de la Doctrine chrestienne cy dessus pour en disposer par lui pieusement comme il advisera, voulant toutefois que sur le total dudit restant il soit pris la somme de deux cens livres une fois payée qu'il donne et lègue au sieur Robert Carron Me joueur de luth et pour executer le présent testament ledit sieur testateur nomme et eslit la personne dudit sieur de Turmenyes le priant d'en prendre la peyne, se dessaisissant en ses mains de tous ses biens a cet effect, revocquant tous autres testaments et codicilles qu'il pourroit avoir fait avant le present auquel il s'arrête comme estant sa dernière volonté.

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par ledit sieur testateur a nous notaires subssignez puy à luy par l'un des notaires, l'autre present releu qu'il a dit bien scavoir et entendre et a persévéré en ladite entresolle l'an mil six cens soixante seize le huictiesme de septembre neuf heures du soir et a signé

Paul de Chomedey Torinon Aumont.

No 22

PREMIER RECENSEMENT DE MONTRÉAL

Extrait de:

Etat général des habitants du Canada en 1666

(Rapports des Archives de Québec, 1935-36 pages 107-132)

N.B. Assez curieusement cet état ne mentionne ni les sulpiciens Souart, Galinée, d'Alet, Casson et Perrault, ni Jeanne Mance et les sœurs de Bresolles, Macé et Maillet et la novice Marie Morin, non plus que Marguerite Bourgeoys et ses assistantes Catherine Crolo, Marie Raisin, Aimée Châtel et Anne Hyaux.

familles des habitans	ages	quallitez et Mestiers
Louis Artus Escuyer s ^r de Saily	40	Juge Royal
Anne francoise Bourdezau	28	sa femme
Marie Angelique Artus	6	filie
Suzanne Artus	3	filie
Marie Artus	6 mois	filie
Adrien Canillon	21	laboureur domestique Engaigé
pierre poupardeau	22	domestique Engaigé
<hr/>		
Charles leMoyne	42	procureur du Roy
Catherine primo demoiselle	25	sa femme
Charles leMoyne	9	filis
Jacques leMoyne	7	filis
pierre leMoyne (d'Iberville)	4	filis
paul leMoyne	3	filis
Jouachim Brunet	20	domestique Engaigé
dezir Vigier	22	mathellot domestique Engaigé
Simon guillory	20	arquebusier domestiq. Engaigé
Adrien saint aubin	18	domestique Engaigé
Et Catherine Moytié	16	servante
<hr/>		
Jean Baptiste Migeon sieur de Branssat	27	commis par Messieurs d. le Comp ⁿ ^{te} des Indes occiden- tales A Montreal
dem ^{le} Catherine gauchet	22	sa femme
barthelemy Vinet	29	domestique Engaigé
Et Jacques chavin	20	masson aussy Engaigé
<hr/>		
Charles dailleboust Escuyer	40	s ^r des Musseaux
demoiselle Catherine legardeur	27	sa femme
Barbe dailleboust	11	filie
Louis dailleboust	9	filis
pierre dailleboust	6	filis
paul dailleboust	4	filis
Nicolas dailleboust	2	filis
Jean hebert	26	taneur domestique Engaigé
Et Jean Senecal	19	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
pierre picotté Escuyer	39	sieur de belestre
demoiselle marie pars	28	sa femme
hellenne picotté	10	fille
francoise picotté	7	fille
francois Vessier	27	patissier domestique Engaigé
Jean petit	24	tailleur dhabits engaigé
Et Benigne Baillard	19	tailleur de pierre aussy Engaigé domestique (sic)
<hr/>		
Sieur Benigne Basset	27	habittant
Jeanne Vauvillier	29	sa femme
Jean Basset	5	fil
Benoist basset	4	fil
Charles basset	16 mois	fil
Et Jacques d'Aoux	22	couroyeur domestiq. engaigé
<hr/>		
Jacques Leber	33	marchant hab ^t
Jeanne LeMoyne	30	sa femme
Louis Leber	6	fil
Jeanne Leber	4	fille
Jacques Leber	2	fil
Marie Leber	22	sœur dud. s ^r Leber
Jean Viger	45	mathellot engaigé domestique
Jacques duhamel	23	domestique Engaigé
pierre Roy	22	domestique Engaigé
Michel hasté	20	serviteur aussy Engaigé
francois Blot	24	boulangier
Et Jean Mardor	25	thonellier domestique engaigé
<hr/>		
Jacques LeMoyne	43	marchant espicier habittant
Catherine gaude	20	sa fem ^e & preced ^t de jean St pere
Agatte de Saint Pere	9	fille
francoise de Saint pere	6	fille
Jacques de Saint pere	4	fil
Jean Bapsiste de Saint Pere	3	fil
Margueritte de Saint pere	2	fil (sic)
Et Catherine leMoyne	9 mois	fille

familles des habitans	ages	quallitez et Mestiers
francoise Gadois	78	mere vefve
Claude Bosseron	19	domestiq. Engaigé
Et pierre poupart	16	domestique Engaigé
<hr/>		
André Charly	33	boulangier habitant
Marie du Mesnil	22	sa femme
Izabelle Charly	7	fille
Marie Charly	4	fille
Zacarye Charly	2	fil
guillaume Lescuyer	19	domestique Engaigé
<hr/>		
Marie pournin	35	vefve de Jacques Testar s ^r de la forest
gabriel Testar	5	fil
Jacques Testar	3	fil
Charles Testar	25	beaufriere dud. testar
Anne Lamarque	16	sa femme demeurans avec lad. vefve
Abraham Binet	20	domestique Engaigé
francois Renoul	20	Engaigé domestique
Amedée Rollard	20	tailleur aussy Engaigé
david chevalier	21	menuisier aussy Engaigé
Et Nicolas pero	22	domestique Engaigé
<hr/>		
Claude Robutel	45	sieur de saint André
dem ^{le} suzanne de gabrielle	42	sa femme
Jeanne paul Robutel	6	fil
Anne francoise Robutel	4	fille
Zacarie Robutel	8 mois	fil
Nicolas Royer	24	charpentier domestique engagé
Charles de Combart	24	domestiq. engagé
Et pierre des marais	23	domestique engagé
<hr/>		
Urbain brossard	32	maçon habitant
Urbaine hodiau	20	sa femme
Jeanne brossard	3	fille
et Jean brossard	13 mois	fil

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Mathieu bouvier	30	ans maçon habitant
Mathurine desbordes	32	sa femme
Jeanne tiberge	10	fille de lad. desbordes
et suzanne bouvier	2	fille
<hr/>		
Robert cavelier	40	arquebuzier, habitant
Adrienne vivier	40	sa fem. v ^e de hebert
Leger hebert	16	fil
Ignace hebert	13	fil
Magdelaine hebert	9	fille
Jean Baptiste hebert	7	fil
pierre hebert	4	fil
Louis Cavelier	2	fil
et Michel fabulet	22	domestiq. engagé
<hr/>		
Louis prudhomme	58	habitant
Roberthe gadois	40	sa femme
francois prudhomme	14	fil
paul prudhomme	12	fil
pierre prudhomme	8	fil
Marguerite prudhomme	10	fille
Catherine prudhomme	5	fille
et Elisabeth prudhomme	3	fille
<hr/>		
Gabriel lescel dit leelos	40	habitant
Barbe poisson	32	sa femme
Marguerite leScel	9	fille
Gabriel leSel	6	fil
Et Barbe leSel	3	fille
<hr/>		
Jean desrochers	45	habitant
francoise gaudé	30	sa femme
Jean des Rochers	16	fil
Nicolas desrochers	13	fil
paul desrochers	12	fil
francoise desrochers	8	fille

familles des habittans	ages	quallitez et Mestiers
Jacques desrochers	6	fil
Jean desrochers	2	fil
Et Barthelemy lemaistre	30	boullanger domestiq. engagé
<hr/>		
Urbain Jetté	39	habitant
Catherine Charles	28	sa femme
Catherine Jetté	5	fil
Marie Jetté	4	fil
Nicolas Jetté	2	fil
Et Jean Jetté	1	fil
<hr/>		
Jean Cadieu	32	serrurier habitant
Marie Valade	22	sa femme
Marie Jeanne Cadieu	15 mois	fil
<hr/>		
Laurens Archambaut	24	habitant
Catherine marchand	22	sa femme
Et Catherine Archambaut	2	fil
<hr/>		
Nicolas hubert	55	tailleur dhabits habitant
Marguerite Landreau	40	sa femme
Jacques hubert	12	fil
Ignace hubert	9	fil
Eslisabeth hubert	7	fil
Louis hubert	3	fil
Jean hubert	1	fil
Et Nicolas Ozanne	17	domesti que Engagé
<hr/>		
Jacques de la porte dit St Georges	40	habitant
Nicolle duchesne	30	sa femme
Paul delaporte	7	fil
antoine delaporte	6	fil
georges delaporte	4	fil
Catherine delaporte	2	fil
Et Jacques delaporte	3 mois	fil
<hr/>		

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Michel messier	24	habitant
Anne lemoine	22	sa femme
Catherine messier	5	filie
Jeanne Messier	4	filie
Marie Messier	5 mois	filie
Jacques Messier	59	oncle dud. michel
Jacques Messier	17	frere dud. michel
Jullien talien	23	domestiq. engagé
et Maurice averty	28	aussy engagé

Sebastien audiau dit la fleche	50	habitant
Et Marie lemosnier	51	sa femme

Jean Auger dit lebacon	43	tissier habitant
Louise grisard	32	ans sa femme
Louis auger	15	fil
philipes auger	4	fil
et Jean Auger	2	fil

Estienne Campo	28	maçon habitant
Catherine cordelet	20	sa femme
Estienne Campo	2	fil
Marie campo	6 mois	filie

Jean Chicot	35	habitant
Margueritte Maclin	18	sa femme
et Cathrine chicot	2	filie

Jacques picot dit labrie	43	habitant
Marie grandin	55	sa femme
Clémence Jassy	9	filleulle
Et Gilbert Moyneau	30	domestiq. engagé

familles des habittans	ages	quallitez et Mestiers
Eslie Beaujan	40	habitant
Suzanne Cognon	39	sa femme
Suzanne baujan	9	fille
Jacques bauau	5	fille
Marguerite baujan	2	fille
Et Jacques Cognon	22	frere de lad. Cognon
<hr/>		
françois Roisnet (Royné)	35	habitant
perrine munier	45	sa femme
Catherine Roisnet	12	fille
Marie Roisnet	5	fille
& Jeanne Roisnet	3	fille
<hr/>		
Ollivier Charbonneau	35	habitant
Marie Garnier	49	sa femme
Anne Charbonneau	9	fille
Joseph Charbonneau	5	fil
Jean Charbonneau	3	fil
Et Elisabeth Charbonneau	18 mois	fille
<hr/>		
pierre papin	35	habitant
Anne pelletier	20	sa femme
<hr/>		
Marguerite rebour	21	v ^e de feu pierre reguindeau
Marie angelique reguindeau	5	fille
Augustin Reguindeau	3	fil
Et Marie Suzanne Reguindeau	1	fille
<hr/>		
René cuillerié	26	habitant
Et Marie lucaut	16	sa femme
<hr/>		
Mathurin Josset (Jousset) dit laloire ..	40	habitant
Catherine lothier	25	sa fe & ci d ^{ant} v ^e d'adrien Leger
Marie leger	5	fille
Louise leger	3	fille
et Catherine Josset	5 mois	fille

familles des habittans	ages	quallitez et Mestiers
pierre de luseras	56	habitant
Jeanne Crespeau	50	sa femme v ^e (guillaume)
Antoine Regnault	18	Regnault fils
<hr/>		
pierre Mallet	35	habitant
Marie hardy	32	sa femme
Marie Mallet	2	fille
<hr/>		
Simonne guilebaut	57	v ^e de jean fezeret
René fezeret	24	fils
<hr/>		
Marin Deniau dit de Sully	45	habitant
Louise marie therese dubreuil	30	sa femme
Jacques deniau	6	fils
et Charles deniau	2	fils
<hr/>		
Simon galbrun	31	habitant
francoise du Verger	30	sa femme
Jacques simon galbrun	5	fils
et marie galbrun	2	fille
<hr/>		
Toussaint henault	38	habitant
Marie lorgueil	28	sa femme
therese henault	11	fille
André henault	8	fils
Jeanne henault	7	fille
pierre henault	5	fils
Marie henault	3	fille
Et Mathurin henault	1	fils
<hr/>		
daniel pannier dit laplante	32	charpentier habitant
Marie paro	22	sa femme
Catherine pannier	5	fille
et Jean pannier	3	fils
<hr/>		

familles des habittans	ages	quallitez et Mestiers
Pierre piron s ^r de long	30	habitant
Jeanne lorion	15	sa femme
<hr/>		
Michel andréy dit S ^t michel	27	habitant
francoise nadreau	21	sa femme
<hr/>		
Jullien bloys	27	habitant
Marguerite leclercq	27	sa femme
<hr/>		
hugues picard	48	habitant
Anne de hiercour	32	sa femme v ^e blaise juillet
Marie Juillet	13	fille
Charles Juillet	9	fil
Louis Juillet	7	fil
Michel Juillet	4	fil
& anne picard	2	fille
<hr/>		
henry perrin	43	habitant
Jeanne Meret (Merrin)	30	sa femme V ^e Jean Jarry
Jean Jarry	10	fil
henry Jarry	9	fil
Michel Jarry	4	fil
Marie Jarry	3	fille
& Mathieu perrin	18 mois	fil
<hr/>		
Antoine brunet dit bellehumeur	22	habitant
francoise moysanne	21	sa femme
et francois brunet	1	fil
<hr/>		
Marguerite Rousée	51	v ^e de jean gagnier
Louis gagnier	22	fil
Pierre gagnier	20	fil
Nicolas gagnier	14	fil
& Marguerite gagnier	12	fille

familles des habitans	ages	quallitez et Mestiers
Jean Gervaise	55	habitant
Anne archambault	45	sa femme
Marguerite Gervaise	11	fille
Cunegonde Gervaise	9	fille
Jeanne Gervaise	6	fille
Jean Gervaise	4	fil
Louis Gervaise	2	fil
Gilles de rennes	45	domestique engagé
& Antoine de serre	22	engagé domestiq.
<hr/>		
Mathurin masta	22	Maçon habitant
Antoinette Esloy	22	sa femme
<hr/>		
guillaume Chartier	31	tailleur habitant
Marie faucon	22	sa femme
& Charles chartier	2	fil
<hr/>		
Pierre chauvin	32	habitant
Marthe autreuil	22	sa femme
Marie Marthe chauvin	4	fille
Jean Chauvin	2	fil
& Barbe therese chauvin	1	fille
<hr/>		
Jacques boivin dit panse	40	habitant
Marguerite beloy	22	sa femme
<hr/>		
Marc Antoine galiber	30	habitant
Suzanne duverger	24	sa femme
francois galiber	4	fil
& francoise galiber	2	fille
<hr/>		
Nicolas forget dit despatits	44	habitant
Magdelaine Martin	25	sa femme
Jacques forget	4	fil

familles des habitants	ages	quallitez et Mestiers
Gilbert barbier	40	charpentier habant
Catherine de Jagneau (de Lavau)	45	sa femme
Adrienne barbier	17	fille
Barbe barbier	12	fille
gabriel barbier	9	fil
Nicolas barbier	7	fil
charles barbier	5	fil
et Marie barbier	2	fille
Nicolas Chartran	22	domestique engagé
<hr/>		
Pierre pigeon	30	habitant
Jeanne odard (Godard)	28	sa fe ^e v ^e e jean leRoy
Jean le Roy	5	fil
Marie le Roy	2	fil
Estienne pigeon	4 mois	fil
& Jean groult	17	cordonnier domestiq. engagé
<hr/>		
Jean descarry	46	habitant
Michelle Arthus	37	sa femme
paul descarry	10	fil
Michel descarry	9	fil
Jean descarry	7	fil
Louis descarry	5	fil
& Jeanne descarry	1	fille
<hr/>		
Jean baudouin	27	habitant
charlotte chauvin	15	sa femme
<hr/>		
Pierre Richomme	30	habitant
Marthe arnue	30	sa femme
Barbe Richomme	7	fille
Jacques Richomme	5	fil
Marie Mag ^{ne} Richomme	3	fille
Marie Marthe Richomme	1	fille
& Pierre perusseau	30	domestique engagé
<hr/>		

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Jean leducq	42	habitant
Marie sollinier	35	v ^e Lambert
Jean leducq	13	filz
Joseph leducq	7	filz
Marie leducq	5	fille
Suzanne leducq	3	fille
& Jean lambert	11	filz
Adrien laforge	22	domestique engagé
<hr/>		
Estienne Bouchard	44	chirurgien habitant
Marguerite Boissel	22	sa femme
zacarie bouchard	5	filz
Paul bouchard	3	filz
& Marie françoise bouchard	1	fille
<hr/>		
Jean Chapiron	30	habitant
Marie chaulet	28	sa femme
Jacques chapiron	5	filz
& Marie chapiron	2	fille
<hr/>		
Jean Cardinaux	35	habitant
Anne Michelle garnier	28	sa femme
Jacques cardinaux	12	filz
Jean cardinaux	7	filz
Gabriel cardinaux	4	filz
Estienne Cardinaux	2	filz
Et Pierre Cardinaux	7 mois	filz
<hr/>		
honoré langlois	34	chapellier habitant
Marie pontonnier	23	sa femme
Marie martin langlois	4	fille
Jeanne langlois	2	fille
& honoré langlois	6 sem ^{es}	filz
<hr/>		

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Jean Millot	35	taillandier habitant
Mathurine thibault	32	sa femme
Catherine Millot	9	fille
Claude millot	5	fil
& Jeanne Millot	15 mois	fille
<hr/>		
Louis Loysel	49	habitant
Marguerite charlot	35	sa femme
Jeanne loysel	16	fille
francoise loysel	14	fille
Joseph loysel	12	fil
& barbe loysel	2	fille
<hr/>		
Paul Benoist	40	charpentier habitant
Isabel gabinet	24	sa femme
Isabelle benoist	7	fille
Laurens Benoist	5	fil
Estienne Benoist	6	fil
Barbe et Marie benoist	9 mois	filles jumelles
<hr/>		
Jacques millot	34	habitant
Jeanne hebert	19	sa femme
Magdelaine Millot	14	fille
Et catherine millot	8 mois	fille
<hr/>		
francois leBer	40	habitant
Jeanne testard	24	sa femme
Anne leBer	10	fille
et Jouachim leber	19 mois	fil
<hr/>		
Jacques Bauchand	31	chapelier
Marie dardeyne	30	sa femme
denise Bauchand	4	fille
et Jeanne Bauchand	3	fille

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Antoine Baudry	28	habitant
Catherine Biard	27	sa femme
<hr/>		
Guillaume Gendron	36	Boucher habitant
anne Loyseau	30	sa femme
<hr/>		
Urbain tessier dit lavigne	42	habitant
Marie archambaut	30	sa femme
paul tessier	15	filz
Laurens tessier	11	filz
Louise tessier	9	fille
agnesse tessier	7	fille
Urbain tessier	4	filz
Jean tessier	3	filz
& Claude tessier	7 sem ^{nes}	filz
Estienne Gentes	18	domestique engagé
& Jacques Hurtaut	25	aussy domestique engagé
<hr/>		
Mathurin langevin dit lacroix	33	habitant
Marie Regneault	33	sa femme
Marie Godin	9	filleulle
& Nicolas pau	20	domestique engagé
<hr/>		
Mathurin Thibaudeau	40	habitant
Catherine aurar	37	sa femme
Marie thibaudeau	5	fille
<hr/>		
Pierre perras	50	tonnelier habitant
denise le Maistre	30	sa femme
Pierre perras	6	filz
Jacques perras	3	filz
Et Marguerite perras	2 mois	fille
<hr/>		

familles des habittans	ages	quallitez et Mestiers
Jacques Beauvais	42	habitant
Jeanne sauleday	34	sa femme
Raphael beauvais	12	fil
Barbe beauvais	10	fil
Marguerite Beauvais	8	fil
Jean Beauvais	5	fil
Jean Baptiste beauvais	3	fil
Jacques Beauvais	13 mois	fil
Et andré Rapin	24	domestique Engagé

Mathurin lorion	62	habitant
Jeanne Bizette	45	sa femme
Renée Lorion	9	fil
Et Jean Lorion	7	fil

Allexis Berranger	50	habitant
Marie fey	45	sa fe ^e ve de feu aguenier
paul aguenier	5	fil
Ignace ballent	20	domestique engagé
et antoine Baudet	25	aussy domestique

pierre Lorain dit la Chapelle	38	habitant
franchoise saulnier	28	sa femme
thiery lorain	9	fil
Jacques lorain	3	fil
et Jean zacarie Lorain	6 mois	fil

Charles martin	22	matlot habitant
Catherine dupuys	22	sa femme
Jean martin	15 mois	fil
& Catherine martin	2 mois	fil

familles des habittans	ages	quallitez et Mestiers
françois Bailly dit lafleu	39	maçon habitant
Marie fronturon (fonteneau)	30	sa femme
Marie Bailly	4	fille
& Louise françoise bailly	2 mois	fille
Et Martin doca	21	tourneur domestique engagé
<hr/>		
Antoine Courtemanche	24	habitant
Eslisabeth agrin	20	sa femme
<hr/>		
Jacques Morin	36	habitant
Louise garnier	30	sa femme v ^e de picard
Louise picard	7	fille
Louis Picard	5	fil
Jacques Picard	2	fil
Et Antoine morin	7 mois	fil
<hr/>		
fiacre du Charme	38	menuisier, habitant
Marie pacreau	38	sa femme
Louis du Charme	5	fil
et Pierre du Charme	2	fil
<hr/>		
Estienne Lair	45	habitant
Marie Lorion	22	sa femme
Nicolas Lair	6	fil
Michel lair	3	fil
Et Isaac Lair	1	fil
<hr/>		
Nicolas Gaudé	38	charpentier habitant
Margueritte picard	20	sa femme
Nicolas Gaudé	6	fil
Marguerite Gaudé	3	fille
Estienne gaudé	1	fil
Et françois dumats	18	tailleur de pierre domestique engagé

familles des habitants	ages	quallitez et Mestiers
Antoine primo	60	habitant
Martine Messier	59	sa femme
Jean Blouf	23	savetier domestiq. engagé
Et Robert Coutard	22	domestique engagé
<hr/>		
Jean deniau	36	sr de long habitant
hellaine Godin	20	sa femme
René deniau	1	fil
<hr/>		
Gilles Lauson	35	chaudronnier habitant
Marie archambaut	22	sa femme
Michelle Lauson	8	fil
Marguerite lauson	7	fil
françoise lauson	4	fil
et Marie Lauson	2	fil
<hr/>		
honoré d'asny	38	charpentier hab ^{ant} veuf
Jean dasny	6	fil
Et Jacques dasny	4	fil
<hr/>		
Marin hurtebise	33	habitant
Estiennette alton	25	sa femme
pierre hurtebise	5	fil
Estiennette hurtebise	4	fil
Et Jean hurtebise	6 mois	fil
<hr/>		
Louis Guertin	31	habitant
Eslisabeth Cameus	21	sa femme
Eslisabeth Guertin	5	fil
Marie Guertin	4	fil
Et Catherine Guertin	2	fil
<hr/>		
Pierre d'ardeyne	57	habitant veuf
René dardeyne	27	fil
Et pierre dardeyne	14	fil
<hr/>		

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Urbain baudreau d ^t greveline	33	procureur scindicq habitant
Et Marguerite Juillet	17	sa femme
<hr/>		
Nicolas millet dit le bauseon	34	charpentier habitant
Catherine lorion	30	sa femme
Leonnard simon millet	10	filz
Catherine Millet	8	fille
Nicolas Millet	6	filz
Marie Millet	4	fille
Et pierre Millet	15 mois	filz
<hr/>		
Jean Roy	33	habitant
françoise bouet	26	sa femme
Jeanne françoise Roy	5	fille
Jean Roy	4	filz
Et Marie Roy	2	fille
<hr/>		
Jean Valliquet	33	habitant
Renée Lopé	23	sa femme
Mathurin Valliquet	6	filz
Marie Valliquet	4	fille
Eslisabeth Valliquet	1	fille
<hr/>		
André demay	35	habitant
Marie chefdeville	30	sa femme
Marie demay	10	fille
Nicolas demay	9	filz
André demay	5	filz
Jean baptiste demay	3	filz
Michel demay	1	filz
Et Barbe demay	6 mois	fille
<hr/>		
Pierre gadois laisé	72	habitant
Louise Moger	68	sa femme
Jean baptiste gadois	25	filz arquebusier
pierre Villeneufve	25	domestique engagé

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Pierre Gadois le jeune	34	habitant
Et Jeanne Bernard (Besnard)	35	sa femme

René filatreau	34	habitant
Jeanne herault	35	sa femme
Jean filatreau	6	fil
Nicole filatreau	4	fille
perrine filatreau	3	fille
Et Jean filatreau	15 jours	fil

Serviteurs domestiques engagez de M^{rs}

Les seigneurs dud. lieu de Montreal

Mathurin Roulier	30	domestique engagé
Jacques thuillier	22	domestiq. engagé
Jean grès	30	domestiq. engagé taillandier
Michel Morel	25	fourier engagé domestique
Jacques leBland	22	domestique Engagé
Marc Butin	20	domestiq. engagé
Jacques desjetté	20	cordonnier engagé domestiq.
pierre Rebourg	22	domestique engagé
Jacques berry	25	boucher domestique engagé
Estienne Benette	30	domestique engagé
Gaspard videlet	20	tailleur domestique engagé
Jean labonté	50	domestique engagé
Jean sorillet	55	domestique engagé
Jean viville	30	domestique engagé
pierre Mathieu	25	domestique engagé
françois Robin	20	domestique engagé
Abraham cotté	17	cordonnier domestique engagé
Jacques dubois	25	tailleur domestiq. engagé
André bonneteau	30	menuisier aussy engagé
françois lefevre	30	meunier domestiq. engagé
françois Moreau	18	domestique engagé
Claude jaudouin	27	domestique engagé
pierre meusnier	25	domestique engagé
françois boucher	18	domestique engagé
pierre paupre	25	domestique engagé

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
pierre Bertin	35	aussy domestique engagé
Jean le Conte	25	domestique engagé
Et Augé de Monchaut	20	domestique engagé

Jacques Musseaux d. la Violette	35	habitant
Marguerite sauviav	23	sa femme
francoise musseaux	7	fille
Marie Musseaux	5	fille
Marguerite Musseaux	3	fille
Et Jacques musseaux	4 mois	fil

Serviteurs engagez des Meres hospita-
lieres

Mathurin Moytié	24	sellier domestique engagé
Et Charles Camin	26	aussy domestique engagé

Serviteurs engagez de Lagrange

Pierre Doré	45	domestique engagé
Jean vesne	45	domestique engagé
Charles Boyer	35	domestique engagé
Martial sauton	22	domestique engagé
françois bots	22	domestique engagé
Toussaint Baudry	25	domestique engagé
pierre hardy	50	domestique engagé
Jacques Martineau	20	domestique engagé
Nicolas Villeneau	29	domestique engagé
Jean Robert	30	domestique engagé
Jean Roy	20	domestique engagé
Et paul Cheveau	22	domestique aussy engagé

Serviteurs engagez de la Congregation

Jean ferry	19	domestique engagé
Jean grenet	23	domestique engagé
Et alexis Luet	22	tailleur domestique engagé

familles des habittans	ages	quallitez et Mestiers
damoiselle Eslisabeth Moyen	25	vefve Sr Lambert closse
Jeanne Cecile Closse	6	fille
René Noirrard	22	domestique engagé
et Estienne pinguet	23	aussy engagé

Laurens Glory	28	habitant
Jacqueline lagrange	26	sa femme v ^e de theodore
Marie theodore	6	fille
Jeanne theodore	3	fille
Et therese Glory	6 mois	fille

Noms des habitants et volontaires non
mariez ou Mariez en france

Charles tholomé	28	habitant
Thomas mosnier	25	hab ^t
pierre lescuyer	32	hab ^t
Laurens Berry dit grandmaison	26	tanneur
Bertrand d. Arnaut s ^r delong	34	habitant
Chistophe Richer	24	habitant
Estienne de Saintes	30	arquebusier
Pierre de vanschy	26	menuisier
Antoine Roquet	23	menuisier
Jacques Colmier	27	habitant volontaire
Michel Moreau	32	marié en france
pierre chicoinne	32	
Rcné Moreau	25	habitant
Jullien adverty	33	hab ^t
Louis doguet	40	hab ^t
Mathurin gohier dit la violette	45	marié en france
pierre tessier	28	
Claude Bourgeois	23	marié en france
Louis hamo	38	
Jean Chapelot	36	masson Marié a quebec
Guillaume le Clerc	21	
Jean le Chevalier	31	cordier habitant
Louis le chevalier	37	cordonnier habitant
Pierre Rousseau	33	habitant

familles des habittans	ages	quallitez et Mestiers
Louis Juron dit fontaine	40	habitant
Jean Gasteau	30	habitant
Et Maurice adverty sr de long	28	

N.B.—L'addition des noms donne le total de 627 ce qui s'accorde presque exactement avec celui des *Recensements du Canada*, vol. IV, 1876, p. 27.

No 23

ÉLECTION DES JUGES DE POLICE

1664

Lan gbj C Soixante & quatre le Dimanche Deuxi^e Jour de Mars a Hsue des Vespres Au hangard de Villemarie Lassembleé des ans Ind Lieu Cest tenue, Suivant et conformement au Reglemt de Monsieur le gouverneur du quinzies-fevrier dernier pour la Nominaon de Cinq Juges de police Lesquels ont procedde.

Comme sensuit:

Louis prudhomme	////////////////////	23
gabriel le sel	////////////////////	19
francois bailly lafleur	////	5
Andre charly St Ange	////////	12
Jacq le moyne	////////////////////	23
Mons gaillard	////	5
Mathurin langeuin	////////////////////	17
Robert le caulier	////////	11
Mons' de Belestre	///	3
Jacq ^{es} picot la brie	////////////////////	24
Marin Janot	////	6
Jean le Duc	////////////////////	19
M' minime	///	4

M. desroches	///	3
Louis cheuallier	//////////	13
Pierre Gadoys pere	//////////	13
Nicolas godé	/	
la Vigne	//	
M Claud seriurier	///	
Mon La croix tailleur	////	
Pierre lorrin	/	
Jean de Niau	/	
St Jame	/////	
M geruaise	/	
M Lauerdure	/	
M Lauson	//	
le Roy sergent	/	
M'bouchard	/	
honoré langlois	/	
bourguignon	/	

Lesquels ans Apres la pluralité de leurs Voyx ont esleu les personnes des sieurs Louis prudhomme Jacques le Moyne Gabriel sel sr duclos, Jacques Picot s' de la bries & Jean le Duc pour juge de la police dud villemarie,, qui en sont accepté la charge & promis Iceux faire leur debuoir suiuant les ordonnances Royaux & ont signé le present Acte avec lesd habitans Ce jour deuxiè' Mars gbj C soixante & quatre a le reserue des sieurs duclos & leduc qui ont desclaré nescaoui signer de ce enquis.

C. J. DAilleboust (avec paraphe)
 P gadoye.(avec paraphe) J Lemoyne (avec paraphe)
 f bailly (avec paraphe) Louys prudhonme Jacques Picot
 Claude Pezeret L Vallignet
 V Brossard (avec paraphe) f. piron
 Marin Jannot M. Langeuin
 p. Gadois (avec paraphe) fr perrin
 j Roy honore langlois Michel paroissien
 René lezeret (avec paraphe)
 Basset (avec paraphe) Original
 no re.

Nous Paul de Chomedey gouverneur de l'Isle de montreal en la Nouvelle france

Ayant eu Commiquation de leslection des desputez pour le fait et exercice de la police Necessaire de Ce lieu par les habitans Le deuxiè- de ce mois en vertu de N^{re} ordonnance du quingiesme feurier dernier, par lesquels habitans ont esté esleuz dans leur assemblée dud Jour deuxiè-mars Les Nommez Louis preudhomme, Jacques Picot dit la brie, Jacques le Moyne gabriel lesel dit le Clos & Jean Le Duc Sur quoy Aurions manda venir par devuant Nous lesd despeutez pour prester le serment en tel cas Requis Lesquels Comparans

Auons Idceux pris & Receu le serment apres lequel les Aurions enjoinct de bien & fidellement Regir & gouverner lad police, suinant & conformement Aux ordonnances Royaux faites a ce sujet et de la N^{re} dud Jour quinzie feurier dernier. Ce quils ont promis & Juré faire, ainsy que tels desputez sont tenus & obligés en foy de quoy lesd prudhomme Picot & le Moyne ont signé le present Apres que lesd lesel & le Duc ont dit & declaré ne scauoir escrire ni signer de ce Enquis fait en la presence de Monsieur Desmusseaux Juge Civil & Criminel de la terre & seigneurie de lad Isle & du sieur Mignon procureur fiscal d Icelles Le Sixiè-Jour de Mars gbj C soixante & quatre. Paul de Chomedey Louys prudhomme Jacques Picot j Lemoyne C. J. DAilleboust des Miceaux Basset Le Mignon pro^{er} fiscal Original greffiel.
Archives judiciaires du District de Montréal.

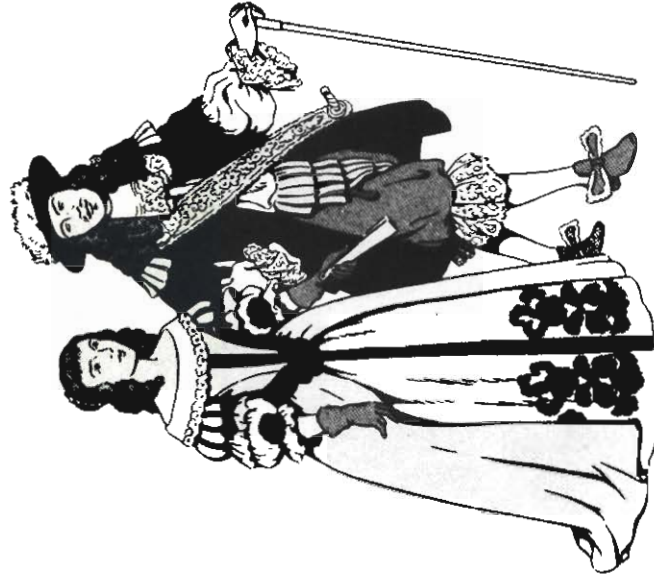
No 24

Lettre de Monsieur Louis TRONSON, supérieur général de Saint-Sulpice à Monsieur REMY, 1680.

SUR LES 22000 frs. DE L'HOPITAL

Pour l'affaire des 22000 frs., j'en ai parlé à Mgr. de Québec et je ne la trouve point si mauvaise que vous la faites. Car quoique Mlle. Mance n'eut pas de qualité suffisante pour engager l'Hôpital et qu'on n'ait pas peut-être observé toutes les formalités qui auraient été à désirer et qu'on pourrait demander au parlement, je ne crois que l'on y ait grand égard au Conseil où l'affaire est évoquée et où on fera toujours plus d'attention à l'état où était ce pays en ce temps-là, à la nécessité de le conserver et à la probité et capacité reconnues des personnes qui ont traité cette affaire. Car c'étaient des gens d'une piété reconnue dont on ne doute pas du désintéressement et qui étaient sans contredit les plus habiles de Paris et du Conseil. Il était juste d'ailleurs que l'hôpital qui aurait péri avec tout le pays contribuait de sa part à le mettre ensuite contre les Iroquois, que si la fondatrice n'a pas parlé dans cette affaire, c'est qu'elle ne voulait pas être connue! Mais celui qui a paru pour elle dans la fondation de l'hôpital, qui a expliqué ses desseins et ses intentions, qui était chargé d'établir cette œuvre, est la même qui a agi, qui a travaillé et qui a signé dans l'affaire des 22000 frs.

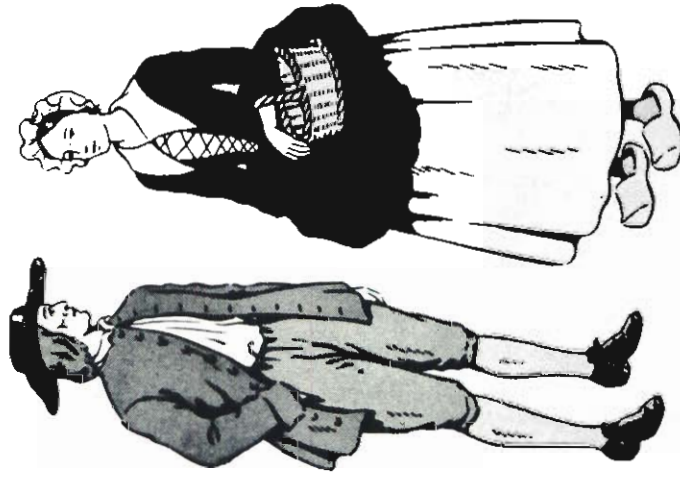
Et ce qui lève enfin tous les scrupules qu'on voudrait nous donner sur cette affaire, c'est que M. de Maisonneuve m'a donné un billet avant sa mort, où il explique assez en détail et dit qu'il aurait mieux aimé, les terres dans l'état où elles étaient quand on les a données à l'hôpital, que mille livres de revenus en France.



Dame et gentilhomme. (R. Vincent)



1. Sulpicien. Les premiers Sulpiciens arrivèrent à Québec le 29 juillet 1657.
2. Costume de gentilhomme vers 1659. (R. Vincent)



Homme et femme du peuple. (R. Vincent)



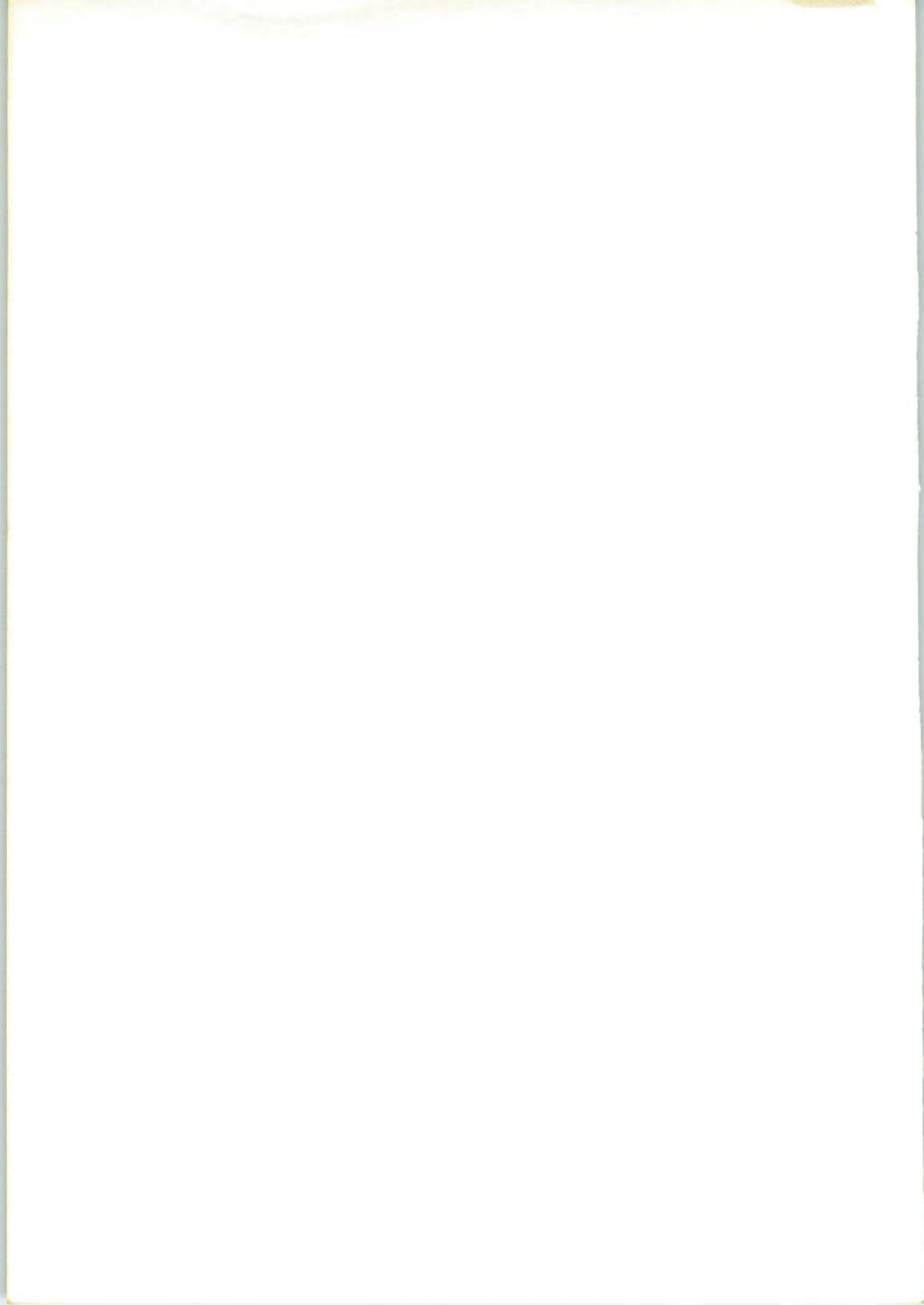
Bourgeois et sa femme. (R. Vincent)

Une personne de l'intelligence et de la vertu de M. de Maisonneuve qui donne avant sa mort un billet de cette nature, sans que personne le lui demande et purement pour l'acquit de conscience, sera toujours devant tout le monde d'un grand poids. C'est ce que j'ai représenté à Mgr. de Québec en lui témoignant que ne voyais pas qu'il y eut la moindre difficulté pour la conscience, que je croyais pas même qu'on y fit difficulté au Conseil, où l'on s'arrêtait plus au fond des affaires qu'aux formalités. Que cependant, s'il n'était question que de peu de chose pour contenter tout le monde, j'y consentirais de tout mon cœur et que j'en écrirais à M. Dollier

Je n'ai rien répondu sur la proposition de donner la moitié des terres, de la grange, parce que je ne sais pas précisément ce qu'elles valent et il me semble qu'elles sont d'un revenu assez considérable

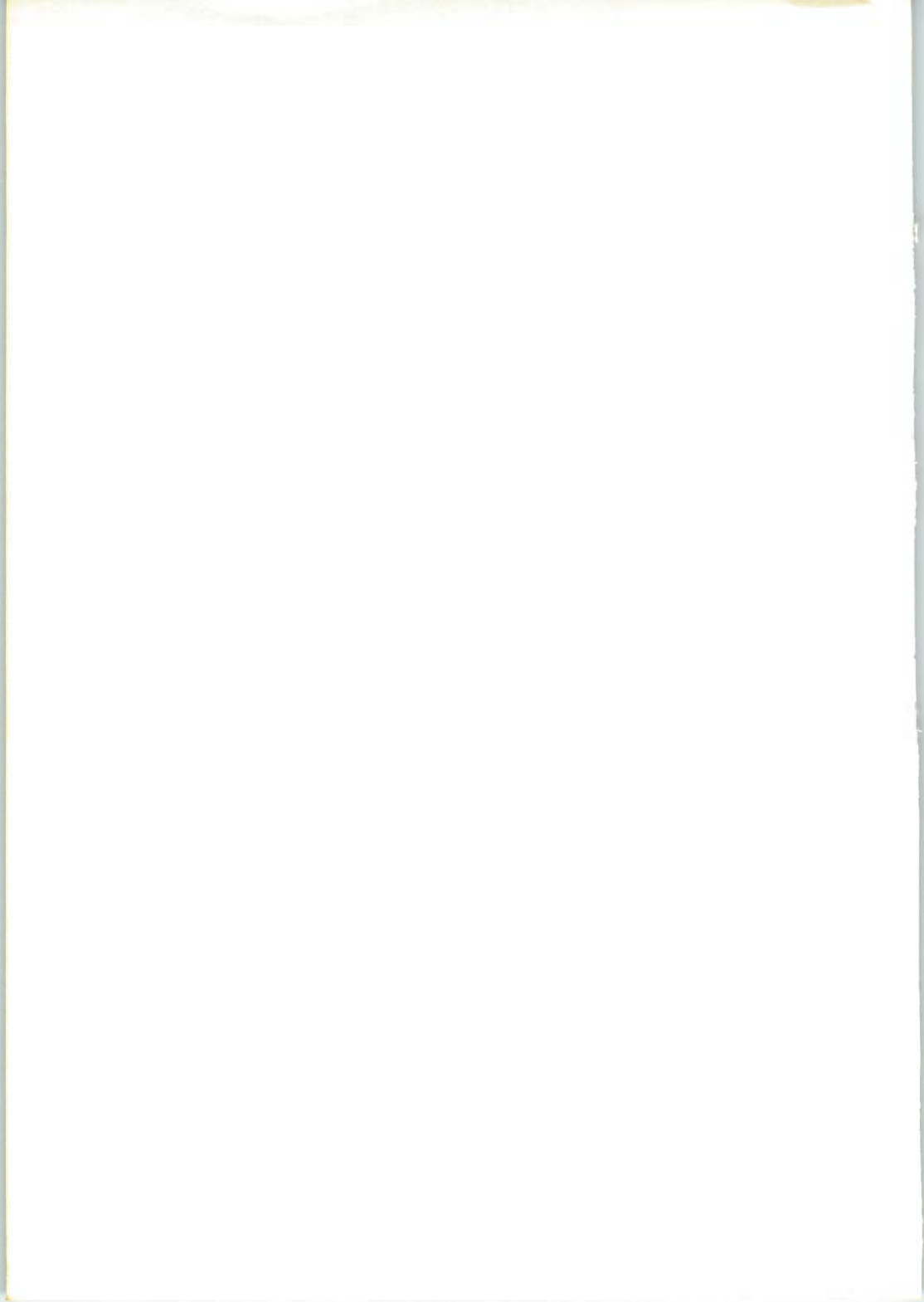
Archives du Séminaire de Saint-Sulpice, Montréal
Copie authentique rédigée, le 31 août 1966.

J.-E. Moreau, p.s.s.



BIBLIOGRAPHIE

La présente bibliographie veut simplement indiquer les sources essentielles manuscrites et imprimées de son sujet ainsi que les ouvrages les plus importants sur la matière, et les publications auxiliaires qui peuvent contribuer à un éclairage plus complet du milieu et de l'époque



SOURCES DOCUMENTAIRES MANUSCRITES

Rome:

Archives du Vatican: Congrégation de la Propagande, Division Canada.

Paris:

Archives Nationales Série B, Série C¹¹ A

Correspondance officielle

Collection Pierre Margry

Archives du Séminaire de Saint-Sulpice: Correspondance et documents

Archives de la Charente Inférieure, Collection Teuleron, Etude Sacrée,
1642.

Québec:

Archives de l'Archevêché de Québec

Montréal:

Archives du Séminaire de Saint-Sulpice: Correspondance et collection

Faillon

Archives du Palais de Justice;

Ordonnances de Maisonneuve

Registre judiciaire de Maisonneuve

N.B. La plupart des pièces canadiennes des collections ci-dessus se trouvent en copie aux Archives Nationales, Ottawa



SOURCES DOCUMENTAIRES IMPRIMÉES

- BELMONT, François Vachon de, *Histoire du Canada*. (Collection de Mémoires et de Relations sur l'Histoire ancienne du Canada), Québec, 1840. 36 p. 21 cm.
- BOUCHER, Pierre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, Paris, Lambert, 1664.
- BOURDON, Jehan, *Plans of the First French Settlements on the Saint-Lawrence, 1635-1642*, McGill University Library, Montreal, 1958.
- DOLLIER DE CASSON (voir Casson)
- Edits et Ordonnances* 3 volumes, Québec, 1854-1856.
- Histoire de l'eau de vie en Canada*. Mémoires de la Société littéraire et historique de Québec, Québec 1840, p. 7.
- Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Montauban, 1751 (voir même texte édité par Dom Jamet: *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716*, Québec, 1939).
- Inventaires des Insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. P.-G. Roy, éd. Beauceville, 1921.
- Journal des Jésuites*, Edition Laverdière et Casgrain, Québec, 1871.
Jugements et Délibérations, 1er volume.
- LECLERCQ, Père Chrétien, *Etablissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, Paris, 1691.
- MARIE DE L'INCARNATION, Marie Guyard, Mme Claude Martin, en religion, *Lettres de la R.M. Marie de l'Incarnation (née Marie Guyard) première supérieure du monastère des Ursulines de Québec; nouv. éd. augm. de huit lettres inédites et annotée par l'abbé Richaudeau*. Paris, Casterman, 1876. 2v. 23.5cm.
- MARTIN, Père, s.j., *Documents historiques recueillis par* (Bibliothèque du Parlement, Ottawa.
- Mercure de la Nouvelle-France, Abrégé de tout ce qui s'est passé depuis que les Français l'ont découverte, 1640*.

- MORIN, Marie, religieuse hospitalière de Saint-Joseph. *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. (Dans Société historique de Montréal. Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada, 1921, v. 12).
- OLIER, Jean-Jacques. *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*, Paris 1643.
- Ordonnances, Commissions, etc., des Gouverneurs et Intendants de la Nouvelle-France 1639-1700*, Beauceville, 1924.
- PERROT, Nicolas, *Mémoires sur les mœurs, coutumes et religions des sauvages de l'Amérique du Nord*, Leipzig, 1864.
- RADISSON, Pierre-Esprit, *Voyages of*, Boston, 1885.
- Rapports des Archives de Québec*, (cette collection contient de nombreux documents qu'on trouvera rangés sous leurs titres distincts).

REGISTRES DE LA PAROISSE DE VILLE-MARIE

- Relations des Jésuites* contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, Québec, Côté, 1858.
3v. p. (h.t. carte) 27cm.
- Relations — The Jesuit Relations* and allied documents. Travels and explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791. The original French, Latin, and Italian texts, with English tr. and notes. Ed. by Reuben Gold Thwaites. Cleveland, Burrows Brothers, 1896-1901.
73v. fronts. pl. ports. maps, plans, facsims. 23.5cm.
- TRONSON, Louis, p.s.s., *Correspondance de M. Louis Tronson, 3e supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice*. Lettres choisies annotées et publiées par L. Bertrand. Paris, Lecoifre, 1904.
3v. pl. (h.t.) port. fac-sim. 23cm.
- Voyages of Jacques Cartier*, Ed. H.P. Biggar, Ottawa, 1924.

OUVRAGES AUXILIAIRES

- ADAMS, Frank D., *The Monteregian Hills*, Dept. of Mines, Ottawa, 1913.
- ALCOCK, F.J., *Personal notes*.
- ALLIER, Robert, *La Cabale des dévôts*, 1627-1666, Paris, 1902.
- AVENEL, George d', *La fortune privée au cours des âges*, Paris, 1895.
- BERTRAND, Camille, *M. de la Dauversière*, Montréal, 1949.
- BESSIERES, Albert, *Catholicisme social et Action catholique au siècle de Louis XIV*. « Etudes », janvier, 1932, Paris.
- BIGGAR, H.J., *Earley Trading Companies, of New France*, Toronto, 1901.
- DAGENAIS, Pierre, *Le Milieu physique de Montréal*, L'Activité économique, Montréal, 1942.
- DAVELUY, Marie-Claire, *Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal*, R.H.A.T., septembre, 1956.
- DAVELUY, Marie-Claire, *Jeanne Mance, 1606-1763*, suivie d'un essai généalogique sur les Mance et des De Mance, par Jacques Laurent. 2e éd. rev. et mise à jour. Montréal, Fides, 1962
418 p. planches, portrait, fac-sim., 24cm. (Collection Fleur de Lys. Etudes historiques canadiennes).
- DAVELUY, Marie-Claire, *La Société de Notre-Dame de Montréal, 1639-1663*. Son histoire, ses membres, son manifeste. Préface du Chanoine Lionel Groulx. Montréal, Fides, 1965. 326 p.-125 p. 24 cm. (Collection Fleur de Lys).
- DAWSON, *Notes on aboriginal antiquities recently discovered in the Island of Montreal*. Canadian Naturalist, Montreal, 1860.
- Dictionnaire biographique du Canada 1966.
- DOYENTATE, Peter, *Origin and Traditional History of the Wyandots*, Toronto, 1870.
- Encyclopédia Canada*, Ottawa 1958-1963, 10 vol.
- FAILLON, *Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie dans l'île de Montréal, en Canada*. Villemarie, Chez les Sœurs de l'Hôtel-Dieu, 1854. 2v. front. (portr.), ill., pl. (h.t.), fac-sim., 22cm.

- FAILLON, *Vie de la sœur Bourgeois, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame de Villemarie en Canada*, suivie de l'histoire de cet institut jusqu'à ce jour. Villemarie, Sœurs de la Congrégation, 1853. 2v. front. (port.), pl. (h.t.), fac-sim., 22cm.
- FAILLON, Etienne-Michel, p.s.s., *Histoire de la colonie française en Canada*. Villemarie, Bibliothèque paroissiale, 1865-1866. 3v., front. (portr.), cartes. 27cm.
- FAUTEUX, Noël, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, Québec, 1922, 2 vol.
- FERLAND, abbé, J.-B., *Cours d'histoire du Canada*, 2 vols.
- GLANDELET, abbé Charles, *La Vie de la Sœur Marguerite Bourgeois dite du Saint-Sacrement, institutrice, Fondatrice, première Supérieure des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en l'Isle de Montréal en Canada (1715) simple copie d'un original introuvable*, Archives de la Congrégation de Notre-Dame.
- GOSSELIN, Auguste, abbé, *Vie de Mgr de Laval*, Québec, 1930.
- GOSSELIN, Abbé Auguste, *L'Eglise au Canada depuis Mgr. de Laval jusqu'à la Conquête*, Québec, 1911-1914, 3 vols.
- GOSSELIN, Abbé Amédée, *L'Instruction au Canada sous le régime français (1635-1706)*, Québec, 1911.
- GROULX, Chanoine L.-A., *La Naissance d'une race*, Montréal, 1919.
- GROULX, abbé Lionel, *Le Dossier de Dollard*, 1932. *Dollard est-il un mythe?* Montréal, 1960.
- GROULX, Chanoine Lionel, *L'enseignement français au Canada*, Montréal, 1931-1933, 2 vols.
- GUINDON, Abbé, *Le Fort du Long-Sault*, dans *Action française*, juin, 1918.
- HALE, Horatio, *The Iroquois Book of Rites*, Philadelphia, 1883.
- Handbook of Indians of Canada*, Ottawa, 1913.
- Histoire de la Congrégation de Notre-Dame*, 6 volumes.
- JAMET, Dom, *Marguerite Bourgeois*, Montréal, 1942, 2 vol.
- JENKINS, Kathleen, *Montréal*, New York, 1966.
- LAFITAU, Père J.-F., *Mœurs des Sauvages américains*, Paris, 1724.
- LANCTOT, Gustave, *Images de Montréal sous la France*, Société Royale du Canada, 1943.
- LANCTOT, Gustave, *Montréal au temps de la Nouvelle France, 1642-1760*, Montréal, 1942.

- LANCTOT, Gustave, *Une Nouvelle France inconnue*, Montréal, 1955.
- LANCTOT, Gustave, *Honneur et respect à Dollard*, Revue d'histoire de l'Amérique française.
- LA POTHERIE, Claude Charles LeRoy de Bacqueville et de, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1722.
- LA TOUR, Bertrand de, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, Cologne, 1761.
- LEBLANT, Robert, *Les derniers jours de Maisonneuve et Philippe de Turmenyes* dans R.H.A.F., sept. 1959, pp. 262-280.
- LE JEUNE, Père, *Dictionnaire général de biographies*, Ottawa, 1931, 2 vol.
- LEYMARIE, Léo (Articles sur Montréal et Maisonneuve dans *Nova Francia* 1925-1931. Voir: Le Fondateur de Montréal, p. 207-211) aussi, Louise de Chomedey de Maisonneuve, pp. 28-32.
- LIGHTHALL, D.W., *Hochelaga and the Hill of Hochelaga*, S.R.C., 1924.
- MASSICOTTE, E.-Z., *Dollard des Ormeaux et ses compagnons*, Montréal, 1920.
- MASSICOTTE, E.-Z., *Notes et documents nouveaux sur le fondateur de Montréal* dans B.R.H., 1916, pp. 130 et s.
- MASSICOTTE, E.-Z., *Les actes des trois premiers tabellions de Montréal, 1648-1657*. (Mémoires de la Société Royale du Canada, 1915, I, p. 189).
- MASSICOTTE, E.-Z., *Arrêts, édits, ordonnances, mandements et règlements conservés dans les archives du palais de justice de Montréal*. (Mémoires de la Société Royale du Canada, 1917, I, p. 147; 1918, I, p. 209).
- id., *Les colons de Montréal de 1642 à 1667*, 1913, I, 3.
- id., *Le costume civil masculin à Montréal au dix-septième siècle*, 1939, I, 127.
- id., *Memento historique de Montréal, 1636-1760*. 1933, I, 111.
- id., *Les premières concessions de terre à Montréal sous M. de Maisonneuve, 1648-1665*. 1914, I, 215.
- id., *Les tribunaux et les officiers de justice à Montréal, sous le régime français, 1648-1760*. 1916, I, 273.
- MAURAUULT, Mgr Olivier, p.s.s., *Saint-Sulpice et la Canada: l'Imbroglia Queylus-Laval*. Rapport de la Société Canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique, 1955-56, p. 73-81.
- MAURAUULT, Mgr Olivier, p.s.s., *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Montréal, s. éd., 1957.
23 p. 22.5 cm.

- MONDOUX, R. Sœur, *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, 1642-1763*. Préface de Mgr Olivier Maurault, p.s.s. Montréal, Impr. Thérien Frères, 1942.
- MONTGOLFIER, abbé Etienne, *Vie de la Vénérable Sœur Marguerite Bourgeoys*, Montréal, 1818 (attribué par les uns à M. de Belmont et par d'autres à M. Montgolfier).
- MORIN, P.-L., *Le Vieux Montréal, 1611-1803 — 1884*.
- NOVA FRANCIA, Paris, Société d'Histoire du Canada, 1925-1931. 6 volumes. 24.5cm.
- PASSERAT de La Chapelle, *Jean Le Veneur et le Canada, Nova Francia*, déc. 1931.
- POULIOT, Abbé Adrien et DUMAS, Silvio, *Quel est le vrai sens de l'exploit du Long-Sault?* Québec, 1961.
- POULIOT, Adrien, s.j., DUMAS, Silvio, *L'exploit du Long-Sault, les témoignages des contemporains*, Québec, 1960
- RAGUENEAU, R.P., *Vie de la Mère Catherine de St-Augustin*, Paris, 1671.
- RANSONET, *La Vie de la Sœur Marguerite Bourgeoys, Institutrice*, Imprimé à Avignon, 1728.
- REBELLIAU, *Compagnie du St-Sacrement*, Revue des Deux Mondes, juillet-août-septembre, 1903, août-octobre-novembre, 1909.
- Revue d'histoire de l'Amérique française* (consulter index de la collection).
- ROCHEMONTEIX, Camille de, s.j., *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle, d'après beaucoup de documents inédits*; Paris, Letouzey, 1895-1896.
- ROUSSEAU, Pierre-Joseph, p.s.s., *Histoire de la vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*. Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1886. 290 p. front. (portr.), pl. (h.t.), 26cm.
- Saint-Jure, le Père de, *Vie de M. de Renty*, Paris, 1664.
- TANGUAY, Abbé C., *Dictionnaire généalogique*, Québec, 1887.
- VINCENT, Rodolphe, *Notre costume civil et religieux*. Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, s.d.
S.p., ill. en coul., 23 cm. (Collection Canada).
- WILSON, Daniel, *The Huron-Iroquois of Canada*, S.R.C., 1884.
- WINTERBERG, W.J., *Was Hochelaga destroyed or abandoned*, American anthropologist, New Series, 29, Manaska, 1927. The Probable Location of Cartier's Stadacona, R.S.C., 1936.

INDEX ALPHABÉTIQUE

NOTE—Il a paru préférable, pour éviter nombre de répétitions inutiles, d'omettre dans l'index les noms propres lorsqu'ils ne comportent qu'un rôle supplétif ou n'ajoutent aucune information essentielle.

— A —

- Agniers: 15, 19, rompent paix, 60; prennent l'offensive, 88, 89; 113, 114; au Long-Sault, 143 et suiv.
- Aigron, dit Lamothe
Pierre: excommunié, 182.
- Aiguillon, duchesse d': 22.
- Ailleboust, Louis d': arrive à Montréal, 46, 48, 54; nommé gouverneur, 58; établit camp volant, 61; gouverneur intérimaire, 114; 123.
- Ailleboust, Madame d': 60, 183.
- Alexandre VII: 109.
- Algonquins: caractère, 15; chassent Agniers, 19; à Ville-Marie, 41; au Long-Sault, 141, 216.
- Allet, diacre, Antoine d': 109.
- Anahotaha, chef huron: 89; avec Dollard, 141, 146.
- Anglais: à Québec, 21.
- Anne d'Autriche: 35, 50.
- Aontarisay : chef agnier, 89.
- Argenson, Pierre Voyer
vicomte d': 116-117; à Montréal, 122, 124; fortifie Québec, 158; propose paix, 163; difficultés avec Mgr de Laval, 1668; départ, 175.
- Aubuchon, Jean: 104; prêt à Dollard, 140, 204, 207-208.
- Auteuil d': conseiller, 194.
- Avaugour, baron Dubois
d': nomination, 172; caractère, 175; interdit alcool, 182; traite et impôt, 184-185; sédition, 185; rappel, 191.

— B —

- Barault, abbé Nicolas de: 30.
- Barbier, Gilbert: premier marguillier, 116.
- Basset, Bénigne: greffier, 196.
- Bastard, Yves: colon tué, 100.
- Berté, Bernard: colon tué, 44.
- Bertrand, François: soldat tué, 164.
- Bérulle, cardinal de: 27.
- Bigot: colon tué, 47.

- Boissier, Guillaume: colon tué, 44.
 Boissons enivrantes: abus des, 180-181; excès, 182, 183.
 Bonenfant, Mathurin: colon tué, 61.
 Boucher, Pierre: mission, 176; reçu par Louis XIV, 179-180.
 Boudart, Jean et sa femme: tués, 68-69.
 Boulé, Hélène, femme de Champlain: 20.
 Bourdon, procureur général: 200.
 Bourgeois, Marguerite: 78-79; à Montréal, 91; fonde école, 117, 118, 119; suggère construction de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, 118; en France, 120; choisit assistantes, 127, 228.
 Boutereau, Vincent: 162.
 Brandon, Balthasar, abbé: 30.
 Brébeuf, Père: torturé, 62.
 Brésolles, Sœur: 137.
 Bretonvilliers, abbé, M. de: 125, 169.
 Brigeac: 154; torture et mort, 165-166.
 Bullion, Marquise de: don pour un hôpital, 45; son anonymat révélé; sommes nouvelles offertes, 74-75; Jeanne Mance la sollicite, 119; nouvelles contributions, 126; approbation de l'entente Maisonneuve-Mance, 218.
 Buteux, Père Jacques: tué, 80.

— C —

- Carignan, régiment de: 222.
 Cartier, Jacques: à Hochelaga, 17-18.
 Cent-Associés, voir Compagnie de la Nouvelle-France: 21.
 Champlain, Samuel de: 18; à Hochelaga et Québec, 19-20.
 Chatel, Edmée: 127.
 Chaumonot, Père: à Montréal, 178.
 Chauveau, Père: 28.
 Chauvet, Pierre: bigame, 203.
 Chauvin, Pierre de: 19.
 Chicot, Jean: 68-69.
 Cheffault: 22.
 Cinq-Nations, voir Iroquois, 23.
 Closse, Lambert: repousse Iroquois, 86, 104, 106, 121, 123; tué, 176.
 Colbert: 191.
 Colons: premiers concessionnaires et établissements, 65-66.
 Colons, huguenots: 76.
 Communauté des Habitants: fondation et constitution, 55; succès de sa traite, 56; réorganisation par le roi, 57-58; faillite, 167.

- Communauté de la Nouvelle-France (voir Communauté des Habitants): fondation, 54.
- Compagnie de la Nouvelle-France: création, 21; concède Montréal, 31-32; cède son privilège de traite, 54.
- Congrégation de Notre-Dame: 119.
- Conseil de Québec: réorganisation, 114-115.
- Conseil de traite: création, 57; réorganisation, 58.
- Conseil souverain: création du, 193-194; contre Maisonneuve, 197-200; règlement contre Montréal, 213; différend avec M. de Mézy, 218.
- Couillard, Louis: 106.
- Courcelles, M. de: gouverneur, 222.
- Cour seigneuriale: 121.
- Crolo, Catherine: 127.

— D —

- Daniel, Père: tué, 62.
- Daubigeon, Julien: colon tué, 101.
- DeQuen, Père: 115; contre M. de Queylus, 116, 168.
- DesGroseillers: 138.
- Després, Simon: brûlé par iroquois, 188.
- Dollard des Ormeaux: projet contre chasseurs iroquois, recrute compagnons, 138-139; expédition, 140-141; combat du Long-Sault, 142-155; ses résultats, 157-159.
- Drouart, Bertrand: 30.
- Duchesne, Joseph: colon tué, 166.
- du Clos, Madarne: 162.
- Dufresne, Jacques: colon tué, 215.
- Dupuy, Zacharie (voir Dupuis): 113.
- Dupuis (voir Zacharie Dupuy): commandant, 113, 124.
- DuPuy, Sébastien: colon tué, 162.

— F —

- Faillon, abbé: 154.
- Fancamp, Pierre Chevrier, baron de: 29, 31.
- Fourrures: 20.
- Franchetot, Mathurin: colon capturé et brûlé, 89-90.

— G —

- Gadois, Robert: mariage annulé, 160.
- Galinée, abbé Dominique: 109.

Gannentaha:	113; évacion des Français, 124.
Garakontié, chef onontagué:	164-165, 215.
Gareau, Père:	tué, 114.
Garnier, Père Charles:	massacré, 63.
Gaudais, sieur Louis du Pont:	commissaire, 193.
Gauvin, Pierre:	163.
Gervaise, Jean:	premier marguillier, 116.
Giffard, Robert:	22.
Girard, Jacques, sieur de la Chaussée:	21.
Godé, Nicolas:	colon tué, 122.
Godeau, Mgr.:	108.
Guenet:	167.
Guibert, Michel:	colon tué, 220.

— H —

Haguenier, Léger:	colon tué, 188.
Harlay, Mgr de:	prétentions sur Québec, 113.
Hochelaga:	description, 16.
Hospitalières de Saint- Joseph:	28; Hospitalières pour Montréal, 107; départ de La Flèche, 126-127; refus de Mgr de Laval, 136-137.
Hôtel-Dieu:	construction, 49; dotation, 126.
Hurons:	caractères, 15, 19; traîtrise des, 44; à Montréal, 45- 46; dispersés par Iroquois, 62-63, 114; au Long- Sault, 141-142 et suiv.

— I —

Iroquets:	tribu des, 19.
Iroquois:	tribu des, 23; politique, 24; découvrent Ville-Marie, 43; politique anti-française, 43; attaquent le fort de Ville-Marie, 44; ravagent Huronie, 62-63; attaquent colonie, 67-68-69; agressions à Ville-Marie, 86-87; à Gannentaha, 123-124; offensive, 124, 161-162, 163, 164; conflit entre tribus, 176-177; agressions nou- velles, 178, 186-187-188; projet de paix et complica- tions, 215-216-217; embuscades, 20.

— J —

Jésuites:	activités, 22; contre Montréal, 49, 51, 59; à La Prairie de la Madeleine, 62; évangélisent à Mont- réal, 67; opposition à Montréal, 106-107; propo- sent abbé François de Montigny Laval, 108, 127; influence, 68.
Juges de police:	noms et fonctions, 212-213.
Jogues, Père:	60.

Juchereau des Châtelets: associé de Repentigny, 54, 57.

— L —

- La Barre, sieur: expulsé de Ville-Marie, 48.
 La Barrique, chef iroquois, 100.
 La Dauversière Jérôme de: caractère, 27-28; projets apostoliques, 29, 31, 63; recrute colons, 75-77; accord avec hospitalières, 107, 125; 126-127; ruine et mort, 128.
- Laforest, Pierre: colon tué, 44.
 La Grande Armée, chef agnier, 101.
 Lalande, Jean: 60.
 Lalemant, Père Charles: 28, 62.
 Lalemant, Père Gabriel: torturé, 62.
 Lalemant, Père Jérôme: 168, 182.
 La Peltrie, Madame de: 22, 37, 39.
 La Plume: chef iroquois, 101.
 La Touche, Etienne
 Pezard de: à Montréal, 198-199.
 Lauzon, Jean de: à Montréal, 21; vend île de Montréal, 30, 62; à Montréal, 80; nommé gouverneur, 79-80; conclut paix avec Agniers, 90, 98, 104; opposition à Montréal, 106-108; départ, 114.
- Lauzon, Charles Charny
 de: gouverneur intérimaire, 114.
 Lauzon, sénéchal Jean de: tué, 163.
- Laval, François de
 Montigny: nommé évêque, 108-109, 127; caractère, 129-130; querelle Queylus, 130, 131-132; s'oppose aux Hospitalières de Montréal, 136-137; visite Montréal, 159-160; contre le gouverneur d'Argenson, 168-169; conflit avec l'abbé de Queylus, 171-172, 178; interdit alcool, 182-183, 184; pouvoirs, 191-192, 193; choisit conseillers, 194; contre Montréal, 194-195-196; réclamation contre Maisonneuve, 195; s'oppose à l'entente Maisonneuve-Mance, 218; querelle avec M. de Mézy, 219; réclame de Maisonneuve les 22,000 livres de l'Hôtel-Dieu, 223-224; accusation contre Sulpiciens, 223; poursuit Saint-Sulpice, 227; fonde Trois-Rivières, 21.
- LaViolette: 182.
 Laviolette: 185, 214.
 LeBar, Jacques: chef huron, 45.
 Le Borgne-de-l'île: sulpicien offre de l'épiscopat, 59.
 LeGauffre, Thomas: 176.
 Le Jeune, Père: 126; tué, 164.
 Le Maître, abbé Jacques: interprète à Montréal, 53; mariage et famille, 96-97, 101, 104; procureur, 196; capturé et libéré, 220-221.
 Le Moyne, Charles: mission de paix chez les Iroquois, 163, 177.
 L'Enfant-Jésus: redoute, 179.

- Le Prestre, Jacques: colon tué, 166.
 Liégeois, Jean: frère jésuite, tué, 100.
 Loisel, Jeanne: première écolière de Ville-Marie, 117.
 Long-Sault: 139; combat, nom des français, 154.
 Louis: 20.
 Louis XIII: favorise Ville-Marie, 44; accorde un gouverneur à Montréal.
 Louis XIV: accorde autonomie à Montréal, 50; crée évêché, 109, 180; adopte Nouvelle-France, 191; envoie colons, 194.

— M —

- Macé, Sœur: 137.
 Maigran, Pierre: colon tué, 215.
 Maillet, Sœur: 137.
 Maingré, André David
dit: colon tué, 85.
 Maisonneuve, Paul
 Chomedey de: 24; caractère, choisi comme chef, 33-34; à Québec, 36; visite Montréal, 37; fonde Montréal, 31-40-41; et Algonquins, 42; attaque Iroquois, 47-48; commission de gouverneur, 50; son intégrité, proteste en France au Conseil du roi, 57; décline nomination de gouverneur, 58; accorde concessions, 65-66; protège colons, 70; part pour la France et rencontre Madame de Bullion, 74; recrute colons, 75-77; revient avec recrue, 90-91; élève redoute, offre concessions et primes, 93-95; accorde concession à Jeanne Mance en retour des 22,000 livres, 96; traite avec Onontagués, 98-99; paix avec Agniers, 101-102; favorise défrichement, 102-103, 105; propose clergé séculier, 106-107; et Jésuites, 107, 110, 122; règlement, 123; traite avec Iroquois, 161; active défrichement, 179; contre l'alcool, 183, 185; crée milice de la Ste-Vierge, 186; gouverneur à vie, 193; harcelé par Mgr de Laval, 195; commission de Mézy, 197; proteste au Conseil, 197-198; comme juge seigneurial, 204-208; crée juges de police, 212; querelle avec Mgr de Laval au sujet des 22,000 livres, 224-225; départ définitif pour la France, 226; sa vie et sa mort à Paris, son testament, 228-229; grandeur de son œuvre, 239.
 Mance, Jeanne: caractère et vocation, 34-35; à Paris, 63-64; finance, recrutement, 74, 106, 107; passe en France, 119; à Paris sa guérison, 125-126, 185, 193; réclamation de Mgr de Laval, 195.
 Martin, Olivier: colon tué, 162.
 Martin, Pierre: 162.
 Massé, Père Ennemond: 28.
 Maternale: colon tué, 47.
 Mazarin, Cardinal: 59, 108.

- Messier, Martine: 85.
 Messier, Michel: 102.
 Mésy, Saffray de: gouverneur, 191; arrive à Québec, 193, 196; commission et opposition à Maisonneuve, 197-198, 200; querelle au Conseil, 218-219; sa mort, 219.
- Metioemegue, chef algonquin, 141.
 Millet, Jean: colon tué, 163.
 Mohawks: 15.
 Montmagny, gouverneur, sollicite Maisonneuve, 36, 39, 44, 53.
 Mont-Réal: 22.
 Montréal, Ile de: description, 13, 14; fondation, 27; description du fort, 42; menace d'inondation, 42-43; nouvelle recrue, 46; vie des colons, 46-47; traite avec Communauté des Habitants, 55-57; situation précaire, 74; mariages et naissances, 96; conditions économiques, 97; foire des fourrures, 103-104; population et progrès, 120-122; nouvelle recrue, 127-128; famine, 178; émeute, 185; justice royale, 196; climat social, 200-208; description 1664, 211-212; et Conseil souverain, 213; situation, progrès et administration, 233-238.
- Monts, M. de: avec recrue, 180.
 Morin, Sœur: 200.
 Moyen, sieur: colon tué, 101.
 Moyen, Jean-Baptiste: colon tué, 166.

— N —

- Noel, Jacques: neveu de Jacques Cartier, 19.
 Noël, Jacques: tué, 122.
 Noila, Michel: colon tué, 89.
 Nouvelle-France: 20.

— O —

- Olier, abbé Jean-Jacques: 29; se joint à La Dauversière, 29; justifie œuvre de Montréal, 49-50; directeur de la Société, 64, 107; sa mort, 109.
 Onneiouts: 98.
 Onontagués: offrent paix, 88; ambassade à Montréal et Québec, 98-99; combat du Long-Sault, 141-142 et suiv.

— P —

- Picaut, Marguerite: 118.
 Pichard, Jean: colon tué, 164.
 Pilote, la chienne: 46.
 Piron, Pierre: 98.
 Place Royale: 20.
 Poncet, Père: capturé et libéré, 89-90, 115.

Pontonnier, Marie: mariage annulé, 160.
 Puisseaux, sieur de: 22, 37.
 Prudhomme, Louis: premier marguillier, 116.

— Q —

Québec: 21.
 Queylus, abbé Gabriel de
 Thibière de Lévy: 108; supérieur à Montréal, 109; grand vicaire, 110; arrivée à Québec, supérieur du pays, 115; querelle avec Jésuites, 116-117 et Hospitalières de Québec, élève redoute, 215; contre Laval, 130-132, 167; conflit avec Mgr de Laval, 169-172, 183.

— R —

Radisson: 133.
 Ragueneau, Père: 80; conseille Lauzon, 117.
 Raguideau dit Riendeau,
 Pierre: colon tué, 220.
 Raisin, Marie: 127.
 Recrue de 1659: 135-136.
 Repentigny Le Gardeur
 de: forme communauté de la Nouvelle-France, 54, 57.
 Renty, Gaston de: 30, 50.
 Richelieu, cardinal de: 21.
 Rié, Gabriel de: colon tué, 164.
 Roberval, rencontre
 Cartier: 18.
 Roos, Antoine: colon tué, 80.

— S —

Sagochiendagehté: chef onotagué, 99.
 Saily, Arthur de: juge, 196.
 Saint-Germain en Laye: traité, 21.
 "Saint-Nicolas", Le: 77-79.
 Saint-Père, Jean de: 104, 121; tué, 122.
 Saint-Sacrement, Com-
 pagnie de: 27.
 Saint-Sulpice: Séminaire accepte direction de Montréal, 192-193; difficultés avec Conseil souverain, 197-200; pour-
 suivi par Mgr de Laval, 227-228; approuve condui-
 te de Maisonneuve, 228.
 Société de Notre-Dame
 de Montréal: 24; difficultés, 63-64; nom des membres, 64; démis-
 sion, 192.
 Société de Notre-Dame: fondation, 30-32; fondation officielle, 32; critiques
 contre la, 49; reçoit autonomie, 50; propose évê-
 ché, 59; protégé par le roi, 105; mérites de ses
 promoteurs, 238.

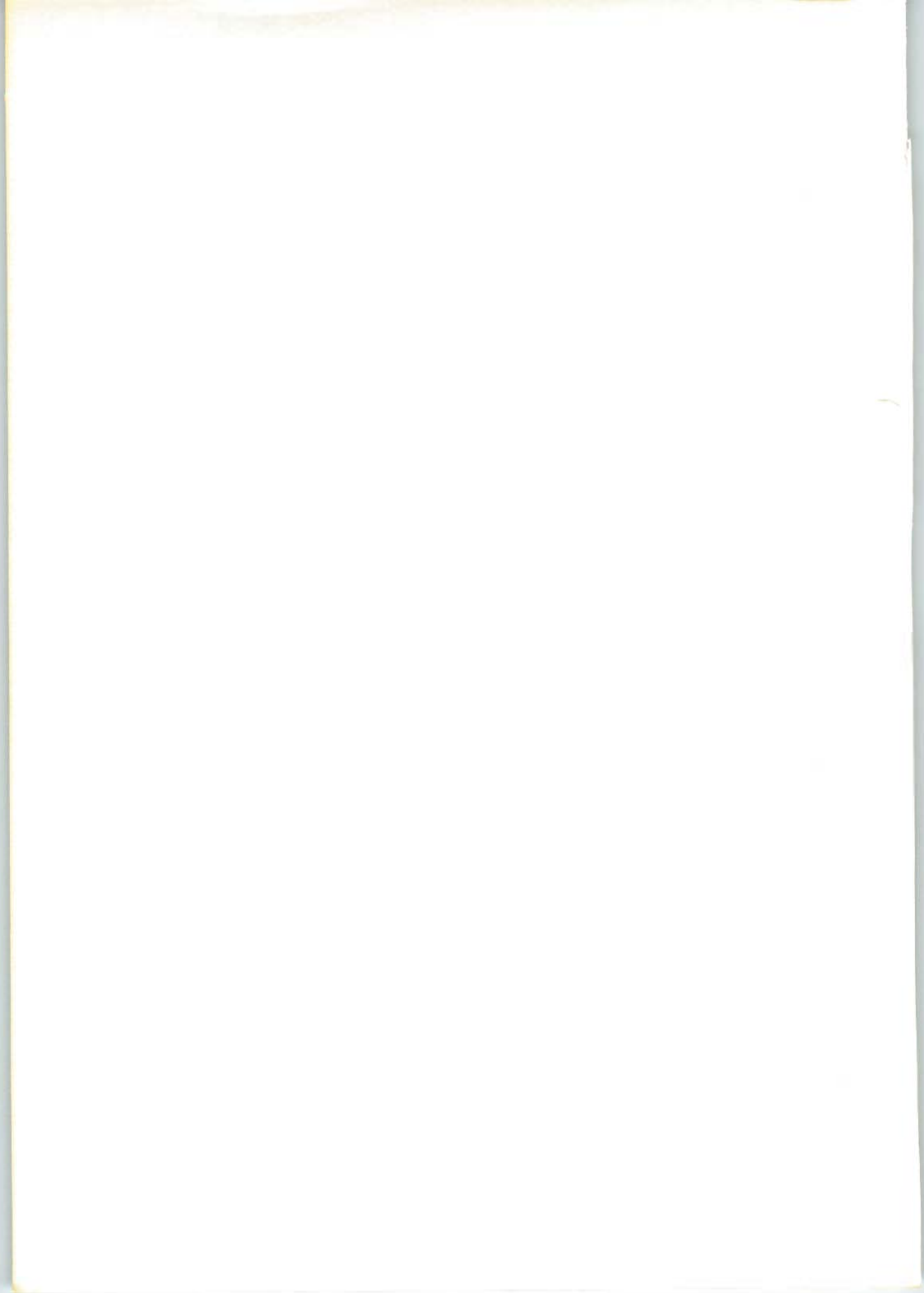
- Souart, abbé Gabriel: 109; curé de Ville-Marie, 115, 193; contre Conseil souverain, 196-197, 200.
 Stadaconans: expulsent Hurons, 19.
 Stadaconé: 15.
 Sulpiciens à Montréal: 109-110, 115; et Mgr de Laval, 169-171. entrent au Conseil de Traite, 57-58, 104.
 Syndics:

— T —

- Tadoussac: 19.
 Talon, Jean: intendant, 222.
 Tavernier, Jean: testament, 140.
 Théodore, Michel: colon tué, 215.
 Tracy, lieutenant-général, Alexandre de: mission, 219; son arrivée à Québec, 221-222; décision contre Maisonneuve, 225.
 Traite: conditions, 167; traite à Montréal, 213-214.
 Tremblement de terre: 183-184.
 Trois-Rivières: traite, 20.
 Tronquet, secrétaire de Montmagny, 57.
 Trottier, Gilles: 102.

— V —

- Vacher, Sylvestre dit Saint-Julien: tué, 124.
 Ventadour, duc de: 27.
 Vignal, abbé Guillaume: 126, 165-166.
 Valets, Jean: testament, 139-140.
 Villeray: conseiller, 194.
 Vatican: 170-171.
 Ville-Marie: voir Montréal.
 Vimont, Père: messe et sermon, 39-40.
 Vincent de Paul, Saint: 27.
 Voil, Pierre: 182.



LISTE DES APPENDICES

1	Concession par la Compagnie de la Nouvelle-France de l'Île de Montréal en faveur de Me Jacques Girard, Seigneur de la Chaussée	241
2	Transport de la concession de l'Île de Montréal à Mess. Jean de Lauzon	242
3	Donation et transport de la concession de l'Île de Montréal par M. Jean de Lauzon aux Sieurs de Fancamp et le Royer de la Dauversière	243
4	Première description de l'Île de Montréal, année 1637	245
5	Liste des Associés de Montréal	246
6	Concession de l'Île de Montréal à MM. du Séminaire de Saint-Sulpice	248
6a	Ratification de la concession par le roi	253
7	Liste des concessionnaires de Montréal, 1650-1672	255
8	Occupants et visiteurs du Fort de Montréal, 1642 à 1652	257
9	Concession de Maisonneuve à Jeanne Mance	258
10	Garde-robe de Louis Biteau	260
11	Inventaire de vêtements de femme	261
12	Garde-robe de Louis Chartier	263
13	Billet de Dollard à Jean Aubuchon	264
14	Donation de Jean Valets	264

15	Testament de Jean Tavernier	265
16	Ordonnance créant la milice de la Sainte-Vierge	266
17	Commission de Gouverneur de Montréal pour Maison- neuve	267
18	Ordonnance créant des juges de police	268
11	Désistement de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal	271
20	Mémoire de Maisonneuve sur son entente avec Jeanne Mance	273
21	Testament de Maisonneuve	277
22	Premier recensement de Montréal, année 1666	278
23	Election des juges de police	302
24	Lettre de Monsieur Louis Tronson au sujet de l'entente Maisonneuve Jeanne Mance	304

LISTE
des
CARTES, PLANS ET ILLUSTRATIONS

Hormis d'indication distincte les illustrations, plans et cartes ci-dessous énumérés proviennent des Archives Nationales d'Ottawa.

Partie de la mappemonde de Pierre Desceliers indiquant la bourgade d'Hochelaga (circa 1536)	81
Plan de la bourgade d'Hochelaga	82-83
Première carte portant le nom de Montréal	84
Scène indienne d'après Franquelin	149
Plan du Fort de Ville-Marie (1642-1647)	
— Université McGill	150-151
Hôtel-Dieu de 1644 et Hôtel-Dieu de 1653	
— Hôtel-Dieu de Montréal	152
Première école de Marguerite Bourgeoys (1658)	
— Congrégation de Notre-Dame	201
Jérôme de La Dauversière	202
Monsieur Jean-Jacques Olier	235
Jeanne Mance	235
Madame de Bullion	236
Marguerite Bourgeoys	
— Archives de la Cong. de Notre-Dame	236

Plan de Montréal de 1650 à 1672	
— Morin, « Le Vieux Montréal »	269
Intérieur de l'Hôtel-Dieu de Montréal	
— Séminaire de Québec	270
Costume de Sulpicien et de gentilhomme	287
Costume de dame et de gentilhomme	287
Costume de bourgeois et de sa femme	288
Costume d'homme et femme du peuple	288

Ces quatre dernières pièces sont tirées de R. Vincent, Notre costume civil et religieux.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre Premier

MONTREAL AVANT MAISONNEUVE

Formation géologique. Situation géographique. Populations indigènes, mœurs et occupations. Jacques Cartier à Hochelaga. Luites intertribales. Commerce des fourrures. Champlain à Montréal. Régime des sociétés de commerce. La Compagnie de la Nouvelle-France. Concession de l'île à Lauzon. Colonisation du pays. Les Cinq Nations iroquoises: établissements, forces militaires et buts politiques. 13

Chapitre Deuxième

CREATION DE LA SOCIETE DE NOTRE-DAME

La Dauversière et l'abbé Jean Jacques Olier fondent la Société de Notre-Dame de Montréal. Concession de l'île par la Compagnie de la Nouvelle-France. Dessin d'un établissement d'évangélisation. Choix de Maisonneuve et des colons. Acceptation de Jeanne Mance. Maisonneuve refuse de se fixer à l'île d'Orléans. Il prend possession de l'île de Montréal 27

Chapitre Troisième

FONDATION DE VILLE-MARIE

Maisonneuve s'établit à Montréal avec ses colons. Construction d'un fort. Premières conversions de Sauvages. Crue du Saint-Laurent. Iroquois découvrent Ville-Marie. Menace à leur traite de la fourrure. Première agression contre l'établissement. Appui du roi au nouveau poste. Donation de Madame de Bullion. Vie des colons. Maisonneuve marche à l'ennemi. Construction de l'Hôtel-Dieu. Critiques de l'œuvre de Montréal 39

Chapitre Quatrième

CREATION D'UN CONSEIL DE TRAITE

Les Cent Associés cèdent la traite à la Communauté des Habitants. Conditions spéciales en faveur de Montréal. Etablissement d'un conseil de traite. Election du premier syndic. Remaniement du Conseil par le roi. Proposition d'un évêché canadien. Défrichement et évangélisation. Reprise de la guerre iroquoise. Destruction des bourgades huronnes. Jeanne Mance et la Société de Montréal. Concessions de terres et construction de maisons. Iroquois à l'assaut de Ville-Marie. Maisonneuve passe chercher du secours en France 53

Chapitre Cinquième

LA RECRUE DE 1653

Situation critique du pays. Jeanne Mance offre 22,000 livres pour une recrue. Maisonneuve en France. Souscription de nouveaux fonds et difficulté de lever des volontaires. Vocation de Marguerite Bourgeoys. Embarquement de Maisonneuve avec sa recrue. Malveillance du nouveau gouverneur Jean de Lauzon envers Ville-Marie. Accentuation des raids iroquois. Signature de la paix. Arrivée de Maisonneuve avec 102 hommes. Départ pour Montréal avec Marguerite Bourgeoys

72

Chapitre Sixième

EXPANSION DE VILLE-MARIE

Concessions et primes aux colons. Nombreux mariages. Coût du cheptel, de la nourriture et des vêtements. Traité avec les Onontagués. Nouvelles agressions des Agniers sous leur chef La Barrique. Signature d'une paix. Activités du défrichement. Traite des fourrures et foire annuelle. Mesures abusives de Lauzon contre Ville-Marie et opposition des Jésuites. Décisions des Hospitalières de La Flèche de s'établir à Ville-Marie. Projet d'un évêché et sacre de M. de Laval. Arrivée des premiers Sulpiciens

93

Chapitre Septième

HOSTILITES DES AGNIERS — LES SULPICIENS A MONTREAL

Départ de Lauzon. Nouvelle constitution du Conseil de Québec. M. de Queylus, grand vicaire du pays. Division du diocèse entre Jésuites et Sulpiciens. Arrivée de M. d'Argenson. Ecole de Marguerite Bourgeoys. Population de Montréal. Régime administratif. Fuite des Français établis à Gannentaha. En France recrutement d'hospitalières par Jeanne Mance et d'institutrices par Marguerite Bourgeoys. Arrivée de colons. Mort et ruine de La Dauversière. Arrivée du premier évêque Mgr de Laval. Contestation de l'évêque et de M. de Queylus.

113

Chapitre Huitième

LA RECRUE DE 1659 ET L'EXPLOIT DU LONG-SAUT

La recrue de 1659: colons, hospitalières et institutrices. Déclin de la traite. Expédition de Dollard et de ses compagnons contre les chasseurs iroquois. Promesse de leur retour. Embuscade et combat du Long-Sault. Désertion des Hurons. Capture du fort. Fabrication de la légende de la bataille. Héroïsme des défenseurs

135

Chapitre Neuvième

INCURSIONS IROQUOISES ET QUERELLES ECCLESIASTIQUES

Résultats de la bataille du Long-Sault. Visite de Mgr de Laval à Ville-Marie. Ambassade des Goyogouins, nombreuses irruptions iroquoises. Pourparlers de paix de Garacontié. Assassinat de l'abbé Le

Maitre. Capture de l'abbé Vignal et de Brigeac. Situation économique du pays. Hégémonie des Jésuites. Dissension entre d'Argenson et Mgr de Laval. Reprise de la querelle Mgr de Laval et l'abbé de Queylus. Recours des Sulpiciens à Rome. Intolérance de l'évêque. Renvoi de l'abbé de Queylus en France 157

Chapitre Dixième

GUERRILLA ET DIFFICULTES INTERIEURES

Le nouveau gouverneur d'Avaugour réclame renfort. Mort de Lambert Closse. Guet-apens autour de Ville-Marie. Famine à Montréal et secours de Québec. Installation par l'évêque d'un jésuite à Montréal. Concessions de terres. Construction de redoutes. Visite du pays par un commissaire royal de Monts. Vente de l'alcool aux Indiens. Excès et condamnations. Tremblement de terre. Difficultés financières. Création de la milice de la Sainte-Vierge. Raids meurtriers des Iroquois 175

Chapitre Onzième

VILLE-MARIE SOUS LE SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE

Intégration de la Nouvelle-France au domaine royal. Cession de Ville-Marie au Séminaire de Saint-Sulpice. Arrivée du gouverneur de Mézy. Contingent de colons. Laval désavoue entente Mance-Maisonneuve. Création d'une justice royale à Ville-Marie. Nomination par Mézy de Maisonneuve au gouvernement de Montréal. Protestation de l'abbé Souart. Restauration par Talon de la cour seigneuriale de Montréal. Mœurs et délits des Montréalistes 191

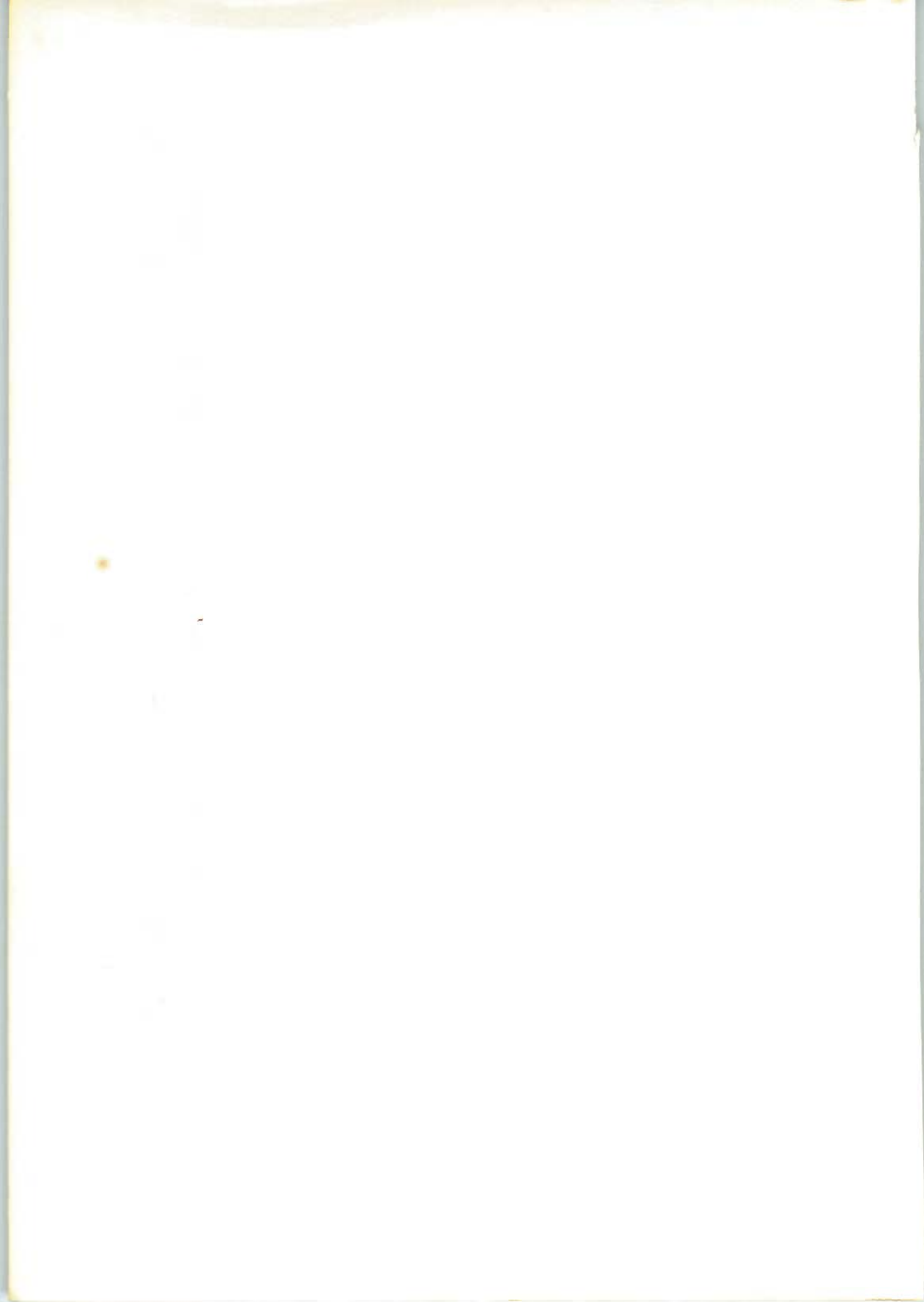
Chapitre Douzième

DERNIERES ANNEES DE MAISONNEUVE

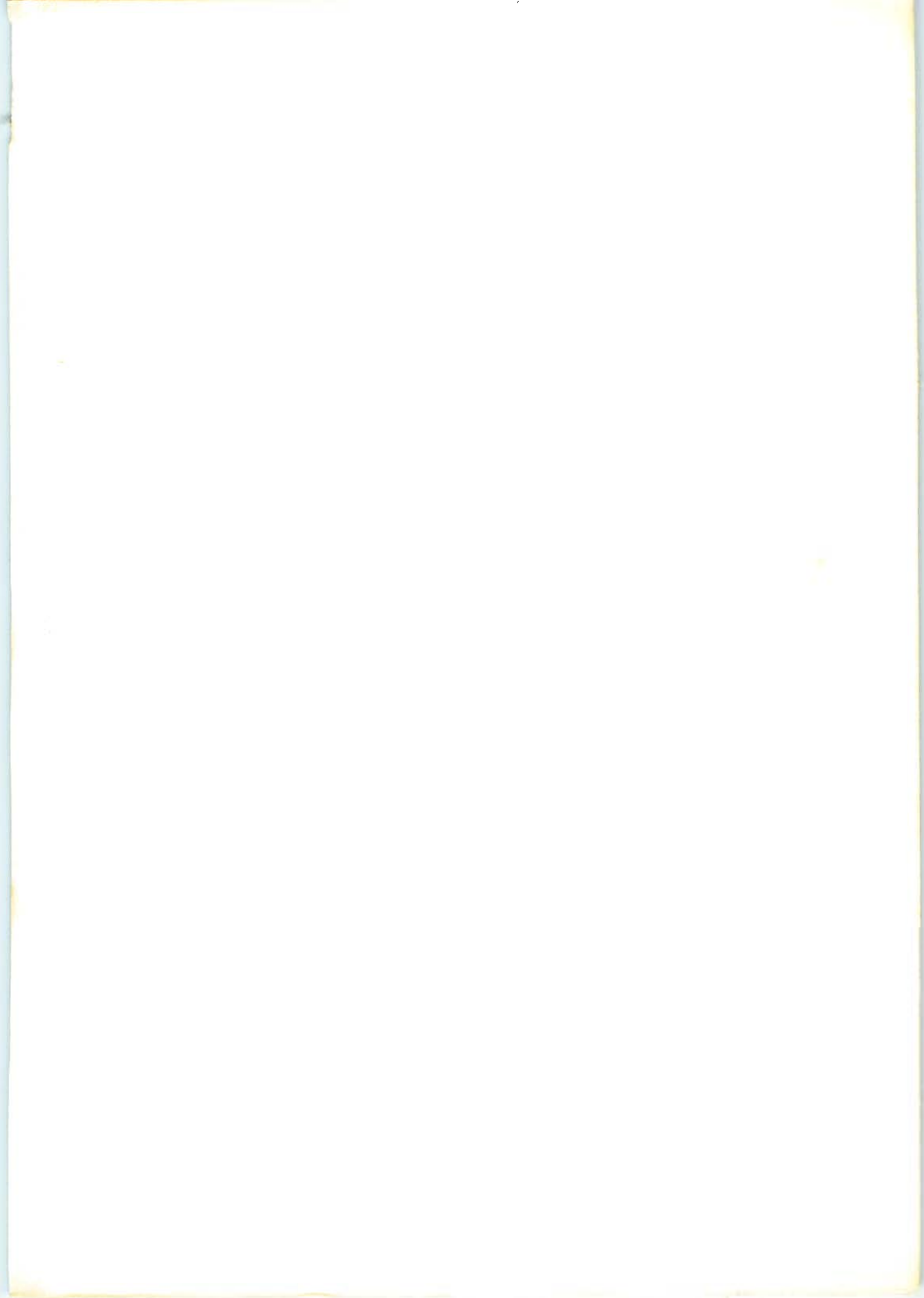
Description du poste, 1664. Election de juges de police. Réglementation du Conseil souverain touchant le commerce à Montréal. Foire de Ville-Marie. Pourparlers de paix. Coup de main iroquois. Nouvelles réclamations de Mgr de Laval concernant l'entente Maisonneuve-Mance. Querelle Mézy-Laval. Capture de Charles LeMoyne. Arrivée du régiment de Carignan, de M. de Tracy et de l'intendant Talon. Démarches de l'évêque contre Montréal. Tracy oblige Maisonneuve à passer en France 211

Chapitre Treizième

RETROSPECTIVE 231



Achévé d'imprimer
par les Ateliers de la Librairie Beauchemin Limitée
à Montréal, le douzième jour du mois de décembre
mil neuf cent soixante-six



GUSTAVE LANCTOT

MONTREAL sous MAISONNEUVE

La fondation de Montréal sous son prénom de Ville-Marie représente un événement exceptionnel qui est l'établissement par des laïques d'un poste d'évangélisation indigène. Conjuguant le mysticisme visionnaire des promoteurs et l'endurance héroïque des colons, ces hommes dressent leur fort à la frontière des tribus hostiles. Du coup ils ouvrent à la civilisation d'immenses territoires s'étalant jusqu'au lointain Pacifique.

En France, La Dauversière, Olier et Fancamp assemblent la puissance et le matériel, les armes et les colons, tandis que sur place, l'énergique et sagace créateur Maisonneuve stimule l'activité des volontaires qui défrichent la forêt, sèment le blé français et pratiquent la traite du castor, dans le temps où Jeanne Mance fonde son hôpital et Marguerite Bourgeoys ouvre son école.

Par malheur la progression du poste se heurte à une série d'obstacles: guérilla des Iroquois, vexations des gouverneurs, rivalité de Québec, opposition des Jésuites et antagonisme de Monseigneur de Laval.

Malgré tout, tel est son dynamisme, Montréal se peuple, grandit et même prospère. A la veille d'une campagne qui devait assurer à Montréal trente ans de paix et d'expansion, une intraitable réclamation de Mgr de Laval oblige Maisonneuve à passer en France où il mourra exilé de sa chère Ville-Marie.

Cet ouvrage captivera par l'intérêt de sa matière, la richesse de sa documentation et la franchise d'un texte qui refuse de mentir et ose dire toute la vérité.